David Cumin, Jean-Paul Joubert (2003)

Le Japon Puissance nucléaire ?

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec Courriel: mabergeron@videotron.ca
Page web

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://classiques.ugac.ca/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web: http://bibliotheque.uqac.ca/

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue Fondateur et Président-directeur général, LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES. Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole, professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec.

Courriels: marcelle bergeron@uqac.ca; mabergeron@videotron.ca

David CUMIN, Jean-Paul JOUBERT

Le Japon. Puissance nucléaire?

Paris : L'Harmattan, Éditeur, décembre 2003, 238 pp. Collection « Pouvoirs comparés » dirigée par Michel Bergès, professeur de science politique à l'Université Montesquieu de Bordeaux.

[Autorisation formelle accordée le 5 mars 2011 par Michel Bergès, directeur de la collection "Pouvoirs comparés" chez L'Harmattan, de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]

Courriels: michel.berges@free.fr

joubert@univ-lyon3.fr dvcumin@wanadoo.fr

Pour le texte : Times New Roman, 12 points. Pour les citations : Times New Roman 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

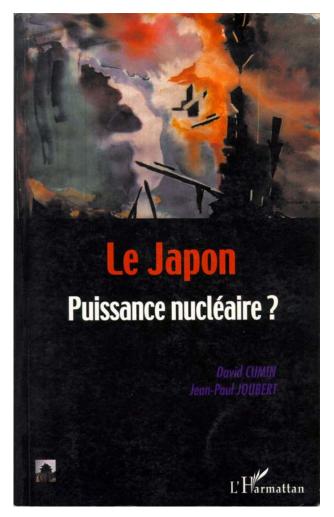
Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

Édition complétée le 7 novembre 2011 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Royaume du Saguenay. Québec.



Le Japon Puissance nucléaire (2003)



L'illustration de couverture représente un tableau de Madeleine Martinez-Ubaud, intitulé « Éclats ».

Paris : L'Harmattan, Éditeur, décembre 2003, 238 pp. Collection « Pouvoirs comparés » dirigée par Michel Bergès, professeur de science politique à l'Université Montesquieu de Bordeaux.

[p. 4]

« La crise survient quand des événements qui en général demandent des siècles surviennent en quelques années ou moins ; quand les changements dépassent tout pronostic et résistent à toute tentative de les maîtriser ; quand tous ceux qui dirigent, tôt ou tard, finissent eux-mêmes par être dirigés ».

J. Burckhardt, Réflexions sur l'histoire du monde

Cet ouvrage est issu d'un rapport commandité en 1996 par la Délégation aux Affaires stratégiques du Ministère de la Défense à la Fondation pour les Études de Défense.

Destiné à l'État-Major des Armées, il a été réalisé dans le cadre du Centre d'Études de Sécurité internationale et de Défense de l'Université Jean Moulin de Lyon, fondé par le regretté recteur Hugues Taÿ et dirigé par le Professeur Jean-Paul Joubert.

[p. 5]

SOMMAIRE

Quatrième de couverture

INTRODUCTION

Le nucléaire virtuel japonais
Les doctrines américaines de la virtualité nucléaire
Le concept de virtualité
Le retour du Japon à la politique mondiale ?
L'évolution du système international
Le retour du Japon à la puissance militaire ?
La « grande guerre » demeure-t-elle à l'horizon de la politique internationale ?

L'AMBIGUÏTÉ DE LA « CULTURE DE RESTRICTION »

La gestion des restrictions militaires et des contraintes de l'alliance Les controverses sur la Constitution Le réarmement en collaboration avec les États-Unis Les obstacles au nucléaire militaire

LE PROGRAMME NUCLÉAIRE JAPONAIS

L'édification du complexe nucléaire japonais Le caractère militarisable du programme plutonium Les motivations militaires du programme plutonium Le programme plutonium et les rapports nippo-américains

UNE INDUSTRIE D'ARMEMENTS SANS ARSENAUX

Défense et dissuasion « par la haute technologie »
Le complexe militaro-industriel japonais
L'immergence du CMI dans l'économie civile
Le potentiel militaro-industriel japonais
Le « techno-nationalisme » nippon

L'OPTION DE DÉFENSE NUCLÉAIRE

Le maintien du statu quo nucléaire La virtualisation de l'option nucléaire militaire Les hypothèses d'ouverture de l'option nucléaire L'actualisation de l'option nucléaire militaire

LA RECHERCHE D'UNE GRANDE POLITIQUE

Le Japon entre Asie et Occident, « régionalisation » et « globalisation »

Le trilatéralisme Amérique/Europe/Japon

L'option japonaise du leadership vis-à-vis de la Russie

La « communauté Asie-Pacifique »

Idéologie japonaise, « voie asiatique » et antioccidentalisme

L'évolution de la posture stratégique de guerre froide

Les menaces militaires contre la sécurité nationale depuis la fin de la guerre froide

La politique de sécurité et de défense entre continuité et redéfinition

« L'ENVIRONNEMENT DE SÉCURITÉ » DU JAPON

La dynamique de sécurité régionale
L'hétérogénéité des États asiatiques
« Voie asiatique » contre « diplomatie des Droits de l'homme »
La Chine entre développement et déstabilisation
La politique asiatique de la Chine
« Menace chinoise » et constrainment de la Chine
La politique asiatique des Etats-Unis

LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE DU JAPON

La dynamique nucléaire en Asie

Le système de la guerre froide en Asie-Pacifique

L'organisation de la garantie nucléaire américaine en Asie du Nord-Est

Crédibilité et devenir de la garantie américaine dans le « second âge » du nucléaire La crise nucléaire nord-coréenne

« Révolution dans les affaires militaires », défense antimissile et dissuasion nucléaire

L'ALLIANCE INCERTAINE JAPON-ÉTATS-UNIS

L'équilibrage des relations nippo-américaines durant la guerre froide La rivalité nippo-américaine et le maintien paradoxal de l'alliance bilatérale Le « techno-nationalisme » dans le contentieux nippo-américain

SÉCURITÉ COOPÉRATIVE ET DÉSARMEMENT

La politique japonaise de sécurité coopérative en Asie La politique internationale de non-prolifération des armes nucléaires L'attitude de la Chine envers la sécurité coopérative et la maîtrise des armements Les réticences de la Russie sur la maîtrise des armements en Asie du Nord-Est

ACRONYMES

BIBLIOGRAPHIE

INFORMATIONS SUR LE CENTRE D'ÉTUDES

INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE DE L'UNIVERSITÉ JEAN-MOULIN DE LYON

Quatrième de couverture

Retour au sommaire

Le présent ouvrage analyse la politique nucléaire du Japon, deuxième puissance économique dans le cadre de sa politique étrangère et de sécurité en Asie Pacifique, depuis la fin de la guerre froide, notamment les rapports avec les États-Unis et la Chine populaire.

Seul pays à avoir subi des bombardements nucléaires, le Japon est à la fois un État non nucléaire, favorable à la dénucléarisation, un État allié à la puissance nucléaire dont il était jusqu'en 1945 l'ennemi, un État virtuellement nucléaire menant une dissuasion, nucléaire virtuelle. C'est dire combien est problématique la distinction entre États dotés d'armes atomiques et États non dotés d'armes d'atomiques, pourtant à la base des études ou des négociations stratégiques!

L'archipel continue d'adhérer à sa constitution pacifiste et à l'alliance américaine. Mais les gouvernements successifs, soutenus par les États-Unis, car enrôlés, dans le containment anticommuniste, n'ont pas manqué depuis cinquante ans de réinterpréter la Constitution, à défaut de pouvoir la réviser, tout en restant dans le cadre du « Pacifisme constitutionnel », ni d'accroître la liberté d'action au sein de l'alliance, à défaut de pouvoir s'en passer, tout en continuant à bénéficier de la garantie américaine. Parallèlement, les pressions des États-Unis pour un accroissement de la contribution japonaise à la défense de l'Asie du Nord-Est légitimèrent le réarmement, cependant que l'innovation du « pacifisme constitutionnel » permettait simultanément de résister à ces pressions, afin de limiter les coûts de l'alliance bilatérale. C'est ainsi que le Japon, État pacifique, possède depuis le début des années quatre-vingt-dix le deuxième budget de la défense du monde, mobilisant seulement 1% de son PIB!

Le Japon est une « puissance civile » parce qu'il a soumis l'institution militaire à de sensibles restrictions juridiques et parce qu'il ne compte pas sur la force armée pour promouvoir ses intérêts nationaux. Mais il est une « puissance militaire » du fait du volume, de la qualité et du potentiel de ses forces. Le discours antinucléaire s'accompagne de la reconnaissance de la nécessité de la dissuasion ; de la maîtrise des processus industriels et filières énergétiques susceptibles d'application militaire, de l'excellence acquise dans l'ensemble des technologies stratégiques. Pour un pays qui ne peut actualiser l'option de défense nucléaire sans s'attirer une hostilité générale, la stratégie de « l'arsenal virtuel » apparaît comme une forme crédible d'armement auto-

nome, adaptée à un complexe militaro-industriel high tech immergé dans l'économie civile. Cultivant l'ambiguïté, le Gouvernement japonais peut envoyer un message dissuasif parfaitement lisible forme de communication de la menace latente, constituée par la puissance nucléaire virtuelle d'un État partie prenante au traité de non prolifération.

David CUMIN est maître de conférences à l'Université Jean Moulin de Lyon, membre à Centre lyonnais d'Études sur la Sécurité internationale et la Défense (CLESID), chargé de cours en droit public et en science politique. Il est l'auteur d'une thèse sur la pensée de Carl Schmitt (1888-1985). Il a publié Unité et division de l'Afrique du Sud (L'Harmattan). Il prépare un ouvrage sur le droit des conflits armés.

Jean-Paul JOUBERT est professeur à l'Université Jean Moulin de Lyon, directeur du CLESID, chargé de cours en science politique et en relations internationales, intervenant au Collège interarmées de Défense. Il a co-publié La Sécurité internationale d'un siècle à l'autre, et Rousseau et les relations internationales aux éditions L'Harmattan.

[p. 9]

INTRODUCTION

Retour au sommaire

L'arme nucléaire japonaise est entrée dans l'imaginaire du grand public avec la parution de deux romans à succès. Dans Dette d'Honneur, T. Clancy joue avec la peur du Japon qui s'est emparée d'une Amérique privée d'ennemi par la disparition de l'URSS. Recommençant Pearl Harbor, les Nippons envahissent par surprise des îles Mariannes ; la CIA découvre que Tokyo a construit secrètement des missiles mobiles nucléaires ; un Boeing 747 s'écrase sur le Capitole où sont réunies les deux chambres du Congrès; heureusement, les missiles sont détruits et le Président américain est sauf. Le second roman à grand tirage est The Roses of Sharon Have Blossomed, paru en 1994 en Corée du Sud. Le titre est celui d'un programme de coopération nucléaire entre les deux Corées au cours d'une guerre contre le Japon ; le nom de code de ce programme est aussi celui d'une comptine exaltant le sentiment national contre la domination coloniale japonaise. Le ressort est ici la crainte d'une renaissance du militarisme japonais et l'inévitable réunification de la Corée. À leur manière, ces deux fictions illustrent certaines questions cruciales que se posent les spécialistes des relations internationales : celle de la redistribution de la puissance après l'effondrement de l'URSS et du destin de l'hégémonie américaine, ou encore celle de savoir si, du fait de la dissuasion nucléaire, le monde est sorti du système westphalien des États, qui acceptait la guerre comme régulation des conflits.

[p. 10]

Le nucléaire virtuel japonais

L'hypothèse d'un retour du Japon à la puissance globale ¹ et, partant, de son accès à l'arme nucléaire ne relève pas que de la science fiction. D'éminents auteurs de « l'école réaliste » des relations internationales ont prédit que l'archipel abandonnerait son statut d'« État marchand » et de « puissance civile » et développerait inévitablement un armement atomique. C'est ce que déclarait H. Kahn dès 1970. En 1975, dans Japans Nuclear Option. Political, Technical and Strategic Factors, le politologue d'Atlanta, John Endicott, parvenait à la conclusion que le Japon disposerait dans la décennie suivante d'une industrie nucléaire, balistique, aérospatiale et sous-marine

Malgré la stagnation économique des années 1990, le palmarès du Japon est éloquent : 7^e rang pour la population (2,5% du total mondial), 2º PIB (15% du total mondial), 1º donateur, 1º créancier, 1º investisseur, 1er parc de robots, 3e exportateur (10% du total mondial, juste après la RFA et les USA), 1^{er} ou 2^e importateur mondial d'énergie, de matières premières et de produits alimentaires (il importe 700 millions de tonnes et exporte 70 millions de tonnes par an), 2º budget de R/D, 3º budget militaire avec seulement 1% du PNB (45 milliards de dollars), 1^{er} PIB par tête (31 450 dollars, contre 24 750 pour les États-Unis et 23 500 pour l'Allemagne). Selon les sources statistiques, le PIB du Japon équivaut à 60 ou 70% de celui des États-Unis – soit autant que ceux de l'Allemagne (2 200 milliards de dollars selon l'OCDE), de la France (1 400) et de l'Italie ou de la Grande-Bretagne réunies (1 100 chacun). Mais la prise en compte de l'état réel des rapports de force pose des problèmes méthodologiques dus à la fluctuation des monnaies (avec un dollar à 72 yens, le PIB japonais dépasserait l'américain pour devenir le premier mondial) ou à leur conversion en PPA, au mode de calcul du PIB ou au caractère problématique du concept même de PIB (qui surévalue les services). La production manufacturière, en particulier de biens d'équipements, demeure le fondement de la puissance économique et monétaire, et de la puissance tout court. Or, le PIB manufacturier du Japon égale celui des États-Unis (environ 1 100 milliards de dollars). L'excédent structurel de la balance commerciale des produits industriels de l'un et le déficit structurel des autres sont à cet égard hautement significatifs. En tête pour l'indice de développement humain de l'ONU, le Japon est encore la nation la plus riche du monde en termes d'actifs détenus à l'étranger, avec un stock de 700 milliards de dollars ; il réalise 30% des transactions des grandes places boursières (États-Unis: 40%, RFA: 10%) et détient 40% de la capitalisation boursière mondiale, soit 2 800 milliards de dollars ; le yen représente 20% de la dette obligataire mondiale (dollar : 45%, mark : 10%), et en Asie la place du yen dans les dettes publiques varie de 25% en Chine, 40% aux Philippines et en Indonésie, 50% en Thaïlande. La crise financière en Asie du Sud-Est pose à cet égard la question de la vulnérabilité du principal bailleur de fonds, les banques japonaises étant lourdement engagées dans la région. Enfin, grâce à sa myriade d'îles, le Japon dispose d'un immense et riche espace maritime, couvrant une vaste portion du Pacifique Nord-Ouest : le plateau continental équivaut à plus d'une fois la surface terrestre (380 000 km²) et la délimitation en ZEE multiplie celle-ci par douze, soit plus de 4,5 millions de km², si bien que du 50^e rang en superficie terrestre, l'archipel arrive au 8e en superficie totale, superficie maîtrisée grâce à l'halieutique, la mer constituant un véritable espace nourricier pour les Japonais (ainsi, d'après certains calculs, il faudrait multiplier les surfaces cultivées par deux pour obtenir l'équivalent des protéines animales fournies par l'océan). Cf. Ph. Pelletier: « La géopolitique surinsulaire du Japon », L. Carroue, « Système productif et puissance. Les enjeux de la mutation japonaise », Hérodote, n° 78-79, 4/1995, p. 20-95, 96-117 ; E. Todd, L'Illusion économique. Essai sur la stagnation des sociétés développées, Paris, Gallimard, 1998, p. 47-59, 97-129.

autonome et performante, aisément convertible à des fins et applications militaires ¹. L'auteur estimait que s'il ne passait pas à l'acte, le Japon aurait en tout cas la possibilité d'accéder rapidement à l'armement atomique, cette perspective étant sérieusement envisagée à Tokyo.

Par la suite et à plusieurs reprises, au gré des rapports difficiles entre la Corée du Nord et l'Occident, des officiels nippons ont envoyé des messages « dissuasifs » selon lesquels leur pays ne souhaitait pas fabriquer des armes nucléaires, mais qu'il en avait la capacité et qu'il y procéderait si la situation venait à l'exiger. En 1993, la revue Proliferation Issues expliquait que la STA avait produit un rapport secret établissant que l'archipel avait acquis l'aptitude pour édifier un armement balistico-nucléaire dès le début des années quatre-vingts et que la politique conduite avait pour but de renforcer la position du Japon en tant qu'État potentiellement nucléaire. En janvier 1994, le directeur du JAIF, K. Mori, déclara que son pays disposait du potentiel technique et scientifique nécessaire pour acquérir la bombe ; c'est ce que proclama en juin le Premier ministre Hada. En février, deux experts japonais indépendants, T. Maeda et Kh. Foudzi, confirmèrent les conclusions du ministère de la Défense britannique sur la capacité du Japon à se doter dans les plus brefs délais de l'arme atomique. D'après eux, la stratégie japonaise consistait à disséminer la recherche et la production des composants de l'arme nucléaire dans diverses branches civiles; cela permettait de garder secrets les préparatifs militaires et [p. 11] de dissimuler les dépenses budgétaires afférentes, qu'il serait impossible de faire approuver par la Diète si elles étaient ouvertement réclamées. Comme exemple de l'efficacité d'une telle approche, les auteurs citent la mise au point par les compagnies pétrolières d'un explosif à double usage pouvant être utilisé comme détonateur de charges nucléaires. Deux rapports américains ont vérifié ce potentiel : une étude du MIT de 1995 sur le programme plutonium japonais montre que l'archipel a la capacité industrielle de produire et d'utiliser le plutonium comme explosif. Une étude de S. Harrison de 1996 ² sur l'évaluation des capacités atomiques japonaises conclut également que le Japon est un État potentiellement nucléaire. Enfin, les succès de l'aérospatiale, notamment celui de la fusée H2 (lanceur de satellite reconvertible en missile à longue portée dès lors que les ingénieurs japonais maîtrisent les problèmes de retour dans l'atmosphère), et le projet de laser (qui permettrait de déclencher une fusion nucléaire contrôlée, donc une simulation d'explosions sans essais) étayent incontestablement le potentiel nippon.

L'archipel continue pourtant d'être considéré par de nombreux observateurs comme un État non nucléaire, ce qui n'est pas totalement faux au sens juridique du terme. C'est ainsi qu'en 1997, J. Klein a présenté devant le cercle Périclès un bilan des arsenaux nucléaires existants établi à partir des données du SIPRI et de l'ACDA. Dans

New York, Londres et Washington, Preager Publishers, 1975, *cf.* en particulier p. 132-141, 161-165, 168-231, 234-239, avec les hypothèses prévisionnelles sur les programmes nucléaire, militaire, balistique, aérospatiale et SLBM (p. 217-229). Si Israël, l'Inde, le Pakistan ou l'Afrique du Sud ont pu devenir des puissances nucléaires de facto, il est clair que le niveau technologique très supérieur du Japon lui donne la même possibilité.

Japan's Nuclear Future: The Plutonium Debate and East Asian Security, Washington, Carnegie Endowment for International Peace.

cette synthèse ouverte, pas une ligne n'est consacrée au Japon, qui ne semble pas ainsi en mesure de jouer un rôle dans les équilibres stratégiques. De même, l'amiral Duval livre, dans la Revue de Défense nationale de janvier 1998, un « état des lieux » de l'arme nucléaire dans le monde, qui ne souffle mot du Japon ¹.

Certes, ces études ne traitent que des arsenaux « existants ». En fait là se situe tout le problème. Ne faudrait-il pas estimer que, sans « être-là », l'arme nucléaire japonaise existe « en puissance » et « en influence », même si ses composantes sont délibérément disséminées ? Répondre par l'affirmative à cette question n'est pas sans conséquences. Cela signifie d'abord que le dispositif militaire du Japon, société « ouverte », serait aussi opaque que celui des sociétés fermées dites « du seuil », pour des raisons inverses qui relèveraient, non du secret dont s'entourent [p. 12] des pays en développement pour accéder aux technologies de pointe, mais de l'énigme de la puissance propre à une économie duale. Cela indique ensuite que les classifications à la base de la prorogation du TNP en 1995 et de la signature du TICEN en 1996 ne permettent pas de prendre en considération ce qu'on pourrait appeler la « prolifération par le haut », mais seulement la « prolifération par le bas ». Cela implique enfin que le Japon est une puissance virtuellement nucléaire qui conduit une dissuasion nucléaire virtuelle. Sa politique déclaratoire, qui consiste à rappeler à chaque occasion importante que l'archipel garde ouverte l'option atomique, est un discours de dissuasion.

Les doctrines américaines de la virtualité nucléaire

Le concept de « virtualité » a été repris et développé par M. Mazaar ² afin de plaider la cause d'une « dissuasion nucléaire sans armes nucléaires ». La fin de la guerre froide ayant eu pour effet de relancer le processus de désarmement, cet auteur cherche une solution à la contradiction inhérente au TNP, entre l'article 2, qui reconnaît le statut de puissances nucléaires aux seuls membres permanents du CSNU, et l'article 6, qui les oblige à procéder au désarmement nucléaire. Les modalités et le calendrier de ce désarmement n'ont certes pas été précisés; mais l'engagement existe. Il a été renforcé par l'avis de la CIJ du 8 juillet 1996 et les États non nucléaires, dont le Japon, en exigent l'application. Mazaar reprend l'idée formulée par J. Schell dès 1984 ³ d'une abolition des armes atomiques par leur « virtualisation » progressive, sous la forme d'une « weaponless deterrence », d'une dissuasion « en filigrane » ou d'une « recessive deterrence », selon l'expression de J. Singh. La solution proposée consiste à désactiver les armes nucléaires en séparant les ogives et les lanceurs, voire les têtes et les systèmes d'amorçage, et à placer ces différents éléments, qui pouffaient être reconstitués en cas de nécessité, sous contrôle international. On pourrait alors « interdire l'existence de toute arme nucléaire assemblée et prête à l'emploi, pour les placer

[«] L'arme nucléaire dans le monde : "état des lieux" », p. 59-77.

Wirtual Nuclear Arsenals », Survival, vol. 37, n° 3, automne 1995, p.7-26; Nuclear Weapons in a Transformed World: The Challenge of Virtual Nuclear Arsenals, New York, St Martin's Press, 1997. Cf. aussi A. Cohen, J.-F. Pilat, « Assessing Virtual Nuclear Arsenals » Survival, vol. 40, n° 1, printemps 1998, p. 129-144.

The Abolition, New York, A. Knopf.

à l'arrière-plan des relations internationales, sans pour autant abandonner tous leurs bénéfices et sans laisser les grandes puissances à la merci d'un chantage nucléaire ».

[p. 13]

Ces propositions s'inscrivent dans le nouveau courant « abolitionniste » américain, très différent des anciens courants pacifistes, qui est apparu depuis la fin de la guerre froide sous l'impulsion de la nouvelle politique de non-prolifération et de sortie du nucléaire, au profit des *BMD*, du conventionnel sophistiqué et de la RAM ¹. Ainsi, P. Nitze, auteur du fameux NSC 68 qui avait défini le containment antisoviétique, soutient désormais que, du point de vue des États-Unis, la situation s'est « inversée » et que la dissuasion est mieux servie par des armes conventionnelles de pointe que par les armes nucléaires. En 1992, Les Aspin déclara, dans son article « From Deterrence to Denuking: A New Nuclear Policy for the 1990 », que si les États-Unis avaient l'opportunité de bannir les armes nucléaires, ils devraient le faire. En 1993, devenu secrétaire du DoD, il instruisit la préparation d'une nouvelle posture nucléaire, la Nuclear Posture Review, en complément du Bottom Up Review, dont l'objectif était de marginaliser plutôt que d'éliminer les armes atomiques. Comme l'ont répété de nombreux officiels américains, notamment le général Butler, ancien commandant en chef du Strategic Air Command, la sécurité de l'Amérique serait en effet mieux assurée dans un monde qui reléguerait les armes nucléaires. Cette volonté de marginalisation, afin de valoriser la suprématie conventionnelle US, part du constat du rôle contradictoire des armes en question : d'un côté, le risque de prolifération conduit à éradiquer un type d'armement qui permet ainsi aux Rogue States d'égaliser les rapports stratégiques avec les États-Unis ; d'un autre côté, les armes nucléaires restent considérées comme un facteur de stabilité dans les relations entre grandes puissances et comme une garantie contre toute menace majeure de « grande guerre » dans une époque de transition ².

La politique américaine a « deux fers au feu » ³. Le premier se retrouve dans la Quadriennal Defense Review, qui concerne les besoins actuels du Pentagone pour conduire deux conflits régionaux sur le modèle de la guerre du Golfe. Le second est défendu dans le National Defense Panel, beaucoup plus prospectif, qui recommande

Cf. notamment A. Makhijani, K. Yih, «What to Do at Doomsday's End », Washington Post, 29 mars 1992; R. Molander, P. Wilson, The nuclear Asymptote: On Containing Nuclear Proliferation, Santa Monica, Rand, 1993; P. Gray, Briefing Book on Non-Proliferation of Nuclear Weapons, Washington DC, Council for a Livable World Education Fund, décembre 1993; J. Dean, «The Final Stage of Nuclear Arms Control », Washington Quarterly, vol. 17, n° 4, automne 1994, p. 31-52; R. A. Manning, Back to the Future: Toward a Post-Nuclear Ethic. The New Logic of Non-Proliferation, Washington DC, The Progressive Foundation, janvier 1994.

Après avoir fabriqué jusqu'à 37 000 armes nucléaires de toutes catégories, les États-Unis ont donc interrompu la production de matières fissiles à usage militaire, renoncé à leurs programmes en développement et entrepris le démantèlement prévu par les traités STARTs avant que ceux-ci n'aient été ratifiés par Moscou. Après exécution de START 2 l'arsenal américain n'en devrait pas moins comprendre, selon la *Nuclear Posture Review* de septembre 1994, 4450 têtes nucléaires opérationnelles, soit 3500 stratégiques (500 sur Minutema 3, 1700 sur 14 SNLE Trident 2 D 5, 1300 sur 85 avions B52 et B2A) et 950 tactiques (350 navales et 600 aériennes).

³ Cf. l'analyse pénétrante d'Y. Boyer, in Perspectives stratégiques, n° 37, 1998.

une réelle transformation de l'appareil militaire américain dans la perspective de la RAM (« révolution dans les affaires militaires »), de l'Information Warfare et du contrôle des [p. [p. 14] réseaux de communications électroniques civils et militaires. Si le premier volet de la politique américaine à court et moyen terme n'abolit pas les armes nucléaires, le second, en revanche, qui vise la maîtrise du « sixième continent » du virtuel, implique la « virtualisation » des armes nucléaires elles-mêmes. La thèse de Mazaar est un des produits des think tanks qui travaillent sur cette logique de marginalisation de l'atome. Elle se présente dans le cadre classique de la recherche du désarmement, tout en répondant aux objections selon lesquelles il n'est pas possible de désinventer l'arme nucléaire. Mais elle doit aussi être comprise comme une tentative d'appliquer la RAM au nucléaire. Elle retient partiellement les analyses de « l'école réaliste », notamment défendues par K. Waltz et S. D. Sagan ¹, qui voient dans l'arme atomique un facteur de stabilisation dans un système international anarchique. Mazaar souligne que ces armes « virtualisées » sont en mesure de remplir une fonction de dissuasion. Ce n'est que pour passer à la « défense active » – à la guerre – que lesdites armes sont inopérantes, jusqu'à ce qu'elles soient réassemblées. Le point faible de la thèse de Mazaar concerne le problème de la capacité de riposte à une première frappe, même si, avec la fin de la guerre froide, ce problème a perdu une grande partie de son intensité. L'auteur propose que cette capacité de seconde frappe, censée assurer en dernière analyse la crédibilité de la dissuasion nucléaire, soit garantie par l'existence de sites disposant de moyens de réassemblage rapide et protégés par des systèmes antimissiles invulnérables à une frappe en premier. Cette solution réputée universalisable ou susceptible d'être retenue par la communauté internationale, donnerait en fait aux seuls États-Unis une capacité de dissuasion nucléaire, car seuls les États-Unis peuvent sérieusement envisager de mettre en place de tels sites de réassemblage et de lancement. Or, ce sont précisément et uniquement les armes nucléaires possédées par les autres États qui peuvent dissuader l'Amérique!

Mazaar voit dans les « arsenaux virtuels » – systèmes d'armes non assemblés et non opérationnels, mais existants, dissuasifs et rapidement utilisables – une forme réaliste de désarmement vérifiable, crédible et compatible avec la dissuasion élargie. Mais il évoque aussi la perspective inverse en dénonçant le risque d'une [p. 15] « prolifération déguisée ». Précisément, le processus japonais de « virtualisation » du nucléaire ne relève pas du désarmement, mais d'une dynamique de potentialisation et d'élévation à la puissance militaire. « L'arsenal virtuel » nippon apparaît alors comme une forme latente et crédible d'armement à portée dissuasive autonome. Or, la *Nuclear Posture Review* comporte l'exigence que le Japon ou l'Allemagne ne modifient ni ne souhaitent modifier leur statut d'ENDAN, car une telle ambition militaire condamnerait la logique de marginalisation du nucléaire. Aussi le document note-t-il avec satisfaction que ces deux « puissances civiles » ont réaffirmé leur posture « non nucléaire » dans leurs engagements internationaux, que leur opinion publique demeure fondamentalement hostile à l'acquisition d'armes atomiques, que leur gouvernement continue d'avoir confiance en la dissuasion élargie américaine. Cette façon de

¹ The Spread of Nuclear Weapons: A Debate, New York, W. W. Norton, 1995.

voir a ses limites, car elle repose sur la distinction tranchée entre États dotés et États non dotés de l'arme nucléaire, distinction dont la critique est au cœur de cet ouvrage. Si les USA peuvent envisager de « virtualiser » leur arsenal et si, comme tel, ils conservent le pouvoir de dissuader, ne serait-il pas envisageable qu'un État *high tech* comme le Japon procède de même, en demeurant en deçà de l'assemblage et en contournant par la simulation l'interdiction des essais ? On se trouverait alors devant le paradoxe d'un État non nucléaire, respectueux des obligations internationales, menant activement une politique mondiale de dénucléarisation, et cependant détenteur d'armes nucléaires « virtuelles » lui permettant de mener une dissuasion autonome « virtuelle ».

Le concept de virtualité

Cette hypothèse est d'autant plus plausible qu'elle se fonde sur une tendance générale forte, à savoir le mouvement d'ensemble de virtualisation d'un nombre croissant d'activités. Sous cet angle, la « virtualisation » des armes nucléaires n'est pas en son essence différente de la création d'images virtuelles ou même d'entreprises virtuelles. Le phénomène devient même presque banal. Il bouleverse pourtant le statut des armes, les règles de la [p. 16] stratégie, les notions du contrôle des armements et du désarmement, ainsi que les procédures de coopération entre les États. Pour intéressante qu'elle soit, la virtualité selon Mazaar renvoie au niveau le moins riche et le moins dynamique du concept. La virtualité telle qu'on tente de la saisir, dans ce processus de « prolifération par le haut », signifie l'émergence de formes, de procédures et de systèmes d'action originaux, relevant de la création, de l'invention et de la croissance.

Il faut *primo* se défaire de l'opposition trompeuse entre virtuel et réel. Dans l'usage courant, « virtuel » veut dire absence d'existence en l'absence de réalisation matérielle. L'étymologie ou les origines philosophiques du mot sont plus justes. « Virtuel » vient du latin *virtus*, qui signifie « force », « puissance ». Aristote répondait à la question de savoir comment une chose peut être à la fois elle-même et autre chose, tout en n'étant à tel moment qu'une seule chose, en distinguant les couples forme/matière et acte/puissance : une chose est soit matière informée, soit forme matérialisée. C'est dans le passage de la puissance à l'acte que la matière s'informe et que la forme se matérialise. Dans ce premier sens, le virtuel est une « puissance » susceptible d'actualisation.

Secundo, le virtuel ne s'oppose pas au réel mais à l'actuel, virtualité et actualité étant deux manières d'être différentes. Le virtuel n'est pas moins réel que l'actuel. Les armes que Mazaar propose de démonter sont actuelles : elles ont des contours stables et des caractéristiques établies (puissance, portée, précision). Démontées, elles deviennent virtuelles. Mais il s'agit d'un virtuel « pauvre », qui ne contient comme actualisation que le remontage à l'identique en suivant le plan. La virtualité dont on veut parler se caractérise par un potentiel de développement dont il est beaucoup plus difficile de prévoir les modes d'actualisation, l'actualisation d'un potentiel contenant plusieurs possibles.

Tertio, il faut distinguer le virtuel et le possible. Les deux phénomènes ont en commun le fait qu'ils sont latents, qu'ils annoncent un avenir plutôt qu'ils établissent un présent, alors que le réel et l'actuel, eux, sont manifestes et palpables, *hic et nunc*. Le possible est prédéfini, son mystère ne résidant que dans l'incertitude de son actualisation. Le virtuel, lui, est problématique, car il renvoie à une configuration de tendances et de contraintes, de [p. 17] forces et de finalités, qui se résolvent dans des actualisations pleinement créatrices, car ni prédéfinies, ni programmées.

Quarto, le virtuel se détache de l'ici et maintenant, il existe et pourtant il n'est pas là. Une entreprise « virtuelle » ne réunit pas ses employés entre des murs ; délocalisée, elle remplace la présence physique par la participation à un réseau, le centre de l'entreprise n'étant plus un bâtiment mais un processus de coordination. Du coup, le virtuel, parce que ses éléments sont mobiles et dispersés, tend à se dérober aux normes juridiques, à l'inspection et à la taxation. Les armes virtuelles imaginées par Mazaar existent elles aussi sous forme dispersée, fonctionnellement ou géographiquement ; mais les composantes sont répertoriables, rangées en des lieux précis, et elles ne peuvent être modifiées. Le processus dont on parle n'est pas de même nature, il est par essence rétif à l'identification, au dénombrement, à la vérification et même au soupçon – ainsi des détonateurs servant à la prospection pétrolière mais aussi à l'amorçage de bombes. L'inconnu ne réside pas dans l'objet lui même – le détonateur –, mais dans les effets de son association avec d'autres systèmes – combustible et lanceur.

La maîtrise du cycle de l'atome ¹et des technologies aérospatiales, l'accumulation de matériaux fissiles au-delà des besoins énergétiques, les recherches sur le laser, « contiennent » la « puissance » d'un armement nucléaire. Mais la « solution » qui émergera – si elle émerge – est pleine de mystère. Elle peut prendre la forme de systèmes d'armes connus, ou de systèmes d'armes différents, pour lesquels la qualification de « nucléaires » serait peut-être impropre. Les expérimentations atomiques de nouvelle génération utilisant les lasers sont-elles des « essais nucléaires » ? Il convient de se défaire des concepts habituellement utilisés dans la littérature sur la prolifération nucléaire. Dans les pays « du seuil », il n'est question que de copier, d'imiter, de s'approprier ou d'acheter des armements existants ; il en a été de même pour les puissances nucléaires de facto d'aujourd'hui. On est là dans l'ordre du « possible ». Il est en effet « possible »que l'Irak, l'Iran ou la Corée du Nord parviennent à posséder des engins nucléaires rudimentaires, comme avant eux Israël, l'Inde ou le Pakistan. Il ne règne aucun mystère sur la [p. 18] nature ces armes, leur fabrication est juste entourée d'un peu de secret. Que réserve en revanche la maîtrise japonaise de la fusion nucléaire, de la supraconductivité, des robots, des ordinateurs, des lasers, des missiles? Quelle potentialisation peut s'opérer entre la maîtrise de ces technologies et les 10 000 milliards de capitaux disponibles au Japon? Quels éléments politiques sont susceptibles de conduire à leur cristallisation?

Extraction et concentration du minerai, raffinage et conversion, enrichissement, fabrication du combustible, emploi dans le réacteur, retraitement du combustible usé, stockage des déchets.

Le retour du Japon à la politique mondiale?

Pensons à la sortie sur les écrans japonais du film *Fierté*. L'instant d'un destin, qui a pour héros le général Hideki Tojo, Premier ministre au moment de l'attaque de Pearl Harbor (exécuté en 1948 après avoir été condamné mort par le Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient, équivalent asiatique du Tribunal de Nuremberg) est l'une des expressions les plus spectaculaires d'un vaste débat qui a commencé au Japon sur le retour de l'archipel à la « politique mondiale ». Les commentateurs nippons s'accordent à dire que leur pays est à un tournant de son histoire, comparable à la venue du commandant Perry en 1853 ou à la capitulation de 1945. Depuis l'effondrement - concomitant à la disparition de l'URSS - du « système de 1955 », qui avait confié jusqu'en 1993 tout le pouvoir politique au PLD, la plupart des leaders japonais ont lancé le même message : le Japon doit se défaire de sa vieille image et jouer un rôle plus décisif dans les affaires du monde, ainsi qu'il convient à un État de sa stature économique. De nombreux auteurs comparent la situation actuelle à celle des USA quand ils furent contraints de s'engager dans la politique mondiale, au début des années quarante, ou bien établissent un parallèle avec le célèbre article de H. Luce paru dans Life en février 1941, dans lequel celui-ci déclarait que le temps était venu pour l'Amérique de jouer un rôle de leadership. Le Japon va-t-il mettre fin à la « doctrine Yoshida », ou primauté de la relation bilatérale avec les États-Unis, ainsi qu'à la « doctrine Fukuda », ou renonciation à la puissance militaire, même si aucun officiel ne remet ouvertement en question l'alliance US ou le « pacifisme constitutionnel »?

[p.19]

Le Japon a eu, depuis le dernier quart du XIX^e siècle, une histoire originale assez comparable à celle de l'Allemagne. Vieil État-nation, il est en effet le seul pays d'Extrême-Orient dont l'évolution politique décalque sur de nombreux points l'histoire européenne. Quand la révolution industrielle donne une impulsion décisive à la constitution des États nationaux européens et au vaste coup de filet impérialiste dans le monde, le Japon s'engage dans un brutal processus de modernisation exogène et de conquête territoriale. Il réussit à entrer par la force dans le jeu de la lutte pour la puissance, en battant la Chine en 1895, puis la Russie en 1905. La révolution de Meiji s'apparente à ce que Marx appelait une « révolution par en haut », à la Bismarck, faisant l'économie d'un conflit entre la noblesse et le tiers-état. C'est ainsi que l'archipel, qui avait connu à l'instar de l'Europe la féodalité, puis la centralisation monarchique des Tokugawa, s'est transformé en quelques décennies en un État moderne. Les seigneurs restituèrent leurs fiefs à l'État et devinrent hauts fonctionnaires ou officiers. Les ordres furent abolis en 1871 et, l'année suivante, la conscription et la scolarité obligatoire furent adoptées. Devenu un État moderne à l'occidentale, le Japon n'est cependant pas intégré à un système multi-États asiatique, dont la formation, à la différence de l'Europe, est rendue impossible par la présence de l'Empire chinois. Aussi ignore-t-il, comme tous les pays d'Asie orientale, la culture de la balance of power, si caractéristique du monde occidental. Son entrée fracassante dans la politique mondiale, en même temps que celle des États-Unis qui battirent l'Espagne en 1898, n'en signala pas moins que le système européen des États cédait la place à un système planétaire. Comme pour l'Allemagne, cette irruption dans la *Weltpolitik* et le combat pour l'hégémonie qu'il conduisit dans la première moitié du siècle se soldèrent par une catastrophe : le Japon fut écrasé, atomisé et occupé. Il conserva cependant son intégrité territoriale et son indépendance politique, mais sa souveraineté diplomatique et militaire fut limitée. La stratégie américaine de cooptation anticommuniste des vaincus de 1945 et de protection militaire, ainsi que l'orientation qui consista à traiter le Japon en partenaire plutôt qu'en ennemi battu, ou à tolérer une distribution asymétrique des gains économiques à son profit, ren-[p. 20] dirent cette dépendance acceptable et permirent aux Japonais d'envisager un « retour à la normale ».

Ils donnèrent la priorité à la compétition industrielle et commerciale selon une stratégie néo-mercantiliste, tout en se mettant en position de « suiveurs » des États-Unis (followership), la « menace soviétique » jouant un rôle fonctionnel pour cimenter l'alliance bilatérale. Cette politique n'était pas une « impolitique » ¹, car le développement économique est considéré par les élites japonaises comme une lutte pour la puissance, le modèle nippon d'« économie politique » (plus proche de F. List que d'Adam Smith) appliquant à l'économie un raisonnement stratégique et géopolitique ². Avec l'Allemagne, le Japon est néanmoins l'exemple d'une ex-puissance militaire devenue puissance civile, à la suite d'une défaite, et qui n'a pas recouvré, malgré son poids économique et technologique, la plénitude de ses prérogatives en matière de défense. La question est donc de savoir si cette situation est provisoire, liée à la conjoncture de l'ordre bipolaire - dont on oublie trop souvent qu'il a davantage résulté de l'effondrement de l'Allemagne et du Japon que d'une volonté délibérée de partage du monde - ; ou bien si elle procède d'une mutation - d'une « civilianisation » - du concept et de la réalité de la puissance – elle durerait donc au-delà de la disparition des conditions de son apparition - ; ou encore si, infirmant les analyses de « l'école réaliste », elle correspond à la thèse de J. Mueller qui estime que l'Allemagne et le Japon sont des exemples significatifs d'une « hollandisation » du monde – c'est-à-dire de la sortie volontaire et définitive du jeu de la puissance et du dilemme de la sécurité.

La guerre froide n'est toutefois pas complètement terminée en Extrême-Orient et les conflits y sont persistants. Le retrait d'Asie des deux anciennes superpuissances est un processus parallèle à leur retrait d'Europe, mais il comporte des particularités. De nombreuses séquelles de l'occupation coloniale du Japon, de la seconde guerre mondiale ou du conflit Est/Ouest n'ont toujours pas trouvé de solution. C'est le cas du liti-

Selon l'expression de Julien Freund.

Cf. J. Esmein, « Deux configurations stratégiques au Japon : parts de marché, créneau », Défense nationale, novembre 1986, p. 113-130 ; D. Saby, Guerre et économie. Essai de conceptualisation et de formalisation des rapports entre l'activité guerrière et l'activité économique. Exemple du Japon (thèse), 1984, Université de Paris-Dauphine, Département des Sciences économiques ; le dossier : « Où va le commerce mondial ? », Sciences humaines, n° 57, janvier 1996, p. 14-33, qui traite notamment du concept de « politique commerciale stratégique », en vogue chez les économistes américains.

ge nippo-russe sur les Kouriles, de la confrontation entre les deux Corées ou entre la Chine de Pékin et celle de Taipeh, etc. Trois États importants, la RPC, le Vietnam et la Corée du Nord conti-[p. 21] nuent de se réclamer du communisme. La situation dans la péninsule coréenne est assez similaire à celle qui se présentait en Allemagne avant la réunification, mais elle ne comporte pas les mêmes garanties d'une issue aussi heureuse. Libérée de la rivalité des ex-Grands, l'Asie doit compter avec ses propres conflits, qui ont des racines profondes, aggravées par l'absence d'une culture d'équilibre des puissances ou de sécurité coopérative. Dans l'Asie orientale sinocentrée, le Japon n'a pu ni voulu jouer un rôle de balancier, comme ce fut le cas de l'Angleterre en Europe, où Londres avait renoncé à toute revendication territoriale. Se disputant frontières, îles et ZEE, les États asiatiques en voie d'industrialisation occupent le vide laissé par le retrait des super-puissances, sans disposer de modèle culturel de gestion des interdépendances. Celles-ci sont d'ailleurs faibles au regard de ce que l'on peut constater en Europe. Bien que croissant, le niveau d'intégration régionale reste modeste, et les pays d'Asie ont encore davantage de relations avec le reste du monde qu'entre eux. Le processus de modernisation ayant été inégal et déstabilisant, il en résulte une grande fragmentation. Celle-ci ne s'est pas constituée en « système » comme en Europe et garde donc un caractère « anarchique ».

Outre la conflictualité asiatique, l'autre donnée importante porte sur l'avenir du « double containment ». À la fin des années quarante, les États-Unis ont poursuivi une politique de containment à l'encontre de l'URSS et de la RPC et une politique de constrainment à l'égard de l'Allemagne et du Japon, qu'il s'agissait d'enrôler contre le communisme et de contrôler par le biais de l'OTAN et du MST. L'alliance avec Washington a été imposée à Tokyo. Mais les responsables japonais et la population acceptèrent assez facilement cette tutelle et l'ancrage à l'Occident. De la capitulation de 1945 à la révision du MST en 1960, la question n'en fut pas moins posée de savoir si le Japon devait s'aligner sur l'Amérique et le monde capitaliste, au risque d'être impliqué contre son gré dans un conflit avec les pays communistes, ou bien s'il lui fallait établir des relations plus amicales avec l'URSS et la RPC, faire partie des « non alignés » (le Japon participa à la conférence de Bandung en 1955), voire suivre une voie socialiste. L'alignement du Japon [p. 22] sur l'Occident n'était toutefois pas si exceptionnel, car il renouait avec la politique d'alliance avec la Grande-Bretagne au début du siècle – c'est-à-dire avec la tradition « suiviste » de l'alliance avec la plus grande puissance. Il permettait de tourner la page du passé militariste et de conquérir une certaine légitimité internationale, d'ouvrir des espaces au commerce japonais et d'avoir des appuis face à la Russie et au continent asiatique, de couvrir la montée en puissance du Japon et de rassurer les pays voisins sans être obligé de définir les responsabilités japonaises dans les guerres de 1895 à 1945.

Expression de G. Segal (« East Asia and the "constrainment" of China », *International Security*, vol. 20, n° 4, printemps 1996, p. 107-135), qui veut dire « contraindre », c'est-à-dire à la fois « équilibrer », « endiguer » et aussi « intégrer ».

L'évolution du système international

La question de savoir si le Japon restera aligné sur l'Ouest et conservera sa position de puissance civile – les deux choses étant historiquement mais pas intrinsèquement liées – dépend de l'avenir de l'hégémonie américaine et de la recomposition du système international. D'après certains auteurs anglo-saxons, la fin de la guerre froide est moins l'arrêt d'un ordre mondial que la disparition du monde soviétique dans une civilisation occidentale en voie de globalisation dont les États-Unis assureraient le *leadership*. Samuel Huntington¹, lui, considère que c'est l'opposition des grandes civilisations, en particulier celle de l'Occident face à l'Asie – dont le Japon – et à l'Islam, qui déterminera la politique mondiale du XXIe siècle. D'autres considèrent que l'« équilibre bipolaire » a cédé la place à un « déséquilibre multipolaire », à un balancement entre l'unipolarité et l'oligopolarité, car si les USA bénéficient d'une supériorité militaire incontestée ² après leur « victoire froide » sur l'URSS et la guerre du Golfe et la guerre actuelle contre l'IRAK, leur supériorité économique est battue en brèche par le Japon et l'Allemagne ³, la montée de l'Europe et de l'Asie orientale.

Comment les États deviennent-ils des grandes puissances ? Par leurs capacités économiques et militaires, l'influence de leur politique étrangère, leur attraction socioculturelle et idéologique. Les États-Unis tentent ainsi de maintenir leur suprématie dans l'ensemble de la panoplie de la puissance : réformes pour amélio-[p. 23] rer la productivité et la compétitivité de l'économie américaine ; lutte contre la diffusion des technologies militaires stratégiques ; volonté de définir les règles et pratiques sur le commerce, l'environnement, l'usage de la force ou les Droits de l'homme. Le déplacement de l'équilibre des pouvoirs en cours depuis le tournant des années soixante-dix n'en est pas moins devenu évident. La proposition américaine faite aux vaincus de la seconde guerre mondiale d'un « partenariat dans le *leadership* », mais aussi le refus japonais de faire des concessions en matière de commerce bilatéral, sont des indications parmi d'autres de cette redistribution de la puissance. Or, l'histoire montre que les périodes de formation d'un nouveau système international sont des moments plus périlleux que les périodes de stabilité hégémonique.

¹ « The Clash of Civilisations », Foreign Affairs, vol. 72, n° 3, été 1993, p. 22-49; Le Choc des civilisations, Paris, Odile Jacob, 1997.

Encore qu'on observe un déclin relatif sur le long terme : sous Eisenhower, les forces armées des États-Unis devaient être capables de mener et de gagner simultanément « deux guerres et demi », c'est-à-dire deux « grandes guerres » (contre l'URSS et la RPC) et une « petite » (contre un pays du Tiers-Monde) ; sous Nixon, on passe à « une guerre et demi » ; sous Clinton, il n'est plus question dans la planification stratégique que d'affronter et remporter deux « conflits régionaux », c'est-à-dire deux « petites guerres » selon les critères anciens.

En 1970, le PIB américain représentait deux fois les PIB combinés japonais et allemand ; en 1995, les masses économiques combinées du Japon et de l'Allemagne ont rattrapé, sinon dépassé, celle de l'Amérique, alors même que le poids démographique de cette dernière, comparable à l'ensemble germano-nippon en 1950, lui est supérieur désormais de 25%.

En dépit de la menace réelle résultant de la tension entre deux adversaires surarmés et des conflits locaux conséquents, le système bipolaire aura rétrospectivement été une « longue paix », pour reprendre l'expression de J. L. Gaddis. Il aurait pu certes en être autrement, et on ne saurait interpréter l'histoire à partir du fait accompli, car elle est aussi celle des « possibles » qui ne se sont pas réalisés. Il reste néanmoins que l'une des raisons de la relative stabilité du système international (dans l'hémisphère nord) de 1945 à 1990 s'explique par le fait que le système bipolaire aura été la forme - imprévue, non voulue et paradoxale - de l'hégémonie américaine. L'instauration de la pax americana mit un terme à la gigantesque lutte pour la succession de la Grande-Bretagne qui avait opposé, depuis le début du siècle et à travers deux guerres mondiales qui n'en font qu'une, l'Amérique d'une part, l'Allemagne et le Japon d'autre part. Après 1945, l'Amérique parvint à imposer son hégémonie à travers un partage du monde en zones d'influences, contradictoirement avec la culture politique américaine. Il en résulta une situation hybride, faite d'un réel affrontement idéologique avec l'URSS et d'une non moins réelle collaboration dans un « partenariat » compétitif et inégal. Stricto sensu, la bipolarité n'a jamais vraiment existé, elle était incomplète, et les deux Grands ne se sont pas trouvés en position de parité, ou seulement tardivement et sur le seul plan des équilibres nucléaires. L'arme atomique aura été pour l'empire soviétique le stade suprême du [p. 24] « militarisme paradoxal », permettant d'égaliser partiellement les rapports avec les USA et de compenser militairement l'infériorité évidente de cette grande « puissance pauvre » 1 qu'était l'URSS. Au plan géoéconomique, il était significatif que le duopole soviéto-américain s'effaçait derrière la triade Amérique du Nord/Europe occidentale/Asie orientale, structurée au plan géomilitaire par l'OTAN d'une part, les accords bilatéraux de sécurité conclus par les États-Unis avec le Japon et les États du Rimland asiatique d'autre part. Cette triade a été transformée par l'élargissement sectoriel et géographique du marché mondial – à la suite des dérégulations au Nord et des « ajustements structurels » au Sud –, et par les « révolutions capitalistes » à l'Est, qui ont vu l'émergence de la Chine et d'un nouveau rapport nippo-chinois, ainsi que la reconstruction de la Russie et un nouveau rapport germano-russe.

L'effondrement de l'URSS apparaît sans doute comme une victoire du « monde libre » sur le communisme, mais ce n'est là qu'un aspect du problème, car cet effondrement est aussi celui du dispositif par lequel les États-Unis assuraient leur hégémonie. L'Amérique se retrouve apparemment dans une situation d'unipolarité, mais il est vraisemblable qu'elle ne parviendra pas à enrayer l'évolution vers un monde multipolaire, quitte à essayer d'en devenir l'arbitre. Beaucoup ont déclaré que l'ordre « bipolaire » avait cédé la place à un ordre « tripolaire » Amérique/Japon/Allemagne. Mais s'il y a des ensembles économiques régionaux ordonnés autour des trois pôles de puissance américain, japonais et allemand, il n'y a pas d'ensembles de sécurité régionaux exclusifs du fait de la prépondérance militaire des États-Unis dans la sécurité de l'Asie et de l'Europe. De plus, la montée de la Chine ou de la « Grande Chine » (avec

Selon l'expression de G. Sokoloff, La Puissance pauvre. Une histoire de la Russie de 1815 à nos jours, Paris, Fayard, 1993.

Macao, Hong-Kong, Taïwan, voire Singapour et les communautés chinoises d'Asie du Sud-Est) altère cette configuration, la RPC (malgré le caractère assez largement spéculatif du PIB chinois et de ses taux de croissance) menaçant à la fois la troisième place de l'Allemagne dans le monde et la domination du Japon en Asie orientale. Depuis la décennie quatre-vingts, le développement des États asiatiques – à la suite du Japon – a déstabilisé l'équilibre des puissances, l'Asie orientale devenant l'un des [p. 25] centres de gravité de la richesse mondiale, fait stratégique central non altéré par la financière de 1991. À la place du triangle stratégique crise cou/Pékin/Washington, est apparu un nouveau triangle Pékin/Tokyo/Washington, Moscou et Delhi qui se trouve en position d'outsiders. Conséquemment, en raison du différentiel de croissance, des puissances non occidentales et non chrétiennes ont émergé au premier rang de la politique, de la culture et de l'économie mondiale 1.

Le retour du Japon à la puissance militaire?

Lors de la guerre froide, la stratégie américaine de *containment* antisoviétique et antichinois, visible et explicite, facilitait et camouflait le constrainment antiallemand et antijaponais. En intégrant l'Allemagne et le Japon dans le réseau économique et militaire qu'ils dominaient et en assumant leur protection, les États-Unis cooptaient les vaincus de 1945 dans la coalition anticommuniste, en même temps qu'ils les contrôlaient et rassuraient leurs voisins. La dissuasion de la menace soviétique ou chinoise et la prévention de l'hégémonie allemande ou japonaise, allaient ensemble; ces deux aspects étaient coordonnés par la stratégie US de prépondérance et de garantie militaires. Cette stratégie fut systématisée par le TNP, le contrôle de la politique de sécurité de l'Allemagne et du Japon s'accompagnant de l'engagement de nonprolifération. Dans une période (1968-1975) qui vit une première remise en cause du leadership américain (déclin économique par rapport à l'Allemagne et au Japon, déclin militaire par rapport à l'URSS qui accède à la parité stratégique), le TNP visait, primo, à maintenir la dépendance de Bonn et de Tokyo envers les États-Unis, en interdisant aux deux concurrents économiques d'être en position d'égalisation diplomatico-militaire, secundo, à entrer dans une relation de collaboration avec Moscou pour sauvegarder l'oligopole nucléaire et la stabilité des alliances Est/Ouest. Le TNP maintenait ainsi les alliés en état de vulnérabilité face à l'URSS ou à la RPC. Il entérinait l'inégalité issue des statuts de l'ONU entre les vainqueurs de 1945, dont l'URSS et la Chine, [p. 26] et les deux puissances vaincues, Allemagne et Japon, devenus dans la décennie quatre-vingts les deux premiers créanciers et investisseurs mondiaux. Depuis la fin de la guerre froide, la plupart des conditions à l'origine de l'alliance germano- et nippo-américaine ont disparu, mais Washington cherche toujours à éviter le

S'ensuit-il une « fusion », une « globalisation » ou un « choc » des civilisations ? En tout cas, cette tendance confirme que, dans la longue durée, l'essentiel n'a jamais été le conflit Est/Ouest, mais la dialectique Occident/reste du monde, c'est-à-dire la problématique de « l'occidentalisation » et des résistances et syncrétismes qu'elle entraîne, spécialement en Extrême-Orient. *Cf.* A. Toynbee, *L'Histoire. Les grands mouvements de l'histoire à travers le temps, les civilisations, les religions*, Paris, Bruxelles, Elsevier Séquoia, 1972 (1951), préface de Raymond Aron.

retour de Berlin et de Tokyo au statut de grande puissance militaire, c'est-à-dire nucléaire.

Au lendemain de la guerre du Golfe, le *Defense Planning Guidance* 1994-1999 de mars 1992 tente de définir les conditions du maintien de l'hégémonie américaine et entend dissuader l'émergence d'« hégémons régionaux » en désignant de nouveaux rivaux, non plus la Russie ou la Chine, mais plutôt l'Allemagne et le Japon. Ainsi s'explique fondamentalement le maintien paradoxal de la garantie militaire *US* et le renforcement de la politique de non-prolifération. Alors que l'URSS s'est effondrée et que l'Allemagne (au sein de l'Union européenne) comme le Japon pourraient prendre en charge leur sécurité et acquérir leur indépendance militaire, la garantie américaine évite la « renationalisation » des politiques de défense des deux pays en sauvegardant les alliances transocéaniques et la prépondérance militaire des États-Unis.

Cependant, la disparition de l'ordre du containment anticommuniste, la « politisation » rapide des contentieux commerciaux et culturels transatlantiques et transpacifiques, l'avènement d'un monde économiquement « tripolaire », sont susceptibles d'amener de nouvelles relations entre les USA, le Japon et l'Allemagne, qui tous trois se concurrencent pour conquérir le marché chinois et pacifique dans son ensemble. Parallèlement, la prédominance de la logique géoéconomique, c'est-à-dire la compétition des capitalismes différents, et le caractère stratégique accru des conflits commerciaux et technologiques, peuvent engendrer de nouveaux concepts de sécurité et de nouvelles perceptions de la menace. Les ensembles économiques régionaux n'ont certes pas (encore) de pertinence stratégique; ils n'en concurrencent pas moins les systèmes d'alliances américano-centrés et trans-océaniques issus de la guerre froide. Si l'unipolarité politico-militaire persiste, c'est parce que Washington continue d'étendre son « parapluie » au [p. 27] Japon et à l'Allemagne, et parce que Tokyo et Berlin pensent que les bénéfices du protectorat dépassent ses contraintes 1. Mais la dimension de sécurité des alliances ² n'existe plus guère, à moins d'agiter une nouvelle menace chinoise ou russe – à laquelle un Japon ou une Allemagne nucléaires pourraient éventuellement répondre, ce qu'interdit le TNP. Demeure surtout la dimension hégémonique, c'est-à-dire la dépendance militaire du Japon et de l'Allemagne. Mais même celle-ci est en voie d'érosion. Japonais et Allemands n'ont guère besoin de la « protection » américaine depuis que l'URSS a disparu, le levier militaire a donc moins d'efficacité. Les relations bilatérales sont complétées par les organisations de sécurité régionales. Le potentiel militaro-industriel du Japon et de l'Allemagne en fait donc des grandes puissances militaires virtuelles.

Le fait essentiel est que l'archipel est en train d'accomplir les derniers pas du retour à la puissance. Les équilibres nucléaires ont masqué la profondeur de l'évolution – économique et technologique – des rapports de forces. Le Japon n'est déjà plus une « puissance civile ». Certes, il n'a pas encore effectué un retour complet « à la norma-

On retrouve l'idée selon laquelle le *free-riding* des alliés, l'Amérique assumant le « fardeau » de la défense, leur aurait permis d'accroître leur puissance économique aux dépens de leur « protecteur ».

On remarque que la notion d'alliance est absente des principaux textes programmatiques de la planification stratégique américaine (notamment la *Bottom Up Review*) ou de la RAM.

le ». Les spécialistes des relations internationales s'accordent en général pour dégager quelques critères permettant de caractériser une « grande puissance » : une capacité autonome de dissuasion nucléaire, une capacité autonome de projection des forces, une capacité autonome d'exercice de la violence armée. Selon ces critères, le Japon ne serait pas une « grande puissance ». On observe que les textes qui régissent la politique de l'archipel dans l'après-guerre froide restent prudents : The Modality of the Security and Defense Capability of Japan de 1994, issue de l'Advisory Group on Defense Issue, et le New National Defense Programme Outline de 1995, issu du National Security Council, n'opèrent pas de rupture radicale dans la poursuite de la « défense non offensive » et de l'alliance avec les États-Unis. En même temps, sans aller jusqu'à définir une stratégie de projection des forces autonome, ils mettent l'accent sur les nouvelles responsabilités du pays, sur la mobilité, les transports à longue distance, le renseignement et les communications. Plus globalement, l'image du Japon « nain politique » et « géant économique » doit être abandonnée. Non seulement le Japon a rééquilibré les rapports de force avec les États-Unis, [p. 28] mais il dispose de l'ensemble de la panoplie pour promouvoir ses intérêts de great power. Il n'est pas un État désarmé entre quatre États nucléaires : Amérique, Russie, Chine, Inde. Il est un État-Nation fort, culturellement homogène, proche de deux États-continents déstabilisés ou menacés de balkanisation, dont il est le premier créancier, donateur ou investisseur, et à l'égard desquels il a des options de leadership. Fondant sa puissance globale sur son excellence technologique et sa prépondérance régionale, il propose son propre modèle de développement, lançant un « défi » au modèle occidental.

La puissance signifiant le pouvoir d'affronter l'extrême, autrement dit l'hostilité et la guerre, elle implique la capacité de se défendre en cas de menace, et la capacité de se défendre soi-même. L'archipel possède bel et bien, « virtuellement », cette capacité, bien qu'il continue officiellement de compter sur l'alliance de sécurité US et qu'il continue d'adhérer à sa « Constitution pacifiste ». Il n'est en vérité une « puissance civile » que parce qu'il a soumis l'institution militaire à des restrictions politicojuridiques extraordinaires, parce que son complexe militaro-industriel n'est pas institutionnalisé et parce qu'il refuse de compter sur la force armée pour promouvoir ses intérêts nationaux. Mais il est objectivement une « puissance militaire » du fait du volume, de la qualité et du potentiel de ses forces !

Le discours officiel de dénonciation de l'arme nucléaire et de promotion du désarmement, conformément à l'image de marque d'un « État pacifique » et à la singularité de l'expérience des bombardements atomiques, ne doit pas faire illusion : il s'accompagne à la fois de la reconnaissance de la nécessité de la dissuasion nucléaire — qu'elle soit élargie ou autonome —, de la maîtrise des processus industriels et filières technologiques susceptibles d'application militaire, d'un ambitieux programme électro-nucléaire d'enrichissement de l'uranium et de retraitement du plutonium, et de l'excellence acquise dans l'ensemble des technologies militaires stratégiques, notamment balistiques et aérospatiales.

Bref, le Japon combine pacifisme antinucléaire et atome militaire virtuel, politique de dénucléarisation et option nucléaire implicite!

[p. 29]

La « grande guerre » demeure-t-elle à l'horizon de la politique internationale ?

Une question importante doit être soulevée : le risque de guerre interétatique est-il encore à l'ordre du jour entre les grandes puissances ? La théorie du précédent a ses limites. L'« école interdépendantiste » tend à répondre par la négative à la question posée. On ne peut cependant sous-estimer les arguments avancés par la théorie néoréaliste de la stabilité hégémonique, qui attribue l'absence de guerre entre puissances occidentales à l'impossibilité pour les alliés européens et japonais de défier les États-Unis du fait de l'existence de l'ennemi commun soviétique. Et nombreux sont les tenants de « l'école réaliste » qui s'attendent, comme K. Waltz ¹, à ce que davantage d'unités politiques accèdent au statut de grande puissance, avec pour conséquence une recrudescence des risques de conflit entre les États. Les mécanismes de la dissuasion nucléaire garderont-ils leur fonction de prévention de la guerre ? Par ailleurs les faits restent têtus : le conflit de la coalition américano-anglaise contre l'Irak en mars 2003 a montré que sans utiliser d'armes nucléaires tactiques contre d'éventuelles armes de destruction massive, une nouvelle stratégie contre le terrorisme islamiste et ses bases étatiques éventuelles, était susceptible d'exporter une « guerre préventive » conventionnelle.

On sait que dans la stratégie de dissuasion, l'emploi virtuel des armes atomiques s'est substitué à l'emploi « réel ». Ainsi, dans son ouvrage Stratégies nucléaires, L. Poirier distingue la dissuasion, qui est une stratégie de non-guerre ou de non-emploi des forces et la « défense active » qui suivrait l'échec de la dissuasion et se traduirait par l'emploi des forces. Plus que l'objet, c'est « l'image » et « l'imaginaire » de la terreur nucléaire qui se trouvent mobilisés. La virtualité joue de l'effroi devant la « guerre totale ». On n'a sans doute pas suffisamment attaché d'importance à cette condition psychologique et culturelle. J. Mueller a bien montré que si la « grande guerre » s'est éloignée des représentations, c'est en grande partie parce que la « guerre totale » est politiquement dévalorisée – la guerre nucléaire, sans victoire possible, ne peut être « une poursuite de [p. 30] la politique par d'autres moyens » – et qu'elle ne se situe plus dans l'horizon culturel des pays développés – elle est sortie de la culture dominante comme, avant elle, le duel. Cette image de la « destruction mutuelle assurée » est le ressort fondamental de la dissuasion nucléaire, qui doit écarter la probabilité de la guerre. Mais cette image n'est efficace qu'aussi longtemps que la culture de rejet de la « guerre totale » - son inacceptabilité - demeure elle-même efficace. Il convient de rappeler ici, après F. Iklé, que si le non-emploi des armes nucléaires est, depuis Hiroshima et Nagasaki, une réalité historique incontestable, la dissuasion est en revan-

¹ Cf. « The Emerging Structure of International Politics », International Security, vol. 18, automne 1993, p. 44-79.

che une théorie hypothétique. Ce n'est que par une heureuse rencontre historique et un artifice rhétorique que les deux notions – non-emploi et dissuasion – se sont télescopées et presque confondues. À tort, car la dissuasion peut fort bien échouer, dès lors que des gouvernements ou des populations seraient prêts à prendre des risques ou à accepter des sacrifices jugés exorbitants à l'Ouest.

La question est particulièrement cruciale en Asie, où trois puissances nucléaires, la Chine, l'Inde et le Pakistan, et trois puissances « du seuil », les deux Corées et Taïwan, sont des États dont la stabilité politique et sociale est loin d'être assurée. Ces États sont en pleine transition de la société agraire à la société industrielle. Ils n'ont pas la même culture de la guerre et de la mort que les États hautement industrialisés. Leur population est jeune et leur croissance démographique encore forte. W. McNeill, dans La *Recherche de la Puissance*, a montré que le grand conflit de 1914-1945 était, au moins en partie, à mettre en relation avec des transitions de même nature.

Les conceptions stratégiques des dirigeants politiques et militaires de la plupart des États asiatiques sont sans doute plus proches de celles de l'état-major français lors des offensives à outrance de l'été 1914 que des stratèges nucléaires occidentaux d'aujourd'hui.

Si la dissuasion atomique repose sur l'hypothèse qu'un niveau de destruction inacceptable retiendra les protagonistes, il faut reconnaître qu'en Asie l'évaluation de l'inacceptable peut se révéler fort problématique...

[p. 31]

L'AMBIGUÏTÉ DE LA « CULTURE DE RESTRICTION » 1

Retour au sommaire

Imposés par les États-Unis après la Seconde Guerre mondiale, le renoncement constitutionnel à la force armée et l'alignement diplomatico-militaire sur Washington paraissent antinomiques avec un statut de grande puissance militaire ou de puissance nucléaire virtuelle. Cependant les gouvernements conservateurs successifs, soucieux de restaurer la légitimité de l'armée et soutenus par les Américains car enrôlés dans le containment anticommuniste, n'ont pas manqué depuis cinquante ans de réinterpréter la Constitution, à défaut de pouvoir la réviser, tout en restant dans le cadre du « pacifisme constitutionnel », ni d'accroître la liberté d'action au sein de l'alliance, à défaut de pouvoir s'en passer, tout en continuant à bénéficier de la garantie américaine (avec ce qu'elle implique en termes de transferts de technologies en direction du Japon et d'ouverture du marché nord-américain aux produits japonais). Parallèlement, les pressions des États-Unis pour un accroissement de la contribution nippone au « partage du fardeau » de la défense permirent de légitimer – à l'intérieur et à l'extérieur – le réarmement et l'extension des responsabilités militaires, cependant que l'invocation du « pacifisme constitutionnel » permettait simultanément de résister à ces pressions afin de limiter les coûts diplomatiques, financiers ou technologiques de l'alliance bilatérale.

[p. 32]

La gestion des restrictions militaires et des contraintes de l'alliance

Par opposition aux pratiques antérieures, la Constitution de 1947, sous l'influence de la politique américaine de désarmement, démilitarisation et démocratisation du Japon, a mis au point un système complet de contrôle civil de l'institution militaire et de « défense non-offensive », sur la base des articles 9 (« clause pacifiste ») et 66 (« clause civile »). Le commandant en chef est le Premier ministre responsable devant la Diète, non l'Empereur.

On parle en Allemagne de « culture de retenue ».

Le directeur général de la *Japan Defense Agency* est un civil qui n'est pas membre de droit du Cabinet, car l'Agence de Défense n'a pas le rang d'un ministère. Elle est un organisme civil soumis au contrôle du Parlement. Le National Defense Council, réorganisé en National Security Council en 1989, est intégralement composé de Civils 1. L'article 18 de la Constitution a supprimé la conscription et le service militaire obligatoire, et l'article 76 a interdit les cours martiales. À ces contraintes constitutionnelles s'ajoutent des restrictions législatives : l'interdiction de l'envoi des forces outremer; la prohibition des exportations d'armements; les trois « principes non nucléaires »; l'interdiction de détenir des armes offensives et de déployer des forces de projection, du type porte-avions, sous-marin nucléaire d'attaque, bombardier ou avion de transport à long rayon d'action ; le plafonnement des dépenses militaires à 1% du PNB; la limitation de l'utilisation de l'espace ou de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces formes de « contrôle civil » peuvent cependant être amendées sans révision constitutionnelle. Le contrôle administratif exercé par la JDA complète ce dispositif de subordination du corps militaire : les bureaux internes civils de l'administration des forces d'autodéfense régissent aussi bien la planification stratégique que la carrière des officiers ; le chef d'état-major des armées, qui en théorie assiste le directeur de la JDA, est en fait sous le contrôle des bureaux civils, qui ont également la haute main sur le renseignement et l'élaboration de la doctrine militaire. Toutefois, ce « contrôle civil » général est davantage [p. 33] exercé par le gouvernement et l'administration – c'est-à-dire les forces conservatrices liées au PLD, qui restent majoritaires malgré la fin du « système de 1955 » ² – que par la Diète ou l'opposition de gauche. Celles-ci n'exercent une réelle influence que lors des (âpres) débats budgétaires. Ces contraintes juridiques font que le Japon manque d'institutions de défense fortes, tandis que le « contrôle civil », c'est-à-dire l'occupation des postes administratifs de la JDA par des fonctionnaires du MoF, du MoFA ou du MITI, implique que les décisions stratégiques sont fortement influencées par des considérations économiques et budgétaires.

Les restrictions militaires issues de la « Constitution pacifiste » et l'intégration dans la stratégie américaine de *containment* eurent un impact décisif sur les FAD. Ces deux facteurs, plus ou moins contradictoires, se synthétisèrent dans l'accord de sécurité bilatéral nippo-américain. En 1951, il incorporait le Japon dans la stratégie US en Asie du Nord-Est. Reconduit en 1960 sur des bases « strictement défensives », il garantissait l'assistance militaire des États-Unis en cas d'attaque contre l'archipel, mais

Il comprend le Premier ministre, les ministres des Affaires étrangères, des Finances, du Commerce et de l'Industrie, le secrétaire général du gouvernement, les directeurs de la *JDA*, de la *Defense and Economic Planning Agency*, de la STA.

En place depuis 1955, le PLD a dû quitter le pouvoir en juillet 1993. Il y est retourné dès juin 1994, mais sous la forme d'un gouvernement de coalition PLD-parti socialiste-Sakigake, et, pour la première fois depuis 1946, c'est un socialiste, Murayama, qui a occupé le poste de Premier ministre. Depuis janvier 1996, par contre, si la même coalition est au pouvoir, c'est un leader du PLD qui est le chef du gouvernement. Le PLD reste le parti dominant, bien qu'il soit déchiré par les luttes de factions. De manière significative, les nouveaux partis réformistes qui avaient remporté les élections en 1993 étaient ou sont dirigés par d'anciens cadres du parti conservateur.

n'impliquait pas la réciprocité – pas d'assistance japonaise en cas d'attaque contre les États-Unis – ni la participation à une action coercitive des Nations unies.

Le Japon échappait ainsi à certaines charges et contraintes, en se mettant en position de *free-rider*. Il s'engageait à ne pas redevenir une grande puissance militaire et à rester sous la dépendance stratégique de Washington, qui prenait en charge l'essentiel du « fardeau de la défense ». Constituant une « alliance anormale » entre une superpuissance militaire et un État démilitarisé, le *Mutual Security Treaty* générait une série de paradoxes : comment concilier une « Constitution pacifiste » et une « économie civile » avec la dépendance envers une puissance militaire nucléaire en guerre froide et à l'économie militarisée ? S'émanciper de la tutelle américaine impliquait de réarmer au mépris de « l'idéal constitutionnel ». Respecter l'interdit contre les armes condamnait le Japon à rester sous la dépendance militaire des États-Unis. Le problème clé était de savoir comment légitimer le réarmement et l'« alliance » nucléaire américaine – le mot « alliance » n'apparaît qu'en [p. 34] mai 1981 dans le communiqué Reagan/Suzuki –, et comment changer ou contourner les sentiments antimilitaristes et antinucléaires de l'opinion japonaise.

Durant la guerre froide, les gouvernements PLD furent contraints de manœuvrer entre les pressions croissantes des États-Unis sur le *burden sharing* et les pressions persistantes des partis de gauche ou de l'opinion publique. Ils s'attachèrent à reconstruire graduellement un outil de défense crédible qui donne satisfaction aux uns et aux autres, utilisant les contraintes de la dépendance et de la Constitution pour masquer et légitimer le réarmement d'un côté, justifier le *free riding* de l'autre. La politique de sécurité et de défense des gouvernements nippons, soucieux d'éviter les conflits à l'intérieur et à l'extérieur sur la question du réarmement, fut ainsi davantage gérée en fonction des pressions politiques intérieures et américaines qu'en fonction de l'équilibre international des forces. Un *consensus* finit par s'établir sur les FAD et le *MST* – mais pas sur le « parapluie » nucléaire –, portant sur une DNO graduelle soumise à de sévères contraintes à l'intérieur de la garantie américaine.

La crainte d'être entraîné dans un conflit par les États-Unis diminua après 1972, avec la fin de la guerre du Vietnam et le soutien chinois à l'alliance bilatérale. À chaque montée en puissance de la défense japonaise, le gouvernement posa des limites et donna des gages : la constitution des FAD en 1954 s'accompagna de la limitation des effectifs à 152 000 hommes et de l'interdiction de l'envoi des forces outre-mer ; le premier plan de défense en 1957, du *Basic Policy for National Defense*, qui fixe les principes généraux de la DNO graduelle à l'intérieur de la protection américaine ; le troisième plan en 1967, de la prohibition des exportations d'armements et des trois « principes non nucléaires » ; le quatrième plan en 1972, du plafonnement des dépenses militaires à 1% du PNB.

En 1976, l'adoption d'une nouvelle programmation militaire, le *National Defense Program Outline*, en remplacement de la planification antérieure, limita le volume des effectifs (180 000 hommes) et le niveau d'équipement à atteindre.

On peut enfin noter que la loi de 1992 sur la participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU s'accompagna de conditions restrictives à l'engagement des FAD, fortes aujourd'hui de 235 000 hommes.

Ainsi, à l'opposé de nombreux discours euphémisants émanant de cercles officiels et de certaines autorités, on observe une grande continuité dans cette logique paradoxale de reconstitution du potentiel militaire japonais.

Les controverses sur la Constitution 1

Cette continuité se retrouve dans les controverses concernant la Constitution qui n'ont pas cessé depuis 1947. Les Américains ont verrouillé le système légal en rendant difficile la révision constitutionnelle, puisqu'elle exige une majorité des deux tiers dans chacune des deux Chambres de la Diète et une ratification par référendum. Mais la Constitution reste au centre du débat politique et se trouve périodiquement remise en question. Deux positions s'affrontent. Pour la gauche, qui avait accueilli les Américains en libérateurs avant le déclenchement de la guerre froide, puis les avait accusés de trahir « l'idéal de la Constitution » –, celle-ci garantit les droits démocratiques du peuple japonais. Pour la droite, elle symbolise l'intrusion étrangère car elle a été imposée durant l'occupation par un vainqueur – auquel elle s'est alliée sur la base de l'anticommunisme – qui a violé les traditions japonaises. La polémique tourne autour de l'Empereur et de l'armée (articles 1 et 9). Convient-il de restituer au *Tenno* une position de chef de l'État ? Le pays peut-il retrouver sa pleine souveraineté militaire ?

La gauche soutient que l'Empereur n'est pas constitutionnellement chef de l'État. La droite pense que le trône demeure le centre moral et historique de la nation, et qu'en conséquence, sur le plan éthique, il y a bien continuité entre l'ancien et le nouveau régime. Le Japon n'a donc pas comblé cette singulière « lacune » : l'absence d'un chef d'État pleinement « légal » et « constitutionnel »! Après 1945, l'Empereur a été formellement maintenu sur le trône en échange du renoncement à la guerre. [p. 36] Mais la validité de l'article 9 a été contestée au regard du principe de souveraineté de l'État, du droit international ou de l'article 98 de la Constitution, selon l'argumentation suivante. Primo, la souveraineté de l'État étant la base de toute Constitution et la condition d'existence du droit international public – et le fait d'imposer une Constitution à un autre État constituant par ailleurs une violation de la souveraineté constituante du peuple –, l'État japonais ne pourrait porter atteinte aux éléments constitutifs de sa puissance publique, c'est-à-dire renoncer à la force armée ou au jus belli, sans autodétruire ce sur quoi sa souveraineté est fondée. Secundo, le pacte Briand-Kellog de 1928, sur le modèle duquel l'article 9 a été rédigé et qui prohibe la « guerre d'agression », autorise (explicitement) le droit de légitime défense et (implicitement) celui de participer à la sécurité collective. Il laisse encore chaque État décider en quoi

¹ Cf. Yamamoto H., « Révision de la Constitution, pacifisme et droits fondamentaux au Japon », RFDC, n° 24, 1995, p. 823-838.

consiste l'autodéfense. *Tertio*, l'article 98 établissant que le Japon « honorera ses traités » et celui-ci ayant adhéré à la Charte des Nations unies, il doit par conséquent respecter les obligations des articles 1-1, 2-5, 4 et 43 de ladite Charte concernant la contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et bénéficier du droit de légitime défense individuelle et collective des États stipulé à l'article 51.

Les forces conservatrices japonaises ont ainsi eu l'art d'utiliser et de « subvertir » le droit international moderne à des fins nationales de relégitimation de l'institution militaire, mettant la gauche dans une position à la fois inconfortable et défensive. Compte tenu des liens historiques intrinsèques entre le *Tenno* et la *Jieitai*, la réforme du statut du trône et la révision du « pacifisme constitutionnel » vont de pair. L'objectif du PLD est précisément d'investir l'Empereur d'une dimension politique de chef d'État, et d'amender l'article 9 pour que les FAD se voient reconnaître un statut non équivoque. Celles-ci sont placées sous le commandement du Premier ministre, personnage sans autorité morale. Mais le vrai point de référence de l'armée est l'Empereur, avec lequel ont été rétablies des relations spéciales au niveau du protocole, à défaut de liens organiques qui modifieraient les principes constitutionnels (« démocratiques » et « pacifistes ») du Japon moderne. Il ne fait pas de doute que l'axe [p. 37] mystique armée/Empereur – question extrêmement sensible politiquement – s'est en grande partie reconstitué, au moins sur le plan symbolique.

La controverse sur l'Empereur et l'armée montre que si le texte constitutionnel est redevable du modèle euro-américain, la pratique constitutionnelle demeure, elle, influencée par la tradition culturelle japonaise. Tel est le « dualisme » politique nippon. Historiquement, le Japon est l'exemple type d'une « modernisation conservatrice » ¹ impulsée par l'oligarchie, instrumentalisant les méthodes et techniques occidentales pour construire un État national fort. Le libéralisme japonais resta faible politiquement car sans lien avec le capitalisme souche nippon, qui ne fut jamais libéral ni individualiste en raison de la prégnance de la culture confucéenne. Lié à l'État (modèle du « corporatisme développemental »), nationaliste, paternaliste et méritocratique, il combine loyauté de l'individu à l'entreprise et allégeance de l'entreprise à l'État ². Comme dans les autres pays du *Rimland* asiatique où le *rule of law* de la démocratie constitutionnelle n'est qu'apparent, coexistent une autorité *de jure* – un Cabinet responsable devant un Parlement élu – et une autorité *de facto* féodale et conservatrice. C'est dans le secret du « triangle » administration/PLD/communauté des affaires, au sein de *l'Establishment*, que de manière consensuelle sont prises les décisions.

La « reniponisation » de la Constitution, par l'interprétation et la pratique, et le renforcement du « tennoïsme », système original de valeurs patriotiques et religieuses centrées sur le « père de la nation » et gardien de l'éthique confucéenne qu'est l'Empereur, n'ont pas seulement concerné le statut de l'armée, mais aussi, de manière très significative, l'éducation civique et les symboles nationaux. Malgré la force de la

¹ Cf. B. Moore, Les Origines sociales de la dictature et de la démocratie, Paris, Maspéro, 1969, « La révolution "par le haut" et le fascisme », p. 347-361.

² Cf. M. Morishima, Capitalisme et confucianisme. Technologie occidentale et éthique japonaise, Paris, Flammarion, 1987 (1982).

34

« culture civile », les symboles traditionnels, patriotiques et dynastiques ont été réaffirmés : rétablissement de la Fête des Origines de l'Empire en 1966, célébration du centenaire du Meiji en 1968, jubilé de l'Empereur Hiro-Hito en 1976, inscription sur les tablettes du Yasukuni des noms des condamnés du procès de Tokyo dont l'ancien Premier ministre et chef d'état-major Tojo en 1978 ¹, retour au système de datation par « ères impériales » (institué en 645) à la place du calendrier chrétien en 1979, funérailles et intronisation du Tenno [p. 38] en 1990. Quant au fameux Rescrit impérial sur l'éducation de 1880, fondement spirituel du Japon de Meiji, puis déclaré caduc par la Diète en 1948 à la demande des Américains, il a été l'objet de multiples tentatives de réhabilitation et de réinterprétation par le MoE, qui veille, contre la gauche, à l'enseignement confucéen et nipponisant qui imprègne les programmes scolaires. Le fait qu'un nationaliste conservateur comme Nakasone - très favorable au renforcement militaire, y compris nucléaire, du Japon au sein de l'alliance américaine – ait accédé aux fonctions de directeur de la STA puis de la JDA, enfin à celle de Premier ministre, est également très significatif. Au sein de cette culture nippone à la fois « pacifiste », « marchande » et « patriotique » ², les controverses portent sur la façon d'assurer la sécurité et la prospérité de la nation, car le nationalisme (sans bellicisme) est le fonds commun sur lequel se développent l'ensemble des discussions, débats et clivages intellectuels, politiques et idéologiques, qui opposent parfois violemment les Japonais. Malgré les conséquences de la défaite de 1945 et l'abandon de l'ancienne éthique militaire, on observe une grande continuité des thèmes depuis le choc de l'irruption occidentale au milieu du XIX^e siècle : l'indépendance nationale, le Kokutai, la centralité du Tenno, le « combat pour la culture » japonaise, l'examen des articulations entre modernité et nipponité, l'idée du Japon comme pivot dans la dialectique Asie/Occident. Le discours néoconservateur – dominant –, fixé à la fin des années 1960, reprend cette thématique à la fois nationaliste, « géoculturelle » et antiuniversaliste : il conjugue idéologie de l'entreprise à la japonaise, théorie de la société postindustrielle, thème du « changement de paradigme » et du « dépassement de la modernité » (occidentale), conviction du déclin des puissances euro-américaines, de l'ascension de l'Asie et de l'accession du Japon au premier rang (malgré la crise des années quatre-vingt-dix).

Tous les 15 août, date anniversaire de la capitulation du Japon, les ministres japonais viennent se recueillir au sanctuaire shinto de Yasukuni, où l'on célèbre le souvenir et où l'on conserve les noms des 2,5 millions de soldats tués au cours des guerres contre la Chine et la Russie et pendant le second conflit mondial. Ce sanctuaire est fréquemment dénoncé dans la presse chinoise ou coréenne comme La Mecque du militarisme et du nationalisme nippons.

Le pacifisme japonais dissimule un patriotisme profond, antiaméricain et « neutraliste », ou encore la fierté d'une puissance « civile », « pacifique », « écologique », par opposition à l'État militarisé qu'est devenue l'Amérique du *Cold War Liberalism*. D'une manière générale, on peut dire que le pacifisme n'est plus l'antithèse du nationalisme : ainsi, ce sont les « pacifistes » allemands qui ont remis en vigueur la notion de *Mitteleuropa*, reposé la « question allemande » sous l'angle de l'identité et de l'indépendance nationales (par opposition aux blocs et aux États-Unis).

Le réarmement en collaboration avec les États-Unis

La reconstitution des forces militaires japonaises fut une conséquence directe de la guerre froide et de la volonté des Américains d'associer au containment anticommuniste les vain-[p. 39] cus de la seconde guerre mondiale. C'est de cette façon détournée que le Japon put réarmer. Les États-Unis ne souhaitaient pas la reconstruction d'une puissance militaire indépendante, mais la plus grande contribution possible de l'archipel au « partage du fardeau » : soutien logistique et financier, assistance économique aux pays d'importance stratégique pour Washington (Égypte, Turquie, Pakistan, Corée du Sud), transferts de technologie et achats de matériels de guerre américains. La garantie US était la garantie de la neutralisation (politico-militaire) de la puissance japonaise, « neutralisation sans neutralité » puisque le Japon était intégré à la stratégie de containment. Il recevait en échange le droit d'être « protégé » par les États-Unis et les Nations unies (c'est-à-dire les puissances qui l'avaient combattu et vaincu en 1945), sans qu'il soit tenu de par sa Constitution de leur prêter assistance au retour. Le MST était ainsi le lieu par excellence de la domination de Washington sur la sécurité de l'archipel. Le processus de décision stratégique, notamment en ce qui concerne les commandes d'armements, étant pénétré par les Américains fortement impliqués dans le CMI nippon, et les FAD étant matériellement et opérationnellement intégrées au système de défense US avancé, la gauche pouvait dénoncer les risques de « dénationalisation » et de « militarisation dépendante ».

De fait, l'État japonais est allé aussi loin que le permettaient les contraintes internes et externes dans le strict cadre de l'alliance américaine et du droit international, mais en rééquilibrant les rapports de force avec Washington. L'édification d'une puissance militaire prit le dessus par rapport aux principes antimilitaristes. La réinterprétation de l'article 9 de la Constitution permit de confirmer le droit de légitime défense, mais aussi la « défense collective » – c'est-à-dire l'alliance américaine – et la détention de certaines armes « offensives ». Les trois « principes non nucléaires » n'empêchèrent jamais l'accueil dans les ports japonais de navires ou de submersibles américains équipés d'armes atomiques, ni le gouvernement de compter sur la dissuasion nucléaire élargie des États-Unis. La prohibition des exportations d'armements n'empêcha pas les ventes de pièces, composants ou semi-conducteurs, ni même celles d'hélicoptères, d'avions ou de navires de patrouille ¹1, ni [p. 40] enfin les transferts de technologies « duales » ou à usage militaire vers l'Amérique, surtout à partir de 1983 avec la coopération IDS. Le principe d'utilisation pacifique de l'espace n'empêcha pas non plus le développement de l'industrie aérospatiale, ni l'usage de satellites géostationnaires pour les communications et l'observation militaires, ni la mise en place du programme WESTPAC lié à l'IDS ou d'autres programmes ABM (s'apparentant plus, il est vrai, à une défense antiaérienne qu'à une défense « spatiale »). Le plafond du 1% ne constitua pas une barrière à la croissance des dépenses militaires en raison de la

Achetés par la Suède, les Philippines, Israël ou la Birmanie.

croissance du PNB. L'interdiction de l'envoi des forces outre-mer fut supprimée par le *PKO Bill* de 1992, qui donne aux FAD le droit d'intervenir à l'étranger de manière non coercitive. La posture défensive du *BPND* et du *NDPO*, officiellement maintenue, céda en pratique aux pressions américaines et à la volonté japonaise d'étendre les responsabilités et capacités militaires en Asie orientale – du « cercle intérieur » couvrant la Corée du Sud et Taïwan au « cercle extérieur » allant de la mer d'Okhotsk aux détroits malayo-indonésiens –, malgré la résistance opiniâtre de l'opposition pacifiste.

Le Japon devint une puissance militaire classique puis virtuellement nucléaire en collaboration avec les États-Unis et suivant la ligne définie par leurs exigences stratégiques : l'effort de défense japonais devait s'opérer au sein de l'alliance bilatérale pour qu'il apporte sa contribution au dispositif régional et global américain. À vrai dire, le gouvernement nippon ne se contenta plus de suivre passivement les exigences US. À partir de 1980 - année où l'archipel devient la seconde puissance économique du monde en dépassant l'URSS -, il chercha activement à rompre les restrictions politico-juridiques. Aucune contrainte « antimilitariste » n'est plus venue accompagner le développement des FAD – la dernière date de 1976. Si les principes adoptés pendant les décennies précédentes ont été formellement conservés, ils furent érodés de facto par leur réinterprétation. Le nouveau rôle du Japon dans la « communauté de sécurité occidentale » – au G7 ou lors des négociations FNI – ou dans la « stratégie maritime » américaine en Asie du Nord-Est – défense des sea lanes dans un périmètre de 1000 milles marins autour de l'archipel et [p. 41] stratégie du Northern Forward en direction de l'Extrême-Orient soviétique, qui impliquaient que les FAD acquièrent la capacité de bloquer les mouvements de l'Eskadra dans le Pacifique Nord-Ouest - fut légitime par une nouvelle expression : « l'alliance ». Le Japon et les États-Unis n'étaient plus seulement partenaires, mot qui évoque des liens politiques, économiques ou culturels, mais « alliés » – en dépit des contentieux –, avec toutes les implications militaires de ce terme.

Les obstacles au nucléaire militaire

Les « restrictions » constitutionnelles, législatives et conventionnelles sur l'institution militaire en général se retrouvent en particulier au niveau du nucléaire. Durant la guerre froide, le Japon adopta une posture de DNO et s'interdit la fabrication, la possession et l'introduction d'armes atomiques. Mais l'application du troisième principe de la doctrine Sato aurait signifié pour l'archipel une évolution « à la néozélandaise » ¹, c'est-à-dire une rupture sinon de l'alliance bilatérale, du moins de la coopération militaire et de la dissuasion élargie. Cela aurait impliqué, selon l'accroissement des dépenses d'armements, soit l'affaiblissement de la capacité de défense du Japon, soit le renforcement d'une défense à la recherche de l'autonomie. Le discours japonais de légitimation sur la scène internationale – le discours du désarmement, de

Le Premier ministre Lange a interdit l'entrée dans les eaux néozélandaises des bâtiments de guerre américains à propulsion nucléaire ou susceptibles de transporter des armes nucléaires.

la non-prolifération et de la prohibition des armes nucléaires – a toujours été soumis à la réserve des intérêts de sécurité de l'État, c'est-à-dire à la reconnaissance de la nécessité de la dissuasion, qu'elle soit élargie ou autonome. Il garde néanmoins un aspect relativement contraignant, de par le fait que le statut d'« État pacifique » et de « seule nation atomisée » – qui fait du Japon une victime, lui permet de prendre ses distances avec les États-Unis et dissipe toute culpabilisation – implique qu'il serait difficile aux dirigeants conservateurs d'opter ouvertement pour le nucléaire militaire. Mais « l'allergie nucléaire » de l'opinion japonaise contraste avec les soupçons extérieurs sur l'éventuelle acquisition d'armes atomiques [p. 42] par le Japon. Celui-ci est techniquement et financièrement capable de construire un arsenal, comme l'a confirmé l'ancien Premier ministre Hada à la Diète au printemps 1994. Mais alors, qu'est-ce qui pourrait prévenir ou empêcher Tokyo, sur le plan de la politique intérieure, d'avoir des armes atomiques s'il le désirait vraiment ?

L'article 9 de la Constitution de 1947, l'article 2 de la loi fondamentale sur l'énergie atomique de 1955, les trois « principes non nucléaires » de 1967 et – plus globalement – la « défense non offensive », instituent des prohibitions ou restrictions juridico-constitutionnelles et politico-législatives. Mais, selon l'interprétation gouvernementale donnée par Kishi, Tanaka, Fukuda ou Nakasone, la Constitution n'interdit pas la possession de toutes les armes nucléaires, qui sont très diverses ; elle autorise au contraire l'usage « défensif » d'armes servies par certains vecteurs (mines, artillerie, missiles). La loi de 1955 limite strictement l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ou civiles; mais cette règle législative (et non légiconstitutionnelle) peut être abrogée ou modifiée comme n'importe quelle autre loi (c'est-à-dire à la majorité simple); elle n'a pas empêché le développement sur le long terme d'une capacité technique militaire. Les trois principes n'ont pas force légale, car aucun gouvernement n'a jamais voulu les intégrer dans une législation; aussi ne sont-ils qu'une doctrine politique - adaptable - à laquelle ne peut être reconnue tout au plus qu'une valeur « coutumière ». Quant à la DNO ou au concept d'une « force minimale nécessaire à l'autodéfense », ils posent de sérieux problèmes d'interprétation, car il n'est pas du tout sûr qu'ils excluent des armements atomiques en tant qu'instruments purement « dissuasifs » ou « défensifs ». Selon le premier Livre blanc sur la défense de 1970, le niveau de puissance militaire nécessaire à l'autodéfense dépend des conditions concrètes déterminées par l'état des relations internationales et le développement technologique; « mais en aucun cas, le Japon ne peut posséder d'armes qui poseront une menace d'agression sur les autres nations, tels les bombardiers à long rayon d'action, les porte-avions nucléaires d'attaque ou les missiles balistiques intercontinentaux ». Dans le Livre blanc de 1978, ce sont les armes pouvant « causer [p. 43] des destructions massives sur le territoire des nations voisines » qui sont interdites au Japon. Dans le Livre blanc de 1989, ce sont plutôt les « armes offensives dont l'usage ne peut servir qu'à provoquer des destructions massives sur le territoire des nations voisines », tels « les ICBM, les bombardiers stratégiques et les porte-avions d'attaque ». Le critère utilisé n'est donc plus la perception que pourraient avoir les gouvernements étrangers de la puissance militaire nippone, mais la nature de l'arme déployée, sa capacité objective à causer des « destructions massives ». Bref, un arme-

38

ment atomique anticités est prohibé, mais pas expressément un armement antiforces, contre-C41L ou contre-leadership servi par des IRBM ou des SNLE.

Les restrictions conventionnelles – le TNP, les accords de garantie signés avec l'AIEA et les « groupes d'exportateurs », les accords de coopération conclus avec les USA, le Canada, l'Australie, la GB, la France ou la Chine – sont plus contraignantes que les restrictions législatives, car le Japon ne peut les changer unilatéralement – sauf la réserve exceptionnelle de la clause rebus sic stantibus 1. Mais le TNP autorise les membres à s'en retirer en cas d'événements extraordinaires, après avoir averti trois mois à l'avance le CSNU – qui peut intervenir s'il n'est pas bloqué. Il exempte toute activité nucléaire (notamment la R/D) ne portant pas sur la construction ou l'acquisition d'ogives ou de bombes. En clair, il vise le produit fini en se bornant à interdire la fabrication d'armes nucléaires prêtes à l'emploi. En ce sens, il n'interdit pas la « virtualisation » ou la stratégie de « virtualisation » des armes, la dispersion des éléments qu'il ne reste qu'à assembler. Enfin, il ne précise pas les modalités d'application des garanties qu'il comporte et il ne contient pas de mesure de sanction contre la violation de ses dispositions. C'est l'AIEA qui a élaboré ces modalités d'application et de sanction à l'égard des États parties au traité ². La surveillance qu'elle exerce a pour objectif de déceler rapidement le détournement éventuel de quantités significatives de matières nucléaires, et elle peut saisir le Conseil de Sécurité en cas de refus par un État de ses inspections. L'Agence n'a pourtant pas mis fin à la prolifération. Si jusque-là, les États « du seuil » (Inde, Pakistan, Israël, Afrique du Sud) avaient déve-[p. 44] loppé leurs capacités en dehors du TNP et donc à l'abri de l'AIEA, le cas irakien a révélé qu'un pays ayant adhéré au traité et conclu un accord de garantie avec l'Agence pouvait élaborer clandestinement un programme militaire très avancé. Joint au projet d'interdiction de la production de matières fissiles à usage militaire, le programme « 93+2 » tente donc d'accroître l'efficacité des garanties en déplaçant le centre de gravité des contrôles depuis l'inspection ordinaire des matières atomiques vers la détection des activités clandestines. L'AIEA devra couvrir la totalité du cycle du combustible et pourra envoyer sans préavis des inspecteurs sur tous les sites afin qu'ils observent, posent des questions ou fassent des prélèvements. Ces nouvelles contraintes sont mal vues par des pays comme le Brésil, la RFA ou le Japon : ils craignent que l'Agence ne surveille systématiquement leurs activités sans pour autant être capable de détecter des actions illicites dans les pays proliférants. Faisant dériver les discussions du terrain de la non-prolifération à celui de la non-discrimination, ils revendiquent l'universalité du « 93+2 », c'est-à-dire l'application des nouveaux contrôles à tous les États, y compris les puissances « du Club » ou « du seuil ». Quoi qu'il en soit, l'AIEA ne saurait être infaillible, en dépit du resserrement des mailles du filet des garanties : plutôt que de donner « l'assurance de l'absence d'activités non déclarées », le « 93+2 » augmente « la capacité de l'Agence à détecter des activités non déclarées », comme ce fut le cas en Corée du Nord en 1993. Les moyens nationaux de ren-

Clause implicite à tout accord selon laquelle les traités peuvent devenir caducs par suite de la modification des circonstances dans lesquelles ils ont été conclus.

² Cf. M. Lefebvre : « Les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'épreuve des crises récentes du régime de non-prolifération nucléaire », AFDI, 1996, p. 137-163.

seignement et de lutte contre les trafics demeurent indispensables. Quant aux accords bilatéraux de coopération, fournitures de matériaux et transferts de technologies, ils stipulent que le Japon s'en tient à une utilisation civile de l'énergie nucléaire. Ils prévoient une rupture des contrats et des mesures de rétorsion en cas de détournement à des fins militaires. Ces accords paraissent dissuasifs, tant qu'ils restent vérifiables et indispensables au programme énergétique nippon.

La transparence et le contrôle civil de ce programme font du Japon un cas très différent de l'Irak ou de la Corée du Nord. L'engagement civique de la communauté scientifique – environ 35 000 ingénieurs et techniciens – à une utilisation pacifique de [p. 45] l'énergie nucléaire institue une sorte de « contrôle technique », qui s'ajoute au contrôle budgétaire du Parlement, au contrôle politique de la presse ou de l'opinion, et, plus largement, à la « culture pacifiste » du public japonais. Ces facteurs démocratiques, à la fois institutionnels et culturels, semblent à même d'interdire, de prévenir ou d'empêcher le développement et l'exploitation de tout programme militaire officiel ou clandestin. Mais la structure décisionnelle oligarchique et fermée, à prépondérance conservatrice, renforcée dans le cas de la politique nucléaire, domaine par excellence du secret d'État et de la centralisation gouvernementale, apporte de sérieuses restrictions à cette lecture éventuelle. Les ingénieurs japonais refuseraient-ils d'obéir à une décision politique leur enjoignant la fabrication d'armes si une orientation atomique militaire était prise dans un contexte où la sécurité nationale serait en cause? La « culture de restriction » de la puissance militaire, culture qui dépasse et englobe les aspects politiques et juridiques stricto sensu, persistera-t-elle en cas de crise ou de choc international? De cette question essentielle dépend l'orientation future du Japon, de sa défense et de son statut.

Dans l'immédiat, l'obstacle politico-juridique à l'acquisition de l'arme nucléaire réside dans la structure de la Constitution « dualiste » japonaise. Il existe un modèle institutionnel militaire atomique qui transcende les clivages nationaux (qu'on retrouve chez tous les EDAN). Ce modèle repose sur la concentration du pouvoir nucléaire chez une seule personne, chef de l'État (États-Unis, Russie, France), chef du gouvernement (Grande-Bretagne) ou secrétaire général du parti unique (Chine, ex-URSS). Cette personne est investie du droit de décider du moment et de la modalité d'emploi des armes atomiques, sans contrôle ni contrepoids parlementaire, ministériel ou juridictionnel. Elle dispose à cette fin d'un état-major particulier veillant à l'acheminement de ses ordres, ainsi que de forces dont le commandement est placé directement auprès d'elle hors de la hiérarchie militaire. Le régime politico-juridique du nucléaire militaire est ainsi l'exemple le plus achevé de la centralisation étatique, de la personnalisation du pouvoir et de la légalité d'exception réservée au seul chef politique détenteur de la légitimité [p. 46] nationale ¹. Or, la nature collégiale du pouvoir gouvernemental au Japon, la faiblesse constitutionnelle du Premier ministre, le caractère purement symbolique de l'Empereur, joints au dédoublement du principe de légitimité, démocratique et impérial, et aux restrictions juridiques des forces armées, parais-

Cf. H. Pac, Le Droit de la défense nucléaire, Paris, PUF, QSJ, 1989; Droit et politiques nucléaires, Paris, PUF, 1994; Les Politiques nucléaires, Paris, PUF, QSJ, 1995.

sent antinomiques d'un statut d'État nucléaire. Qui détiendrait la *suprema potestas* au Japon, le chef de l'État ou le chef du gouvernement, tous deux personnages faibles politiquement? Il ne saurait y avoir de puissance nucléaire nippone sans « révolution politique », au profit de l'axe *Jieitai/Tenno* ou, plus démocratiquement, d'un Premier ministre renforcé et relégitimé. En effet, quelle crédibilité pourrait avoir une dissuasion japonaise sans que soit clairement institué un pouvoir de décision personnel dont l'exécution et l'efficacité soient assurées ?

[p. 47]

LE PROGRAMME NUCLÉAIRE JAPONAIS

Retour au sommaire

La recherche de la sécurité énergétique – sans exclure l'option de défense – a constitué, dans le cas nippon, l'amont du processus de développement d'une capacité atomique civile puis virtuellement militaire. L'analyse de la politique et de l'industrie atomiques du Japon montre en effet que le programme de recherche et de développement japonais revêt un caractère militarisable et qu'il comporte des motivations militaires. Ce caractère et ces motivations ont fini par générer un conflit avec les États-Unis, alors même que la coopération américaine a été indispensable au programme nippon.

L'édification du complexe nucléaire japonais

L'industrie atomique japonaise a ses propres caractéristiques, dues à la conduite et à la continuité de la politique nucléaire de l'État. Celle-ci garde pour objectif de maîtriser toutes les étapes du cycle de l'atome, y compris le retraitement des combustibles usés et le recyclage du plutonium issu du retraitement. Alors que la plupart des pays ont renoncé au bouclage du cycle nucléaire, la politique visant à la poursuite d'une capacité technologique autonome et de haut niveau assurant une ample production énergétique, a fait l'objet d'un parfait consensus dans [p. 48] les milieux dirigeants nippons. Cette politique est conduite, sous les auspices de la STA qui exerce la tutelle administrative sur l'exploitation du parc nucléaire du pays, par la Japan Atomic Energy Commission, le Japan Atomic Industrial Forum et le Conseil de coordination et de développement de l'énergie électrique. Elle s'effectue en collaboration avec les trois compagnies qui exploitent des réacteurs nucléaires (Tepco, Kansaï, Japco), les sociétés électriques privées (dont Tokyo Electric Power) et l'ancien opérateur public Donen (la Power Reactor and Nuclear Fuel Development Corporation), qui s'occupe également de recherches sur l'intelligence artificielle, les lasers ou la supraconductivité. Cet organisme, qui s'était vu accorder un budget de 1,7 milliard de dollars en 1997, a été partiellement restructuré et privatisé, après le scandale des fuites radioactives dissimulées à Fugen, Tokaimura ou Monju.

Entamé en 1956, le programme de long terme pour le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire comprenait quatre étapes : dans les années 1950, la planification, la recherche fondamentale et les accords de coopération avec les USA (le Japon bénéficiait du parapluie nucléaire des États-Unis, mais encore de leur assistance technologique, dont il resta longtemps dépendant); dans les années 1960, l'acquisition des technologies appliquées de base; dans les années soixante-dix et quatrevingts, la sécurisation et la rentabilisation de la puissance électronucléaire ; dans les années quatre-vingt-dix et deux mille, la maîtrise complète du cycle de l'atome, la R/D sur la fusion nucléaire, les surgénérateurs et les lasers étant une priorité de la STA. À travers huit programmes pluriannuels poursuivis sous tous les gouvernements (le neuvième a débuté en 1998), l'archipel a finalement atteint un niveau d'autonomie et de maîtrise comparable à celui des États-Unis ou des États ouest-européens ¹. Il est impensable que les militaires japonais n'aient pas été intéressés ou concernés par cette programmation bientôt demi-séculaire, voire impliqués (secrètement). Nakasone apparaît comme l'homme d'État qui a joué le rôle le plus décisif dans le développement de la politique nucléaire en particulier et de la politique de sécurité en général du Japon. En 1951, il prévient le traité de paix de San Francisco d'interdire l'industrie atomique japonaise. [p. 49] En 1954, il appuie le vote par la Diète du premier budget nucléaire. En 1955, directeur de la STA, il promulgue la loi fondamentale sur l'énergie atomique, qui assure un budget suffisant au programme nucléaire. En 1956, il suggère la construction de trois premiers réacteurs. En 1966, il initie la planification visant à l'autosuffisance dans les technologies de l'enrichissement et du retraitement. En 1970, directeur de la JDA, il indique dans le premier Livre blanc que la possession d'armes nucléaires tactiques (armes « défensives », par opposition aux bombardiers ou aux ICBM) ne serait pas inconstitutionnelle – affirmation répétée dans le Livre blanc de 1980. Il dénonce le TNP comme visant « en premier lieu à empêcher, ou plutôt à décourager, le Japon et l'Allemagne d'acquérir la bombe atomique, ce qui minerait les fondements de l'hégémonie nucléaire soviéto-américaine ». Dans les années soixante-dix, il recommande la fabrication d'ANT. Premier ministre dans les années quatre-vingts, il obtient la révision de l'accord de coopération atomique nippoaméricain en 1986, si bien qu'en 1988 un nouvel accord permit au Japon de développer en toute sécurité dans la longue durée son programme de réacteurs à neutrons rapides.

Depuis la catastrophe de Tchernobyl, le développement de l'énergie atomique se heurte à la contestation croissante des mouvements antinucléaires, à la difficulté de trouver des sites pour les centrales du fait de la résistance des responsables locaux ou des populations résidentes, aux coûts et délais grandissants des constructions, ainsi qu'aux pressions internationales, notamment américaines, à l'encontre du programme des surgénérateurs. En dépit de cette opposition intérieure et extérieure – contrée par

Sur la planification japonaise de long terme pour le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire, cf. T. Kim, « A New Nuclear Policy for Japan : The Korea that can say "No" », *The Korean Journal of International Studies*, vol. XXV, n° 2, printemps 1994, p. 195-219, tableau p. 204-205; « Japanese Ambitions, US Constraints, and South Korea's Nuclear Future », *in Japans Nuclear Future...*, *op. cit.*, p. 87-109, tableau p. 96-97.

les campagnes de relations publiques de l'administration, qui insistent sur la réduction de la dépendance pétrolière, la sûreté des installations, les bénéfices écologiques de l'énergie nucléaire par rapport au charbon, la nécessité de satisfaire la consommation croissante d'électricité –, les pouvoirs publics et l'industrie privée ont maintenu l'ambitieux programme électronucléaire. L'objectif avoué à long terme est d'assurer l'autosuffisance énergétique. Par rapport aux pays occidentaux, où les gouvernements ont été contraints d'abandonner des programmes ou de fermer des sites, le mouvement antinucléaire japonais, mal-[p. 50] gré sa puissance, a eu finalement peu d'effet sur l'orientation du programme atomique. L'État et les industriels, dont le *consensus* s'avère peser plus lourd que l'opinion publique ou les pressions américaines, sont restés déterminés à développer l'énergie nucléaire à des fins civiles et à maintenir les énormes investissements indispensables à un haut niveau.

À l'instar des autres États d'Asie orientale, le Japon ne semble donc pas suivre la tendance dominante en Europe occidentale et en Amérique du Nord, celle de l'abandon ou de la révision à la baisse des programmes électronucléaires. En témoignent l'accroissement continu de la production d'électricité d'origine atomique, la mise en service de nouveaux réacteurs - Genkai-4, Hamaoka-5 et Hokuriku-2 en 1997 et 1998, après Monju en 1994 -, la construction d'une installation de stockage des déchets radioactifs à Honorobe. Alors que la filière des réacteurs à neutrons rapides, très complexe et controversée parce que proliférante, a été abandonnée par les États-Unis, la Russie et même la France (arrêt de Superphénix), le Japon entend poursuivre la recherche et l'exploitation de cette filière, comme l'a réaffirmé la JAEC. Malgré les graves déboires de Donen, le programme des surgénérateurs est donc maintenu, officiellement pour des raisons énergétiques, et ce en dépit des multiples incidents, accidents et scandales qui semblent le compromettre. Ainsi, le fonctionnement de Monju, pièce centrale de l'ambitieux programme FBR, a été interrompu après décembre 1995 en raison d'une fuite de sodium liquide. Le 30 septembre 1999, une explosion a endommagé l'usine de traitement de l'hexafluorure d'uranium à Tokai.

De quoi se compose finalement le complexe nucléaire japonais ? Le Japon possède quarante-sept centrales nucléaires, dont celle de Rokkashomura, la plus grande du monde. Elles génèrent la troisième puissance électrique du globe (soit 34 000 MW en 1992 et 45 000 en 1997) après les États-Unis (106 000, cent dix centrales) et la France (60 000, cinquante-cinq). Elles fournissent 40% de l'électricité nationale, soit 10% de l'énergie totale consommée ¹. L'archipel dispose de vingt-huit réacteurs pressurisés à eau légère (PWR), plus treize en construction ou en projet ; dix-neuf réacteurs à eau bouillante (BWR et ABWR), plus [p. 51] quatorze en construction ou en projet ; un réacteur à filière gaz graphite (AGR), un réacteur pressurisé à eau lourde (PHWR), plus un autre en projet (un réacteur à eau lourde mais à caloporteur à eau ordinaire bouillante ou HWLWR) ; deux modèles avancés de réacteurs (ATR) ; un réacteur sur-

Le Japon est par ailleurs le pays le plus économe du monde en énergie : le rapport du PNB (milliards de dollars) à la consommation d'énergie (millions de tep) est de 7,12, contre 5,4 en Italie, 4,54 en France, 4,4 en RFA, 3,85 en Grande-Bretagne, 2,93 en Australie, 2,9 en Nouvelle-Zélande, 2,49 aux États-Unis, 1,47 en Inde, 1,25 en ex-URSS.

générateur de neutrons rapides (FBR) à Monju et un réacteur expérimental à Joyo. Au sein de ce complexe de cinquante-trois tranches, on dénombre donc quarante-neuf centres de recherche fondamentale, recherche appliquée, maquettes et installations de base, deux types avancés de réacteurs, deux surgénérateurs, cinq usines d'enrichissement, cinq usines de retraitement générant la troisième capacité mondiale après les États-Unis (2100 tonnes) et la France (1200 tonnes). Avec l'aide technique américaine, l'archipel est en train de développer une installation spéciale de retraitement pour séparer le plutonium à haute teneur : le Recycling Equipment Test Facility, dont l'achèvement était prévu pour l'an 2000 mais que l'interruption du réacteur de Monju a retardé.

Exportateur de technologies nucléaires et constructeur de centrales à l'étranger, le Japon est le pays le plus avancé pour les réacteurs à eau légère et pour l'utilisation commerciale du MOX. Avec les États-Unis, Euratom et la Russie, il participe au projet de réacteur expérimental thermonucléaire international, qui vise à promouvoir la fusion nucléaire à la place de la fission. Il est puissamment engagé dans la recherche sur les lasers, la fusion par confinement inertiel et les énergies pulsées, les expériences sous-critiques ¹. Les autorités prévoient d'atteindre une puissance totale de 70 000 MW à l'horizon 2010, avec soixante-dix réacteurs dont vingt consommant du MOX, afin de produire 50% de l'électricité. Les procédés sont d'origine américaine, notamment ceux à eau bouillante mis au point par General Electric, mais les installations sont complètement japonaises. Le combustible reste toutefois en partie retraité en France et en Grande-Bretagne, soit 20 à 30 t de plutonium importé d'ici 2010. Mais 80 à 90 t seront produites dans l'archipel. Si les États-Unis sont parvenus à dissuader les Corées et Taïwan de se lancer dans l'enrichissement et le retraitement de l'uranium et du plutonium, on voit que tel n'a pas été le cas du Japon. Deviendra-t-il la première puissance électro-nucléaire mondiale au XXI^e siècle?

Bref, les bases technologiques nécessaires au développement des armes nucléaires de nouvelle génération. *Cf.* le compte-rendu du rapport d'A. Gsponer et J. P. Hurni, « Les Principes physiques des explosifs thermonucléaires, la fusion par confinement inertiel et la quête des armes nucléaires de quatrième génération », *in Damoclès*, n° 76, 1/1998, p. 9. Parmi les processus physiques avancés susceptibles d'être mobilisés, on trouve la technique dite de la « fission amplifiée », qui utilise à la place du plutonium de qualité militaire du plutonium « qualité-réacteur » provenant des centrales civiles. Le contrôle préventif des armements est donc rendu plus difficile. Même s'il entrait en vigueur, le projet de traité interdisant la production de matières fissiles à usage militaire s'avérerait insuffisant. C'est la production et l'utilisation du plutonium qu'il faudrait restreindre, interdire ou contrôler. Il deviendrait même nécessaire de mettre sous surveillance l'ensemble du secteur nucléaire, civil comme militaire.

[p. 52]

Le caractère militarisable du programme plutonium

Le programme plutonium nippon – le fait que les Japonais ne « brûlent » pas le plutonium de leurs surgénérateurs mais le « retraitent » ou le « recyclent » – nourrit les suspicions car, économiquement, le choix de l'uranium serait plus rentable, le marché étant caractérisé par l'excès de l'offre sur la demande en raison des produits libérés par le démantèlement des armes russes ou américaines. La première question cruciale est de savoir si le programme électro-nucléaire de retraitement du plutonium est « militarisable », c'est-à-dire si le plutonium civil produit à partir des combustibles usés est facilement transformable, par les ingénieurs japonais, en plutonium de qualité militaire.

Pour certains experts, les programmes civils mènent au nucléaire militaire, alors que pour d'autres, ils s'en éloignent ¹. On sait que le plutonium n'est pas indispensable à la marche des réacteurs de puissance ou de recherche, qui peuvent utiliser de l'uranium faiblement enrichi. Il représente l'une des voies possibles pour la fabrication de bombes atomiques. Mais le traitement de l'uranium naturel, qui contient 0,7% d'U 235, pour avoir un uranium de qualité militaire enrichi à 98%, est une autre voie possible grâce à l'utilisation de centrifugeuses gazeuses ou de lasers. La production de plutonium présente des difficultés très grandes et exige un savoir-faire très élaboré, accompagné de précautions importantes du fait de la forte radioactivité.

De plus, entre le Pu 239, matière première des armes nucléaires, et le plutonium tel qu'il existe dans les combustibles déchargés normalement des réacteurs à eau, contenant 20% de Pu 240 inadaptés à la réalisation de bombes, il y a une différence de même nature que celle existant entre l'uranium enrichi à 98%, matière première des armes nucléaires, et l'uranium enrichi à 20% inapte à faire des bombes. Par contre, les réacteurs de conception soviétique à uranium enrichi, eau bouillante et graphite, déchargés en continu et non après des années d'utilisation comme les réacteurs à eau légère, peuvent fabriquer du plutonium de qualité militaire, en même temps qu'ils réalisent une production d'électricité avec un moindre rendement. De même, certains réacteurs électrogènes, comme les réacteurs canadiens à eau lourde de type *CANDU*, présentent des caracté-[p. 53] ristiques telles – déchargement en continu permettant la sortie subreptice de combustibles peu irradiés car n'y étant restés qu'un temps très court – qu'elles assurent la production d'un plutonium lui aussi de qualité militaire.

Mais le Japon ne possède pas de tels réacteurs. En soi, le programme plutonium n'est pas un indice de prolifération car tout plutonium n'est pas un « explosif nucléaire ». Mais le plutonium demeure un matériau « dual » particulièrement sensible, car

¹ *Cf.* F. Gere, « Plutonium civil et plutonium militaire : pour en terminer avec une mauvaise querelle », *RDN*, janvier 2000, p. 92-104.

même d'extraction « civile », il peut être « militarisable » si on a le savoir-faire adéquat. Précisément, la STA s'est engagée, en coopération avec le gouvernement russe, dans la conversion et l'utilisation à des fins civiles des matériaux fissiles extraits des armes démantelées : en parvenant à passer du « militaire » au « civil », les Japonais ne sont-ils pas amenés à savoir passer du « civil » au « militaire » ? Pour réaliser un programme militaire, le Japon dispose de quatre voies possibles (sans compter la « filière russe », « ukrainienne » ou « kazakhe » des surplus importés sous forme de MOX) : produire du plutonium de qualité militaire à partir des réacteurs des centrales nucléaires fournissant l'électricité; élever la teneur du plutonium civil des réacteurs grâce à des lasers, opération expérimentée à l'Institute for Physical and Chemical Research de l'Université d'Osaka; séparer le plutonium à haute teneur généré par l'uranium naturel utilisé dans les surgénérateurs de Joyo et Monju, grâce au RETF. Enfin, le programme électro-nucléaire d'enrichissement de l'uranium est lui aussi « militarisable »: les Japonais peuvent produire de l'uranium hautement enrichi en convertissant les installations et technologies d'enrichissement, comme ce fut le cas à Rokkashomura ou à Tokaimura.

Le projet présenté lors de la conférence de prorogation du TNP d'un traité interdisant la production de matières fissiles à usage militaire (Cutt-Off Treaty) n'a jusqu'à présent fait aucun progrès. Si la Conférence du désarmement a établi, le 23 mars 1995, un comité ad hoc sur cette question en lui donnant mandat pour négocier un traité, elle n'a pu entamer aucune négociation approfondie à cet égard, du fait notamment de l'opposition de l'Inde et du Pakistan. Ce blocage n'a toutefois pas empêché la France de démanteler ses usines de production de matières fissiles de qualité militaire ; de leur côté, les États-Unis, la Russie et [p. 54] la Grande-Bretagne ont déclaré avoir cessé la leur; mais on a toutes les raisons de penser que la Chine poursuit la sienne. Enfin, l'application d'un tel traité poserait aux EDAN le problème délicat de la vérification de leurs stocks, et, plus généralement, aux États ayant une industrie nucléaire, celui de la conservation de leurs secrets industriels. Washington et Moscou ont néanmoins conclu un accord, le 17 septembre 1996, sur la surveillance des stocks de matières fissiles, après avoir adopté en mai une déclaration commune sur la transparence dans le domaine nucléaire et l'irréversibilité des processus STARTs... processus qui génèrent d'importants surplus de matériaux fissiles de qualité militaire. Le Japon est favorable au projet mentionné – il a donné l'exemple avec son *Livre blanc* de 1994 qui précise les quantités de plutonium et d'uranium enrichi en sa possession et les emplacements de stockage. Mais il dispose d'ores et déjà d'un stock de matériaux suffisants pour produire des bombes atomiques, et il en disposera encore davantage le temps que devienne effectif – s'il le devient un jour – ledit projet. Dix kilos de plutonium peuvent être extraits d'une tonne de combustible retraité. Huit kilos de Pu 239 (ou vingt-cinq d'U 235) suffisent pour fabriquer une arme nucléaire de vingt kt; une ogive de cent-cinquante contenant trois kilos de plutonium à haute teneur convient à un missile de croisière d'une portée de 2500 km. Or, le Japon disposait en janvier 1995 d'environ 13 tonnes de plutonium séparé, dont 4,3 retraités sur place et 8,7 à l'étranger (France, Grande-Bretagne). On estime qu'en 2010 il en disposera de 80 tonnes, dont 12 à 50 en surplus. La simple existence de ce stock alimente bien sûr les doutes sur les ambitions politiques et militaires, et pas seulement économiques et énergétiques, des Japonais, malgré leurs dénégations.

Les motivations militaires du programme plutonium

La seconde question cruciale est de savoir si les dirigeants nippons ont développé le programme électro-nucléaire avec l'intention d'acquérir une capacité militaire ou d'ouvrir une option militaire, ou seulement pour des raisons strictement écono-[p. 55] miques liées à la sécurité énergétique. À elles seules, ces dernières raisons pourraient expliquer un programme civil de surgénération ayant la caractéristique de produire plus de plutonium qu'il n'en consomme, donc représentant en théorie une source d'énergie illimitée. Mais il est clair que pour les dirigeants conservateurs, appuyés par la Jieitai et le Keidanren (l'organisation patronale), l'option militaire a toujours été en vue. Il fallait être en mesure de réaliser, si le besoin s'en faisait sentir, l'arme nucléaire dans un délai de quelques mois. C'est ce que révèlent les déclarations des officiels japonais lors des débats sur la signature et la ratification du TNP, au tournant des années soixante-dix (au moment où est discuté le retour d'Okinawa, avec ses bases militaires américaines, au Japon) : celles du directeur général de la JDA Nakasone – dont a vu les prises de position -, du vice-ministre des Affaires étrangères Shimoda, du ministre du Commerce et de l'Industrie Miyazawa – autant de futurs chefs du gouvernement -, du Premier ministre Sato. Tous, au nom de la souveraineté nationale, entendent garder ou développer le potentiel économique et technique nécessaire à la fabrication d'armes atomiques et de leurs vecteurs.

En février 1968, Sato fut contraint par la Diète d'adopter les trois « principes non nucléaires » (non-fabrication, non-possession, non-introduction d'armes atomiques). Mais il ne fut jamais question de les fixer dans une loi ou un traité, ni d'empêcher les États-Unis d'entreposer ou de faire transiter (à Okinawa) des armes nucléaires. En outre, à la fin de l'année précédente, Sato avait diligenté une commission d'étude secrète – révélée en 1994 par M. Royama, professeur de science politique – pour examiner s'il était possible et souhaitable que le Japon puisse acquérir une force nucléaire nationale. Cette étude concluait à l'absence d'obstacle technique à une telle acquisition, soulignait que le stock de plutonium issu des centrales civiles fournirait les matériaux indispensables à l'option militaire, mais rejetait comme politiquement non désirable l'éventualité d'un programme militaire et invitait le gouvernement à signer le TNP. Au milieu de 1968, une étude publiée par le Security Research Council, organisme lié à la JDA, reconnaissait explicitement le fait que le programme électronucléaire donnerait au Japon la possibilité de fabriquer [p. 56] des armes. Le savant atomiste H. Arisawa, souvent appelé le « Monsieur Nucléaire » du Japon, membre pendant dix-sept ans de la JAEC, déclara, lorsqu'il se retira en 1972, qu'« on » pressait les scientifiques d'entreprendre des recherches sur la fabrication de la bombe atomique, en leur assurant qu'une telle recherche n'était pas contraire à la Constitution; puis il ajouta : « j'ai bien sûr toujours refusé ». Qui était ce « on » ? À l'époque, Nakasone était directeur de la STA, qui a la charge du programme nucléaire. En mars 1973, le Premier ministre Tanaka réaffirma les trois « principes non nucléaires » de son prédécesseur, mais il précisa, lui aussi, que s'il n'était pas question de détenir des armes nucléaires offensives, cela ne signifiait pas ne pas détenir d'armes nucléaires du tout.

L'attitude à l'égard du TNP fut révélatrice. Jusqu'à ce que la RFA signe le traité, en novembre 1969, Tokyo espéra esquiver indéfiniment toute décision, puis il adhéra à l'instrument en février 1970. Mais les réticences exprimées par le ministère des Affaires étrangères retardèrent la ratification jusqu'en 1976. Tout en soulignant que l'article 10 du TNP donne à chaque État signataire le droit de se retirer du traité en cas d'événements extraordinaires touchant des intérêts vitaux, le gouvernement japonais lui reprochait son caractère discriminatoire et sa consécration du monopole des cinq membres permanents du CSNU, l'absence d'engagement contraignant des EDAN en faveur du désarmement (prolifération verticale), le préjudice au développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire et à la coopération technologique. Si le Japon est devenu le 95^e pays à avoir signé le TNP et le 97^e à l'avoir ratifié, c'est surtout par crainte que la non-adhésion soit perçue à l'étranger – et à l'intérieur – comme l'indice d'une aspiration à aller au nucléaire militaire, et par crainte que cette suspicion nuise au développement d'un programme énergétique qui dépendait des fournitures et de l'assistance technique américaines et ouest-européennes. Tokyo n'en a pas moins posé ses conditions : réduction des arsenaux des EDAN, inspection de l'AIEA sur leurs activités nucléaires civiles, octroi de garanties de sécurité aux ENDAN, maintien du droit d'user pacifiquement de l'énergie atomique, limitation du contrôle de l'AIEA aux « points stratégiques » du cycle du combustible nip-[p. 57] pon, égalité de traitement (privilégié) entre le Japon et les membres de l'Euratom. On a retrouvé ces réticences et ces conditions lors des négociations sur l'extension indéfinie du TNP en 1995 : l'âpre dénonciation du monopole, de la discrimination et de la perte d'un outil de pression diplomatique en faveur du désarmement. On remarque que, par opposition à la polarisation droite/gauche des années soixante-dix, les États-Unis ont fait l'unanimité contre eux, tant chez les pro- que chez les antinucléaires. Mais, devant les soupçons sur les ambitions militaires japonaises, nourris par le programme plutonium, le voisinage de la Corée du Nord et l'ambiguïté de l'attitude à l'égard du TNP, le gouvernement nippon a accepté une prorogation indéfinie quoique non inconditionnelle. Il a posé les mêmes conditions qu'auparavant et il y a ajouté le gel du programme nucléaire nord-coréen et la dénucléarisation de la péninsule coréenne. L'essentiel reste de poursuivre la politique atomique de sécurité énergétique – base de l'option militaire – sans accroître les soupçons de prolifération, d'où la volonté de rendre transparent le programme nucléaire civil.

Officiellement, Tokyo entend donc supprimer le caractère discriminatoire du TNP, mais pas en refusant d'adhérer et en allant au nucléaire – égalisation « par le haut » ou par réarmement –, au contraire, en adhérant et en demandant l'abolition des armes nucléaires – égalisation « par le bas » ou par désarmement. Cette position est politiquement avantageuse à l'intérieur comme à l'extérieur, sans qu'elle nuise aux capacités virtuelles du Japon. L'interprétation du gouvernement japonais, soutenue devant la CIJ en 1993-1996 (lors des débats sur le licite de la menace ou de l'emploi

des armes nucléaires), est que le traité interdit la possession des armes nucléaires (règle générale) et autorise seulement (« provisoirement ») les EDAN à conserver ces armes (règle dérogatoire ou exception). La discrimination devrait donc disparaître à terme grâce à l'élimination de toutes les armes nucléaires détenues par l'ensemble des États – et non par leur généralisation. Dans le même temps, si des intérêts vitaux se trouvaient menacés à la suite d'événements extraordinaires, le Japon aurait le droit de se retirer du TNP, en donnant un préavis de trois mois comme l'y autorise ce dernier, pour se doter d'ar-[p. 58] mes nucléaires. Il le pourrait facilement d'un point de vue technique. En effet, le programme plutonium, le projet de laser de puissance, la décision de figurer parmi les leaders mondiaux en matière aérospatiale, les capacités de l'industrie d'armements en général et de l'industrie des missiles en particulier, montrent que tous les éléments existent pour reconvertir, fabriquer, assembler et délivrer des armes nucléaires, avec le C 31 adéquat.

Le programme plutonium et les rapports nippo-américains

Du fait des capacités et des ambitions japonaises, Washington a (aussi) pris pour cible le programme énergétique nippon. Les États-Unis semblent s'être engagés dans une politique de « sortie du nucléaire ». Cette politique est basée sur une stratégie « post-nucléaire » de supériorité conventionnelle-technologique et de défense antimissile, stratégie dont le discours, détrônant celui de l'équilibre des forces atomiques, est désormais exigé par les industries de pointe et le CMI. Ladite politique, qui ne les empêchera pas de continuer à disposer d'un arsenal supérieur à celui de la Chine, de la France et de la Grande-Bretagne réunies, converge avec le premier aspect de la politique du Japon, ENDAN qui cherche à contourner, à neutraliser ou à dépasser le nucléaire. Mais elle diverge avec le second aspect de la politique du Japon, ENDAN qui développe un programme d'enrichissement et de retraitement du combustible d'allure proliférante, ainsi qu'un potentiel atomique militaire. Rétrospectivement, la politique américaine de non-prolifération semble néanmoins erratique : ambiguë et flexible sous Nixon puis Reagan, déterminée mais non sans faille sous Carter puis Clinton.

En 1965, trois ans avant le TNP, un rapport de l'ACDA avait conclu que le Japon était techniquement et économiquement capable de devenir une puissance nucléaire militaire majeure dans les six ans, que les restrictions psychologiques à l'acquisition des armes diminuaient et pouvaient disparaître en quelques années. Selon ce rapport, c'est l'évaluation japonaise de la dissuasion élargie américaine qui déterminerait si Tokyo franchit [p. 59] ou non le pas. Les facteurs prévenant une telle décision étaient : « l'allergie nucléaire » de l'opinion, l'absence de menace grave et imminente, la crédibilité du « parapluie » américain. Le rapport recommandait aux États-Unis de continuer à accorder au Japon une dissuasion conventionnelle et nucléaire crédible, à maintenir un partenariat mutuellement bénéfique, à poursuivre la coopération sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Deux problèmes apparaissaient : Washington devait soutenir le programme énergétique japonais, mais, ce faisant, il contribuerait à accroître le potentiel nippon ; il ne pourrait stopper Tokyo les Japonais déci-

daient de se doter d'armes nucléaires sans risquer de rompre l'alliance, donc d'affaiblir le *containment* anticommuniste.

Après 1968, lors des négociations sur le TNP, le gouvernement japonais demanda et obtint que le traité n'affecte pas son programme électro-nucléaire en restreignant l'accès aux matériaux fissiles et aux technologies du cycle du combustible. L'attitude ambivalente de l'administration Nixon, hostile à « l'allergie nucléaire » japonaise et favorable à un Japon équipé d'armes atomiques achetées aux États-Unis ou produites sous licence, encouragea les dirigeants nippons à poursuivre l'idée d'une force nucléaire « tactique », non sans divergence. La nouvelle politique américaine, axée sur la stratégie d'« engagement par autrui », le partage du « fardeau de la défense » et la réduction du déficit commercial, était encline, vis-à-vis du Japon, à un concept de « dissuasion nucléaire de théâtre » basée sur des ANT et des ATBM (proposition d'un Seabased Anti-Ballistic Missile Intercept System). Ce concept présentait l'avantage de limiter l'implication des États-Unis et de confiner la « bataille nucléaire » aux territoires extérieurs. Mais les Japonais, méfiants à l'égard des ouvertures unilatérales de Nixon en direction de Pékin, répugnaient à un rôle de junior partners dans un système atomique militaire « à double clé », qui aurait risqué de les entraîner dans un conflit non voulu avec l'URSS, ses alliés dans la région, ou même la RPC.

L'administration Carter coupa court à ces projets, car elle mettait résolument l'accent sur la non-prolifération. L'essai atomique indien de 1974 décida les États-Unis, encore leaders [p. 60] dans le domaine de l'atome, à mettre l'embargo sur les exportations de technologies d'enrichissement et de retraitement et à proposer l'interdiction des programmes FBR. Le programme nucléaire nippon était directement en ligne de mire, mais les Japonais surent résister avec succès aux pressions de l'administration américaine. Un écart de perception séparait Washington, qui voyait la politique nucléaire comme une question globale, la non-prolifération impliquant en amont l'arrêt de la production de matériaux fissiles de qualité militaire, et Tokyo, qui poursuivait pas à pas sa politique intérieure de sécurité énergétique et militaire à travers l'électricité nucléaire. Mais l'administration Reagan relégua la non-prolifération à une position subordonnée par rapport à la lutte contre l'URSS. La politique atomique générale des États-Unis redevint donc flexible au profit des alliés, dont le Japon, qui obtint en 1988 l'aval de Washington pour le retraitement du combustible d'origine américaine durant les trente ans à venir. Les Américains ont ainsi largement et paradoxalement collaboré au développement des capacités nucléaires d'un État avec lequel ils conservent des liens de sécurité fondamentaux.

Cependant la fin de la guerre froide a entraîné un nouveau virage de la politique des États-Unis, la non-prolifération devenant l'un des objectifs principaux de la diplomatie, voire de la stratégie américaine. L'attention critique sur le programme atomique japonais s'est donc à nouveau sensiblement accrue. L'Administration Clinton a certes maintenu ses engagements sur l'utilisation civile du plutonium en Europe occidentale et au Japon, mais elle a proposé que soient stockées sous contrôle de l'AIEA les matières nucléaires d'origine civile susceptibles d'utilisation militaire et interdite, avec vérification, la production de matériaux fissiles de qualité militaire. On dénombre au moins six raisons à l'offensive américaine à l'encontre de Tokyo: 1° la capacité

du Japon, dénoncée par les Corées et la Chine, à convertir son programme plutonium civil en programme militaire ; 2° « l'effet de démonstration » du programme nucléaire japonais, qui justifie l'existence des projets des autres pays déclarant suivre l'exemple nippon, Taïwan et les Corées notamment, qui dénoncent la politique discrimina-[p.61] toire des États-Unis en faveur du Japon et en leur défaveur ; 3° l'accumulation de stocks de plutonium séparé, qui permettrait au Japon de fabriquer des bombes ; 4° les transports maritimes de matériaux fissiles en provenance de France ou de Grande-Bretagne, qui ont alerté la communauté internationale du fait des risques d'accidents, d'attaques par missiles ou de détournements terroristes ; 5° la possibilité d'exportations nucléaires japonaises « proliférantes », notamment en Asie orientale, où les programmes atomiques sont en plein développement (Chine, Indonésie, demain Philippines, Thaïlande) ; 6° les soupçons sur la volonté politique de Tokyo d'acquérir des armes nucléaires malgré les obstacles intérieurs, le TNP, les puissances voisines ou les États-Unis.

Ces six points ne sont pas incontestables. 1° le programme plutonium n'est pas en soi un facteur de prolifération, car celle-ci est moins affaire de capacité technique que de volonté politique. Ainsi, les États qui ont fabriqué ou tenté de fabriquer des bombes n'ont pas utilisé le plutonium des surgénérateurs, et, avec ou sans programme, le Japon garderait de toute façon le pouvoir d'acquérir des armes nucléaires. 2° une éventuelle renonciation de Tokyo n'empêcherait pas les autres États de poursuivre et de développer les programmes FBR qu'ils ont lancés ou ont l'intention de lancer. 3° l'accélération du programme des surgénérateurs serait éventuellement susceptible, si les difficultés rencontrées étaient surmontées, de brûler les stocks existants... qui ne se limitent pas à l'archipel. À l'inverse, le Japon – qui a accru la coopération technologique avec les ex-pays de l'Est dans son huitième plan de 1992-1997 pour le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire – pourrait carrément se tourner vers la Russie pour importer le surplus de matériaux fissiles extrait des armes démantelées, au lieu de le produire, et la Russie le lui vendre, au lieu de le stocker. Mais on conçoit le bouleversement stratégique qu'induirait et impliquerait une telle relation nucléaire nippo-russe. 4° en cas d'arrêt du programme des réacteurs à neutrons rapides, il faudrait, soit stocker le plutonium déjà produit, soit le recycler, soit... le transférer par mer. 5° La disparition de l'éventuel concurrent nippon ne mettrait pas fin au marché nucléaire civil, qui se trouverait dominé par les [p. 62] États-Unis, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Canada ou la Russie, ni aux desseins atomiques en Asie orientale, à moins d'interdire tout commerce international. 6° c'est le facteur politique constitué par l'évolution du désarmement ou par les relations de sécurité avec les États-Unis, la Chine, la Russie, les Corées, qui déciderait Tokyo, en dernière analyse, à aller au nucléaire militaire.

[p. 63]

UNE INDUSTRIE D'ARMEMENTS SANS ARSENAUX 1

Retour au sommaire

À l'arrière-plan de l'alliance militaire avec les États-Unis, les élites dirigeantes japonaises se sont attachées à fonder une défense et une dissuasion autonomes sur une base technologique industrielle « duale » ² capable de produire rapidement des armes de destruction massive et une force de projection à longue portée. Cette posture « réelle articulée sur le virtuel » est aux antipodes du désarmement tel qu'on l'entend habituellement : elle correspond à la DNO d'une grande puissance. L'archipel n'a donc pas réalisé son développement économique en ignorant l'industrie militaire – au grand dam de l'opinion pacifiste –, même s'il n'a pas voulu devenir « l'arsenal extrêmeoriental du monde libre » après 1950. Il possède en effet son propre complexe militaro-industriel-scientifique d'État, avec sa propre idéologie de la sécurité « technonationale », elle-même génératrice de conflit avec les États-Unis.

Défense et dissuasion « Par la haute technologie »

Le Japon vise l'indépendance et l'avancement technologiques à des fins de compétitivité économique et de dissuasion militaire, de manière à poursuivre « l'exceptionnalisme » en matière de défense. Celui-ci consiste à lier la modernisation des [p. 64] forces à l'excellence technologique civile, à maximiser l'utilisation du *know how* commercial dans les systèmes d'armes et à soutenir la recherche/développement « duale ». Le gouvernement nippon suit en cela les cinq principes fondamentaux énoncés en 1970 par Nakasone, alors directeur de la *JDA*, principes qui guident l'action et le rôle du *TRDI*: développer et maintenir le potentiel industriel du Japon comme facteur clé de la sécurité nationale ; acquérir des équipements issus de la production et de la R/D japonaises, utiliser l'industrie civile pour la fabrication domesti-

Selon l'expression de N. Dufourcq, « Japon : le réarmement virtuel », *Politique internationale*, n° 31, printemps 1986, p. 283-295, p. 290.

Pour une discussion sur la « technologie duale », le « dualisme technologique » et les liens entre recherche civile et militaire et politique nationale d'innovation, cf. CI. Serfati, « De la "locomotive économique à l'entraîneur technologique" : quels changements dans l'industrie d'armement ? », in R. de Penanros (dir.), Reconversion des industries d'armement. Crise, adaptation sectorielle et développement régional, Paris, La Documentation française, 1995, p. 143-159, p. 148-155.

que des armements ; établir des objectifs politico-économiques à long terme pour la recherche fondamentale et appliquée ; introduire la concurrence dans l'industrie militaire. L'objectif est d'édifier une base industrielle et technologique de défense nationale autonome, d'améliorer les capacités de combat des FAD par la qualité de leur équipement, d'exploiter la valeur stratégique et dissuasive de la haute technologie.

Ce dernier point est capital. Le Japon a développé, comme l'attestent les Livres blancs de la *Japan Defense Agency*, un concept de « dissuasion par la haute technologie » (high technology deterrent), selon lequel la capacité technique déclarée de produire sans délai et en série les armements les plus avancés, nucléaires comme conventionnels, devient un pouvoir dissuasif latent. Cette capacité est considérée comme la vraie mesure de la puissance nationale (plus que la possession de forces armées nombreuses), puissance qui est elle-même la vraie clé de toute dissuasion. La crédibilité de cette dissuasion high tech dépend de la production de prototypes ; elle justifie donc l'effort de recherche/développement, considéré comme la base de la sécurité de la nation et comme une partie intégrante de la DNO. Ce « pouvoir technologique » fonctionne, comme le montrent les craintes de la Chine ou de la Russie devant les programmes *PGM*, ASM ou *ABM* du Japon ou ses capacités balistico-nucléaires, et même l'inquiétude du Pentagone de tomber sous la dépendance de l'industrie de pointe nippone, qui participe à la production et à l'exportation de systèmes d'armes américains incorporant son savoir-faire.

L'industrialisation de la défense, la synergie technologique entre les secteurs civils et militaires, l'excellence des industries [p. 65] « stratégiques » commerciales japonaises (électronique, informatique, télécommunications, aérospatiale) et l'avancement de la R/D « duale », permettent aux FAD de compter sur l'existence « en amont » d'un puissant arsenal virtuel. Cette posture d'armement virtuel est possible en l'absence de menace militaire immédiate et en la présence de la couverture américaine. Mais l'État japonais s'est préparé pour faire face à une situation de crise, puisque la production civile est en mesure de se réorienter rapidement vers la production militaire. Pourraitil s'affranchir de la protection américaine? Derrière les querelles constitutionnelles sur la défense se cache une réalité majeure, encore masquée et enrobée par la « culture pacifiste » : le développement considérable du potentiel militaro-industriel du Japon. L'accroissement du PIB, de la valeur du yen et du budget de la JDA a déjà permis à l'armée de cadres que sont les FAD, de se doter de l'armement le plus moderne. Toute menace sur l'intégrité territoriale du Japon et sur la sécurité des sea lanes devrait ainsi être écartée grâce au deterrent militaire fourni par le potentiel nucléaire ainsi que par la supériorité technologique navale et aéronavale de la Jieitai dans le Pacifique Nord-Ouest.

C'est pourquoi il n'y aurait pas de *power vacuum* en cas de retrait des forces américaines d'Asie-Pacifique. Il serait compensé par l'ascension du Japon, grande puissance « civile » – base de la légitimité internationale que Tokyo s'est donnée – mais aussi « militaire » – prenant en charge la sécurité de la région à la place des États-Unis en seconde étape, après avoir en première étape substituer à l'armature américaine en Asie-Pacifique une armature nippo-américaine. C'est en effet ce que semblent annoncer les nouvelles lignes directrices de l'alliance bilatérale de septembre 1997 et,

auparavant, la doctrine introduite par le Premier ministre Hashimoto en janvier 1997 à Singapour. Si les Japonais se refusent pour l'instant à étendre leur périmètre de défense au-delà de 1000 milles jusqu'en Asie du Sud-Est, ils participeront au soutien logistique des forces *US* en cas de crise régionale, puis ils prendront à terme la relève des Américains – avec l'accord tacite (antichinois) des pays de la région – au cas où ceux-ci accentueraient leur retrait, entamé avec l'abandon des bases philippines de Subic Bay et Clarke Field.

[p. 66]

Le complexe militaro-industriel japonais

Le complexe militaro-industriel au Japon est caractérisé par l'étroitesse des relations entre l'administration et les grandes entreprises privées, par l'insignifiance politique des syndicats, par l'efficacité du système de mobilisation des ressources et de la main-d'œuvre qualifiée (idéologiquement intégrée). À l'intérieur du CMI, les grandes entreprises, peu dépendantes des dépenses militaires de l'État, sont plus autonomes et influentes par rapport au gouvernement que ne l'est la *Japan Defense Agency* par rapport au *MoFa*, au *MITI*, au *MoF* ou au *MoE*: l'Agence est contrôlée par l'administration civile et le gouvernement est restreint constitutionnellement, alors que les firmes sont économiquement, scientifiquement et politiquement dominantes.

La composante « gouvernementale-administrative » du CMI regroupe : le Cabinet, le MoF (l'Office du Budget), le MoE (notamment l'Institute of Space and Aeronautical Science de l'Université de Tokyo), le MITI (l'Aircraft and Ordnance Division), la JDA (l'Office des Équipements et des Acquisitions) et le NSC, ainsi que la STA, la JAEC, la NASDA, le JKTC et le TRDI. Celui-ci comprend quatre départements : équipements terrestres, navals, aériens et missiles, cinq centres d'essais et cinq centres de recherche. Le PLD comprend trois groupes influents en matière de défense : la Research Commission on Security, la National Defence Division et le Special Committee on Military Bases, qui opèrent sous les auspices du Policy Affairs Research Council. La composante « entrepreneuriale », liée aux agences gouvernementales, est rassemblée dans le Defence Production Committee du Keidanren et la Japan Ordnance Association, auxquels s'ajoutent, plus spécifiquement, la Japanese Aircraft and Space Industry Association, la Japan Shipbuilding Industry Association, le Space Development Promotion Council et la Japan Association of Defence Industry. Celle-ci dispose d'un comité de liaison (Business-Liaison Committee) composé des représentants des quinze premières firmes de l'industrie de défense nippone (Mitsubishi Heavy Industries en n° 1). Favorable à l'accroissement des commandes militaires, cette structure oligopolistique regroupant des dizaines de firmes est soutenue par l'administration.

[p. 67]

Ces éléments institutionnels forment le noyau du CMI. Mais l'alliance militaire avec les États-Unis transforme ce complexe en « connexion militaro-industrielle-technologique » nippo-américaine du fait des accords de coopération bilatéraux

conclus (le Mutual Defence Assistance Agreement de 1954, les Guidelines for US-Japan Defence Cooperation de 1978, le Systems and Technology Forum établi par le DoD et la JDA en 1980, l'Exchange of Notes for the Transfer of Japanese Military Technology to the US de 1983 qui institue la Joint Military Technology Commission), du fait aussi de l'implication et de l'influence des agences américaines du Department of Commerce (les International Trade Administration [Aerospace Office] and Science and Electronics sections), du Department of Economy (l'Office of Japan Affairs) et du Department of Defense (les Defense Departments Offices of the Under-Secretaries for Research and Engineering [International Programs and Technology] and for Acquisitions [International Programs], l'Office of Technology Assessment, le Defense Science Board, la Defense Advanced Research Projects Administration). Cette influence est relayée multilatéralement par l'Arrangement de Wassenaar (héritier du COCOM), les London Guidelines on Nuclear Supplies (précisées par les « directives de Varsovie » de 1992) et le Missile Technology Control Regime.

L'immersion du CMI dans l'économie civile

Le secteur militaire japonais n'est pas sous-développé, mais le CMI n'est pas institutionnalisé: il n'y a pas d'administration militaire autonome au sein du gouvernement, ni d'industrie militaire influente économiquement ou politiquement, ni de prépondérance militaire dans les programmes de recherche/développement. Le complexe militaro-industriel est invisible en raison du haut degré de diversification des entreprises et de la structure « duale » du secteur manufacturier japonais, qui abolissent la frontière entre secteurs militaires et civils. Cette invisibilité est rendue nécessaire par le dissensus politique intérieur sur l'armée. La structure de l'industrie de défense reflète ainsi les contraintes juridiques sur la [p. 68] production, l'acquisition et l'exportation de matériels militaires (la R/D de défense est limitée puisque les armements japonais doivent être non nucléaires, « tactiques » et « défensifs »), l'organisation oligopoliste de l'économie, la faiblesse relative du secteur militaire proprement dit (1% du PNB, 6,5% du budget de l'État, 0,5% de la production manufacturière, 0,3% de l'emploi industriel, 7% de la R/D totale, 0,1% des exportations 1), la faible dépendance des entreprises à l'égard de la production d'armements (parmi les fournisseurs de la JDA, seules trois firmes dépendent des commandes militaires pour plus de 15% de leurs chiffres d'affaires).

L'industrie de défense japonaise est immergée dans le tissu industriel et commercial civil. Firmes multinationales, industries de haute technologie et producteurs d'armements majeurs s'interpénètrent et recouvrent les domaines du nucléaire, de l'électronique, de l'aéronautique et de l'aérospatiale. L'activité d'armements est difficile à identifier car la production de matériels de guerre relève souvent de départements portant un nom peu évocateur de ce type de fabrication, l'appellation « défense » étant évitée. La production fait appel à des technologies diversifiées présentant la caractéristique d'être nécessaires à des applications civiles comme militaires. L'industrie de

¹ Contre 5% aux États-Unis.

défense du Japon est ainsi caractérisée par sa forte concentration (les trois premières entreprises représentent 40% de la production d'armements, les dix premières, 60%, les vingt premières, 80%) ¹, par l'importance de la sous-traitance (des milliers de petites et moyennes entreprises travaillent pour la production de défense des oligopoles), par la convergence des technologies civiles et militaires et l'intégration des systèmes de production commerciaux et militaires au sein des entreprises (les opérations sont divisées fonctionnellement : conception, assemblage, vente, *etc.*, pas selon la nature des produits). Fondamentalement, l'industrie de défense repose donc sur un socle économique et technologique « dual », suivant le modèle de « l'industrie d'armements sans arsenaux ». La valeur totale de la production militaire est très faible au Japon – moins de 1% de l'économie nationale – mais elle implique virtuellement l'ensemble de l'industrie de base et de pointe (en 1966, 90% de l'équipement utilisé pour la production d'armes [p. 69] dans les installations de défense avait été conçu, construit et employé simultanément pour une utilisation civile).

La recherche/développement japonaise est orientée vers la fabrication de produits de consommation de masse non militaires, plutôt que vers des produits militaires coûteux et à série limitée. La technologie de défense est destinée à compléter, non à remplacer, la R/D commerciale: la branche militaire des entreprises qui fournissent la JDA est liée et subordonnée à la branche civile. En comparaison avec les États-Unis, où la moitié de la R/D nationale est accaparée par l'armée, le Japon n'accorde que 5% de ses dépenses de recherche fondamentale et appliquée au secteur militaire stricto sensu (soit 90 milliards de yens en 1990²). Mais l'obsolescence de la distinction civil/militaire dans maints secteurs à haute valeur ajoutée – indétermination d'un grand secours dans un pays où la chose militaire fait l'objet de nombreuses suspicions – permet à la R/D civile, de volume comparable à celle des États-Unis, de satisfaire les besoins de la JDA. La seule organisation de recherche/développement de l'Agence, le TRDI, ne regroupe que 12 500 chercheurs et son budget n'équivaut qu'à 2% de celui du DoD américain. Mais le volume de la R/D militaire, en croissance continue, est largement sous-estimé car d'autres administrations sont impliquées dans l'effort national (le *MoE*, le MITI, la *STA*, la *JAEC*, la *NASDA*, le *JKTC*). Et ce sont les entreprises privées qui prennent en charge les tests et la fabrication des systèmes, une part substantielle de la recherche militaire visant à adapter les produits civils aux besoins de la défense. Exemple éloquent : en 1985, le budget du TRDI était de 400 millions de livres sterlings, contre 2400 pour son équivalent britannique, mais le total des dépenses de R/D de Toshiba, NEC, Fujitsu et Hitachi, qui figurent parmi les quinze premiers fournisseurs de la JDA, atteignait 2700. La comptabilisation de la R/D militaire est donc problématique car elle repose essentiellement sur les laboratoires des firmes nippones, lesquelles ont les plus grandes capacités d'innovation et de fabrication du monde : grâce à leur automatisation et à leur flexibilité, elles peuvent immédiatement accroître leur production de 60 à 90%.

Contre respectivement 16, 25 et 34% aux États-Unis, où les entreprises concernées sont par ailleurs beaucoup plus dépendantes des commandes du DoD.

Contre 5000 aux États-Unis, 240 en RFA, 560 en Grande-Bretagne et 650 en France.

L'atout maître du Japon est qu'il n'est pas confronté à la nécessité de transformer son complexe militaro-industriel, mais [p. 70] qu'il est au contraire, comme « modèle », à l'avant-garde de la mutation des industries de défense. Leur architecture classique, reposant sur la collaboration État/industrie d'armements/recherche militaire (censée apporter des retombées civiles) légitimée par l'idéologie de la sécurité nationale, est remise en question par l'internationalisation des activités militaro-industrielles et par la convergence des technologies civilo-militaires. La R/D de défense n'oriente plus la R/D globale, mais les performances des équipements militaires dépendent du niveau des technologies « duales » utilisées par les industries civiles. Si la base institutionnelle (l'association État/firmes) et idéologique (la « sécurité nationale ») des CMI se maintient, l'aspect militaire stricto sensu devient moins déterminant, la dimension scientifique et technologique, l'information et le renseignement, davantage. L'accroissement des projets multinationaux de R/D dans les domaines civils et militaires – « techno-globalisme » dont le Japon est le principal initiateur – d'une part, l'importance croissante de la science, de la technologie et de la R/D pour la sécurité nationale – « techno-nationalisme » dont le Japon est le principal concepteur – d'autre part, expliquent en grande partie la reconversion économique et juridique des industries d'armements de haute technologie vers des secteurs civils, c'est-à-dire la réorientation globale de la production militaire vers les domaines de haute technologie « duale ».

Le potentiel militaro-industriel japonais

On observe une remontée du civil au militaire, non pas une retombée du militaire au civil. L'exemple de la technologie spatiale est à la fois révélateur et décisif, puisqu'il a donné au Japon, à travers un programme de R/D entamé en 1954 ¹ à des fins scientifiques et commerciales, une capacité balistique qui vient compléter sa capacité nucléaire. Ayant bénéficié de la levée de l'interdiction de construire des fusées formulée après la guerre, des investissements du secteur privé encouragés par le MITI et de la coopération américaine puis russe, la *NASDA* a réalisé des satellites d'observation capables de distinguer des [p. 71] objets d'une dimension de vingt mètres. Et malgré le principe d'usage de l'espace à des fins civiles, il est prévu d'utiliser ces nouveaux

Le lancement expérimental d'une petite fusée-sonde en 1955 marque le début de l'engagement du Japon dans les activités spatiales. En 1956 est créée la STA. Au début des années soixante, est institué le *National Space Activities Council*, qui recommande la création de *l'Institute of Space and Aeronautical Science et du National Space Development Center*; le *NSAC* est remplacé par la *Space Activities Commission* en 1968, et le *NSDC* par la *National Space Development Agency* en 1969. Le programme de développement japonais est donc planifié et supervisé par la *SAC*, qui relève directement du Premier ministre et qui est subdivisée en deux branches : la *NASDA*, chargée des applications (70% du budget spatial), et *l'ISAS*, chargé de la recherche. L'archipel dispose de deux bases de lancement : celle de Kagoshima et celle de Tanegashima. La première dépend de l'*ISAS* depuis 1963 et est utilisée pour le lancement des fusées à poudre (fusées-sondes expérimentales, fusées-sondes Kappa et Lambda, lanceurs Mu). La seconde est exploitée par la *NASDA* depuis 1968 et couvre plusieurs sites : Osaki pour les lancements de satellites, Takesaki pour les fusées-sondes, Yoshinobusaki pour les lanceurs H 2. Cette implantation n'étant pas satisfaisante, les Japonais sont à la recherche de nouveaux sites de lancement près de l'équateur.

moyens pour le renseignement militaire, afin de ne plus être dépendant de la fourniture de photos satellites par les États-Unis. Vingt ans auparavant, le Japon avait été le quatrième pays, devançant la Chine, à envoyer un satellite ¹. Désormais capable de placer trois satellites simultanément sur orbite, la NASDA a également mis au point en 1994 un lanceur lourd convertible en ICBM: la H2, fusée à carburant liquide pouvant emporter 9 tonnes (7,5 en orbite géostationnaire); celle-ci succède à la H1, qui n'emportait que 550 kg, et à la N2, qui emportait 1,6 tonne et 350 kg en orbite. C'est en 1983 que les Japonais décident la construction de la H2, qu'ils entendent élaborer d'une manière complètement indépendante. Cela leur permet de se dispenser des autorisations préalables qu'ils devaient jusque-là demander aux Américains avant tout lancement, simplifie les problèmes d'approvisionnement en pièces détachées et composants, leur donne une réelle maîtrise des technologies aérospatiales sans contrôle des ingénieurs US. Le prix à payer a été un retard du programme, puisque la mise en service initialement prévue en 1992 a dû être repoussée jusqu'en 1994. Continûment améliorée, la H2 a permis le largage des satellites Orex et Adeos, ainsi que l'emport d'instruments étrangers (américains, russes, chinois ou français). En 1999, elle devait transporter la navette Hope, qui a été décidée en 1991 et réalisée en 1996. L'objectif est de pouvoir véhiculer des équipements entre la Terre et la future station spatiale Freedom, qui devrait être opérationnelle en 2000². La NASDA a encore développé deux fusées à carburant solide, la J1 et la M5 (emport de 1,8 tonne en orbite basse ou de 400 kg au-delà de la zone de gravitation terrestre). Enfin, elle a amorcé une nouvelle version de la H2, la H2A, dont le lancement est programmé pour 2000. Selon J. Pike, directeur de la Space Policy Project de la Federation of American Scientists, les J1 et M5 sont comparables aux missiles américains MX Peacekeeper et Minuteman 3, d'une portée respective de 7400 et 8000 milles et capables de porter entre trois et dix ogives. En cas d'application militaire et de développement du « mirvage », la technolo-[p. 72] gie du guidage et de la réentrée des vecteurs dans l'atmosphère est d'ores et déjà suffisamment précise pour convenir à une stratégie anticités ou contre-valeurs.

Plus généralement, le Japon est devenu quasiment autosuffisant en matière d'armements. Il ne l'était qu'à 40% en 1950-1957, mais dès le deuxième plan de défense de 1962-1966, son taux d'équipement en matériels nationaux atteignait 80%, pour osciller entre 85 et 95% depuis. Il a développé, très souvent à partir de la production sous licence de matériels américains, une industrie de haut niveau potentiellement compétitive sur le plan international, dans tous les domaines : armements terrestres (artillerie, chars, véhicules toutes catégories) ; munitions et poudres ; électronique de défense ; missiles (antichars, antinavires, antiaériens, antimissiles), y compris les

Le *Kiku* lancé par la N1.

Le Japon s'est beaucoup intéressé à différents projets d'exploration de l'espace : envoi d'une sonde en 1985 pour étudier la comète de Halley, lancement d'un premier satellite lunaire en 1990, projet de station lunaire fabriquée en trois étapes sur trente ans (jusqu'en 2024), projet de largage d'un satellite sur Mars. Il participe également à plusieurs programmes internationaux : la *Tropical Rainfall Measuring Mission*, la recherche en microgravité faite à bord de la navette spatiale américaine, le *Comets (Communications and Broadcasting Technology Satellites)*, etc. *Cf.* N. Hoffmann, « La politique spatiale du Japon : la recherche d'une indépendance ? », *RDN*, décembre 1996, p. 89-102.

cruise-missiles (le SSM 1 d'une portée de 80-100 kilomètres, le XSSM-3 plus puissant); constructions navales (sous-marins, croiseurs, frégates), même si la production sous licence de matériels avec les États-Unis reste substantielle; aérospatiale (lanceurs, satellites, projet de station orbitale). Même dans l'aéronautique (civile comme militaire), les importations, les travaux de sous-traitance ou la production sous licence, exprimant la dépendance envers les fournisseurs américains, ont cédé la place à des co-développements (exemple du FSX), à des *joint ventures* ou à des programmes nationaux (avions, hélicoptères, hydravions, drones), cependant que les Japonais poursuivent la recherche dans le secteur du transport hypersonique. Outre l'infrastructure, le combustible, le détonateur et la H2, Tokyo dispose par ailleurs de vecteurs capables de délivrer des armes atomiques: les bombardiers F-4 et F-15 (emport possible des bombes B-47, B-61 et B-3 ou des missiles antiaériens W-25), les patrouilleurs P3C et les hélicoptères SH60 (emport possible des bombes B-57), les fusées ASM Asroc (emport possible de charges W-44) ¹.

Le Japon s'est interdit d'être un exportateur d'armes – pour des raisons liées au « pacifisme constitutionnel », craignant une implication dans des conflits internationaux, au souci de ne pas étendre les frictions commerciales avec les puissances occidentales, à la volonté de ne pas détourner les ressources technologiques vers la production militaire au détriment de la production [p. 73] civile – et il est même un gros importateur, principalement de matériels américains (le second dans les années 1990, derrière l'Arabie Saoudite). Mais la croissance des technologies duales, avec en particulier la part grandissante des composants électroniques dans les armements, est le facteur clé qui favorise l'industrie de défense nippone.

Non seulement les branches militaires des entreprises bénéficient de l'excellence des technologies civiles, notamment métallurgiques et électroniques, pour développer et produire des systèmes d'armes ou de communications, mais la frontière entre matériels civils et militaires devenant de plus en plus floue, les limitations politiques sur la production et l'exportation d'équipements perdent toute consistance. Par exemple, les bombes à haute précision utilisées par l'*US Air Force* pendant la guerre du Vietnam étaient guidées par des caméras TV fabriquées et vendues par la firme Sony. Les flux innovateurs s'effectuant du civil au militaire, le Japon est parvenu, de manière apparemment fortuite, à une maîtrise complète de savoirs faires proprement militaires. Il y a en fait une stratégie de « militarisation » indirecte des programmes technologiques, ou du moins la constitution et l'entretien de la base productive-technique d'un réarmement à grande échelle. Aucun pays n'a poussé aussi loin que le Japon cette indétermination du militaire, ce modèle de la technologie « duale » et de l'économie à double emploi.

L'efficience de cette dynamique est corroborée par le très vif intérêt des autorités militaires américaines ², depuis une vingtaine d'années, pour les technologies japonaises « militarisables ». Le *techno-sharing* qu'elles revendiquent – source majeure de

¹ Ces bombes, missiles ou charges sont bien sûr des armes qu'utilisent les Américains sur leurs propres plates-formes militaires.

² Cf. les rapports du DSB sur la coopération industrielle internationale.

conflits bilatéraux – s'est accompagné d'une multitude de missions d'études qui toutes concluent à l'avance nippone dans une série de groupes de technologies : électronique, électro-optique, informatique, logiciels, contrôle numérique, robotique, machines-outils, propulsion, intelligence artificielle, fibres de carbone, arsenide de gallium, céramiques, lasers, semi-conducteurs, matériaux composites, radars, télécommunications, systèmes de reconnaissance des images et de guidage des missiles, millimètres/micro-ondes, etc. La technologie militaire utilisant les éléments les plus avancés des technologies [p. 74] civiles, les firmes japonaises, fournisseurs de technologies critiques et de produits applicables à des fins militaires ou de fabrication d'armements, participent de manière indirecte mais indispensable à la production militaire internationale. Cette participation s'effectue notamment à travers l'usinage de pièces ou d'éléments essentiels à la réalisation de systèmes d'armes ou de transmissions. La demande américaine d'une contribution du Japon à l'IDS - malgré l'interdiction de prendre part à un système de défense collectif, d'exporter des technologies de guerre et d'utiliser l'espace à des fins militaires – ou la dépendance des États-Unis à l'égard des composants électroniques japonais employés dans les missiles Tomahawk, Stinger, Sidewinder, Harpoon ou Patriot sont à cet égard éloquentes.

Le « techno-nationalisme » nippon

La capacité de défense du Japon repose sur la fabrication de matériels perfectionnés à double usage offerts par l'immersion de l'industrie militaire dans l'économie commerciale. Bâti sur l'utilisation militaire de la technologie civile, sur la mise en veille technique et sur une production de masse en cas d'urgence, ce schéma de défense correspond à l'idée selon laquelle la sécurité nationale est affaire de compétence technologique et commerciale autant que de production d'armements et de déploiement de forces. Du point de vue nippon, la puissance militaire repose sur une forte capacité de production, des infrastructures de recherche/développement étendues, une main d'œuvre qualifiée et mobilisable, un haut niveau d'information et de savoir-faire. Bénéficiant de l'excellence du système éducatif, les élites japonaises ont ainsi développé une « idéologie techno-nationale » selon laquelle il faut apprendre au maximum de l'étranger, puis acquérir une capacité autonome, enfin devenir un pôle dominant d'innovation – concept du *leadership* technologique, base de la supériorité économique et militaire.

Cette idéologie, concrétisée par des instruments tels que la Law on Extraordinary Measures for the Promotion of Specific Electronic and Machinery Industries ou la Law on Extraordinary [p. 75] Measures for the Promotion of Specific Machinery and Information Industries, repose sur trois principes.

Primo, la recherche de l'autonomie techno-scientifique s'effectue en deux étapes : l'importation de la technologie développée à l'étranger avec processus de transfert lié à la production sous licence ; « l'assimilation » à travers la substitution d'importation et la maîtrise du cycle. En matière militaire, la conséquence de l'autosuffisance acquise dans la technologie et la fabrication des armements, c'est que le Japon s'est transformé d'acheteur en développeur de matériels. Malgré les restrictions à la production

et à l'exportation des systèmes d'armes, les firmes japonaises se hissent au premier rang pour l'étude et l'usinage de composants, pièces et sous-systèmes à usage militaire, qu'il ne reste qu'à assembler.

Secundo, la recherche de la diffusion technologique entre les secteurs industriels civils et militaires s'effectue de manière à la fois horizontale (entre les entreprises), verticale (à l'intérieur des firmes et entre elles et leurs filiales et sous-traitants) et diagonale (entre branches commerciales et militaires). S'agissant de la production de défense, son caractère oligopoliste et son immersion dans l'économie civile font que les barrières à l'interdiffusion des technologies commerciales et militaires sont faibles, d'où la généralisation du spin off et du spin on.

Tertio, la recherche de l'entretien (*nurturance*) de la compétence technologique des firmes japonaises procède de l'intégration systémique de l'innovation, de la R/D appliquée et de la coopération internationale.

Générateur de conflit avec les États-Unis en raison du *techno-sharing* exigé par Washington, le « techno-nationalisme » nippon aboutit à ce que la *Japan Defense Agency*, lorsqu'elle met au point ses programmes d'acquisitions d'armements, subordonne les critères de performance, coût et livraison aux critères d'« assimilation », interdiffusion et soutien de l'innovation, même si chaque système d'armes n'a pas besoin d'être réalisé domestiquement. Suivant les *Livres blancs* de la défense, la *JDA* – comme tous les autres organismes liés au CMI – s'engage ainsi dans une « *exploitation active de la base technologique-industrielle* » nationale. Elle focalise son attention sur l'application [p. 76] militaire de la technologie civile, mais aussi, inversement, sur la « fertilisation croisée » et « l'arborescence technologique » dans l'économie commerciale des systèmes d'armes achetés, développés, produits ou coproduits. Elle s'intéresse finalement davantage à la sécurité et à la capacité technologiques d'ensemble qu'à la sécurité et à la capacité militaires *stricto sensu*, celles-ci déterminant celles-là ¹.

¹ Cf. R. J. Samuels, « Rich Nation, Strong Army ». National Security and the Technological Transformation of Japan, Ithaca & Londres, Cornell University Press, 1994.

[p. 77]

L'OPTION DE DÉFENSE NUCLÉAIRE

Retour au sommaire

Dès les années soixante-dix, le Japon aurait pu devenir une puissance nucléaire en raison du développement de son programme énergétique et de son potentiel industriel, technologique et financier. On invoque le plus souvent les obstacles de politique intérieure, ainsi que l'hostilité des États voisins et les pressions des États-Unis, couplées avec le maintien du « parapluie » américain, comme facteurs explicatifs de son abstention à se doter d'armes atomiques. Mais celle-ci est largement un choix en faveur d'une dissuasion virtuelle, choix qui correspond à la culture politique « civile » de l'archipel et qui tient compte des inconvénients ou des risques d'une option militaire ouverte. Cette « virtualisation » de l'option nucléaire n'exclut cependant pas une « actualisation » dans l'hypothèse d'une crise grave, au cas où l'intérêt de disposer d'une force opérationnelle autonome dépasserait les coûts et contraindrait le Japon à réviser sa politique.

Le maintien du statu quo nucléaire

Les doutes sur la crédibilité du « parapluie » nucléaire américain, noyau de la relation de sécurité bilatérale, furent la raison principale de l'hésitation de Tokyo à ratifier le TNP Cette crédi-[p. 78] bilité ayant à nouveau fortement décliné depuis la fin de la guerre froide, le Japon va-t-il abandonner son statut de « puissance civile » et chercher un substitut à la garantie des États-Unis en remplaçant la dissuasion hétéronome par une dissuasion autonome, dès lors que la Chine et la Russie conservent leurs arsenaux et que la technologie atomique se répand en Asie ? Ou bien a-t-il laissé passer « l'opportunité » d'aller au nucléaire dans les années soixante-dix/quatre-vingts, à une époque où il pouvait compter sur la garantie américaine à l'arrière-plan ¹ et où le front commun – anti-proliférant – des EDAN était affaibli par la guerre froide ? Les contraintes internes et externes – la « culture de restriction », « l'allergie nucléaire » de l'opinion, le TNP, l'hostilité des États-Unis et des États voisins – demeurent inchangées, mais elles se trouvent renforcées depuis 1991 par l'impossibilité de « jouer » le conflit Est/Ouest. Tandis que Washington utilise la « menace chinoise »

¹ Comme la France gaulliste.

ou « russe » pour maintenir le levier des engagements de sécurité, Pékin ou Moscou compte sur la tutelle américaine pour empêcher Tokyo (ou Berlin) d'aller au nucléaire.

Le Japon étant moins menacé depuis l'effondrement de l'URSS, il aurait moins besoin de protection et pourrait se satisfaire de l'engagement américain, qui serait devenu moins risqué donc plus crédible. De fait, la relative crédibilité stratégique du parapluie US — qui, on le verra, a toujours reposé sur une doctrine de *no first use* — contraste avec sa faible crédibilité politique. D'un côté, la suprématie conventionnelle et nucléaire, la coopération en position de force avec la Russie en matière d'*arms control* — seule puissance à pouvoir entrer dans un rapport de MAD avec les États-Unis —, les programmes de défense antimissiles en développement, devraient permettre aux Américains de se mettre à l'abri de représailles et de défendre leurs alliés outre-mer.

Plus encore, leur dissuasion élargie serait davantage crédible qu'une dissuasion nationale, puisque les États-Unis, face à un agresseur utilisant en premier une arme de destruction massive, auraient moins d'inhibition à riposter nucléairement qu'un Japon extrêmement vulnérable à une escalade atomique, Il en résulterait un message dissuasif plus fort, d'où [p. 79] l'intérêt pour Tokyo de s'aligner sous le « parapluie » américain « au bord du gouffre », c'est-à-dire en créant un risque de rétorsion qu'il ne contrôlerait pas. Mais le problème est de savoir si les Japonais peuvent effectivement compter sur les Américains. D'un autre côté, la logique de la garantie US n'est pas tant celle du containment antichinois, antirusse ou anticoréen que celle de la prépondérance militaire vis-à-vis du Japon. Autrement dit, elle vise moins à dissuader Pékin, Moscou ou Pyongyang de menacer l'archipel, qu'à dissuader Tokyo de s'armer nucléairement, moins à le protéger qu'à maintenir sa dépendance et le droit de regard sur sa politique de défense et d'armement. Le Japon devrait-il alors réviser son statut non nucléaire? Et les États-Unis pourraient-ils s'y opposer? Le voudraient-ils même ou n'accepteraient-ils pas d'être déchargés du « fardeau » de la protection militaire ? Leur politique étant en réalité discriminatoire selon que la prolifération est amicale 1 ou hostile, admettraient-ils le changement de statut d'un « allié » devenu indispensable en Asie-Pacifique ou pour leurs finances ? Ou au contraire, considéreraient-ils le découplage comme le début d'une relation d'hostilité – avec ses conséquences économiques –, comme le début d'une réaction en chaîne proliférante et déstabilisante en Asie orientale, région qui pourrait contenir plusieurs nouvelles puissances nucléaires (Corées, Taïwan) si les restrictions à la prolifération disparaissaient ?

Compte tenu de la « culture pacifiste » et des prohibitions juridiques, des coûts diplomatiques – la déstabilisation des rapports avec l'Amérique et Asie –, de la situation géopolitique insulaire du Japon et de l'absence de menace militaire imminente, qui le différencient de pays comme l'Inde, le Pakistan ou Israël et qui l'autorisent à miser sur le désarmement ou sur de futurs systèmes antimissiles, il est sans doute dans l'intérêt de l'archipel de ne pas se doter d'armes atomiques et de maintenir formellement le

¹ Exemple d'Israël.

« parapluie » américain. S'il paraît inutile – en raison de la disparition de l'URSS, du constrainment économique de la Chine, de la pauvreté de la Corée du Nord – ou illusoire – en cas de conflit nucléaire majeur, les États-Unis « ne risqueraient pas Los Angeles pour Osaka » -, ce « para-[p. 80] pluie » permet cependant de masquer l'arsenal virtuel, de réassurer les voisins et de limiter les contentieux bilatéraux, bref, d'éviter les conflits intérieurs et extérieurs qui s'ensuivraient au cas où la défense du Japon deviendrait pleinement et ouvertement autonome. Durant la guerre froide, il s'agissait pour Tokyo de transformer la dépendance unilatérale en dépendance mutuelle, pour obliger les États-Unis à respecter leurs engagements. Aujourd'hui, ceux-ci ont-ils un autre choix que de maintenir leur garantie militaire, compte tenu du déséquilibre économique des relations bilatérales au profit de leur « partenaire » et de l'érosion de leur influence politique en Extrême-Orient ? Le Japon compte pourtant moins sur la dissuasion élargie que sur sa dissuasion virtuelle, laquelle lui donne une autonomie militaire camouflée et implicite, adaptée à un État qui évite les conflits et privilégie l'économie. Bref, il semble dans l'intérêt de Tokyo d'en rester à une « stratégie asymptotique » ¹, c'est-à-dire une stratégie visant à acquérir et à disperser tous les éléments d'une capacité balistique et atomique à l'exception de la possession d'ogives nucléaires – option gardée ouverte en cas de conflit extrême ou de perte du « parapluie » américain.

La virtualisation de l'option nucléaire militaire

L'industrie nucléaire japonaise, visant officiellement à réduire la dépendance visà-vis des sources d'énergie fossiles importées, a créé une option de défense « en puissance » sinon « en acte » du fait de sa capacité de production d'U235 ou de Pu 239. Certes, le Japon n'est pas dans la situation d'un quelconque pays proliférant qui se satisferait de quelques bombes rudimentaires; l'option nucléaire signifierait pour lui détenir au moins une centaine d'ogives transportables, avec des satellites, des plateformes de lancement et des missiles à longue portée, un système C31 performant et sûr, bref, une panoplie complète capable de survivre à une frappe désarmante et d'assurer une frappe de représailles contre des systèmes ABM. Le Japon dispose-t-il des technologies militaires aérospatiales, balis-[p. 81] tiques et nucléaires des EDAN, notamment pour la construction de SNLE ? Si oui, a-t-il une organisation pour coordonner les études, développements et fabrications indispensables? Serait-ce le TRDI ? Les militaires japonais sont-ils formés et préparés à l'acquisition, à la gestion et à l'utilisation d'armes atomiques, avec la logistique adéquate ? La vraie question à propos de la capacité militaire japonaise n'est pas de savoir si Tokyo pourrait fabriquer des armements balistico-nucléaires, mais de savoir dans quel délai et à quelle échelle. Il ne pourrait construire un arsenal significatif qu'après un effort technique et financier soutenu pendant dix ans, déclare R. Imai². Mais la plupart des experts pen-

¹ Cf. G. Quester, « Some Conceptual Problems in Nuclear Proliferation », American Political Science Review, n° 66/2, 1972, p. 490-497.

² « Post-Cold War Nuclear Non-Proliferation and Japan », *Japan Review of International Affairs*, vol. 8, n° 4, automne 1994, p. 314-331.

chent pour un laps de temps de six à dix-huit mois. L'État japonais s'est préparé à pouvoir faire à une situation de crise avec un programme d'urgence latent sur la base d'une dissuasion « en filigrane ». Avec quatre tonnes de plutonium en surplus, il aurait la capacité de fabriquer cinq cents bombes type Nagasaki (avec treize tonnes, mille six cents bombes), et grâce à son potentiel dans les industries stratégiques, il serait en mesure d'édifier rapidement, à grande échelle et à faible coût, une force de frappe équipée d'un C31 supérieur, avec système de simulation remplaçant les essais. Cela ne signifie pas qu'il a l'intention d'en finir avec les restrictions et prohibitions, mais indique que s'il le décide, il pourrait acquérir l'armement suprême.

Dans une situation de paix et de stabilité régionales, le Japon a plus à perdre qu'à gagner à rompre avec la politique qu'il poursuit depuis la fin de la guerre et à se doter d'armes atomiques. Sans armes assemblées et opérationnelles – conformément au TNP et aux trois « principes non nucléaires » -, il dispose des avantages d'une recessive deterrence. En cas de menace sur sa sécurité, il pourrait revoir son statut d'EN-DAN et opposer à un adversaire le risque d'une escalade nucléaire, sans le coût politique et économique d'un arsenal déployé. L'interdiction des armes se combine avec le pouvoir déclaré d'en détenir rapidement. Cette virtualisation n'est pas seulement un choix du gouvernement japonais. Elle concorde avec le « pacifisme constitutionnel », la « culture civile » et la légitimité internationale de l'archipel. Elle est conforme à la structure [p. 82] d'une économie « duale » de haute technologie. Elle permet d'échapper aux contraintes intérieures et extérieures en conciliant programme plutonium (qui inquiète) et non prolifération (qui rassure). La stratégie d'arsenal virtuel s'accorde avec la politique de dénucléarisation poursuivie par le Japon dans un monde où l'atome ne sera pas désinventé, où la technologie et l'énergie nucléaires s'étendent, où les EDAN de jure et de facto ne renoncent pas à leurs armes, où le risque de conflit atomique ou de conflit tout court ne peut être totalement écarté. Pour un pays comme le Japon qui ne peut actualiser l'option de défense nucléaire sans s'attirer une hostilité générale et modifier son statut, mais qui sait depuis 1945 qu'un ENDAN est en dramatique situation d'infériorité par rapport à un EDAN, ladite stratégie constitue une forme de dissuasion autorisée (sans risque d'accidents) qui doit empêcher un chantage NBC hostile. En même temps, elle dessine en filigrane l'émergence ou la réémergence de l'archipel comme grande puissance.

En évitant les inconvénients d'une force nucléaire déployée, Tokyo, cultivant l'ambiguïté, se met en état d'envoyer un message dissuasif parfaitement lisible, forme de communication de la menace latente constituée par la puissance nucléaire virtuelle d'un ENDAN membre du TNP.

Ainsi, les rumeurs persistantes sur l'atome japonais, les nombreuses déclarations d'officiels nippons qui ont demandé, justifié ou évoqué l'acquisition d'un armement balistico-nucléaire capable d'assurer une dissuasion autonome « stratégique » ou « de théâtre », les multiples avertissements selon lesquels le nucléaire militaire est à la portée immédiate du Japon, les menaces sur un éventuel retrait du TNP, constituent autant de messages dissuasifs « virtuels » dont la teneur est la suivante : « Nos intentions sont pacifiques, comme l'indiquent nos restrictions sur l'acquisition d'une capacité nucléaire ; mais si les circonstances changent, nous possédons les moyens tech-

nologiques et financiers pour devenir une formidable puissance atomique dans un délai très court ; si nous y sommes poussés, nous mobiliserons ces capacités. »

Ou encore : « Quel que soit le pacifisme du peuple japonais et son refus du militarisme, nous pouvons avoir, quand nous le déci-[p. 83] derons, des armes nucléaires haut de gamme et en grand nombre, avec les lanceurs appropriés et des moyens de guidage précis ; nous n'avons pas l'intention de nous engager dans cette voie, mais nous n'hésiterons pas si notre sécurité l'exige. »

Le seul fait d'être capable d'édifier un système d'armes balistico-nucléaires, sans pour autant le réaliser, représente un argument politique et militaire suffisamment fort, pesant sur l'équilibre des puissances, pour que le Japon puisse s'en contenter dans l'état actuel des choses.

Les hypothèses d'ouverture de l'option nucléaire

Couplées avec les performances des industries électroniques et aérospatiales, les capacités nucléaires japonaises sont parmi les plus avancées du monde, en termes de quantité de combustible enrichi ou retraité, ou en termes de technologies mises en œuvre, notamment l'enrichissement par procédé laser. Ce sont donc uniquement des facteurs politiques ou une crise grave, provoquant une révision de la « culture de restriction » ou du statut de « puissance civile », qui décideront Tokyo à posséder l'arme nucléaire. Face à une menace NBC russe, chinoise ou coréenne, le Japon compte officiellement sur le « parapluie » américain – dont la crédibilité est la véritable clé de la prévention de la prolifération japonaise. Mais il compte aussi sur ses capacités nucléaires virtuelles, en même temps qu'il joue sur l'ensemble de sa panoplie – économique, technologique, militaire – de puissance pour prévenir une telle menace. Il est clair que seul un changement radical de la situation politique internationale et de la culture politique japonaise amènera les dirigeants nippons à se doter d'une force de frappe opérationnelle indépendante. C'est sur cette simple possibilité que joue pour l'instant Tokyo en Asie-Pacifique.

Depuis la disparition de l'URSS, la relation bilatérale sino-japonaise est devenue la plus importante du cadre de sécurité de l'Asie orientale. La relation « nucléaire » en constitue le noyau dur, entre une puissance atomique moyenne *low tech* réticente à l'arms control et une puissance atomique virtuelle high tech [p. 84] promouvant l'arms control. Le Japon peut-il « dissuader » la Chine, au sens où il lui interdirait tout comportement agressif en la menaçant de représailles intolérables ? La dissuasion est un processus bilatéral de coopération qui échoue lorsque l'un des participants n'est pas disposé à se laisser dissuader; or, la politique déclaratoire de la RPC est précisément de ne pas se laisser dissuader, c'est-à-dire intimider militairement. Aussi, plutôt qu'une dissuasion « du faible au fort » ou « du fort au fort », Tokyo a choisi – et a eu les moyens de choisir, grâce à son potentiel nucléaire et technologique et à sa puissance économique et financière –, une politique visant, en collaboration avec les USA, à « équilibrer » et à « contraindre » Pékin ¹, dont la posture de no first use « sé-

¹ Au sens du *constrainment*.

curise » le Japon. Du côté de la Russie, le déséquilibre nippo-russe des forces opérationnelles, censément neutralisé par l'alliance avec les États-Unis, n'empêche pas le gouvernement nippon – comme on le verra – d'exercer des options de *leadership* et de compter, comme avec la Chine, sur sa position de créancier et sa puissance militaire virtuelle. Face aux deux États-continents voisins, l'actualisation de l'option nucléaire nationale est donc délibérément repoussée vers le cas de conflit le plus extrême.

Représenterait-elle une réponse au programme atomique et balistique de la Corée du Nord, État avec lequel le Japon n'a pas (encore) de relation diplomatique? Face au risque nord-coréen, Tokyo a mis l'accent sur la défense antimissile, la coopération avec les États-Unis et l'appui de la Chine. Le gouvernement japonais a maintenu une stratégie de dissuasion hétéronome vis-à-vis de l'URSS ou de la RPC; pourquoi changerait-il de posture face à un pays beaucoup plus faible et vulnérable, qui ne peut toucher les États-Unis et qui n'a pas d'arsenal balistico-nucléaire opérationnel ? Si la dissuasion élargie a été crédible contre la menace atomique soviétique ou chinoise, pourquoi ne le serait-elle pas contre la Corée du Nord? Si ce pays isolé, ruiné et affamé est aussi un État « irrationnel » ou « terroriste » différent de l'URSS ou de la RPC, l'acquisition d'armes nucléaires par le Japon ne serait pas non plus dissuasive. Le développement d'un système BMD avec les États-Unis, et, surtout, la dénucléarisation de la péninsule avec régime de vérification, constituent des solu-[p. 85] tions plus efficaces que la fabrication d'engins atomiques. À la limite, le Japon aurait même intérêt à l'existence d'une Corée du Nord suspecte de prolifération, d'une part pour maintenir la division de la péninsule – l'option nucléaire étant peut-être une garantie de survie du régime du Nord -, d'autre part pour justifier l'ambiguïté du programme nucléaire nippon. Une Corée réunifiée héritant des acquis de Pyongyang exerceraitelle une plus grande pression dans le sens d'un changement de la politique « non nucléaire » japonaise ? La réunification de la péninsule – probable à terme – bouleverserait les données dans la région, avec comme conséquences possibles : le retrait des forces US de la Corée du Sud voire du Japon, d'où l'affaiblissement des accords de sécurité et de l'influence américaine ; la poursuite d'une politique étrangère et de défense indépendante de Séoul, avec développement d'un potentiel atomique et recherche de l'appui russe et/ou chinois pour contrer le Japon. La perception nippone d'une Corée hostile 1 allant au nucléaire, constituerait probablement le choc qui déciderait Tokyo à réviser son statut et à se doter d'une force de frappe.

L'actualisation de l'option nucléaire militaire

Au-delà de la « dissuasion nucléaire sans armes nucléaires » s'appuyant sur l'existence de compétences technologiques associées à des stocks de matières fissiles utilisables à des fins militaires, les fonctions qu'un gouvernement japonais assignerait à ses forces atomiques, s'il décidait de s'en doter, pourraient aller d'une mission de défense de l'archipel, voire de projection outre-mer, grâce à un armement atomique tac-

Rappelons que les relations nippo-sud-coréennes n'ont été normalisées qu'en 1965 avec le traité bilatéral conclu sous la pression du protecteur commun américain.

tique, à une mission de dissuasion de la Corée, de la Chine, de la Russie voire des États-Unis, grâce à un armement stratégique. Les facteurs et postulats politiques, stratégiques ou technologiques de l'actualisation de l'option militaire, en cas extrême, seraient les suivants : arrêt ou échec du processus de désarmement nucléaire régional et global ¹, par exemple en raison d'une prolifération coréenne, ou d'une non-ratification russe de *START*2, ou d'une non-participation chinoise au processus, [p. 86] perception d'une menace militaire de la Corée, de la Russie ou de la Chine, avec disparition ou discrédit du « parapluie » américain ; réduction de l'opposition intérieure à l'atome du fait de l'inadaptation des armes conventionnelles au danger, et donc abandon de la « culture de restriction » ; croyance en la valeur dissuasive de l'option militaire vis-à-vis de l'adversaire, avec prise en compte de ses différents niveaux de capacités défensives ou offensives ; aptitude à construire un arsenal au moins comparable à celui de la France ou de la Grande-Bretagne ou des deux combinées ; crédibilité technique des forces, c'est-à-dire pouvoir de survie et de pénétration.

En 1975, John Endicott a examiné les capacités du Japon à menacer ou à dissuader la Chine, la Russie et même les États-Unis, sur la base de quatre options d'armements : bombardiers, IRBMs, ICBMs, SLBMs. L'analyse de la vulnérabilité de la Chine montrait la concentration, malgré l'immensité du territoire et de la population, des industries, des élites administratives, militaires et scientifiques, de la main d'œuvre qualifiée, dans les villes le long ou proches des côtes ; l'analyse de l'efficacité des options d'armements (capacité de survie et de pénétration, portée et précision, puissance de destruction, sûreté opérationnelle) établissait que l'option IRBMs suffirait pour menacer les vingt principaux centres urbains et industriels de la RPC. L'analyse de la vulnérabilité de l'ex-URSS montrait la relative concentration mais l'éloignement des centres politiques, économiques ou démographiques, la plupart situés à l'ouest de l'Oural ; l'analyse des options d'armements établissait que, contrairement à la Chine, seule l'option SLBMs à longue portée serait réellement crédible, en permettant de menacer les vingt-cinq centres vitaux à partir de la mer de Norvège, de l'Atlantique Nord, de la mer d'Arabie, du golfe du Bengale ou même de la mer du Japon.

L'acquisition d'une capacité de dissuasion contre la Russie donnerait également au Japon, sur la base de l'option SLBMs longue portée – la seule crédible –, la capacité de menacer les États-Unis : situé dans le Pacifique Nord-Ouest, un *SLBM* pourrait toucher tous les centres américains de plus de 200 000 habitants. Vingt-cinq ans après, ces analyses demeurent valables. La [p. 87] mise en œuvre d'une stratégie japonaise de dissuasion autonome dépend donc de la capacité de Tokyo à développer, vis-à-vis de la Chine, une force de missiles opérationnels et précis avec silos durcis et systèmes de guidage sûrs ; et vis-à-vis de la Russie ou des États-Unis, une force stratégique sous-marine opérationnelle sûre, avec capacité élevée de survie (face aux ASM) et de pénétration (face aux *ABM*). Est-ce à la portée immédiate du Japon ? Probablement.

À cet égard, les tests nucléaires indiens et pakistanais de mai 1998 ou le refus du Sénat américain de ratifier le TICEN pourraient avoir un impact non négligeable.

À l'égard de ces trois pays, le Japon serait alors amené à adopter, semble-t-il, une posture « du faible au fort ». Ainsi, selon J. F. Daguzan ¹, les Japonais seraient prédisposés culturellement à l'accepter. La dissuasion du « faible au fort » est en effet une posture strictement défensive – en cela conforme à la DNO nippone –, dont l'objet est d'empêcher un adversaire, même plus puissant, de faire usage de ses armes conventionnelles et/ou nucléaires contre le pays ou ses intérêts vitaux, en lui opposant une attitude résolue et une menace crédible intolérable sur ses propres intérêts vitaux, au risque même de l'anéantissement.

On trouve ces trois concepts – la dissuasion qui implique le non-emploi des armes que l'on maîtrise, l'acceptation de l'affrontement inégal en cas d'échec, celle de la mort – dans la stratégie japonaise « du sabre » et des arts martiaux : la défense comme postulat, le non-emploi, la posture du faible au fort, l'incertitude et le seuil critique, l'objectif de ni victoire ni défaite, la mort comme enjeu. L'adoption d'une doctrine de « dissuasion minimale du faible au fort », fondée sur une capacité de représailles anticités en seconde frappe, serait-elle pour autant judicieuse ? Beaucoup de Japonais en doutent, compte tenu de l'extrême vulnérabilité de l'archipel à une attaque atomique ou NBC – en l'absence de systèmes *ABM* complètement efficaces – et de la bien moindre vulnérabilité de ses adversaires potentiels.

Ce déséquilibre, aggravé par l'éventuelle propension des dirigeants des pays du continent asiatique à accepter des dommages massifs, rendrait très improbables tant une action japonaise de représailles stratégiques, laquelle serait suicidaire, qu'une action contre-forces avec des armements tactiques, laquelle fournirait un prétexte à l'adversaire pour une riposte nucléaire contre le Japon. La dissuasion « du faible au fort », de « l'exterminable » à [p. 88] « l'endommageable », est-elle crédible ? Et celle « du fort au fou » que Tokyo devrait mener contre Pyongyang ? Les Japonais doivent faire comme si. Mais le meilleur choix, s'il s'avérait techniquement et financièrement réalisable, serait de se tourner vers une stratégie de dissuasion contre-*C41L* ou contre-*leade*rship, développée à l'abri d'une défense antimissile. En attendant, Tokyo doit s'attacher à éviter ou à prévenir toute aggravation des conflits en cultivant sa puissance nucléaire « virtuelle ».

[«] La dissuasion et le maître de sabre », *Stratégique*, n° 49, 1/1991, p. 185-201.

[p. 89]

LA RECHERCHE D'UNE GRANDE POLITIQUE

Retour au sommaire

Depuis la fin de la décennie quatre-vingts, le Japon est placé à un nouveau tournant de son histoire, cependant qu'est arrivée au pouvoir une nouvelle génération d'hommes qui n'ont pas connu le second conflit mondial mais seulement la guerre froide. Jusque-là, la politique étrangère de l'archipel se réduisait largement au néomercantilisme et au « suivisme » des États-Unis. L'alliance bilatérale, garantissant la sécurité du Japon et celle des *sea lanes*, ainsi que l'accès libéral aux marchés mondiaux ou à la technologie américaine, autorisèrent une ascension économique et militaire « en douceur » de l'archipel, progressivement intégré comme membre asiatique de la « communauté occidentale ». Cependant la mutation du système international et la réorientation de la politique américaine obligent un pays qui a acquis le potentiel d'une grande puissance à rechercher une nouvelle politique, une « grande politique ».

Les Japonais parlent d'un « nouveau rôle international » ou d'une « nouvelle contribution internationale ». De fait, les interrogations, les choix et, simultanément, l'élévation à la puissance se lisent tant au plan militaire qu'au plan diplomatique. En témoignent les ambitions et revendications régionales et globales de l'archipel à tous les niveaux : géopolitique, géoéconomique et géoculturel. Ces aspirations encore indécises traduisent une redéfinition en cours de l'intérêt national et une nouvelle perception de l'identité japonaise dans ses rapports avec l'Asie et l'Occident.

[p. 90]

Le Japon entre Asie et Occident, « régionalisation » et « globalisation »

Après l'occidentalisation sous *Meiji*, le Japon s'était (re) défini, jusqu'en 1945, comme une puissance asiatique en confrontation avec l'Occident : la guerre du Pacifique fut justifiée par Tokyo comme étant une guerre de libération antioccidentale, et les pays de la région devinrent indépendants après le second conflit mondial dans la foulée du retrait nippon. Mais la démocratisation, la guerre froide et le développement économique (capitaliste) ont aggravé la distance sociopolitique et socioculturelle entre le Japon et ses voisins asiatiques. Cette distance avait toujours existé entre l'État

féodal japonais et les autres pays de l'Asie orientale (sino-centrée) – mais elle se réduit au fur et à mesure de leur développement économique et politique. Il y avait un contraste entre une démocratie industrielle avancée et un Tiers-Monde souvent communiste, ainsi qu'une contradiction entre le sentiment asiatique d'opposition aux Euro-Américains et le sentiment de supériorité sur un continent jugé arriéré. Cette contradiction était issue de la vieille tension à l'intérieur de la société japonaise, entre les méthodes et idées importées de l'Ouest et la recherche d'une identité nationale fondée sur l'héritage culturel commun d'Asie orientale. Se considérant comme un « pont » entre l'Asie et l'Occident, le Japon tente aujourd'hui de réconcilier une politique régionale le conduisant à des liens – hégémoniques – renoués avec l'Asie, en voie d'industrialisation rapide, et une politique globale d'association – non sans rivalité – avec les puissances euro-américaines. Cette politique d'ensemble s'attache ainsi à surmonter le clivage Nord/Sud en Extrême-Orient.

Pour autant, la politique asiatique du Japon, au tournant du siècle, est-elle fonction de sa politique occidentale, ou l'inverse ? Son statut international dépend-il de sa position en Asie ou son influence dans la région dépend-elle de sa qualité de puissance occidentale associée ? Est-il champion de l'Asie face à l'Occident ou est-il membre de la « communauté occidentale » acceptant, soutenant et partageant l'ordre mondial édifié par l'Occident et essayant d'y occuper une place éminente ? Avant [p. 91] 1945, la position internationale du Japon reposait sur son statut de grande puissance moderne en Asie. Après 1945, par contre, sa position en Asie fut déterminée par son statut d'allié de l'Occident faisant face au continent (communiste, non aligné ou sousdéveloppé). La politique asiatique du Japon fut ainsi de coopérer, de manière subordonnée, à la politique asiatique des États-Unis, par une assistance économique aux pays du Rimland en soutien de la présence militaire américaine. Cette politique régionale n'était pas indépendante; elle tenait compte de, et était liée à la situation mondiale, en clair l'hégémonie US. Dans le passé, la politique étrangère japonaise fut donc fonction de l'attitude adoptée envers l'Occident (dominant), qu'il s'agissait de rejoindre ou de contester, la position en Asie étant à chaque fois un tremplin pour la politique internationale choisie. Il y avait disjonction entre suprématie régionale et leadership global, l'Asie occupant une place secondaire dans l'ordre mondial. Désormais, elle est l'un des trois centres de gravité de l'économie et de la politique planétaires ; c'est pourquoi il ne saurait y avoir de leadership global sans prépondérance régionale, celle-ci étant la condition de base de celui-là ; d'où l'intensité de la compétition nippoaméricaine en Asie-Pacifique, particulièrement vive lors de la crise des monnaies asiatiques, peut-être en partie orchestrée par les États-Unis. « Globalisation » et « régionalisation » forment ainsi les deux grands volets de la nouvelle politique « multidimensionnelle » japonaise. Il s'agirait de consolider le statut de puissance globale grâce à l'organisation de la suprématie acquise en Asie, et de renforcer la position régionale grâce à l'association avec les États-Unis et l'Europe.

L'axe global, bilatéral et trilatéral, entraînerait le Japon dans un « partenariat conflictuel » avec les États-Unis et l'Europe, cependant que l'axe régional le lierait à un « partenariat hégémonique » avec les pays de l'Asie orientale, face à la Chine. To-kyo soutient donc, de manière complémentaire (et parfois contradictoire), les deux

logiques de globalisation et de régionalisation, en leur assignant un sens : la première signifierait la poursuite de l'expansion économique mondiale ou l'avènement d'un coleadership politique – non pas une pénétration étrangère ni un melting pot universel –, la seconde, la constitution d'un [p. 92] « grand espace » politique, économique et culturel panasiatique sous direction nippone. La question serait de savoir si et comment les élites japonaises légitimeraient la puissance de leur pays et la feraient admettre comme source de valeurs et domination consentie. Comment alors réagirait l'ennemi ancestral qu'est la Chine, qui, dans un jeu du chat avec la souris, cherche à capter, avec son énorme marché, la puissance technologique et économique japonaise à son profit ?

Le trilatéralisme Amérique/Europe/Japon

Il est clair que Tokyo revendique un rôle politique mondial : l'abrogation des articles 53 et 107 de la Charte des Nations unies, l'obtention d'un siège permanent au Conseil de Sécurité, l'organisation d'un régime d'arms control conventionnel et nucléaire international, etc. Un tel rôle a été accepté par les États-Unis, qui soutiennent officiellement l'admission du Japon et de l'Allemagne au CSNU afin qu'ils contribuent en tant qu'alliés militairement subordonnés à la paix et à la sécurité internationales. Cette revendication n'est pas seulement incompatible avec la posture « strictement défensive » des FAD ; elle rend insuffisant et inadapté le bilatéralisme de l'alliance américaine.

La diplomatie du Japon cherche à développer et à promouvoir un cadre trilatéral, même si la relation bilatérale avec les États-Unis reste privilégiée : contacts avec l'OSCE, l'Alliance atlantique et l'Union européenne ; création de l'Asia-Europe Meeting en 1996, qui réunit les Quinze de l'Union européenne d'une part, les dix pays de l'ASEAN plus le Japon, la RPC et la Corée du Sud d'autre part ; volonté de renforcer le G7 et le « troisième côté » nippo-européen du « triangle » Amérique/Europe/Japon, ou de relier la Banque mondiale, la BERD et la BAD; contribution et participation de plus en plus significatives aux institutions économiques ou de sécurité internationales, le Japon devenant le second contributeur financier de l'ONU et du FMI et le premier de la BAD. Pour consacrer à la fois son statut international et régional, Tokyo propose un « partage du pouvoir » entre les trois pôles de puissance mondiale ¹, sous la [p. 93] forme d'une « division du travail » fonctionnelle et géographique. Division « fonctionnelle », selon une logique de séparation des sphères de la sécurité et de l'économie : les États-Unis, première puissance militaire, auraient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Japon et l'Europe les soutenant régionalement et globalement (participation au règlement des conflits et

Par exemple, T. Kurayama reproduit le *ratio* 5-5-3 du traité naval de 1922 (anglo-américanojaponais), décrit comme le symbole de la répartition des responsabilités pour le maintien de l'ordre international, sur la structure tripolaire de l'économie globale: le nouveau ratio 5-5-3 entre les États-Unis (25% du PIB mondial), l'Union européenne (25%) et le Japon (15%) exprimerait la collaboration des trois centres de la puissance mondiale pour la construction d'un nouvel ordre mondial.

aux « opérations de paix », contribution financière) ; dans le domaine de l'économie internationale ou de l'aide au développement, par contre, le Japon, première puissance financière, jouerait le rôle principal, les États-Unis et l'Europe se trouvant plus ou moins en position de demandeurs. Division « géographique », selon une logique des sphères d'influence régionales ¹ : *leadership* japonais en Asie, américain dans l'hémisphère occidental, allemand en Europe centre-orientale, franco-britannique en Afrique.

L'option japonaise du leadership vis-à-vis de la Russie

Les aspirations diplomatiques du Japon à accéder au rang *d'hégémon* régional sont visibles dans ses options à l'égard de la Corée (dénucléarisation de la péninsule), de l'Indonésie (stratégie de mise en dépendance économique et financière d'un fournisseur d'énergie et de matières premières), de la Chine (politique de *constrainment*) ou, plus encore, de la Russie.

Par rapport à l'ancienne Union soviétique, la Russie a perdu 30% de son territoire, la moitié de sa population ², la moitié de son PNB ³. La dissolution du PDV, le retrait des troupes et leur redéploiement à l'intérieur de la Fédération de Russie, la dislocation des forces armées et des industries de défense de l'ex-URSS, l'obsolescence et la réduction des capacités militaires, l'ineffectivité de la CEI, enfin les tensions ethniques, séparatismes et tendances centrifuges qui menacent l'unité de la Russie ellemême, ont achevé d'affaiblir un pays ruiné, contraint de démanteler un énorme arsenal conventionnel et nucléaire, et qui a vu s'inverser les rapports de forces avec la Chine. La Russie reste néanmoins la seule puissance capable de dissuader militairement les États-[p. 94] Unis. Son atout principal reste l'arsenal balistico-nucléaire, dont les Américains s'efforcent d'obtenir la réduction à l'horizon 2010 par l'application des accords STARTs. Avec la charte américano-russe de juin 1992, la confrontation avait paru céder au « partenariat » et à la « communauté euro-atlantique de Vancouver à Vladivostok ». Il apparaît en vérité que la politique américaine, épaulée jusqu'à la Guerre contre l'Irak par l'Allemagne et la Turquie, vise à refouler et à affaiblir définitivement la Russie, tant en Europe de l'Est (des pays baltes à l'Ukraine), qu'autour de la Caspienne (du Caucase à l'Asie centrale).

L'intérêt du Japon pour un rapprochement avec la Russie existe – faire contrepoids à la Chine, diversifier et garantir les approvisionnements en ressources naturelles, diminuer la dépendance à cet égard envers l'Amérique du Nord et l'Australie –, et inversement, car Moscou compte sur l'assistance financière et technologique de To-

Cf. T. Takahashi: « "Philosophie de l'histoire mondiale". Logique du nationalisme philosophique japonais », in Le passage des frontières. Autour du travail de Jacques Derrida (recueil), Paris, Galilée, 1994, p. 105-110.

Devenue comparable à celle du Brésil, du Pakistan, du Bangladesh ou du Japon.

Devenu comparable à celui de l'Italie, de la Grande-Bretagne ou de la France, et trois fois moins important que celui du Japon.

kyo. Cependant une série d'obstacles s'opposent à une véritable coopération nipporusse, qui n'est engagée qu'en matière nucléaire : le contentieux sur les « Territoires du Nord », l'instabilité politique et économique de la Russie, l'hostilité des États-Unis et de la Chine et la faiblesse des soutiens intérieurs à un tel rapprochement, l'héritage de la guerre froide, le « suivisme » à l'égard de Washington, qui amène Tokyo à soutenir la logique du *Vae Victis*. Plutôt que de rétablir des relations diplomatiques normales avec Moscou, le Japon a préféré développer des options de *leadership* sur les Kouriles, l'aide et l'*arms control*, c'est-à-dire les trois principaux contentieux bilatéraux, tout en intensifiant la collaboration avec l'Ukraine et le Kazakhstan dans le domaine de la reconversion nucléaire.

Le problème de l'assistance économique à la Russie, l'un des plus importants pour la stabilité internationale, a occasionné une crise entre le Japon d'une part, ses partenaires du G7 et la Russie d'autre part, dévoilant l'ampleur du rôle international que Tokyo est en mesure de jouer. Américains et Européens voulaient amener les Japonais à soutenir financièrement la coopération que Washington et Bonn avaient envisagée avec Moscou au début des années quatre-vingt-dix – coopération matérialisée par le CCNA, le PPP et l'OSCE, dont l'archipel est politiquement exclu. Mais le gouvernement nippon a lié l'aide à la restitution des Kouriles [p. 95] et au désarmement. Il a opté pour une division de l'ex-URSS en sphères d'influence financière, japonaise à l'est, germano-américaine à l'ouest, en préférant accorder son aide aux Républiques d'Asie centrale ou à l'Extrême-Orient russe. Il a privilégié l'assistance à la Chine et à l'Asie du Sud-Est, en proposant une division mondiale de l'aide au développement (au Japon, l'Asie, aux États-Unis, l'Amérique latine, à l'Allemagne, l'Europe centreorientale, à la France et à la Grande-Bretagne, l'Afrique). Sur la question de l'assistance à la Russie, la fermeté de la position japonaise a montré que Tokyo n'entendait pas sacrifier ses intérêts nationaux à une hypothétique coopération russo-occidentale. Celle-ci ayant rapidement fait place à la confrontation, la politique japonaise vis-à-vis de la Russie est à nouveau en phase avec la politique américaine, axée sur la reconversion du complexe nucléaire civil et militaire de la CEI. L'irrédentisme nippon sur les Kouriles constitue la principale menace sur la stratégie russe du « bastion maritime », élément capital du relatif équilibre nucléaire russo-américain. Le Japon, seconde puissance économique du monde, veut faire plier la Russie, seconde puissance militaire du monde, car il a adopté sur l'aide à Moscou une position inverse de celle sur la Corée du Sud ou la Chine. Alors qu'il a assisté Séoul malgré le conflit sur l'île de Takeshima ou Pékin malgré la répression post-Tiananmen et la revendication chinoise sur les îles Senkaku, il a fait de la restitution des Kouriles une condition de l'aide. Le Japon, utilisant sa puissance financière comme un levier politique, tend ainsi à préconiser l'aide au Tiers-Monde plutôt qu'aux ex-pays de l'Est. Il tend à promouvoir une version japonaise de la démocratisation et de la libéralisation à travers sa charte ODA et son statut de premier donateur mondial. Il tend à s'ériger en champion de l'Asie : en proposant d'introduire l'Indonésie en qualité d'observateur au G7 quand les Euro-Américains invitaient la Russie, en accordant la priorité aux RAC et cherchant à étendre les limites de l'Asie par l'inclusion de ces anciennes républiques soviétiques jusque-là considérées comme relevant de « l'Europe », en opposant l'éventualité d'une coopération sino-japonaise ¹ à l'éventualité d'une coopération russo-occidentale.

[p. 96]

La « communauté Asie-Pacifique »

Une certaine dynamique techno-économique, culturelle et politico-militaire pousse à de vastes rassemblements géographiques, appelés « grands espaces » ou « régions planétaires », associant des États et des réseaux de firmes dans un espace interet trans-étatique « hégémonisé » par une puissance-pôle d'intégration. Cette tendance à la régionalisation économique, culturelle ou militaire s'accompagne d'une lutte autour, à travers et au sein des organisations régionales pour la définition de leur rôle, statut et composition. Les nouveaux ensembles politico-économiques, avec leurs nouveaux agencements d'États, présupposent en effet des critères d'admission ou d'exclusion (un regroupement géographique avec qui et contre qui ?), impliquant une relation d'hostilité au moins potentielle vis-à-vis des puissances étrangères.

À cet égard, le débat sur la redéfinition de la politique régionale japonaise a vu l'émergence de deux paradigmes divergents : « communauté Asie-Pacifique » (option APEC) et « communauté Asie orientale » (option EAEC). Leur point commun repose sur la triple reconnaissance de la montée économique de l'Asie, de la « réasiatisation » du Japon et de l'expansion nippone dans l'espace considéré. Leur divergence fondamentale réside dans l'inclusion ou l'exclusion des États-Unis, la constitution d'un ensemble économique ouvert transpacifique compatible avec l'alliance de sécurité bilatérale ou la formation d'un bloc économique discriminatoire panasiatique sans – voire contre – les États anglo-saxons du Pacifique. Le problème du Japon est de rendre compatible la formation d'un grand ensemble dont il serait le leader ou le coleader avec le libre-échange mondial, d'associer régionalisme et globalisme, « Asie » et « Occident » sans reproduire le clivage « Nord/Sud ». « L'Asie-Pacifique » semble ainsi la solution trouvée, l'axe privilégié de la politique japonaise. Elle permettrait en effet de concilier les horizons régionaux – l'intérêt croissant pour l'Asie orientale et les horizons globaux, l'accès au marché nord-américain -, le multilatéralisme asiatique et le bilatéralisme américain; d'empêcher une division du Bassin Pacifique en deux espaces économiques et d'éviter de faire un [p. 97] choix déchirant entre l'Asie et l'Occident ; d'œuvrer en faveur d'un « régionalisme ouvert et constructif » propice à l'établissement d'un régime non discriminatoire global en matière de commerce et d'investissement.

Les tensions croissantes avec les États-Unis, le renforcement de la Communauté européenne et l'établissement de l'ALENA, la montée du commerce et des investissements japonais en Asie orientale, où l'on compte quelque 13 000 filiales nippones, ont stimulé la volonté de réorienter la politique japonaise en direction du continent et de faire du rôle régional du Japon le centre de sa politique étrangère. Tokyo devien-

Extraordinaire symbole que la visite de l'Empereur du Japon à Pékin en 1992.

drait ainsi le « porte-parole » de l'Asie dans les assises internationales, le pivot d'un bloc économique et d'une structure de sécurité régionaux, le promoteur des « valeurs asiatiques ». Le Japon ne fait que commencer à exercer un certain rôle politicomilitaire, limité par la présence des États-Unis et de leur réseau d'alliances bilatérales et par le poids de la Chine. Mais sa domination économique est reconnue. Les firmes japonaises, bénéficiant de la hausse du yen et recherchant une réduction des coûts salariaux, ont constitué un réseau de sous-traitance à l'échelle de toute l'Asie. Elles se sont assurées le contrôle stratégique – via les transferts de technologie et le financement des infrastructures - des économies de la zone la plus dynamique du monde (jusqu'au krach boursier d'octobre 1997), celle où se trouvent (se trouvaient?) concentrés la haute croissance, les taux d'épargne élevés et les marchés de consommateurs. Le Japon est ainsi devenu le pôle centripète d'intégration et de remodelage de l'ensemble insulaire, péninsulaire et côtier péri-asiatique : la constitution de zones économiques centrées sur les mers bordières du Pacifique Ouest, la « littoralisation » du développement économique centrifuge chinois, l'apparition de réseaux transétatiques de villes et de ports en Asie du Sud-Est, voire l'ouverture promise de la façade pacifique de la Sibérie, relèvent largement de la stratégie d'expansion économique japonaise. Le Japon a donc réinvesti l'Asie.

À cet égard, les difficultés monétaires des États de l'Asie du Sud-Est, qui ont suivi de près la baisse du taux de croissance japonais, en disent long sur la nature de leur processus de développement. Toutefois, l'industrialisation des pays du *Rimland* et [p. 98] de la Chine, même si elle dépend en partie des délocalisations et investissements nippons, est une tendance lourde qui, jointe au différentiel des taux de croissance – ralentie au Japon, confronté au coût du vieillissement de la population, naguère accélérée en Chine, Corée du Sud, Taïwan et Asie du Sud-Est –, peut à terme modifier la prépondérance japonaise. La croissance économique chinoise et la montée des réseaux panchinois vont-elles rompre l'intégration régionale pilotée par le capitalisme nippon, d'autant qu'il se heurte à la solidarité de culture des Chinois d'outre-mer et du continent? Ou bien les provinces autour de Hong Kong, Canton ou Shanghai, ainsi que les îles de Taïwan ou de Singapour, se trouvent-elles pour longtemps dans l'orbite japonaise?

Surtout, le Japon a-t-il intérêt à constituer et diriger un bloc régional ou doit-il œuvrer à une intégration globale ou transpacifique ? Eu égard à l'extension mondiale de ses approvisionnements, débouchés et investissements, bref, à l'importance des marchés européens et nord-américains, les États-Unis restant de loin les premiers partenaires, les élites japonaises envisagent la sécurité économique de leur pays sur un plan global et pas seulement régional. L'archipel, parce qu'il est protectionniste, bénéficie plus que tout autre pays du libre commerce garanti par l'OMC, qui serait détruit par la constitution de blocs économiques exclusifs : sa prospérité, fondée sur une conception asymétrique des échanges et des investissements internationaux ¹,

Le commerce devenant de plus en plus un commerce intra-firme, seul l'investissement à l'étranger est susceptible de générer des excédents commerciaux. Or, si les Japonais sont très présents à l'étranger (Asie, Amérique ou Europe), la réciproque n'est pas vraie du fait de la protection et du

dépend du maintien de l'ordre économique global libéral, ouvert et non discriminatoire. Aussi le gouvernement japonais, en accord avec Washington, a-t-il réaffirmé son soutien à l'OMC, opté pour l'APEC et rejeté la proposition malaise de l'EAEC. Ce projet est toutefois tenu en réserve pour résister aux pressions US en faveur de la libéralisation des économies asiatiques et pour dissuader d'éventuelles mesures exclusives provenant de l'ALENA ou de la Communauté européenne. Les initiatives régionales japonaises sont donc basées sur les principes suivants. Elles sont transpacifiques plutôt que panasiatiques et ne contredisent pas l'alliance bilatérale américaine. Elles visent à associer les pays industriels du Bassin Pacifique et à favoriser le libre-échange qui bénéficierait au capitalisme le [p. 99] plus compétitif du monde, dont le marché national est l'un des plus protégés – plutôt que la formation de blocs commerciaux. Elles vont au-delà de l'économie et cherchent à inclure les questions de sécurité.

La « communauté Asie-Pacifique » japonaise a pour rivale directe la « communauté Pacifique » américaine, les deux grandes puissances riveraines ayant deux conceptions différentes sur l'organisation du Bassin. Du point de vue japonais, « l'Asie-Pacifique » est avant tout l'aire d'expansion et d'influence économiques du Japon, qu'il cherche à consolider et étendre en intégrant la Sibérie, la Chine et l'Australie. En découle une vision économique de l'espace considéré. Celui-ci inclut les NPI de l'Asie orientale, mais aussi l'Indochine (Tokyo a soutenu l'élargissement de l'ASEAN au Vietnam et à la Birmanie), les Chines (de facto Hong-Kong, Taïwan et les provinces côtières du Sud-Est de la RPC), la Russie (de facto l'Extrême-Orient russe), ainsi que « l'Océanie » et l'Amérique du Nord. Mais il exclut l'Amérique latine (zone de domination des États-Unis). Il vise à l'association des cinq États industriels de la région, Japon, États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande (proposition d'une zone de libre-échange du Pacifique). Du point de vue américain, le « Pacifique » est avant tout une aire privilégiée d'enlargement et d'engagement militaire des États-Unis, dont ils cherchent à être les « arbitres ». En découle une vision « stratégique » de l'espace considéré. Celui-ci englobe l'ensemble de l'Asie des moussons et de l'Australasie jusqu'à l'océan Indien (Diego Garcia), notamment les pays du Rimland avec lesquels ont été conclus des accords de sécurité bilatéraux (Japon, Corée du Sud, Taïwan, Philippines, Thaïlande, Australie, Nouvelle-Zélande pendant la guerre froide, Singapour, Malaisie, Indonésie depuis le début des années quatre-vingt-dix), ainsi que l'Extrême-Orient russe (zone hautement stratégique), la Chine (à « contraindre ») et l'Inde (à « déproliférer »).

L'APEC, principale organisation avec l'ARF, n'est pourtant pas due à une initiative japonaise ou américaine, mais australienne, puissance moyenne qui se veut du « Pacifique », c'est-à-dire d'« Océanie ». Elle visait au départ à exclure le Japon et les États-Unis. Mais ces deux pays ont vite rallié ladite initiative, [p. 100] l'un en réponse à la CEE, l'autre au projet *EAEC*. Il s'agissait aussi pour Tokyo et Washington de limiter leurs conflits bilatéraux en garantissant l'ouverture économique de l'Asie orien-

cloisonnement du marché japonais : les investissements cumulés japonais à l'étranger de 1951 à 1991 atteignent 350 milliards de dollars ; les investissements étrangers cumulés au Japon, 20 milliards.

tale d'une part, de l'Amérique du Nord d'autre part. Ainsi, l'APEC s'avère comme le « doublon économique multilatéral » du MST. L'Asia Pacific Economic Cooperation est un espace de partenariat et de compétition nippo-américain ; l'East Asia Economic Caucus aurait été, quant à lui, un espace de partenariat et de compétition nippochinois, et il est à cet égard significatif que Pékin n'ait pas soutenu le projet malais. La « communauté Pacifique » est en perte de vitesse par rapport à la « communauté Asie-Pacifique » : le poids des États-Unis dans la région a baissé quand les intérêts en jeu sont devenus grandissants ; la dépendance envers les engagements de sécurité et les capacités d'absorption du marché américains a diminué en raison de la montée des échanges intra-asiatiques, et à terme du marché chinois. L'effacement des États-Unis et l'assurance croissante des États asiatiques dans les sommets de l'APEC ont été illustrés par l'inefficacité des pressions américaines sur les sujets de conflits : Droits de l'homme, commerce, environnement, contrôle des armements. Ainsi, la « communauté Asie-Pacifique » est, autant que la « communauté Pacifique », traversée de clivages, car elle englobe des pays d'« Orient » et d'« Occident », du « Nord » et du « Sud ». Mais les intérêts économiques croissants du Japon – investissement, commerce, finance, aide - constituent un facteur d'intégration du Bassin, malgré son hétérogénéité extrême.

Idéologie japonaise, « voie asiatique » et anti-occidentalisme

Toute « grande politique » s'accompagne d'une dimension culturelle. La puissance n'est pas seulement la capacité d'affronter l'extrême ni celle de contraindre autrui, elle est aussi la capacité de déterminer les problématiques de légitimité, le droit et les règles du jeu dans les domaines clés de la compétition internationale : commerce, aide, environnement, usage de la force, voire régime politique. En faisant admettre ses normes, l'acteur domi-[p. 101] nant impose une « hégémonie », dans l'acception gramscienne. Le problème du Japon, qui mène une politique mondiale sans universalisme, serait de trouver une légitimité à son éventuel statut de grande puissance. Quelle légitimité internationale en l'absence d'universalisme ? Il la trouve dans le discours panasiatique ou panpacifique, antioccidental et « postmoderne » — en disjonction apparente avec la diplomatie bilatérale ou trilatérale —, qui se trouve au cœur de l'idéologie conservatrice japonaise dominante et du nationalisme culturel nippon.

Les États-Unis ont pendant longtemps bénéficié de la connexion culture/impérialisme, en promouvant la mondialisation de l'american way of life, en dominant les réseaux de circulation de l'information ou en médiatisant une vision américaine du monde. Même si leur modèle socioculturel s'est dégradé au fur et à mesure que leurs problèmes économiques et sociaux s'amplifiaient, l'exportation du modèle « occidental » ou américain de modernité constitue l'un des flux transétatiques les plus déterminants du système international. Durant la guerre froide, les Américains subordonnaient l'enlargement au containment – qui leur faisait soutenir les régimes autoritaires. L'avancement des valeurs américaines, qui leur fait lier démocratisation, ouverture des marchés et menaces de sanctions commerciales, s'accorde désormais

pleinement avec la stratégie de *leadership* global. La « diplomatie des Droits de l'homme », noyau de l'*enlargement*, est une doctrine d'intervention selon laquelle les États-Unis n'entendent reconnaître que les gouvernements « démocratiques », c'est-àdire qu'ils décident du caractère légitime ou non des gouvernements. Les Administrations Reagan et Bush avaient mis la politique des Droits de l'homme de Carter au service de l'anticommunisme ¹. L'Administration Clinton s'est est servi dans la compétition économique avec les États asiatiques, Washington associant les changements politiques « démocratiques » à des changements économiques « libéraux », c'est-àdire à l'ouverture des marchés, à la libéralisation du commerce et de l'investissement. Dans cette perspective, les « Droits de l'homme » comportent des aspects économiques et sociaux qui donnent la possibilité de lier conflits commerciaux et « clauses sociales » (demain écologiques), pour barrer le com-[p. 102] merce des pays ne respectant pas les standards occidentaux ou américains en matière de droit du travail ².

L'âpre discussion sur les Droits de l'homme – question fondamentale de légitimité politique et d'ordre juridique – entre Asiatiques et Euro-Américains, au moins jusqu'à la guerre contre l'Irak en mars 2003, a été influencée par les dynamiques et rivalités opposant l'Extrême-Orient, les États-Unis et l'Europe. La politique euro-américaine ne s'est pas heurtée pas seulement à l'importance croissante des marchés asiatiques et à l'affaiblissement de ses leviers économiques, mais aussi à la concurrence grandissante d'un modèle socioculturel asiatique nippo-centré.

Les auteurs européens et américains se montrent conscients de la montée de l'Asie, de la fin du monopole occidental de la puissance mondiale et de l'émergence de nouvelles puissances culturelles et raciales, lorsqu'ils parlent du prochain « siècle du Pacifique ». Plus concrètement, l'écart observé entre les performances économiques de l'Asie et de l'Occident ³ est devenu une question politico-culturelle, car il met en cause non seulement la puissance relative des États euro-américains mais aussi le modèle occidental, les dirigeants asiatiques affirmant que leur système politique, économique et social – confucéen, autoritaire, néomercantiliste – est supérieur au système libéral et individualiste occidental.

Le « capitalisme développemental d'État » du Japon – critiqué à l'Ouest – est au cœur de cette croissance asiatique. On lui attribue de fortes qualités : il aurait permis à l'archipel de rattraper puis de dépasser l'Occident, il aurait contribué au développement de l'ensemble de l'Asie orientale – alors que le capitalisme ouest-européen n'a

Car la guerre froide n'était pas seulement un affrontement entre puissances, mais aussi un conflit autour des valeurs visant à gagner l'allégeance politique des populations.

Exemple de la menace américaine de retirer à la Chine le statut de la nation la plus favorisée en cas d'irrespect persistant des droits individuels.

La crise financière de 1997 donnerait-elle raison à P. Krugman ? Jusque-là isolé, cet auteur compare la croissance asiatique à la croissance soviétique des années 1950 : pour lui, le « miracle asiatique » est une illusion, car cette croissance est surestimée, extensive et basée sur la mobilisation des ressources, non sur la productivité ou le rendement (*cf.* « The Myth of Asia's Miracle », *Foreign Affairs*, vol. 73, n° 6, automne 1994, p. 62-78). Il n'en reste pas moins que l'Asie orientale est passée de 4% du PIB mondial en 1960 à 25% en 1990 (l'Amérique du Nord, de 37 à 25%), un tiers en 2000.

pas fait décoller l'Afrique –, il aurait estompé le clivage Nord/Sud en Extrême-Orient – alors que ce clivage est net de part et d'autre de la Méditerranée ou entre l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. De même, la reconstruction de la Russie sur des bases capitalistes reste à faire, alors que le dynamisme du capitalisme chinois n'est plus à prouver.

En contrepoint, la montée en puissance du Japon s'accompagne de l'émergence d'une « identité asiatique » et de la consolidation de l'attraction culturelle nippone. Ce double phénomène se développe contre le modèle occidental – desservi par l'infério-[p. 103] rité supposée de sa compétitivité économique –, et alors que de nombreux États de la région, notamment le rival chinois, sont frappés d'une crise de régime, de légitimité ou de succession. Depuis les années quatre-vingts, l'Asie est en voie de reconstitution d'une unité qui avait été rompue par le conflit sino-indien puis sinovietnamien et par la politique japonaise d'intégration à l'Occident. Cette « asiatisation » est le résultat de la régionalisation et de la trans-nationalisation, impulsées par le capitalisme nippon, de l'économie, des médias et de la culture, qui accroissent la conscience civilisationnelle commune, en favorisant l'interaction économique, sociale et culturelle générée par les réseaux de transports, de communications et d'information, entre les élites, les milieux d'affaires et les classes moyennes urbaines. L'intégration régionale, l'établissement d'un modèle commun de développement et de gouvernement, la conscience historique de l'affrontement avec les puissances occidentales, tendent à favoriser l'éclosion d'un « nationalisme panasiatique », qui servirait les intérêts de leadership du Japon. Dans ce contexte, l'archipel tend à projeter son propre modèle d'État, de société et de développement – la plupart des pays voisins en transition s'en inspirent d'ores et déjà -, notamment à travers l'aide, dont la réception dépend de l'attitude des pays asiatiques en matière de démocratisation, libéralisation et contrôle des armements. Il est ainsi amené à se faire l'avocat de l'Asie, par exemple en défendant la Chine après Tiananmen auprès des puissances euro-américaines, et à rappeler plus ou moins discrètement son rôle historique dans l'émancipation du continent, la relève de l'Occident ou la formation d'une « identité asio-pacifique ».

De nombreux analystes voient se profiler au XXI^e siècle un conflit majeur d'ordre « civilisationnel » entre l'Asie et l'Occident, question très discutée en Amérique du Nord et en Extrême-Orient. Les élites asiatiques inclinent à penser que leur réussite économique (du moins jusqu'à la crise de 1997) est due à leur supériorité morale et culturelle sur un Occident décadent que l'Asie va bientôt dépasser. Seul pays à avoir battu l'Ouest sur son propre terrain (industriel et technologique), le Japon, en tant que chef de file du développement asiatique, est appelé à assumer un rôle déterminant dans cette lutte pour définir les normes poli-[p. 104] tiques, économiques ou sociales (« démocratie », « Droits de l'homme », « développement »). Jusqu'à la fin de la guerre froide, l'expansion japonaise s'est faite dans le cadre de la légitimité occidentale, dominante. Depuis, elle se réaliserait tout au plus en association avec les puissances euro-américaines, suivant sa propre légitimité. Il ne s'agirait plus de préserver et d'adapter la culture nippone dans un contexte de globalisation d'une culture « universelle » américano-centrée. Il s'agirait de sortir du rôle de « suiveur » de l'Occident pour manifester une pleine autonomie, non seulement au plan économique et militaire

mais également au plan du choix de société et de civilisation, bref, au plan de la « production de sens », élément indispensable pour qu'on parle d'« hégémonie ». De ce point de vue, le « néo-asiatisme » marque la création d'un paradigme culturel issu de la prétention hégémonique japonaise, destiné à remplacer la modernité occidentale par un néo-confucianisme. La « voie asiatique » deviendrait une façon de légitimer le *leadership* nippon. Après avoir utilisé les instruments de puissance de la civilisation occidentale pour se prémunir contre cette même civilisation, en disjoignant technique et esprit, la « synthèse » japonaise aurait ainsi opéré le « rattrapage » (dans les années soixante) puis le « dépassement » (dans les années quatre-vingts) de l'Occident.

L'évolution de la posture stratégique de guerre froide

À ces débats sur la politique étrangère au sens large répondent des débats de même type sur la politique de défense. Durant la guerre froide, quatre écoles de pensée sur l'architecture de la défense nationale étaient apparues, lors des débats de 1951 (signature du MST), de 1960 (renouvellement du traité) et de 1976 (adoption d'une nouvelle planification militaire). Deux positions minoritaires : la « neutralité non armée » défendue par la gauche pacifiste et « l'indépendance armée » défendue par la droite nationale. Toutes deux se montraient soucieuses – mais selon des motivations et des modalités différentes – de se libérer de la dépendance « anormale » envers l'Amérique. La première invoquait le texte de la Constitution, l'absence de menace militaire sur [p. 105] l'archipel, les risques d'entraînement dans un conflit décidé par Washington, l'inefficacité ou le danger de la dissuasion nucléaire, qu'elle soit américaine ou japonaise. La seconde exigeait la révision de la Constitution et l'abrogation du MST, soulignait les menaces de l'URSS, de la Chine ou d'une Corée réunifiée et l'insuffisance du « parapluie » américain, appelait à l'acquisition d'une force de frappe nationale. Deux positions majoritaires – la « défense minimale » et la « défense autonome » – approuvaient les deux piliers de la politique de défense, à savoir les capacités militaires défensives japonaises et les accords de sécurité dissuasifs américains.

D'après le premier concept, selon lequel les FAD complétaient le *MST*, l'absence de menace militaire majeure et l'alliance avec les États-Unis justifiaient une posture strictement défensive pour faire face à des attaques limitées.

D'après le second concept, selon lequel le *MST* complétait les FAD, la situation de l'archipel face à l'Extrême-Orient russe, à la Chine et à la Corée ainsi que les pressions américaines sur le *defense burden sharing* exigeaient un réarmement à la hauteur des capacités des adversaires potentiels. C'est la posture de « défense minimale » qui inspira le *NDPO* de 1976 et les *Guidelines for US-Japan Defense Cooperation* de 1978. Mais en augmentant ses dépenses militaires ¹, en étendant son périmètre de sécurité, en développant la coopération de défense avec les États-Unis, le Japon eut tendance à passer à la posture de « défense autonome » à partir des années quatrevingts, suivant la « doctrine Suzuki ». En effet, la stratégie de protection des voies maritimes autour de l'archipel, intégrant la couronne surinsulaire dans les dispositifs

Huitième du monde en 1986, le budget de la défense de la JDA est le troisième aujourd'hui.

militaires, finit par s'élargir à la défense des *sea lanes* des Philippines à Guam et au Kouriles. Comme l'écrit T. Maeda, cette stratégie est progressivement passée de « *la défense d'un navire à la défense d'une route, puis d'une région entière, sans changer un seul mot* » ¹.

Le *NDPO* de 1976 reposait sur trois postulats : un conflit Est/Ouest pouvait être dissuadé par l'équilibre conventionnel et nucléaire des grandes puissances ; une guerre limitée était possible au voisinage du Japon ; toute attaque militaire contre l'archipel était improbable tant que les accords de sécurité nippo-américains demeureraient crédibles. À partir de ces trois [p. 106] postulats, Tokyo réaffirma ses principes fondamentaux de DNO et établit une capacité de « défense minimale » pour répondre, en coopération avec les États-Unis, à une « agression limitée » dans une guerre globale. Dans les années quatre-vingts, le Japon développa des capacités significatives en matière de défense navale, antiaérienne et anti-sous-marine, domaines privilégiés de la stratégie de défense du territoire et des lignes de communications maritimes. La fin de la guerre froide permet d'établir un « bilan » : comment analyser les FAD ?

Selon l'approche « statique » (comparaison des forces japonaises avec celles des autres puissances), l'armée de terre constitue une simple « force de garnison » ; la marine manque de puissance de projection (porte-avions, SNA) ; l'armée de l'air n'a pas de capacité offensive (bombardiers, avions de transport à long rayon d'action). Cette posture strictement défensive, reliée à la puissance offensive des États-Unis, semblait poser un problème crucial : en cas de retrait américain, comment le Japon aurait-il pu assurer sa sécurité ? En vérité, les Japonais ne désiraient pas développer une force militaire qui aurait été intégrée à une stratégie – le *containment* organisé par les USA – qui n'était pas nécessairement la leur.

Selon l'approche « dynamique » (comparaison des forces japonaises avec leurs missions), la capacité de défense nippone a été édifiée dans l'hypothèse d'un scénario de guerre globale (attaque de l'URSS contre l'archipel ou contre les bases américaines, visant à bloquer les routes maritimes ou les ports) et comme une partie de la stratégie *US* de *containment* antisoviétique en Asie du Nord-Est. Priorité a donc été donnée à la « division du travail » avec les États-Unis. De ce point de vue, les moyens japonais de défense territoriale et des LCM ont parfaitement rempli leur rôle d'« endiguement » de la menace régionale russe.

Cette capacité de défense structurée en fonction du *containment* antisoviétique a été maintenue. Les programmes d'équipements de 1986-1991, 1991-1995 et 1996-2001 (notamment les commandes d'AEGIS et d'AWACS) restent basés sur le NDPO de 1976 et le « *standard defense force concept* » du Livre blanc de 1981. Les FAD comptent sur la dissuasion nucléaire améri-[p. 107] caine pour faire face à une menace nucléaire; sur l'appui conventionnel américain pour répondre à une menace conventionnelle de grande ampleur; sur leurs propres forces pour contrer une attaque conventionnelle limitée. Malgré la poursuite de l'acquisition de systèmes d'armes de

¹ Cf. T. Maeda, *The Hidden Army. The Untold Story of Japan's Military Forces*, Chicago, Ed. Q, 1995, p. 242.

pointe et la continuité observée avec la posture stratégique des années soixante-dix quatre-vingts, les capacités japonaises ne suffisent pourtant plus, officiellement, aux risques de l'après-guerre froide et d'un monde multipolaire. Elles ne suffisent pas pour répondre aux menaces de « conflits de basse intensité » (low intensity conflicts) en Asie du Sud-Est ou dans le Tiers-Monde, ni pour affronter les menaces de conflits régionaux – dans le Golfe persique ou la péninsule coréenne. En effet, le Japon ne dispose pas de moyens de contre-insurrection ni d'éléments d'intervention opérationnels du fait de l'absence de force de projection. Il dépend par conséquent de la présence avancée ou de la puissance de déploiement américaines. Cette nouvelle configuration oblige les élites dirigeantes nippones à repenser la politique de sécurité, c'est-àdire la DNO et le MST, ainsi que les méthodes de gestion des conflits internes et externes relatifs à l'orientation de la politique militaire de leur pays. En témoignent le PKO Bill de 1992 et la redéfinition de l'alliance bilatérale en 1997, l'accent mis sur le rôle de l'ONU pour le maintien ou le rétablissement de la paix, le soutien mesuré à la politique américaine dans le Golfe ou en Corée, la poursuite de la recherche de l'autonomie militaire en matière satellitaire, nucléaire et balistique.

Les menaces militaires contre la sécurité nationale depuis la fin de la guerre froide

Officiellement, la politique japonaise de défense reste fondée sur les mêmes principes qu'avant 1991, à savoir : le « parapluie » américain, la DNO et la préparation des FAD à un niveau minimum, la montée en puissance nucléaire et militaroindustrielle en cas d'urgence. Le champ d'action s'est néanmoins à la fois imprécisé et élargi, même si l'attention sur les lignes de commu-[p. 108] nications maritimes du Pacifique continue d'être primordiale. Il s'agit toujours de défendre l'homogénéité nationale, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale, la liberté d'accès aux ressources et marchés mondiaux (condition de la prospérité). Mais il n'est plus possible à l'establishment de la défense d'identifier une menace précise contre la sécurité de la nation.

Donc, la discussion tourne autour des risques et menaces dérivant de la « spirale d'insécurité potentielle » due à la dislocation de l'URSS. Trois principaux antagonistes sont désignés comme source d'instabilité militaire : la Russie, la Chine, la Corée du Nord. Mais le véritable rival, celui avec lequel il faut s'entendre, c'est l'Amérique, conformément à une conception de la sécurité qui accorde la priorité à l'économie et à la technologie.

Dans le cas de la Russie, la menace procède de l'association des capacités conventionnelles et nucléaires encore déployées en Extrême-Orient avec l'instabilité du pays ou avec l'éventuel retour en force du nationalisme russe. S'ajoutent les inquiétudes concernant la sûreté du C31 sur les arsenaux de la CEI, ou le risque de prolifération des armes de destruction massive et de dissémination des matériaux fissiles du fait de la désagrégation de l'autorité de l'État, de la fuite des cerveaux ou des trafics mafieux.

Dans le cas de la Chine, la menace procède de l'amélioration de la puissance de projection aéronavale régionale liée aux revendications irrédentistes de Pékin (notamment en mer de Chine méridionale), de la volonté de remplir le vide créé par le désengagement américain et l'effondrement russe, ou encore des risques d'instabilité post-Deng Xiao-Ping, notamment en matière d'équilibre social, d'irrédentisme régional ou de réaction politique des classes moyennes (la Chine « bleue » de l'étranger et aussi des métropoles, face à la Chine « rouge » à dominante paysanne).

Dans le cas de la Corée du Nord, la menace procède de son programme balisticonucléaire, de la crise du régime, des risques d'affrontement de part et d'autre de la zone frontalière démilitarisée – qui pourraient provoquer des flux de réfugiés et étendre le conflit sur l'archipel. De façon explicite, le durcissement du régime de pouvoir personnel en février/mars 2003, anticipant une [p. 109] renucléarisation « civile » et l'expulsion des inspecteurs de l'ONU dans le contexte de la guerre contre l'Irak, a entraîné des réactions immédiates des dirigeants de Tokyo, prêts à réenvisager leur politique nucléaire en conséquence.

Dans les trois cas, les menaces comportent une préoccupation de sécurité nucléaire ou « pré-nucléaire » (prolifération nord-coréenne), qui implique nécessairement une parade ou une dissuasion nucléaires. Ces trois menaces, jointes aux risques de conflits ou de déstabilisation en Asie du Sud-Est, notamment en Indonésie, suffisent officiellement à donner une raison d'être à l'alliance avec les États-Unis. Les facteurs de continuité semblent donc l'emporter, d'autant que la seconde armée d'Asie continue de souffrir d'un déficit de légitimité qui n'incite pas à des changements. Ces facteurs, ce sont les inquiétudes par rapport à la Corée du Nord, à la Chine ou à la Russie; l'isolement du Japon; la nécessité d'une alliance avec les puissances occidentales, c'est-à-dire avec les États-Unis; la conscience de la vulnérabilité et le caractère vital des sea lanes. La priorité géoéconomique de Washington et la montée des tensions bilatérales ont néanmoins affaibli le consensus sur l'alliance nippo-américaine.

Malgré la fin de la guerre froide, ni Washington ni Tokyo n'ont pourtant émis la volonté de remettre en cause la dépendance militaire japonaise à l'égard des accords de sécurité *US*, bien au contraire. Plusieurs raisons à cela.

Du côté américain prévaut la stratégie de prépondérance militaire, qui entend éviter la « renationalisation », donc l'éventuelle « nucléarisation », de la politique de défense nippone. Du côté japonais prévaut la nécessité de compter sur la première puissance navale du monde, car la garantie américaine n'est pas tant la dissuasion élargie que la sécurité des LCM, c'est-à-dire la sécurité militaire de l'espace économique nippon. Celle-ci mobilise l'attention de la *JDA*, en même temps qu'elle motive l'association avec la puissance maîtresse des mers.

Tel est le noyau de l'alliance : tant que les États-Unis seront en mesure de protéger la libre circulation océanique, le Japon restera leur allié. *Last but not least*, la dépendance militaire, [p. 110] nucléaire ou navale, paraît fictive au sens où l'archipel pourrait acquérir à terme son indépendance.

Puissance atomique virtuelle, le Japon est aussi le premier constructeur de navires marchands et d'hydravions, le détenteur de la première marine civile du globe et d'une marine de guerre considérable. Mais un retour brutal à la puissance militaire, empê-

chée par la prégnance de la « culture pacifiste », entraînerait des confrontations internes et externes que les classes dirigeantes entendent éviter.

La politique de sécurité et de défense entre continuité et redéfinition

Depuis 1991, le débat sur la redéfinition de la politique de sécurité et de défense a vu l'émergence de quatre positions qui toutes recherchent un « rôle international » pour le Japon, le clivage ne portant que sur les modalités d'assumer ce « rôle ». On retrouve deux positions minoritaires.

Pour la gauche pacifiste, il s'agit de réduire les FAD, d'abroger le *MST* et de rechercher une contribution pacifique à la sécurité internationale, car la fin de la guerre froide confirme la justesse du « pacifisme culturel » et permet de combler l'écart entre « l'idéal de la Constitution » d'une part, la réalité du réarmement et de l'alliance avec la première puissance militaire du globe d'autre part.

Pour la droite nationale, il faut confier aux FAD des missions de dissuasion nucléaire et de projection de forces outremer, conformément au statut hégémonique du Japon, et abroger le MST, qui convient à une « puissance civile » voire à un « État normal », mais pas à une great power. Pour la gauche (particulièrement mobilisée lors des manifestations contre la guerre américaine face à l'Irak en mars 2003), l'Amérique reste l'ennemie; pour la droite, elle le redevient plus que jamais avec la disparition de l'URSS et l'unilatéralisme de l'équipe de Georges W. Bush, l'alliance ne pouvant plus être le vecteur de la restauration et de la légitimation de la puis-[p. 111] sance militaire japonaise. Mais ce sont deux positions majoritaires – la posture néolibérale de « l'internationalisme civil » et la posture néo-conservatrice de « l'internationalisme de grande puissance » –, favorables au maintien de l'alliance bilatérale, qui occupent l'essentiel du champ et se trouvent au pouvoir. La question de la crédibilité et de la préservation du MST est donc cruciale car elle est susceptible de faire évoluer les postures néo-libérale et « néo-conservatrice » vers les postures de la gauche pacifiste ou de la droite nationale, réorientation majeure, bien que la limite entre les première et troisième, deuxième et quatrième tendances soit floue et dépende largement de l'attitude des États-Unis.

Les tenants de « l'internationalisme civil » souhaitent que Tokyo participe à la sécurité internationale à travers les moyens non militaires d'une « grande puissance civile ». Pour eux, la fin de la guerre froide doit permettre à l'archipel de maintenir souverainement une vraie posture de DNO, non plus une DNO imposée (par la politique américaine de démilitarisation du Japon après 1945), ni une DNO faussée (par la politique américaine de cooptation des FAD au *containment* après 1950). D'où leur programme : le maintien du « pacifisme constitutionnel », en tant qu'il contribue à la légitimité internationale du Japon depuis plus d'un demi-siècle ; la préservation de la capacité de défense envisagée en 1976 comme un plafond maximal ; la promotion du contrôle et de la réduction des armements aux niveaux régional et global ; la recon-

naissance du passé impérialiste pour gagner la confiance des pays asiatiques et devenir le champion de la démocratisation dans la région ; la participation des FAD aux opérations de maintien de la paix sans mission de combat ; le renforcement de l'ONU et des autres institutions multilatérales, avec renonciation au siège permanent au CSNU. Leur problème est de concilier « défense non offensive » et statut de grande puissance responsable et engagée (dans les organisations internationales), de construire une image de civilian power diplomatiquement active mais avec profil militaire bas. Ce paradigme de « grande puissance civile » se mettant à la tête de la dénucléarisation, de l'arms control et de l'aide au développement n'exclut pas, du fait de la prise en compte d'éventuelles [p. 112] menaces militaires provenant des pays voisins ou d'un éventuel retrait de la garantie US, la reconnaissance de la nécessité d'une dissuasion nucléaire minimale, qu'il s'agisse de la dissuasion élargie américaine ou de la dissuasion virtuelle japonaise. La posture de « l'internationalisme civil » (et même celle de « l'indépendance non armée ») ne signifie donc pas que le Japon serait « désarmé » : il continuerait de disposer de son potentiel militaire fondé sur une économie à double emploi de haut niveau technologique et financier pouvant à tout moment glisser vers la production en série de matériels de pointe. À cet égard, les « néolibéraux » (et même la gauche pacifiste) ne sont pas plus iréniques que les « néoconservateurs » (ou la droite ultra). Ils ont une autre conception de l'intérêt national : de leur point de vue, c'est le statut de « puissance civile » et « pacifique » qui fonde la sécurité et la légitimité internationales du Japon, tout en lui permettant de se consacrer au plus important, à savoir la « guerre commerciale ».

Les tenants de « l'internationalisme de grande puissance » rejettent l'ambiguïté du concept de civilian power. Ils entendent clairement rééquilibrer les rapports stratégiques avec les États-Unis, élargir les accords de sécurité bilatéraux pour donner au Japon un rôle politique prépondérant en Asie, développer le concours de l'archipel à un « concert des puissances » avec l'Amérique et l'Europe. Leur programme tend ainsi à remplacer le réseau militaire américain en Asie-Pacifique par un réseau nippoaméricain, comme l'attestent les nouvelles lignes directrices de l'alliance conclues le 23 septembre 1997. Il comprend : la révision de la Constitution pour légitimer pleinement les FAD et affirmer le droit à la défense et à la sécurité collectives ; la préservation de la capacité de défense envisagée en 1976 comme un plancher minimal; la réaffirmation de la nécessité de la dissuasion nucléaire – dissuasion élargie américaine ou, mieux, dissuasion virtuelle japonaise -; l'accroissement de la coopération financière, technologique, militaire, logistique, avec les États-Unis en cas de conflit régional, au-delà de la seule défense nationale ; la participation aux actions collectives des Nations unies, et pas seulement aux opérations de maintien de la paix, avec envoi [p. 113] de forces outre-mer; l'obtention d'un siège permanent au CSNU, ou, à défaut, le déclin de cette institution au profit du G7 où Tokyo est en position de n° 2. Cette revendication d'un siège permanent est cruciale, puisqu'elle permettrait de lever les obstacles légaux à l'accès au nucléaire en obligeant le Japon à se mettre en position de garantir « la paix et la sécurité internationales », donc de participer aux actions coercitives du chapitre VII de la Charte. Avec ce programme contraire à la DNO non nucléaire, le Japon passera-t-il de la légitime défense aux opérations militaires extérieures *via* les *PKO*, de la défense du territoire aux interventions internationales *via* la protection des *sea lanes* ?

Du point de vue – dominant ? – des « néo-conservateurs », la culture de restriction de l'institution militaire – qui avait permis au Japon de devenir un free-rider par rapport aux États-Unis – apparaît désormais incompatible avec le « rôle international » de grande puissance. La question est donc de savoir comment s'en débarrasser, ou du moins comment la contourner, face à une opinion publique favorable au statu quo. Réponse : en se servant du droit international, des pressions américaines ou (paradoxalement) de l'image de « puissance civile ». La participation aux opérations de maintien de la paix – c'est-à-dire l'envoi des forces outre-mer sous conditions –, a été rendue possible par la ratification du PKO Bill au bout de vingt mois de violents débats intérieurs. Elle pourrait marquer le passage de « l'internationalisme civil » à « l'internationalisme de grande puissance » en partenariat avec les États-Unis, car elle débouche sur une nouvelle représentation de la sécurité, qui va des « conflits de basse intensité » à la reconstruction des « États en faillite » (failed States). C'est en quelque sorte par les opérations « duales » (civiles/militaires) que sont les peace operations, qu'un pays faisant reposer sa défense sur les technologies « duales », accèderait au statut « dual » de grande puissance. Un débat intense s'est focalisé sur la constitutionnalité du PKO Bill: est-il illicite, car contraire à l'essence strictement défensive des FAD en permettant l'envoi de troupes à l'étranger 1 ? Ou bien la participation à des opérations de maintien de la paix voire à des actions coercitives est-elle compatible avec l'essence « pacifiste » de la [p. 114] Constitution et le concept des FAD comme armée de la paix ? Le pacifisme nippon, avec sa forte image de marque, doit-il devenir « internationaliste », c'est-à-dire interventionniste, ou doit-il demeurer strictement national et non interventionniste? Dans l'optique néo-conservatrice, le PKO Bill apparaît comme un moyen licite détourné de légitimer les forces armées japonaises, de retrouver un statut de puissance participant militairement à la sécurité internationale, ou d'aménager un champ de coopération avec les USA qui renouvelle l'alliance bilatérale.

Ce nouveau champ de coopération est apparu avec la multiplication des *peace* operations, variantes des *low intensity conflicts* considérés comme le type dominant de conflit post-guerre froide (jusqu'en mars 2003). Ces « opérations de paix » ² sont l'occasion d'un nouveau genre d'intervention, relevant plus ou moins des « opérations

Des unités ont été dépêchées dans le Golfe, au Cambodge, au Mozambique, au Rwanda ou sur le Golan.

Elles comprennent: le *peacemaking*, action diplomatique visant à régler pacifiquement les différends; le *peacekeeping*, opération militaire avec règles d'engagement limité, à des fins d'interposition ou de supervision d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix entre les parties; le *peace enforcement* ou « action collective », usage de la force pour stopper et réprimer un acte d'agression; le *peace building*, reconstruction des infrastructures économiques et institutions politiques d'un pays pour créer les conditions favorables à la paix.

militaires autres que la guerre » ¹. On retrouve ainsi au Japon l'influence du discours stratégique américain, ou plutôt d'un des discours stratégiques américains, celui axé sur l'intervention sélective dans les failed States au sud et à l'est ou en proie à des « guerres de débilitation nationale ». Or, celles-ci pourraient concerner la Russie, l'Inde, la Chine ou l'Indonésie, « pays-mondes » menacés de déstabilisation. Dans cette perspective – qui explique le PKO Bill de 1992, lequel n'aurait pas été voté sans la pression américaine -, il est clair que la posture « strictement défensive » du Japon face à l'Extrême-Orient russe ne suffit plus et ne convient plus ni à Washington ni à Tokyo. Au grand dam des voisins asiatiques, notamment de la Chine, la pression sur la JDA est désormais qu'elle contribue à la sécurité régionale et internationale en participant aux peace operations et au peace building, voire au peace enforcement. En effet, l'augmentation des « États en faillite » et des « opérations de paix », les projets de réforme de la partie économique et sociale du système onusien, associés aux efforts de « maintien de l'ordre », reconstruction et développement, ont donné une importance capitale à la puissance financière nippone. Ils ont fait du Japon, sous cet angle, un allié indispensable des États-Unis au moins jusqu'en mars 2003 : c'était un des rares pays satellites, avec l'Allemagne, à pouvoir financer des politiques de soutien, d'assistance, de reconstruction et de développement à grande échelle.

[p. 115]

Dans les années quatre-vingt-dix, le Japon est passé d'une stratégie de guerre froide à une stratégie de sécurité multilatérale. Mais sur le plan militaire *stricto sensu*, on constate un simple approfondissement du *NDPO* de 1976, au sens de la poursuite des moyens de DNO et d'un développement de la collaboration nippo-américaine ². Cette posture exprime davantage une vision de puissance civile que de grande puissance, alors même que sur le plan diplomatique les objectifs sont devenus hégémoniques. Malgré l'absence de prétentions universalistes, l'isolement civilisationnel du Japon, la prégnance de la culture pacifiste, les dirigeants nippons parlent ouvertement de « direction du monde » avec l'Amérique et l'Europe, d'un siège permanent au CSNU, de *leadership* politique en Asie proportionnel à la prépondérance économique, *etc*.

Comment expliquer l'hiatus entre l'orientation militaire et l'orientation diplomatique ? Dans sa recherche d'une « grande politique » – d'une Weltpolitik –, Tokyo ne compte pas sur la force militaire pour peser sur les affaires internationales, mais sur l'importance de ses ressources financières, industrielles, technologiques, qui ont acquis un plus grand pouvoir depuis 1991. Pendant la guerre froide déjà, c'était par le développement économique du Rimland asiatique qu'il comptait « endiguer » les puissances communistes. Territoire insulaire, donc relativement protégé, le Japon n'a guère besoin d'avoir une force militaire en rapport avec son envergure financière, industrielle, technologique, car il est l'allié de la première puissance militaire du globe et il n'a d'accord d'assistance contraignant avec aucun pays (pas même avec les USA).

Elles incluent : l'évacuation de populations civiles, l'aide humanitaire en situation d'urgence, l'assistance économique et le *peace building*, l'opération contre-drogue, la lutte anti- et contre-terroriste, le soutien à l'insurrection ou à la contre- insurrection, la contre-prolifération, le *peacekeeping*.

En matière de logistique, soutien, transport, entraînement et exercice.

De par sa « Constitution pacifiste », il s'est en effet libéré de toute obligation internationale concrète, et s'il cherche aujourd'hui des responsabilités, c'est pour légitimer son accès au premier rang. N'ayant pas besoin de force de projection, il lui suffit de dominer le Pacifique Ouest. Il ne néglige pas la dimension militaire de la puissance et de la sécurité. Son potentiel nucléaire et militaro-industriel lui donne en effet la possibilité d'adopter la posture des tenants de « l'internationalisme de grande puissance », voire du « nationalisme de grande puissance », en cas d'urgence ou de disparition du « parapluie » américain.

[p. 117]

« L'ENVIRONNEMENT DE SÉCURITÉ » DU JAPON

Retour au sommaire

L'évolution de la politique japonaise doit être resituée dans le cadre de la géopolitique ou de la « thalassopolitique » régionale et de sa dynamique de sécurité. Depuis l'effondrement de l'URSS, celle-ci est sans conteste dominée par le triangle Chine/Japon/États-Unis (plus précisément par la centralité-géographique, démographique, civilisationnelle de la Chine), la prépondérance économique du Japon, la présence militaire des États-Unis et l'alliance formelle nippo-américaine.

Le poids de la Chine ¹, l'héritage historique de la suzeraineté sur les peuples voisins, la politique de pressions et revendications territoriales ou insulaires sur tout le pourtour frontalier terrestre et maritime de la RPC, l'irrédentisme sur Taïwan, les liens avec les communautés chinoises d'Asie du Sud-Est, entraînent la perception d'une énorme menace diffuse chinoise, encore accrue par l'instabilité intérieure de la République populaire et sa rapide croissance économique ². L'expansion industrielle, commerciale et financière du Japon en Asie-Pacifique, qui se heurte désormais à la concurrence des réseaux panchinois, a conduit à la constitution d'un ensemble économique nippocentré, que Tokyo, déjà première puissance militaire high-tech de la région, cherche à transformer en ensemble de sécurité coopérative sous son égide. Servant de principe d'organisation de l'Asie-Pacifique depuis 1951, l'alliance nippoaméricaine constitue la pierre angulaire de [p. 118] la stratégie américaine de constrainment de la Chine et du Japon ; elle fait partie d'une politique de leadership militaire visant à compenser le déclin économique des États-Unis dans la région et à garantir l'ouverture des marchés asiatiques ; elle permet enfin de limiter et de gérer les tensions bilatérales entre Tokyo et Washington.

Soit 68% de la superficie et 65% de la population de l'Asie orientale.

Avec les réserves qu'on a dites, 9% par an de 1978 à 1997, soit un doublement du PIB tous les huit ans.

Trois séries de facteurs s'ajoutent à ce triangle Chine/Japon/États-Unis : l'ASEAN, dont les membres oscillent entre « équilibrage » et « suivisme » à l'égard de la Chine et du Japon ; les conflits de frontières et de souverainetés, l'hétérogénéité des États (malgré la parenté culturelle), les effets déstabilisants de la croissance économique et de la démocratisation ; la dimension maritime, navale et aéronavale de l'économie et de la défense. La « littoralisation » et la « maritimisation » ¹ des économies et des sociétés est-asiatiques – la concentration des industries et des services le long des côtes et dans les zones portuaires – confèrent en effet à l'enfilade des mers bordières du Pacifique Ouest et à la sécurité des *sea lanes* une importance géostratégique primordiale, qui explique les programmes d'acquisitions d'armements navals et aéronavals des États de la région.

La dynamique de sécurité régionale

La sécurité repose fondamentalement sur la « normalité » de l'ordre politicoterritorial interétatique, c'est-à-dire sur la stabilité et la légitimité du *statu quo* des souverainetés et des frontières ; et/ou sur la « normalité » de l'ordre sociopolitique intérieur, c'est-à-dire sur la stabilité et la légitimité de l'État, du régime ou du gouvernement, bref, sur le monopole étatique et gouvernemental de l'allégeance politique.

Or, l'Asie orientale est caractérisée par la rémanence des conflits de souverainetés et de frontières – parfois hérités de la guerre froide comme le problème de Taïwan ou la division de la péninsule coréenne en deux États hostiles – : conflits autour de la Chine, de l'Indonésie et de la Thaïlande, sur le partage des îles et la délimitation des ZEE dans les mers bordières du Pacifique-Ouest ². Elle est aussi caractérisée par l'hétérogénéité des États [p. 119] et l'instabilité des régimes : de nombreux pays sont confrontés à des problèmes de légitimité et d'allégeance, à une forte contestation politique, sociale ou ethnique de leur monopole du droit, de la force ou de l'identification

¹ Cf. A. Viagarie, Économie maritime et géostratégie des océans, Caen, Paradigme, 1990.

En mer d'Okhotsk et en mer du Japon, Tokyo revendique les Kouriles Sud (russes depuis 1945) et Liancourt/Takeshima/Tokyo (occupé par la Corée du Sud depuis 1954). En mer de Chine orientale, la RPC et Taïwan (les Chines) revendiquent Pinnacle/Senkaku/Diaoyutai (rattaché au Japon depuis 1895 mais considéré par Pékin comme relevant de sa souveraineté, avec les Paracels, les Natuna et les Spratleys depuis la loi de février 1992). En mer de Chine méridionale, la RPC et Taiwan se disputent les Pescadores/Penghu et les Pratas/Dongsha; la RPC et le Vietnam, les Paracels (occupées par Pékin depuis 1974) ; la RPC et l'Indonésie, les Natuna ; la RPC, Taiwan, le Vietnam, les Philippines, la Malaisie et Brunei, les Spratleys (dont les îlots ou récifs sont occupés par chacun de ces pays) ; la Malaisie et Brunei, le récif Louisa ; le Vietnam, l'Indonésie et la Malaisie sont en conflit sur la délimitation de leurs ZEE. C'est le cas dans le golfe du Siam entre la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam. Dans le détroit de Malacca, la Malaisie et Singapour se disputent les îles Pedra Branca/Pulau Batu Putih. Dans la mer des Célèbes, c'est le cas de la Malaisie et de l'Indonésie sur les îles Sipadan, Sebatik et Ligatan. À ces litiges insulaires et maritimes s'ajoutent les revendications des Philippines sur l'État malais du Sabah; les litiges frontaliers entre l'Indonésie et la Malaisie, la Malaisie et la Thaïlande, la Thaïlande et la Birmanie, la Thaïlande et le Laos, la Thaïlande et le Cambodge, le Vietnam et le Cambodge; les conflits agraires le long des frontières bengaloindienne et bengalo-birmane; les pressions migratoires chinoises en Extrême-Orient russe, indonésiennes en Papouasie-Nouvelle Guinée.

collective, contestation qui tente de se trouver un soutien extérieur en Europe ou en Amérique, les gouvernements asiatiques recourant, eux, au nationalisme ou à l'idéologie panasiatique (antioccidentale) comme solution à la crise de légitimité.

Vues du Japon, ces deux caractéristiques, qui expliquent en grande partie la faiblesse des organisations multilatérales régionales, sont exacerbées à la fois par la politique révisionniste de la RPC et par la politique d'enlargement des USA. Il y a en effet une contradiction centrale 1 entre une puissance chinoise conservatrice à l'intérieur - le souci de la stabilité politique régionale explique l'abandon du prosélytisme révolutionnaire et des guérillas communistes en Asie du Sud-Est - mais révolutionnaire à l'extérieur – comme l'attestent la volonté de réunification avec Hong-Kong, Macao, Taïwan, la revendication de souveraineté sur les mers de Chine, la contestation des frontières avec l'Inde², la Russie, le Vietnam ou le Tadjikistan³, l'invocation du droit de protection des Chinois d'outre-mer –, et une puissance américaine conservatrice à l'extérieur – le souci de la stabilité territoriale explique l'accent mis sur l'intangibilité des frontières et la liberté des mers, la prévention et la répression des actes d'agression, le maintien à l'état rudimentaire des normes de révision pacifique de l'*uti* possidetis, la lutte contre la diffusion des technologies militaires stratégiques -, mais révolutionnaire à l'intérieur, comme l'atteste la promotion transnationale de la « démocratie de marché ».

Les multiples conflits de souverainetés et de frontières soutiennent d'ambitieux programmes d'équipements militaires, à la limite de la course aux armements. La dynamique des dépenses militaires ⁴ dans la région concerne avant tout le théâtre naval et aérien, c'est-à-dire la sécurité des sea lanes, priorité de la « thalassopolitique » régionale et japonaise. Du fait de la littoralisation et maritimisation de leurs économies, des problèmes liés à la piraterie, à la pollution pétrolière ou à la pêche illégale, des conflits sur la délimitation des ZEE et de l'abondance des litiges [p. 120] insulaires, des convoitises que suscitent les réserves d'hydrocarbures off shore, les États asiatiques concentrent leurs programmes d'acquisition et de développement sur les capacités de défense et de projection navales et aéronavales de haute technologie ⁵, se dotant ainsi de moyens offensifs. Étant donné la diminution de la présence militaire américaine, la volonté d'améliorer les capacités autonomes de défense et de prévenir de possibles restrictions internationales sur les transferts d'armements, la rapidité du développement économique et technologique et la qualification de la main-d'œuvre, la persistance des contentieux et la nécessité de protéger les ZEE et les LCM, les capacités militaires des puissances de l'Asie orientale s'accroissent sensiblement. Enfin, les États asiatiques sont de plus en plus aptes à développer une industrie de défense na-

D'où l'idée du « conflit à venir » de l'Amérique avec la Chine, notamment exprimée par R. Bernstein et R. H. Munro, *The Coming Conflict with China*, New York, Knopf, 1997.

Le contentieux porte sur pas moins de 140 000 kilomètres carrés.

Sans compter les « problèmes de frontières » plus ou moins réglés avec la Birmanie, le Népal, le Bhoutan, le Pakistan et la Mongolie.

⁴ Soit 130 milliards de dollars en 1995.

⁵ C3I, avions de combat multirôles, navires de surface avec hélicoptères embarqués, sous-marins, missiles, systèmes de guerre électronique, forces de déploiement rapide.

tionale d'envergure : le Japon, la Chine, l'Inde, les Corées, Taïwan, disposent de leur propre base militaro-industrielle-scientifique, donc de moyens autonomes de dissuasion et de coercition.

L'hétérogénéité des États asiatiques

L'Asie orientale – l'Asie rizicole des moussons – se caractérise par le fort peuplement 1 et la grande ancienneté de ses États (mis à part l'Indonésie et les Philippines, ensembles géopolitiques de formation récente). Elle se caractérise aussi par le fait que ces entités politiques constituent dans une grande mesure des États-nations : c'est un même peuple qui forme la grande majorité de la population, car s'il est possible de recenser de multiples ethnies sur le territoire de la plupart d'entre eux, excepté au Japon et en Corée, celles-ci sont le plus souvent minoritaires et se trouvent localisées dans les régions périphériques - ainsi en Chine, au Vietnam, en Thaïlande, au Cambodge, voire en Birmanie. C'est ce peuple qui constitue l'essentiel d'une « société hydraulique » particulière, qui a conquis et mis en valeur les plaines alluviales et les deltas, et c'est sur ce peuple conscient de son identité nationale que l'appareil d'État fonde sa puissance politique. Les péninsules et archipels malais, indonésien – à l'exception de Java – et philippin, ne [p. 121] relèvent guère du type d'organisation spatiale et sociale de l'Asie des moussons. Mais l'Indonésie et les Philippines constituent également des États « majoritairement nationaux » – non sans clivages ethniques ou religieux – ; la Malaisie, par contre, est un État pluri-ethnique et multi-confessionnel.

Cette prédominance relative des États-nations, qui n'exclut pas les problèmes de minorités et de séparatismes, n'entraîne pas une convergence sociopolitique et socioéconomique des États d'Asie orientale, d'où l'absence de principes de légitimité communs et les conflits sur les modèles d'État. Parmi les grandes puissances, on trouve un État-civilisation « majoritairement national » à parti unique et à « économie socialiste de marché », la Chine ; un État-civilisation multinational démocratique à économie mixte, l'Inde ; un État-nation « démocratique-oligarchique » à « économie administrée de marché », le Japon; on peut y ajouter un État-continent « majoritairement national » européen en reconstruction politique et économique, la Russie. Parmi les États socialistes à parti unique ou a régime militaire, un État-nation « séparé », la Corée du Nord; un État-nation réunifié en transition économique, le Vietnam; un État « majoritairement national » à fortes minorités ethniques et/ou séparatistes, la Birmanie. Parmi les États ou entités « démocratiques-autoritaires » à « économie administrée de marché », deux États-nations « séparés », dont un chinois, la Corée du Sud et Taïwan; trois États « majoritairement nationaux » avec minorités ethniques et/ou clivages religieux, la Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie; un État multinational malais/musulman et chinois/bouddhiste, la Malaisie; trois cités-États chinoises et cosmopolites, Macao, Hong-Kong et Singapour (pôles majeurs du capitalisme international et panchinois).

S'y concentre plus de la moitié de l'humanité.

Nombre de ces États sont affectés par des tendances centrifuges, ainsi en Inde ou en Chine (les Hans, au nombre d'un milliard, apparaissent unis malgré les différences dialectales et régionales, mais les minorités ethniques comptent cent millions d'individus et vivent sur les deux tiers du territoire de la RPC); voire séparatistes, ainsi en Indonésie (mouvements indépendantistes armés aux Moluques, à Aceh, en Irian Jaya), aux Philippines (fronts moros à Mindanao), en Malaisie (mouvement sécessionniste du Sabah), en Thaïlande (organisation pat-[p. 122] tani au sud du pays), en Birmanie (rébellions shan, karen, kachin et kayah dans les provinces septentrionales et orientales). S'ajoutent les tensions islamiques en Inde, en Indonésie – démographiquement, le plus grand État musulman du monde –, en Thaïlande, en Malaisie. Ces tendances sont aggravées par les disparités sociales et les contrastes régionaux dus aux réformes et à l'ouverture économiques, qui ont affaibli la cohésion des sociétés est-asiatiques et entraîné des crises de régime ou de succession politique, ainsi en Chine, au Vietnam, en Corée, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en Birmanie. Sans parler du Laos ou du Cambodge, qui sortent à peine d'une situation de guerre civile et d'occupation étrangère. Les structures sociales et politiques de la Chine, de l'Inde ou de l'Indonésie, les trois États géants sur le plan géographique et démographique, apparaissent vulnérables à des crises 1 susceptibles de dégénérer en guerres civiles et d'entraîner des flux massifs de réfugiés.

L'ASEAN elle-même, noyau des organisations régionales d'Asie-Pacifique, manque de cohésion. Créée en 1967, au moment de la guerre du Vietnam, elle est à l'origine une association antichinoise d'États à l'intérieur (coopération contre les guérillas communistes plus ou moins soutenues par les minorités chinoises d'Asie du Sud-Est) et à l'extérieur (liaison avec la stratégie américaine de *containment*, qui avait suscité la création de l'OTASE). Elle n'est pourtant pas une alliance militaire, ni même une zone de libre-échange (prévue pour 2008). La prestation de sécurité est fournie par les accords bilatéraux avec les États-Unis (Thaïlande, Philippines) ou la Grande-Bretagne (Brunei), ainsi que par le *FDPA*, qui regroupe depuis 1971 la Malaisie, Singapour, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne. Cette organisation était – et reste – une alliance de *containment* de l'Indonésie, puissance dominante en Asie du Sud-Est qui avait opté pour le « non-alignement » durant la guerre froide. Jakarta a d'ailleurs proposé de la remplacer par le *MASINDO* en 1990, tout en signant un accord de sécurité avec Canberra en décembre 1995.

Après trente-deux ans de pouvoir, le Président indonésien Suharto a dû démissionner le 21 mai 1998 après les émeutes de Djakarta. Le nouveau gouvernement a finalement reconnu l'indépendance du Timor oriental.

Hétérogène ¹, l'ASEAN est encore traversée par des clivages à la fois internes à ses États membres, du fait de l'importance des minorités chinoises et d'une moindre cohésion nationale [p. 123] qu'en Asie du Nord-Est, et externes, du fait des conflits territoriaux, insulaires ou maritimes qui les opposent ². Singapour, la Malaisie et l'Indonésie sont les pays noyaux de l'Association; celle-ci rassemble donc le monde malais et musulman de l'Asie du Sud-Est insulaire, péninsulaire et archipélagique, avec une capitale (chinoise): Singapour; les Philippines et les États de l'Indochine s'y agrègent ³. Bref, l'ASEAN tend à rassembler tous les pays d'Asie orientale, à l'exclusion de la Mongolie, des Corées, des Chines et du Japon. Ancienne aire d'influence de l'Empire chinois (Indochine) ou d'expansion de l'islam indien (Insulinde), espace de domination et de compétition des capitalismes nippon et américain puis nippon et panchinois, l'Asie du Sud-Est rassemblée dans l'Association n'est finalement unie que par la commune perception d'une menace hégémonique chinoise ou japonaise, ou, contradictoirement, par l'émergence d'une « identité asiatique » opposée à l'Occident et renouvelant la tradition du « suivisme » à l'égard de la Chine (ou du Japon).

« Voie asiatique » contre « diplomatie des Droits de l'homme »

L'émergence d'une « conscience asiatique », dont les émules de « l'École de Singapour » ⁴ se font l'écho intéressé, pourrait-elle favoriser la résolution pacifique des conflits internes et externes, à travers l'établissement de principes communs de légitimité et d'ordre ? Ou est-elle l'instrument idéologique de légitimation des régimes autoritaires à des fins de lutte intérieure contre les forces contestataires et/ou de projection de puissance à des fins de lutte extérieure contre « l'Occident » ou les États anglo-saxons du Pacifique ?

La « diplomatie des Droits de l'homme » des puissances occidentales – le Japon n'y souscrit pas mais favorise les tendances centrifuges en Chine comme en Russie –

Elle regroupe un émirat pétrolier, Brunei (depuis 1984) ; une cité-État chinoise et multinationale, Singapour ; une fédération multi-ethnique et multi-confessionnelle, la Malaisie ; un État « majoritairement national » thaï et bouddhiste, la Thaïlande ; un autre anglophone et catholique, les Philippines ; un troisième javanais et musulman, l'Indonésie ; un État national dirigé par un parti communiste, le Vietnam (depuis 1995) ; un État socialiste « majoritairement national » à fortes minorités ethniques, la Birmanie (depuis 1997) ; un État enclavé lui aussi dirigé par un parti communiste, le Laos (depuis 1997) ; un État national sortant de la guerre civile, le Cambodge (depuis 1998).

Les Philippines revendiquent l'État malais du Sabah; la Malaisie et l'Indonésie, l'émirat de Brunei. S'ajoutent le contentieux entre la Thaïlande et le Vietnam; les litiges sur le tracé des frontières autour de la Malaisie, de la Thaïlande ou du Cambodge; les conflits sur la délimitation des zones économiques en mer de Chine méridionale, dans le golfe du Siam, le détroit de Malacca, la mer des Célèbes.

³ L'admission du Cambodge avait été reportée après le coup d'État du 5 juillet 1997.

Lee Kuan Yew, Kishore Mahbubani, Tommy Koh, respectivement ancien Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et membre du corps diplomatique de Singapour; le Premier ministre Mohamed Mahatir et son conseiller Ibrahim Anwar, de la Malaisie; l'écrivain Yoichi Funabashi, l'ambassadeur Ogura Kazuo, l'industriel Yotaro Kobayashi et le philosophe Takeshi Umehara, du Japon; Li Xianglu et Geng Huichang, deux officiels chinois, etc.

aggrave la déstabilisation des régimes asiatiques. Ceux-ci dénoncent cette « diplomatie », qu'ils considèrent comme intrusive et subversive, et lui opposent l'idée d'une « voie asiatique ». En transformant ainsi la cause des droits individuels en élément de leur politique [p. 124] étrangère, les États-Unis et les États européens ont donné une nouvelle dimension aux relations internationales, propice à un « choc des civilisations ». En cherchant à promouvoir leurs valeurs universalistes et en s'immiscant dans les conflits internes des autres États (en soutenant les mouvements d'opposition ou en répondant aux sollicitations de ces mouvements), ils ont provoqué l'hostilité des gouvernements concernés. La philosophie sous-jacente à leur politique est que les Droits de l'homme internationalement codifiés et universellement reconnus – occidentalement interprétés – sont les fondements et critères de la légitimité intérieure et internationale, qu'ils doivent par conséquent être respectés par tous les États, que leur violation constitue un juste motif de résistance des populations ou d'intervention des États tiers. D'où l'apparition d'une « politique transnationale » (soutenue par les ONG) qui propose de substituer la « sécurité » des populations à celle des États, c'est-à-dire (le cas échéant) de protéger les individus contre leur État au détriment de sa souveraineté. Cette politique d'enlargement est entrée de plein fouet en conflit avec l'idéologie panasiatique, qu'elle a contribuée, par réaction, à susciter.

« L'École de Singapour » développe la critique de l'Occident, de la démocratie libérale et de la définition ethnocentrique des Droits de l'homme. Elle avance l'idée d'une « voie asiatique » dont les postulats fondamentaux sont les suivants. Il existe un noyau de valeurs civilisationnelles communes aux traditions confucéennes, bouddhistes et taoïstes de l'Asie orientale 1, qui unissent les Asiatiques et les distinguent des peuples d'autres civilisations, notamment européens. Les conceptions et valeurs « négatives » de l'individualisme libéral doivent être rejetées, notamment le primat des droits individuels, la récusation de l'autorité, la subordination de l'État à l'individu. Il convient de repousser l'application universelle du modèle de développement politique, économique et social occidental, ainsi que la légitimité de la « diplomatie des Droits de l'homme » en récusant l'universalité des droits et leur instrumentalisation politico-économique. Il s'agit enfin de construire une nouvelle « identité asiatique », soit par « l'asiatisation » de la « culture », soit par la « fusion » des meilleurs éléments, valeurs et pratiques de l'Occident et de [p. 125] l'Orient, et par là fournir un modèle alternatif et normatif de développement. La mutation de l'équilibre des puissances, en raison du déclin occidental et de l'ascension asiatique, permettrait ainsi la montée d'une autre culture politique internationale, qui propose comme alternatives à la conception liant démocratie, libéralisme et occidentalisation, un développement sans démocratie libérale et une démocratie sans libéralisme politique². Une telle

Solidarité familiale, loyauté envers le groupe, respect de l'autorité et de l'éducation, éthique du travail, recherche du *consensus* et de l'harmonie.

Cette pensée « géoculturelle » est contestable. Les valeurs de l'individualisme libéral ont été – et sont encore – contestées en Europe même. Le discours de la « spécificité culturelle » asiatique occulte l'hétérogénéité politique et sociale à l'intérieur et entre les sociétés et États d'Asie orientale. Les valeurs et pratiques « asiatiques » ne sont pas forcément communes à l'ensemble des sociétés du continent et/ou sont également communes à d'autres sociétés, et ce qui unit l'Asie au reste du

conception s'est affirmée dans la déclaration de Bangkok, à la suite de la fameuse Conférence des Nations unies sur les Droits de l'homme à Vienne, en juin 1993. Celle-ci avait vu l'opposition des pays asiatiques et musulmans d'un côté, et des pays occidentaux de l'autre, lesquels avaient multiplié les concessions sur la souveraineté nationale, le relativisme culturel ou les droits collectifs, dont le droit au développement.

En politique intérieure, divers gouvernements 2 utilisent la rhétorique de la « voie asiatique » pour se présenter comme les interprètes qualifiés de la nation, restaurer la légitimité de leur autorité et redéfinir l'identité collective – bouleversée par la croissance économique. Parallèlement, les idéaux confucéens sont utilisés pour disqualifier les oppositions démocratiques, dénoncées comme des « éléments hostiles d'occidentalisation », en raison de la convergence entre la « diplomatie des Droits de l'homme » euro-américaine et les milieux asiatiques opposés aux régimes établis, qui cherchent un appui à l'extérieur. Les élites dirigeantes ne manquent pas d'employer le langage culturaliste pour dénoncer cette collusion et rejeter leurs adversaires par référence à une interprétation arbitraire de ce qui est « asiatique » et de ce qui ne l'est pas. À l'inverse, pour les « dissidents », la démocratie de style occidental est applicable en Asie dès lors qu'un capitalisme sans démocratie est jugé intenable et que le développement économique favorise la formation d'une classe moyenne forte, d'une culture individualiste et d'une société pluraliste – l'économie de marché précédant en quelque sorte la démocratie libérale. Surtout, disent-ils, la démocratie n'est pas un concept importé, car l'Asie compte de riches traditions, philosophies et institutions démocratiques, et d'ores et déjà une série d'États démocratiques ou en voie de démocratisation (Inde, Japon, Malaisie, Corée du Sud, Taiwan, Philippines, Thaïlande, [p. 126] Mongolie), même si leurs conceptions et pratiques politiques diffèrent des conceptions et pratiques euro-américaines.

Au-delà de leur divergence, une assurance commune unit cependant partisans et adversaires de « l'École de Singapour » : le monde, dominé depuis quatre siècles par

monde, notamment à l'Occident, peut avoir plus d'importance que ce qui la différencie. L'explication « culturaliste » ne suffit pas à rendre compte des conflits et des stratégies, et la « culture » n'a pas nécessairement un effet déterminant sur la politique de sécurité nationale. L'idéologie panasiatique se révèle proche de la thèse du « choc des civilisations », selon laquelle les États et nations définiraient de plus en plus leur identité et leurs intérêts en termes de différences culturelles entre civilisations. Mais le débat sur l'opposition entre l'Occident et l'Orient est stéréotypé et réducteur, les réalités civilisationnelles étant simplifiées, homogénéisées et « déshistoricisées ». L'impact de la modernisation économique et sociale a transformé les cultures et sociétés asiatiques : l'unité précoloniale de l'Asie – sinocentrée à l'est, indocentrée au sud – a été brisée par la révolution des TIC. Les tenants de la « voie asiatique » créent une image idéalisée et immuable du confucianisme. En faisant des idéaux confucéens le fondement de l'unité de l'Asie – alors même que de nombreux États d'Asie du Sud-Est sont influencés par des traditions non chinoises et non confucéennes –, ils confondent le confucianisme comme philosophie et le confucianisme comme orthodoxie d'État.

¹ Cf. Kausikan B., « Asia's Différent Standard », Foreign Policy, n° 91, été 1993, p. 24-41.

Les États à parti unique ou dominant : partis communistes au Vietnam, en Corée et en RPC, People's Action Party à Singapour, Golkar Party en Indonésie, Malaysia's National Front en Malaisie, Kuomintang à Taïwan, voire parti libéral-démocrate au Japon.

les idées et traditions occidentales, doit désormais se tourner vers les idées et traditions de l'Asie – redevenue maîtresse de son destin.

En politique internationale, l'idée d'une « communauté asiatique de valeurs », opposées à celles de l'Occident, crée une représentation géopolitique stratégiquement significative parce qu'elle constitue un facteur « culturel » d'association et de dissociation. Elle étaye notamment l'institution d'un ensemble politico-économique voire politico-militaire d'Asie orientale excluant les « puissances étrangères » anglosaxonnes ¹. Ce n'est pourtant pas l'idéologie panasiatique qui oriente l'architecture naissante de l'Asie-Pacifique, mais plutôt l'idéologie pan-pacifique : l'Asia Pacific Economic Cooperation – qui l'a emporté sur l'East Asia Economic Caucus –, l'ASEAN Post-Ministerial Council et l'ASEAN Regional Forum sont des rassemblements multiculturels d'États ² censés refléter la synthèse – transpacifique – des valeurs et pratiques occidentales et asiatiques. La fusion semble donc l'emporter sur « l'asiatisation ». En réalité, si la « Communauté d'Asie Pacifique » a été plus forte que la « Communauté d'Asie orientale », c'est en raison du consensus nippo-américain, le Japon voulant garder l'accès au marché nord-américain, les États-Unis voulant éviter l'exclusion des marchés asiatiques.

La Chine entre développement et déstabilisation

La question clé de la sécurité en Asie orientale porte sur le devenir des États socialistes, principalement de la Chine, facteur d'incertitude majeur. L'Asie n'a pas connu une transition post-guerre froide aussi brusque qu'en Europe. L'URSS a été remplacée par la Russie, aucune république indépendante n'est apparue en Extrême-Orient soviétique – malgré les tendances à la désagrégation de l'unité russe ou la constitution d'une nouvelle entité [p. 127] régionale, l'« Association Extrême-Orient » ³. La Mongolie, pays satellite, est devenue en douceur un État-tampon entre la Russie et la Chine. Les anciens régimes communistes sont restés en place à Pékin, Hanoï ou Pyongyang. Mais la Chine (depuis 1978) et le Vietnam (depuis 1989) ont introduit des réformes économiques de marché, tout en maintenant leur ligne idéologique.

C'est ainsi que le Premier ministre malais Mahatir, soutenu par l'ancien Président indonésien Suharto, a justifié l'impossibilité d'admettre les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans l'*EAEC* parce qu'ils n'étaient pas « asiatiques » et que les pays d'Asie avaient le droit de constituer leurs propres organisations régionales sur une base exclusive.

Créée en 1989, l'APEC regroupe l'ALENA (États-Unis, Canada, Mexique), le Chili, les membres originaires de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Philippines) et Brunei, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Chines (RPC, Taïwan et Hong-Kong jusqu'en 1997), le Japon, la Corée du Sud, la Papouasie-Nouvelle Guinée, soit 18 membres. Créé en 1993, l'ARF marque la formalisation des conférences postministérielles consécutives aux rencontres annuelles des ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN; elle regroupe donc les 18 États membres de l'ASEAN-PMC, c'està-dire l'ASEAN plus neuf partenaires (Japon, Corée du Sud, Chine, Inde, États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Union européenne), ainsi que trois États supplémentaires: la Russie, le Cambodge et la Papouasie-Nouvelle Guinée, soit 21 membres.

³ Cf. J. Radvanyi, « Et si la Russie, à son tour, éclatait ? », Hérodote, n° 64, 1/1992, p. 63-73.

Le développement de la Chine côtière, de Shanghai à Canton, laisserait penser que l'orthodoxie léniniste est capable de mobiliser les ressources nécessaires à l'accumulation et de poursuivre des politiques pragmatiques encourageant la liberté d'entreprise et les investissements étrangers. La question porte donc sur la conciliation de la réforme « libérale » (avec maintien d'un important secteur d'État, en plein marasme) et du gouvernement autoritaire à parti unique mais décentralisé. Les régimes communistes d'Asie, contrairement aux régimes de type soviétique d'Europe, pourraient-ils se transformer progressivement, grâce à leur souplesse politique et à leur pragmatisme économique, sans rupture révolutionnaire ? Ces régimes partagent en gros la même doctrine que les anciennes « démocraties populaires » d'Europe, mais ils ont des traits spécifiques, qui leur donnent une assise plus solide. La « révolution » dans ces pays s'appuie historiquement sur la paysannerie, non sur le prolétariat urbain. Elle est issue de, et s'est identifiée à, un mouvement national anti-impérialiste. Elle charrie des éléments de la tradition culturelle asiatique, dominée par le confucianisme. Bref, le communisme en Asie a gardé une légitimité nationale. Ainsi en Chine, où le nationalisme confucéen est à l'honneur. De même, le régime vietnamien, inspiré par le modèle japonais, se réclame des aspirations nationales, puissamment mobilisées pendant la lutte contre les Français, puis les Américains, enfin les Chinois. Par contre, le régime nord-coréen n'a pas cette légitimité nationale : il n'est que la moitié en faillite mais pugnace d'un pays divisé, confronté à la réussite économique et à l'attraction politique du Sud.

La Chine est le pays le plus concerné (avant l'Inde ou l'Indonésie) par la déstabilisation induite par la croissance économique et celui dont la déstabilisation affecterait le plus l'ensemble de l'Asie orientale. Le résultat du « socialisme de marché » – l'introduction des réformes économiques libérales [p. 128] dans un régime politique communiste – a été un développement économique sans changement politique. Malgré la formation d'une classe moyenne urbaine et d'une ambitieuse classe d'entrepreneurs, il est clair qu'aucune société civile politique n'a (encore) émergé, contrairement à l'évolution observée en Europe centre-orientale, à Taïwan ou en Corée du Sud.

La légitimité de l'État, qui repose traditionnellement en Chine sur la prétention de l'élite à la supériorité morale – autrement dit sur une forme d'ordre moral (« léniniste-confucéen », voire « néo-légiste ») dont les gouvernants sont les gardiens –, est sapée par l'avènement d'une société marchande, la corruption généralisée, l'incertitude des rapports entre le parti et l'armée. L'État chinois se trouve confronté à un double problème d'instabilité, parallèlement à la croissance de l'urbanisation et à l'apparition d'un chômage massif : problème de succession politique voire de changement de régime, problème de fragmentation de l'unité nationale et de « provincialisation » (la Chine comme « fédération de provinces »). L'érosion du système du parti-État s'accompagne de luttes factionnelles et d'un processus d'éclatement territorial : perte de contrôle des régions périphériques « autonomes » habitées par des minorités ethniques (Mongolie intérieure, Sinkiang, Tibet, Kouangxi) malgré les campagnes de sinisation ; disjonction des provinces côtières ou frontalières (Heilongjiang, Liaoning, Shandong, Fujian) qui ont davantage de relations économiques avec l'extérieur (Extrême-Orient russe, Corée du Sud, Japon, Taïwan) qu'avec les autres provinces chi-

noises. L'État décentralisé et la société régionalisée sont ainsi tous deux en proie à des tendances centrifuges, renforcées par les différences linguistiques entre les provinces du Nord et celles du Sud et par la disparité des niveaux de développement et de revenu.

Le nationalisme apparaît alors comme la solution trouvée au double problème de légitimité et de désagrégation. Ayant gagné de l'influence depuis la chute du communisme en Europe et en Russie, il s'attaque à la fois aux « menaces intérieures » (la décentralisation du pouvoir, la formation de groupes d'intérêts, l'autonomie régionale), en s'opposant à la constitution d'une société démocratique en Chine, et à l'Occident (qui veut affaiblir [p. 129] et diviser la nation chinoise, la menace de représailles commerciales, encourage les menées sécessionnistes à Hong-Kong, Taiwan ou au Tibet, soutient les campagnes subversives sous couvert de « Droits de l'homme »), en dénonçant les « valeurs occidentales » au profit d'une « éducation patriotique ». Le nouveau sentiment d'identité nationale s'appuie à la fois sur l'anti-occidentalisme et sur la volonté de préserver l'héritage culturel de la Chine, y compris la politique tributaire traditionnelle en Asie. Ces deux aspects du nationalisme panchinois débordent des frontières de la RPC. Après cent cinquante ans d'impérialisme subi, la Chine est redevenue une grande puissance, selon la rhétorique officielle. En fait, la Chine reste un État faible à l'intérieur, qui prétend être un État fort à l'extérieur. La recherche d'un statut de grande puissance et le tournant nationaliste et néo-confucéen du régime visent à compenser un déficit de légitimité interne et à masquer, vis-à-vis de l'étranger, l'affaiblissement de l'État. De ce point de vue, l'usage de la force à l'intérieur pour maintenir une domination politique déstabilisée, et l'usage de la force à l'extérieur pour satisfaire les revendications irrédentistes, vont de pair. Mais c'est à l'instabilité de la RPC, plus qu'à l'hégémonie, que les pays voisins sont confrontés.

La politique asiatique de la Chine

La Chine connaît une crise de régime et un risque de dislocation. Mais elle connaît aussi une montée en puissance en raison de sa croissance économique et de l'effondrement de l'URSS. Cet effondrement, précédé ou accompagné du retrait des troupes russes stationnées en Afghanistan, en Mongolie et au Vietnam (et du retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge), puis suivi de l'évacuation des bases américaines des Philippines, a permis un renforcement indirect de Pékin en Asie centrale, en Asie du Nord-Est et en Asie du Sud-Est. Du fait du déclin de la Russie et des États-Unis dans la région et de la montée de la Chine et du Japon – qui lui aussi a bénéficié de la désintégration de l'Union Soviétique –, la rivalité sino-japonaise – où le Japon l'emporte – devient le facteur principal de la géopolitique asiatique.

[p. 130]

La Chine combine (complémentairement et contradictoirement) l'affirmation de la souveraineté égale des États contre toute hégémonie ou ingérence étrangères et la revendication d'une suzeraineté sur l'aire d'influence de la civilisation chinoise. Cette

double politique lui fait reporter le principe de non-ingérence aux puissances « étrangères » à l'Asie sinocentrée, puisqu'elle s'y autorise un droit de tutelle. Et elle passe par une double conception – traditionnelle et moderne – de la frontière. Selon la première conception, héritée des anciennes démarcations impériales, la frontière est une limite englobante d'empire ou de civilisation établie unilatéralement depuis Pékin, qui fixait l'horizon virtuel de la politique tributaire traditionnelle ¹. Elle sert aujourd'hui, couplée avec l'émigration chinoise, à la politique de pression frontalière de la RPC à l'égard de ses voisins. Selon la seconde conception, imposée par les Européens au XIX^e siècle, la frontière est une limite bilatérale entre deux États souverains. Cette notion moderne a été appliquée depuis les années soixante par Pékin dans ses relations avec certains États contigus, Pakistan, Népal, Bhoutan, Birmanie, Mongolie, c'est-à-dire les États amis, neutralisés ou satellisés.

Jusqu'en 1840, la Chine était encore la plus grande puissance du monde, puis elle a été découpée en sphères d'influence et a perdu de nombreux territoires (au profit de la Russie), cependant que les pays tributaires d'Asie du Sud, du Sud-Est et du Nord-Est devenaient des colonies ou des protectorats européens ou japonais. Puis elle a dû accepter des rapports d'État souverain à États souverains avec ses voisins (redevenus indépendants après la seconde guerre mondiale). À part le Tibet (annexé en 1950), Hong-Kong et Macao (restitués en 1997 et 1999), la Chine n'a pas recouvré ses territoires perdus (Mongolie, toujours qualifiée d'« extérieure », Province Maritime, Taiwan, îles des mers de Chine, etc.). Or, pour les dirigeants de Pékin, qui considèrent que l'Asie orientale fait partie de la zone d'influence chinoise, le reflux de la domination européenne puis américano-russe, doit logiquement entraîner le rétablissement de la prépondérance de la Chine, et d'abord sur les États qui, comme elle, étaient ou sont d'obédience socialiste (Indochine, Birmanie, Corée du Nord, Mongolie). Ces conceptions géopolitiques se heurtent à la souve-[p. 131] raineté des États voisins, à la puissance du Japon et à « l'endiguement » des États-Unis.

C'est en s'opposant à la Chine, tout en étant profondément influencés par la civilisation et les techniques d'encadrement chinoises, que les peuples d'Asie orientale, Coréens, Thaïs, Vietnamiens, sont parvenus à se constituer en États indépendants quoique tributaires, car, jusqu'à l'expansion coloniale russo-européenne, tant le Vietnam, l'Empire khmer et le Siam que la Corée et les peuples turco-mongols reconnaissaient la suzeraineté chinoise. La Chine ignorait le concept d'État, l'acceptation des normes chinoises par les non-Chinois se reflétant à travers le système tributaire. Elle n'a accepté le concept de souveraineté – et renoncé au système impérial (en 1912) – que pour faire face à l'impérialisme occidental et japonais. Ce concept a également été revendiqué et appliqué par les autres peuples asiatiques, naguère tributaires, dans leurs luttes de libération et d'édification nationales. Des décombres de l'Empire chi-

Elle comprend l'ensemble de la péninsule indochinoise, l'Assam et le Népal, l'ancien Turkestan jusqu'au lac Balkach, la république autonome de Touva, la Mongolie « extérieure », la Province maritime et Sakhaline, la péninsule coréenne.

nois puis des empires coloniaux ont donc surgi de nouveaux États : il y en avait six ¹ avant 1945, dont un seul était réellement souverain (le Japon, seul pays industriel) ; une vingtaine ² est apparue depuis (la plupart en voie d'industrialisation rapide). Les constructions étatico-nationales en Corée, en Indochine, en Insulinde, ont fait triompher la souveraineté des États – selon le modèle nippon – sur l'ancienne suzeraineté de l'Empire chinois. C'est le Japon, État-nation féodal et impérial ayant rejoint les puissances occidentales, qui a été le premier pays de civilisation confucéenne à remettre en cause le caractère sinocentré de l'Asie, en projetant ses ambitions coloniales sur la Chine elle-même. Les Japonais n'ont jamais été perçus par les Chinois comme des étrangers à part entière, en raison de leur parenté raciale et culturelle. Mais c'est la menace hégémonique japonaise qui a précédé l'État chinois, qui a contraint la Chine à devenir État et non plus Empire.

L'Asie-Pacifique est devenue (au moins économiquement) nippocentrée, mais l'État chinois n'a pas renoncé à la politique traditionnelle d'hégémonie, car sa légitimité profonde réside dans sa mission de défense de la civilisation chinoise sur la base de l'intégrité territoriale de la « Grande Chine ». État-civilisation [p. 132] décentralisé et irrédentiste, la Chine a revendiqué une « doctrine Monroe » régionale et développé une double stratégie de défense – ou d'expansion, selon le point de vue – continentale et maritime. Puissance continentale, la RPC recherche la sécurité de ses frontières et provinces frontalières, souvent habitées par des minorités ethniques en interaction avec les peuples voisins, par l'établissement de zones ou d'États « tampons » (Sinkiang, Tibet, Mongolie, Corée du Nord, Népal, Bhoutan) et par la « punition » des États voisins « insoumis » (expéditions militaires contre l'Inde en 1962 et le Vietnam en 1979). Puissance maritime, la RPC recherche la sécurité de ses LCM et provinces côtières, par une stratégie dirigée vers les mers bordières de Chine méridionale et du golfe du Bengale.

Visant le contrôle des *sea lanes* de part et d'autre des détroits malayo-indonésiens, la politique maritime chinoise s'intéresse à la Birmanie, qu'elle cherche à mettre sous sa sphère d'influence pour s'assurer un nouvel accès à l'océan Indien, ainsi qu'aux Paracels et aux Spratleys, dont elle revendique la souveraineté. Celle-ci lui donnerait le contrôle des LCM en Asie du Sud-Est – c'est-à-dire le contrôle de la mer de Chine méridionale, carrefour stratégique où transitent le quart du commerce mondial et 80% des approvisionnements pétroliers du Japon. Or, cette région est déjà économiquement dominée par les réseaux commerciaux et financiers des communautés chinoises, levier politique majeur.

La Chine, dépecée, l'Afghanistan, le Népal et le Bhoutan, sous influence britannique, le Siam, sous influence anglo-française, et le Japon.

Dans l'ancienne aire d'influence chinoise, la Mongolie, les Corées, la Birmanie, le Vietnam, le Laos, le Cambodge et Taïwan ; dans le reste de l'Asie orientale et méridionale, les Philippines, la Malaisie, l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh, plus Singapour et Brunei ; enfin, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, le Turkménistan et le Tadjikistan.

La diaspora chinoise – socialement et linguistiquement très hétérogène – se répartit entre des entités politiques ¹, des minorités ² et des flux migratoires (légaux ou illégaux) vers l'Amérique du Nord ³ ou l'Extrême-Orient russe ⁴. Le potentiel économique de cette diaspora d'environ 55 millions de personnes est énorme : son actif est estimé à 2000 milliards de dollars, son PNB à 500 milliards, ses réserves en devises à 200 milliards, et ses investissements dépassent ceux des États-Unis à l'étranger. Elle contrôle 60% du capital privé en Thaïlande et aux Philippines, 70% au Cambodge et en Indonésie, 90% en Malaisie. Elle a réalisé 80% des investissements extérieurs en RPC depuis 1978, d'où une concurrence intense entre la Chine et l'*ASEAN* pour attirer ces capitaux. Bref, hors du Japon et de la Corée, l'économie de l'Extrême-Orient est essentiellement une économie panchinoise.

[p. 133]

Or, du point de vue de Pékin, les Chinois expatriés ou naturalisés à l'étranger demeurent Chinois : ils ont droit à la protection de la Chine et ont le devoir de lui garder allégeance, malgré les tendances à l'assimilation. Se pose donc un triple problème de superposition de nationalité, de conflit de souveraineté et d'allégeance, aggravé par le poids économique de la diaspora et l'irrédentisme de la RPC en mer de Chine méridionale. Selon la conception chinoise, les États d'Asie du Sud-Est (autrefois tributaires pour certains d'entre eux) n'ont pas le droit d'exercer leur souveraineté sur les « Chinois ethniques », placés sous la protection revendiquée de la RPC, laquelle justifie le droit d'ingérence et de tutelle de Pékin. Or, dans le droit international moderne, qui n'admet l'intervention des puissances en vue de la protection des minorités que dans le sens individualiste de la protection des Droits de l'homme, il ne peut pas plus y avoir de superposition de souveraineté sur un même territoire que de superposition de nationalité dans un même État, car l'allégeance du sujet à l'État ne peut être qu'exclusive. L'éventuel conflit d'allégeance – générateur de tensions ethniques et parfois de pogroms - peut toutefois se révéler propice à la construction d'une « identité asiatique ». C'est précisément à Singapour et en Malaisie, entités pluri-ethniques, que l'idéologie panasiatique est apparue comme facteur de cohésion – de désamorçage des conflits entre Malais et Chinois.

« Menace chinoise » et constrainment de la Chine

La stabilité interétatique dépend de deux types de mécanismes internationaux : ceux qui restreignent les capacités et/ou les intentions des puissances révisionnistes ;

Soit 500 000 individus à Macao, 6 millions à Hong-Kong, 2,5 à Singapour, 22 à Taïwan.

Soit 6,5 millions d'individus en Thaïlande, c'est-à-dire 12% de la population ; 6,2 en Malaisie, 32% ; 5,5 en Indonésie, 3% ; 2 en Birmanie, 4,5% ; 2 au Vietnam, 3% ; 1,5 aux Philippines, 2,5%.

Environ 100 000 personnes par an.

Mal chiffrée, cette immigration chinoise fait craindre aux autorités régionales russes la submersion démographique de la Province maritime, qui entraînerait à terme la perte de la Sibérie orientale. Rappelons que les trois provinces chinoises qui composent l'ancienne Mandchourie comptent 100 millions d'habitants, alors que les provinces russes qui longent la Mandchourie n'en comptent que 6 (et qu'il n'y a que 35 millions d'habitants de l'Oural au Kamtchatka).

ceux qui facilitent la résolution pacifique des conflits et/ou le changement pacifique (peaceful change) des souverainetés ou des frontières. Un système international est stable si aucun État ne croit qu'il lui sera profitable de modifier l'équilibre par la force, et un État ne tentera de modifier l'équilibre que si les bénéfices escomptés de l'usage de la force dépassent les coûts attendus. Le Japon et les États-Unis ont adopté une stratégie de constrainment envers un État instable qui constitue la plus importante puissance perturba-[p. 134] trice du globe. Il s'agit pour eux à la fois d'« intégrer » la Chine dans le système régional et international en misant sur l'interdépendance économique croissante et la formation d'une société civile démocratique (politique transnationale d'influence économique et sociale), et d'« endiguer » la Chine en misant sur la dissuasion militaire et le maintien des alliances bilatérales et multilatérales (politique internationale d'équilibre politique et militaire). La RPC a des ambitions hégémoniques, mais le constrainment ainsi organisé par les États-Unis et le Japon, à travers les alliances bilatérales et les organisations multilatérales, est suffisamment efficace pour la contenir et la dissuader ¹.

La menace étant la combinaison de la capacité de coercition et de l'intention hostile, il importe de connaître la puissance militaire de la RPC. Le niveau du budget de la défense reste une inconnue majeure du fait de la politique de secret en vigueur : les estimations oscillent, en gros, entre 7 et 90 milliards de dollars. Cette incertitude reproduit celles concernant le niveau économique de la Chine et la fiabilité des indicateurs statistiques : a-t-elle (encore) le 10^e PNB du monde (500 milliards de dollars selon le *Military Balance*), ou bien (déjà) le 3^e (2200 milliards selon la Banque mondiale) voire le 2^e (3200 selon la *CIA*) ? En comparaison, le budget militaire s'élève à 260 milliards de dollars aux États-Unis (PNB évalué à 6300 milliards par le *Military Balance* ou 6600 par l'OCDE) et à 45 milliards au Japon (PNB évalué à 3700 ou 4600 milliards). Mais ce pays a un potentiel militaro-industriel-technologique très supérieur à celui de la Chine.

La structure des forces armées chinoises est une autre inconnue majeure. Selon M. Duval et le *SIPRI Yearbook*, l'arsenal nucléaire comprendrait : 180 bombardiers à capacité atomique (30 Q-5, 30 H-5 et 120 H-6, déployés en 1965, 1968 et 1970, dont le rayon d'action oscille entre 400 et 3000 km), pouvant emporter chacun une seule bombe à gravitation (150 ogives d'une puissance de 10 kt à 3 Mt seraient stockées) ; 130 armes tactiques (portées par des avions du type Qian 5, des missiles du type M-1 et M-9 dont le rayon d'action est de 300 et 600 km, ou des canons et lance-roquettes) ; 106 *IRBM* (36 DF-2, 50 DF-3, 20 DF-4, déployés en 1971, 1980 et 1986, d'une portée comprise entre 1200 et 4800 km), porteurs chacun d'une tête nucléaire [p. 135] d'une puissance de 200 à 300 kt pour le DF-2 et de 1 à 3 Mt pour le DF-3 et le DF-4 ; quatre *ICBM* (les DF-5, déployés en 1981, d'une portée de 12 000 km et d'une puissance de 3 à 5 Mt) ; deux sous-marins, soit 24 missiles mer-sol (les JL-1, déployés en 1986, d'une portée de 1700 km et d'une puissance de 200-300 kt). De l'avis général, cet arsenal est en cours d'augmentation et de modernisation, dans le sens de la miniaturisa-

Même si, selon sa doctrine stratégique, elle n'entend pas se laisser dissuader, c'est-à-dire intimider, ou du moins montrer qu'elle se laisse dissuader.

tion des ogives, de l'allongement de la portée des bombardiers (entrée en formation du H-7) et des missiles (développement du DF-32 et du D-41, atteignant 8000 et 12 000 km, en remplacement du DF-4 et du DF-5), de l'accroissement des SNLE (qui seront équipés du JL-2, qui atteindra 8000 kilomètres). On constate que la croissance technologique a permis de viser des objectifs stratégiques de plus en plus lointains : les bases américaines au Japon pour le DF-2, celles des Philippines pour le DF-3, Guam et Moscou pour le DF-4, l'ensemble de l'Eurasie soviétique et du continent nord-américain pour le DF-5. À la panoplie chinoise (peu précise) est assignée une fonction d'appoint de la « guerre classique » de la « guerre populaire ». La fonction dissuasive est limitée par la très grande supériorité quantitative et qualitative des arsenaux détenus par les États-Unis et la Russie (environ 6000 têtes chacun à échéance 2001), ainsi que par l'incertitude sur la capacité de seconde frappe de Pékin (missiles mobiles dissimulables). Quant aux armements conventionnels de haute technologie (aviation, missiles de croisière, AWACS, électronique de défense, C 31), ils sont encore peu nombreux, car l'ALP est handicapée par l'insuffisance de la base industrielle et technologique, et elle est loin d'avoir les capacités techniques, logistiques, opérationnelles et organisationnelles liées à la RAM. Bref, l'équipement chinois est inférieur à celui des États-Unis et du Japon, R/D, know-how et armements accusant un retard de dix à vingt ans.

La puissance militaire se mesure de manière relative (par rapport aux capacités et vulnérabilités des adversaires potentiels). L'ALP a deux missions : le maintien de l'ordre et la sécurité intérieure ; la défense extérieure, c'est-à-dire la défense aux frontières et la projection aéronavale. La défense aux frontières porte sur 23 000 kilomètres traversant des espaces extrêmement variés [p. 136] et jouxtant dix États : trois États avec lesquels la Chine est entrée en conflit depuis 1960, l'Inde, la Russie et le Vietnam; un État instable, la Corée du Nord; deux États plus ou moins en guerre civile, la Birmanie et l'Afghanistan; trois nouveaux États musulmans en interaction avec le Sinkiang chinois, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan; un Étattampon en interaction avec la Mongolie Intérieure chinoise, la Mongolie. La projection aéronavale concerne principalement l'Asie du Sud-Est. Quelle force peut-elle y rencontrer? La marine chinoise surclasse celle des pays de l'ASEAN – dont l'élargissement à la Birmanie s'expliquerait par la volonté de contrer la RPC -, mais elle est plus qu'équilibrée par l'US Navy ou la marine japonaise. Malgré la réduction des forces américaines avancées à environ 100 000 hommes et le retrait plus à l'est des bases (Hawaï, Guam, Tinian-Saipan, Côte-Ouest, Alaska), les États-Unis demeurent en Asie-Pacifique la plus forte puissance militaire opérationnelle et conservent une formidable capacité de déploiement. De plus, la disparition de la menace soviétique a accru leur puissance militaire relative : il n'y a plus qu'un seul adversaire potentiel, la RPC, seule grande puissance à n'appartenir à aucune organisation de sécurité (à part l'inconsistante ARF et l'APEC Pour les questions économiques).

La puissance militaire dépendant de la taille de l'économie et du montant des ressources allouées à la défense, la croissance économique de la RPC lui donne, certes, les moyens de moderniser ses forces armées et de développer une force de projection dans le Pacifique-Ouest et l'océan Indien. De ce point de vue, la croissance favorise

moins l'interdépendance que le renforcement d'un hegemon. Mais la condition du développement militaire, c'est de garder l'accès à la technologie et aux capitaux étrangers (l'assistance russe est décisive pour l'amélioration des capacités aéronautiques chinoises). Plus généralement, la condition du développement économique, objectif n° 1 des dirigeants de Pékin, c'est la stabilité politique internationale et l'ouverture des marchés extérieurs (notamment américain). La RPC, par ailleurs de plus en plus importatrice de matières premières, produits alimentaires et hydrocarbures ¹, est donc vulnérable à des sanctions commerciales ou financières de la part des États-Unis ou du [p. 137] Japon. La dissuasion économique est ainsi le premier moyen du constrainment de la Chine. D'ores et déjà, les capacités militaires que la RPC acquiert grâce aux ressources générées par la croissance sont-elles menaçantes pour ses voisins ?

La nature de la modernisation nucléaire et conventionnelle apparaît plus défensive – au regard de la supériorité des forces nippo-américaines – qu'offensives – au regard de l'infériorité des forces des États de l'ASEAN –, car elle ne vise et ne peut viser qu'à combler un écart technologique. La théorie de la « menace chinoise » est fondée au sens où les revendications de Pékin ont un effet déstabilisant en Asie, mais illusoire au sens où l'État chinois, lui-même déstabilisé, ne possède pas les moyens de ses ambitions – lesquelles, affichées, servent précisément à masquer la faiblesse de ces moyens. Faire croire qu'on est puissant à défaut de l'être : la posture chinoise est exactement à l'inverse de la posture japonaise. La théorie apparaît donc comme « l'invention » d'un nouvel ennemi pour remplacer l'URSS et justifier à la fois, du côté de Washington et de Tokyo, le maintien de l'alliance bilatérale, la stratégie d'engagement du Pentagone et la stratégie d'expansion de la JDA.

Depuis 1990-1992, le renouvellement du « système de San Francisco » constitué par les alliances bilatérales conclues entre l'Amérique et les États du *Rimland* (Japon, Corée du Sud, Philippines, Thaïlande, Taïwan, Australie et Nouvelle-Zélande), et son extension à Singapour, la Malaisie et l'Indonésie, visent à « endiguer » et « équilibrer » la Chine. Ils constituent une reprise, dans un autre contexte, du *containment* antichinois de 1950 à 1971. Ce *containment* est doublé par les organisations multilatérales régionales, en voie de développement, qui visent, elles, à « intégrer » et « contraindre » la Chine (à des négociations d'*arms control* notamment), ainsi de l'*ASEAN-PMC*, de l'*ARF* ou des projets australien de CSCA, canadien de NPCSD ou malais de RSD ². La RPC est déjà intégrée au système économique international ou en voie de l'être : elle est membre de la Banque mondiale et de la BAD, membre désormais de l'OMC, ses échanges commerciaux s'élèvent à plus de 35% du PNB (contre 10% en 1978). Après Tiananmen et l'effondrement du communisme dans le « deuxième monde », elle a nor-[p. 138] malisé, amélioré ou établi des relations di-

Selon certains experts, la RPC importera en 2010 cinq millions de barils par jour – autant que les États-Unis et le Japon réunis –, contre 600 000 aujourd'hui.

La Conference on Security and Cooperation in Asia regrouperait les membres de l'APEC, plus la Corée du Nord, la Birmanie, la Mongolie ; le North Pacific Cooperative Security Dialogue, les États-Unis, le Canada, la Russie, le Japon, la Chine, les deux Corées ; le Regional Security Dialogue, les membres de l'APEC ou de l'ASEAN-PMC.

plomatiques avec tous ses voisins asiatiques: l'Indonésie, Singapour et la Corée du Sud, l'Inde, le Vietnam et la Russie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Turkménistan ¹, ainsi qu'avec Israël, l'Arabie saoudite et l'Afrique du Sud. Ses seules difficultés diplomatiques concernent les États-Unis et la Grande-Bretagne. Intégrée à l'OMC, elle a commencé à adhérer à *l'arms control*: accord avec l'AIEA, signature du TNP, du *CWC* et du TICEN. On peut cependant, au regard du nationalisme chinois, se demander si elle souscrit pour autant aux normes des institutions internationales, ou s'il ne s'agit que de concessions tactiques rendues nécessaires par l'état des rapports de force et les impératifs du développement économique ?

La politique asiatique des États-Unis

Washington dénonce l'expansionnisme chinois ou les violations des Droits de l'homme, les transferts d'armements « proliférants » et les essais nucléaires – alors que pour la RPC, il ne s'agit que de préserver l'intégrité territoriale, l'unité nationale et la stabilité de la Chine, de poursuivre de modestes ventes d'armes à des pays amis, d'assurer son indépendance militaire et la crédibilité de sa dissuasion. À l'inverse, Pékin, qui s'est rapproché de Moscou et de Delhi, dénonce « l'hégémonisme » américain : la triple politique d'enlargement, de constrainment et de pressions commerciales, ainsi que les programmes de défense antimissiles. Mais, tout en attaquant le réseau des accords de sécurité américain qui, couplé avec le CCNA et le PPP, encercle la Chine, les dirigeants de Pékin reconnaissent le rôle politico-militaire joué par les États-Unis vis-à-vis du Japon en prévenant sa nucléarisation. Il est dans l'intérêt de la RPC que l'Amérique reste militairement engagée en Asie orientale, dès lors que le containment antichinois s'efface derrière le containment antijaponais, containment que la Chine n'est pas en mesure d'assurer. Dans l'hypothèse où Washington renoncerait à une politique hégémonique dont il n'aurait plus les moyens en Asie-Pacifique, pour s'orienter vers une politique d'équilibre des puissances dont [p. 139] il serait l'arbitre, la question qui se pose est de savoir au détriment de qui. Les États-Unis paraissent hésiter sur l'adversaire potentiel principal : est-ce la Chine ou le Japon ? D'un point de vue géopolitique, c'est l'immense Chine qui fait figure de rival principal. Mais d'un point de vue géoéconomique, l'adversaire ne peut être que le plus fort concurrent économique et technologique, donc (pour l'heure) le Japon, la « menace chinoise » permettant de justifier l'engagement militaire des États-Unis en Asie et de les ériger en arbitres des rapports nippo-chinois. Ne faut-il pas jouer, à tour de rôle, l'un contre l'autre partenaire ?

L'option politique du *leadership* paraissait inspirer la double stratégie américaine d'engagement et d'*enlargement* en Asie-Pacifique après la guerre froide. Celle-ci équivalait au renouvellement du « système de San Francisco » pour maintenir la prépondérance sur le Japon et « endiguer » la puissance chinoise d'une part, et, *via* le libre-échange et la libéralisation, pour ouvrir le marché japonais et « contraindre » la

Seul le Tadjikistan, en guerre civile et sous la protection de l'armée russe, fait exception.

Chine d'autre part. Mais cette option politique semble rendue inapplicable par la métamorphose du « système de San Francisco » d'un côté, la diminution de l'influence économique des États-Unis dans la région et le discrédit de leur modèle socioculturel et de leur politique d'ingérence de l'autre.

Fondamentalement, le passage d'une stratégie de containment anticommuniste à une stratégie d'équilibre entre les puissances est susceptible de modifier radicalement les relations de complicité ou de rivalité : l'URSS ayant disparu, le principal défi de la politique étrangère américaine, en Asie, pourrait être « l'allié » japonais. De fait, ce dernier se trouve à l'arrière-plan des principales « menaces » que désigne Washington l'émergence d'« hegemons régionaux », l'apparition d'un « peer competitor », la prolifération balistico-nucléaire, la formation de blocs économiques –, ainsi qu'à l'horizon de leurs préoccupations géoéconomiques sur le commerce, la finance ou la technologie. Il n'est donc pas exclu que les États-Unis « jouent » la Chine ou la Russie contre le Japon, ou les anciens adversaires communistes (Russie, Vietnam) contre les anciens partenaires (Japon, Chine), l'objectif étant de toute façon de les intégrer au réseau politico-économique régional et international. Pour [p. 140] l'heure, le refoulement de la Russie en Eurasie et l'endiguement de la Chine en Asie-Pacifique orientent la politique et la stratégie américaines 1. Mais en revendiquant une position d'arbitre entre les puissances ou en garantissant la « stabilité » en Corée (au détriment de la réunification) et à Taïwan (au détriment de la reconnaissance de souveraineté), Washington finit par abolir la rationalité stratégique des alliances et des alignements issus de la guerre froide, qui leur assuraient un leadership. Quoi qu'il en soit, la structure de sécurité de l'Asie-Pacifique n'est donc plus déterminée par un réseau d'alliances bilatérales américano-centrées dirigées contre un adversaire identifié, Pékin ou Moscou – même si ce réseau subsiste et sert au containment de la Chine comme de la Russie –, mais par un système multipolaire dont les États-Unis entendent « tenir la balance » en étant capables de répondre à toutes les menaces par un dispositif militaire adapté.

Pékin et Tokyo accepteront-ils de laisser à Washington, une position d'arbitre? Ou l'Amérique sera-t-elle confrontée à une coalition des deux puissances asiatiques, c'est-à-dire à la complémentarité de la prépondérance japonaise et de la modernisation chinoise, voire à une coalition des trois ou quatre puissances non occidentales, Chine, Japon, Inde, Russie? La montée de la Chine et du Japon, à la suite de l'effondrement de l'URSS et de l'effacement régional des États-Unis, est une tendance forte, mais elle semble contrebalancée par des facteurs qui préviennent l'hégémonie : le mécanisme de l'équilibre des puissances (la montée de l'un entraînant assurément la coalition des autres), mécanisme qui fonctionnerait même en l'absence militaire avancée des États-Unis (le Japon, vulnérable, serait équilibré par la Chine, la Russie, l'ASEAN, et la Chine, instable, par le Japon, la Russie, l'ASEAN); l'interdépendance économique croissante impliquée par la circulation des capitaux, des services et des technologies; le coût financier et diplomatique du *leadership*; l'arme nucléaire et son « pouvoir

Telle est la continuité géopolitique depuis 1991, quoi qu'il en soit des changements de régime ou d'idéologie à Moscou sinon à Pékin.

égalisateur » enfin. La répartition des arsenaux réels, virtuels ou potentiels généralise un système de dissuasion stabilisant dans la région (même sans les États-Unis), l'équilibre nucléaire garantissant l'équilibre militaire – mais pas économique – des puissances. Cette lecture basée sur la *balance of* [p. 141] *power* doit toutefois être relativisée par les conceptions propres à la culture politique des pays de l'Extrême-Orient, où, pour parler comme Huntington ¹, le suivisme prévaut historiquement sur l'équilibre. Les Asiatiques ont tendance à penser les relations internationales en termes de hiérarchie, non en termes d'équilibre des forces ou d'égalité des États. C'est ce qui explique fondamentalement l'ancien système des relations tributaires avec l'Empire chinois, système que Pékin souhaite ressusciter en faisant accepter son *leadership* par les pays voisins, eux-mêmes soucieux d'éviter la confrontation avec la RPC.

Alors que la recherche d'un contrepoids à la puissance hégémonique par l'établissement de coalitions rassemblant les autres États est considérée comme une norme dans l'histoire européenne, les États de l'Asie orientale ont tendance à se rallier à la puissance dominante – hier l'Amérique – ou émergeante – la Chine, le Japon ? – pour assurer leur sécurité ou profiter des changements.

Les Japonais ont toujours privilégié l'alliance avec la puissance qu'ils percevaient comme dominante, la Grande-Bretagne au début du siècle, l'Allemagne en 1936, les États-Unis depuis les années cinquante. Le comportement nippon étant « suiviste », la question clé pour les rapports avec les *USA* ou la RPC est donc : « qui est le numéro un ? ». Reste à savoir si, à cause de l'attitude agressive des États-Unis contre l'Irak, un nouvel axe d'équilibre, ou de contre-bloc, comprenant Paris, Berlin, Moscou, Tokyo et Pékin, émergera après la guerre commencée en mars 2003. En tout cas, les forces réclamant une « réasiatisation » de la politique japonaise gagneraient en vigueur si les États-Unis venaient à perdre leur hégémonie. Le Japon a donc jusque-là été un *follower*. Pourrait-il et voudrait-il se muer en *leader* ?

¹ Cf. Le Choc des civilisations, op. cit., p. 252-262.

[p. 143]

LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE DU JAPON

Retour au sommaire

L'évolution de la politique japonaise s'effectue dans un environnement régional à fort potentiel atomique, compte tenu du développement des programmes électronucléaires des États d'Asie orientale (dont les besoins en énergie et en électricité sont de plus en plus importants du fait de l'industrialisation), de l'état des forces en Asie du Nord-Est et dans le Pacifique Nord entre la Chine, la Russie et les États-Unis ², des risques de prolifération et de la virtualisation des arsenaux. Pour assurer sa sécurité nucléaire, le Japon s'est mis sous le « parapluie » américain. Parallèlement, il mise sur sa propre dissuasion virtuelle, tout en prônant le désarmement et le contrôle des armements atomiques au niveau régional et mondial. Enfin, il poursuit des programmes de défense antimissiles en collaboration avec les États-Unis, tout en abordant la perspective de la « révolution dans les affaires militaires » et de la « dissuasion conventionnelle-technologique ». La crise nucléaire nord-coréenne de 1994 a renouvelé la problématique nippone et nippo-américaine de la dissuasion. Elle a révélé le risque d'une réaction en chaîne proliférante en Asie orientale. Elle a montré l'émergence de nouveaux mécanismes dissuasifs dans la région. Elle a mis en lumière l'interaction de la « dissuasion élargie » américaine, de la « dissuasion virtuelle » japonaise et de la « dissuasion indirecte » nord-coréenne.

[p. 144]

La dynamique nucléaire en Asie

Les bénéfices de la fin de la guerre froide en Asie en matière de maîtrise des armements et de désarmement – accords FNI, STARTs et CWC, MDCS sino-russes, retrait des ANT navales, terrestres et aériennes de l'URSS et des États-Unis, réduction du nombre de leurs bombardiers et sous-marins nucléaires, fermeture des bases soviétiques du Vietnam et américaines des Philippines, etc. – ont permis la dénucléarisation de la péninsule coréenne et la réalisation de facto – puis de jure avec le traité de

Cf. P. Mc. Killop: « Asia's Nuclear », Newsweek, 13 juin 1994, p. 21-25.

² Cf. G. Segal, « What Can We Do about Nuclear Forces in Northeast Asia? », The Korean Journal of Defense Analysis, vol. 7, n° 2, hiver 1994, p. 35-51.

Bangkok du 15 décembre 1995 – du projet de l'*ASEAN* d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Cependant, le caractère globalisant, « actuel » ou « virtuel », de la menace balistico-atomique maintient la réalité des mécanismes dissuasifs nucléaires, rendus complexes par la « multipolarisation » des rapports de force. Celle-ci tend à substituer à la « dissuasion mutuelle » type Est/Ouest la « dissuasion tous azimuts », laquelle doit se concilier avec la « dissuasion minimale », notion qui revient en force du fait des impératifs du désarmement et de la non-prolifération ¹.

Au plan global, l'équilibre nucléaire n'est encore que bipolaire, seuls Moscou et Washington étant en mesure de se dissuader réciproquement au sens de la *MAD*. Cette situation « inertiale » s'explique par l'incertitude quant aux capacités de représailles en seconde frappe de la Chine vis-à-vis des États-Unis ou de la Russie, et par la persistance de l'alignement stratégique du Japon et des États européens derrière Washington. La coopération russo-américaine en matière de contrôle des armements et de désarmement (la *Cooperative Threat Reduction*), l'assistance technique et financière américaine, allemande et japonaise à la Russie, le contrôle russe de l'arsenal de l'ex-URSS après le rapatriement des armes stationnées en Ukraine, au Kazakhstan et en Bélarus, constituent les éléments fondamentaux de la sécurité atomique dans l'hémisphère nord, comme l'a attesté le Sommet de Moscou entre le G7 et la Russie sur la sûreté nucléaire, en avril 1996. Mais la modernisation nucléaire en Chine, l'avènement de puissances atomiques *de facto*, virtuelles ou potentielles, et l'instabilité ou la fluidité des relations [p. 145] d'hostilité, propre à un monde multipolaire, ont compliqué le cadre politique de la stratégie nucléaire, notamment en Asie.

D'une certaine manière, on s'aperçoit que plusieurs États nucléarisés coexistent dans la région : deux puissances nucléaires *de jure*, la Russie et la Chine ; deux puissances nucléaires *de facto*, l'Inde et le Pakistan ; une puissance nucléaire « virtuelle », le Japon ; trois puissances nucléaires potentielles, la Corée du Sud, Taïwan et l'Australie ; une puissance nucléaire « proliférante », la Corée du Nord ; une puissance nucléaire *de jure* en projection, les États-Unis. Ces derniers combinent une stratégie de « dissuasion mutuelle » avec la Russie, une stratégie de « prépondérance nucléaire » sur les arsenaux chinois, français et britanniques réunis, une stratégie « post-nucléaire » de supériorité conventionnelle-technologique et de protection antimissile. La Russie pratique une stratégie de monopole nucléaire dans la CEI et une stratégie de « dissuasion suffisante », n'excluant pas l'emploi en premier des armes atomiques, face à l'OTAN, à la RPC et aux puissances « du seuil » avoisinantes (du Japon à

Le concept de « dissuasion minimale tous azimuts » est-il tenable ? Il consiste en l'aptitude à infliger, sur la base d'une capacité de seconde frappe protégée et assurée, un préjudice inacceptable ou du moins de valeur comparable à la nature de l'enjeu, en toutes circonstances, non pas à un adversaire mais à des adversaires, probables ou possibles, séparément ou simultanément. La « dissuasion tous azimuts », propre à un monde multipolaire, met un seuil à la « dissuasion minimale » en limitant le niveau de désarmement : chaque puissance doit être à même de dissuader l'adversaire potentiel le plus fort et/ou l'ensemble des adversaires potentiels, en raison des possibilités de coalition, d'où le risque d'une course aux armements. Les acteurs d'un système multipolaire ont donc intérêt à maîtriser les arsenaux à un niveau « suffisant » – plutôt que « minimal » – pour gérer l'équilibre « complexe » – non plus « mutuel » – de leurs relations dissuasives.

l'Iran). La Chine adhère à une doctrine de dissuasion contre-forces et contre-valeurs (dont elle n'a pas les moyens technologiques) avec non-emploi en premier; elle cherche en fait à acquérir une capacité de « dissuasion minimale » face aux États-Unis et à la Russie, et à garder sa supériorité nucléaire sur le Japon et l'Inde. Celle-ci est une puissance nucléaire *de facto* qui entend dissuader la Chine et maintenir sa suprématie en Asie du Sud sur le Pakistan. Celui-ci est une autre puissance nucléaire *de facto* qui entend, de son côté, dissuader l'Inde ¹.

Le Japon bénéficie de la « dissuasion élargie » américaine et dispose d'une capacité nucléaire virtuelle, vis-à-vis de la Chine, de la Russie et de la Corée, qu'il combine avec la promotion officielle de la non-prolifération et de la dénucléarisation. La Corée du Nord est un pays proliférant, qui voit dans l'option nucléaire une garantie de survie du régime face au rival du Sud; mais son programme « clandestin » a été repéré, stoppé et acheté, et Pyongyang a dû maintenir l'adhésion au TNP, réaccepter les contrôles de l'AIEA et s'engager à respecter l'accord de dénucléarisation de la péninsule. La [p. 146] Corée du Sud et Taïwan ont renoncé au nucléaire sous la pression américaine, gardent un potentiel atomique et bénéficient de la garantie des États-Unis face à la Corée du Nord ou à la RPC. L'Australie, qui bénéficie également de la protection américaine, a les capacités techniques pour se doter d'armes atomiques, mais elle ne s'est jamais orientée en ce sens, préférant se mettre à l'avant-garde du désarmement nucléaire et du projet de zone dénucléarisée du Pacifique Sud.

Le système de la guerre froide en Asie-Pacifique

En Asie-Pacifique, le système du « premier âge » du nucléaire – le système de la guerre froide – n'eut pas la même configuration qu'en Europe. En Europe, l'ordre bipolaire et les relations Est/Ouest restèrent stables, malgré les crises de 1953, 1956, 1968 et 1980 dans le glacis soviétique. En Asie, l'URSS ne réussit pas à établir un bloc cohérent. Le système d'alliances américain fut une somme hétérogène d'accords de sécurité bilatéraux. La Chine émergea comme troisième grande puissance. Le continent connut une succession de révolutions, guerres régionales et guérillas. Tandis que la stratégie américaine de containment antisoviétique en Europe reposait sur une alliance collective entre démocraties industrielles, la stratégie de containment antichinois en Asie reposait sur un réseau d'alliances bilatérales avec des États autoritaires en voie de développement et à l'indépendance récente. Le traité d'assistance avec le Japon – seule puissance industrielle et « démocratisée » – était la pierre angulaire de ce réseau. L'organisation de la sécurité en Europe et en Asie évolua différemment pour deux séries de raisons. L'Allemagne et le Japon jouèrent des rôles dissemblables dans leurs régions respectives, car les États-Unis eurent des approches distinctes sur la coopération politique, économique et militaire avec les vaincus de 1945. Le conflit sino-soviétique engendra un système stratégique tripolaire, Améri-

Malgré la réprobation internationale et la menace des sanctions, notamment américaines, l'Inde et le Pakistan n'ont pas hésité à officialiser leur statut de puissance nucléaire en procédant à une série d'essais en mai 1998. Les deux pays sont crédités d'un arsenal respectif de 60 et 25 ogives (100 pour Israël).

que/URSS/Chine, trois guerres froides se déroulant en Asie, entre l'Amérique et l'URSS (1946-1949, 1972-1991), entre l'Amérique et la Chine (1950-1971), entre l'URSS et la Chine (1960-1989).

[p. 147]

L'Allemagne fut intégrée dans les structures et institutions européennes et atlantiques (CECA, CEE, CEEA, UEO, OTAN), et elle continua d'y être équilibrée par la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. Le Japon fut lié militairement aux États-Unis sur une base bilatérale sans intégration politique ou économique régionale formelle. Bonn choisit de rejoindre une communauté économique exclusive et une alliance militaire intégrée. Tokyo resta favorable à la constitution d'un système économique et de sécurité ouvert, évitant la formation de coalitions militaires ou de blocs commerciaux exclusifs. L'Allemagne ne renonça qu'à la guerre d'agression (article 26 de la Loi fondamentale), mais la *Bundeswehr* reconstituée fut placée sous le commandement de l'OTAN, c'est-à-dire d'un général américain. Le Japon dut renoncer au droit de belligérance, y compris la défense et la sécurité collectives (article 9 de la Constitution), mais la *Jieitai* (malgré ses restrictions politico-juridiques et l'implication des États-Unis dans le CMI japonais) demeura sous commandement national et liée moralement à l'Empereur.

En Europe, l'équilibre entre menace nucléaire dissuasive américaine et menace conventionnelle dissuasive soviétique, puis l'équilibre bipolaire de la MAD et l'arms control – mais aussi l'acceptation tacite du statu quo (sauf par la RFA) et la logique du condominium – prévinrent et empêchèrent tout conflit armé entre les deux camps. En Asie, en revanche, le containment américain se heurta aux guerres de libération et d'édification nationales, ainsi qu'à la Chine (jusqu'en 1971). Celle-ci était incapable d'accéder à l'équilibre nucléaire avec les États-Unis, et elle refusait à la fois le statu quo et la logique de la dissuasion. Cette dissymétrie des rapports de force entre menace nucléaire et contrôle du Rimland d'un côté, menace conventionnelle et subversive sur les alliés asiatiques de Washington de l'autre, autorisa le déclenchement de guerres ou de conflits régionaux « limités » (péninsules coréenne et indochinoise, détroit de Taïwan). En 1950, Moscou avait joué la « carte chinoise ». Ce fut le cas de Washington après 1971. Il y aurait pu y avoir – et il y eut en filigrane – une collusion antichinoise entre les États-Unis et l'URSS (entre 1960 et 1971). Mais l'Europe étant le centre – l'objet cen-[p. 148] tral – du conflit Est/Ouest et l'URSS étant le véritable adversaire de l'Amérique, la stratégie antisoviétique l'emporta sur la stratégie antichinoise, cependant que Pékin finit par privilégier « l'antihégémonisme » soviétique.

La confrontation américano-soviétique devint alors réellement mondiale (parallèlement à l'expansion navale de l'URSS et à sa percée en Afrique orientale et australe). Elle acquit une importance dominante y compris en Asie et concerna au premier chef le Japon. Après la « carte chinoise » des années soixante-dix, c'est la stratégie « maritime » et d'« escalade horizontale » de l'Administration Reagan, visant l'Extrême-Orient russe, zone à la fois critique et vulnérable, qui donna son caractère névralgique au théâtre de l'Asie du Nord-Est, dans les années quatre-vingts. L'URSS, qui avait déjà renforcé ses capacités militaires face à la Chine (depuis 1969), prit alors conventionnellement et nucléairement le Japon en otage, pour dissuader la menace aéronavale américaine dans le Pacifique Nord-Ouest, en même temps qu'elle développait sa stratégie défensive du « bastion maritime » en mer d'Okhotsk. Quant au Japon, jusqu'alors intégré *nolens volens* à la stratégie de *containment* antichinois, il fut pleinement intégré au *containment* antisoviétique, qui prit un aspect global transatlantique et transpacifique. Apparut une « communauté de sécurité occidentale » articulant l'OTAN d'une part, le *MST* d'autre part, avec l'Amérique en position centrale. Cette articulation fut confirmée lors de la crise des SS20 et du traité sur les FNI en 1987, valable en Europe et en Asie.

L'organisation de la garantie nucléaire américaine en Asie du Nord-Est

L'alliance bilatérale avec les États-Unis a transformé le territoire du Japon en espace nucléarisé par engagement (extension de la couverture nucléaire américaine sans déploiement au sol). Comment était organisée cette « dissuasion élargie » pendant la guerre froide ? Les forces nucléaires « stratégiques », c'est-à-dire centrales, étaient la composante fondamentale de la politique de dissuasion des USA vis-à-vis de l'URSS, mais elles se trouvaient « neutralisées » par la capacité de représailles soviétiques, c'est-[p. 149]-à-dire par la MAD. Aussi étaient-elles complétées outre-mer par des forces « non stratégiques », « tactiques » ou « de théâtre », censées dissuader une attaque de l'URSS contre les bases américaines avancées ou contre les alliés de Washington.

En Europe occidentale et en Corée du Sud, le déploiement d'ANT avait pour fonction de maintenir le couplage entre la défense conventionnelle des alliés et les forces stratégiques centrales des États-Unis. Il était considéré comme nécessaire à la crédibilité de la dissuasion nucléaire élargie face à la supériorité conventionnelle du PDV ou de la Corée du Nord. Au Japon, par contre, cette stratégie dissuasive fut assurée en l'absence de tout déploiement nucléaire dans l'archipel, même après le renforcement par l'URSS de ses capacités conventionnelles et nucléaires « de théâtre » à la fin des années soixante-dix. La raison ne résidait pas tant dans les « principes non nucléaires » – qui confirmaient, plus qu'ils n'interdisaient, le non-stationnement des armes au sol (et pas dans les eaux territoriales) – que dans l'asymétrie démographique entre le Japon et l'Extrême-Orient soviétique – qui dissuadait les États-Unis d'utiliser en premier l'arme atomique en cas de conflit impliquant l'archipel – et dans l'équilibre conventionnel entre les forces aéronavales nippo-américaines et les forces aéronavales soviétiques. Cet équilibre dissuadait l'URSS d'une attaque conventionnelle, cependant que les forces nucléaires US, en maintenant une capacité de représailles « de théâtre », dissuadaient l'URSS d'une attaque nucléaire « tactique » en premier, l'équilibre nucléaire stratégique étant à son tour assuré par les forces nucléaires centrales.

Le couplage entre forces classiques et forces stratégiques ne pouvait avoir pas la même importance en Asie du Nord-Est (théâtre secondaire pour l'URSS) qu'en Europe (théâtre principal), en raison de la différence de nature de la menace soviétique (aéronavale ici, aéroterrestre là-bas). Les États-Unis n'avaient pas besoin de compter aussi fortement sur les ANT pour défendre le Japon que pour défendre l'Europe, où il

y avait déséquilibre conventionnel et plus forte probabilité de lien et d'escalade de la guerre nucléaire « de théâtre » à la guerre nucléaire « stratégique », puisque les ANT américaines pouvaient atteindre la partie européenne de l'URSS et étaient donc considérées comme « straté-[p. 150] giques » par Moscou. L'arme nucléaire en Asie-Pacifique constituait une arme de dernier ressort, alors qu'elle formait en Europe une arme d'emploi en premier. La dissuasion élargie *US* n'y était donc pas incompatible avec le principe du *no first use*, puisqu'elle était d'abord une dissuasion conventionnelle (aéronavale), puis nucléaire tactique (missiles mer-sol ou air-sol à courte ou moyenne portée déployés par l'*US Navy* ou l'*USAAF*), enfin nucléaire stratégique.

Par conséquent, le retrait de l'ensemble des ANT américaines de Corée du Sud et du Pacifique Nord-Ouest, et l'adoption, conformément à la politique de nonprolifération, de garanties de sécurité positives à destination des alliés et négatives à destination des ENDAN parties au TNP, ne contredisent pas le type de dissuasion élargie que les États-Unis offrent au Japon. Cette dissuasion repose en effet sur l'équilibre ou la supériorité conventionnel aéronaval, et sur l'idée que le nucléaire ne dissuade que le nucléaire. Le « parapluie » américain est ainsi conventionnel et nucléaire, fondé sur une doctrine d'emploi des armes atomiques en dernier recours, cherchant à concilier, à travers la supériorité conventionnelle-technologique, les programmes de défense antimissiles et la réduction des arsenaux nucléaires, la dissuasion élargie au profit des alliés, la non-prolifération des ENDAN et la stabilité stratégique entre les EDAN. La garantie des représailles nucléaires que les États-Unis donnent à leurs alliés, face à un adversaire qui utiliserait l'arme atomique en premier, est-elle crédible dès lors qu'elle entraînerait un risque d'escalade sur le territoire américain? Cette incertitude est-elle dissuasive? Un agresseur oserait-il risquer de provoquer la riposte de Washington? De fait, il n'y a jamais eu de conflit armé entre l'URSS et les alliés des États-Unis. Est-ce parce que l'Union soviétique craignait l'escalade? Ou parce qu'elle redoutait les difficultés d'une invasion, ou qu'elle s'en tenait à une posture de fortification et de subversion, non pas d'expansion ou de conquête militaire? La problématique de la dissuasion élargie américaine en faveur du Japon correspond à la logique de l'incertitude dissuasive en dernier ressort.

Ce « parapluie » fait l'objet d'un conflit persistant au Japon, certains contestant, à droite, la crédibilité de la dissuasion élar-[p. 151] gie – au profit d'une dissuasion autonome –, d'autres, à gauche, la pertinence de la dissuasion nucléaire tout court – au profit de la défense conventionnelle, de la neutralité ou du désarmement. Pendant la guerre froide, un *consensus* relatif s'était néanmoins établi sur la nécessité et la fiabilité de la garantie nucléaire américaine, sur la base d'une stratégie d'équilibre réciproque de chaque échelon (conventionnel, nucléaire tactique et nucléaire stratégique) de l'escalade et d'une stratégie d'emploi en second de l'arme atomique. Cet équilibre général (contrastant avec le déséquilibre des deux premiers échelons en Europe) permettait d'éloigner le seuil de nucléarisation (au lieu de le rapprocher comme en Europe), le nucléaire ne dissuadant que le nucléaire (ou le NBC). Il permettait aussi d'éluder ou de repousser la question (si décisive en Europe) de savoir si les États-Unis risqueraient leur pays pour protéger leurs alliés. Le champ d'application de la dissuasion

nucléaire était donc limité au cas le plus extrême, facilitant le « *consensus* » sur l'alliance.

Crédibilité et devenir de la garantie américaine dans le « second âge » du nucléaire

Washington a maintenu ses engagements en Asie-Pacifique (comme en Europe). La fonction de la garantie américaine est de dissuader un adversaire d'actions militaires contre un allié des États-Unis, en le menaçant d'une escalade conventionnelle et nucléaire. Cette dissuasion est-elle crédible ?

Sa crédibilité doit être technique, stratégique, politique. Techniquement, le désarmement prévu par les traités STARTs ne doit pas compromettre l'efficacité des représailles éventuelles en augmentant la vulnérabilité de l'arsenal stratégique, ni *a fortiori* empêcher les États-Unis de remplir leurs obligations extérieures. À cet égard, ne semble pas poser de problème la diminution de l'arsenal américain à 6000 têtes nucléaires en 2001, puis à 4500, voire 2000 ou 3000 après 2010. Les difficultés ne se situent donc pas au niveau technique mais au niveau stratégique et politique.

Stratégiquement, la dissuasion en faveur de l'allié (le Japon) ne doit pas ellemême être dissuadée par la probabilité de rétor-[p. 152] sions adverses dont le coût serait supérieur au bénéfice tiré de la protection. Les débiteurs d'une dissuasion élargie ont donc intérêt à une « sanctuarisation » de leur créancier. Comment dissuader un agresseur ? Une première solution consiste à le menacer de représailles (stratégie de punition), soit par une action dissuasive anticités ou contre-valeurs, soit par une action dissuasive contre-C41L ou contre-leadership. Une seconde solution consiste à limiter les dommages (stratégie de déni), soit par une action offensive antiforces, soit par une action défensive antimissile. Il convient alors de distinguer trois types d'État à dissuader : un adversaire capable d'entrer dans un rapport de MAD avec les États-Unis (la Russie); un adversaire encore incapable d'entrer dans un tel rapport, mais capable de menacer nucléairement le territoire des États-Unis (la Chine); un adversaire encore incapable d'exercer une telle menace, mais capable de menacer nucléairement le territoire de l'allié des États-Unis (la Corée du Nord). Vis-à-vis de la Russie ou de la Chine, la stratégie contre-forces visant à acquérir une capacité de première frappe désarmante et la stratégie ABM visant à rendre invulnérable le territoire à toutes représailles, n'apparaissent pas seulement irréalisables 1, mais encore déstabilisantes. Elles saperaient en effet la vulnérabilité mutuelle donc la dissuasion mutuelle russoaméricaines², ou elles inciteraient la Chine à renoncer au *no first use* et à développer ses armements. La crédibilité de la dissuasion élargie américaine en faveur du Japon face à la Russie ou à la Chine ne saurait donc résider dans la menace antiforces ni

L'évolution technologique pourrait toutefois remettre en cause ce caractère techniquement et financièrement irréalisable.

Or, la *MAD* est la base de la stabilité stratégique et, partant, des accords de désarmement entre Moscou et Washington.

dans la défense antimissile. Elle continue de résider censément dans la menace dissuasive des représailles.

Les choses changent face à un perturbateur et un proliférateur comme la Corée du Nord. On entre alors dans la logique du « second âge » du nucléaire 1. Par opposition au « premier âge » caractérisé par la primauté de la relation bipolaire USA-URSS, ce « second âge », axé sur la problématique de la prolifération et de la contreprolifération, correspond au système multipolaire et multicivilisationnel à prépondérance militaire américaine. Pourquoi un pays comme la Corée du Nord (plus ou moins soutenu par la RPC) est-il animé par des ambitions atomiques et balistiques coûteuses et risquées ? On distingue trois [p. 153] raisons principales : dissuader une intervention régionale des États-Unis; inhiber ces derniers en menaçant leurs alliés régionaux ; assurer la survie de l'État ou du régime en limitant les objectifs politiques et militaires de leur intervention éventuelle ². Autant d'objectifs qui, s'ils étaient remplis, ruineraient les engagements de sécurité américains. Comment contre-dissuader le proliférateur ? Qu'est-ce qui peut le dissuader ? Le pouvoir communiqué de le terroriser (punishment) ou celui de le vaincre (denial)? La dissuasion est un exercice incertain car l'intention et/ou les capacités du dissuadeur peuvent ne pas être crédibles, ou ne pas être comprises ou adaptées, ou être sous-estimées. Elles peuvent se heurter à une autre évaluation des coûts et avantages ou à la dissymétrie des enjeux, ou bien à des personnalités décidées à ne pas se laisser intimider ou à exercer une vengeance quel qu'en soit le prix, ou encore à des gouvernants ou des populations prêts à prendre des risques ou dont la culture de guerre accepte les sacrifices ou comporte d'autres critères de rationalité, etc. Si l'adversaire n'éprouve pas la « peur nucléaire », seule la certitude qu'il aura d'être vaincu sera dissuasive. Cela suppose de savoir ce que signifie pour lui « victoire » ou « défaite », donc de connaître son processus décisionnel, son régime, sa culture.

La dissuasion des proliférants désireux de contrecarrer la suprématie conventionnelle des grandes puissances contraintes au *no first use*, découlerait ainsi du pouvoir de mener et de gagner une guerre contre ces proliférants, la « défense active » se transformant en lieu principal de la « dissuasion ». Celle-ci ne serait donc plus fonction de la terreur nucléaire, mais de la capacité de vaincre et de communiquer à l'adversaire la certitude de sa défaite au cas où il utiliserait la force. Cette capacité de victoire ne procède pas d'une stratégie anticités délégitimée ou inefficace ³, même si

Cf. D. Wilkening, K. Watman, Nuclear Deterrence in a Regional Context, Santa Monica, RAND, 1995; K. B. Payne, Deterrence in the Second Nuclear Age, Lexington, University Press of Kentucky, 1997; C. S. Gray, «Deterrence and Regional Conflict: Hopes, Fallacies and "Fixes" », Comparative Strategy, vol. 17, n° 1, 1998, p. 45-62.

Par exemple en les amenant à renoncer à exiger une capitulation inconditionnelle.

Des pays encore agraires, jeunes et peuplés, à forte natalité, ayant une culture de guerre ou de mort autre que celle des pays occidentaux vieillissants et urbanisés, dont les gouvernements – ou les dictatures – se trouvent prêts à accepter des sacrifices démographiques, sont évidemment beaucoup plus difficiles à intimider par une menace urbanicide. La notion d'intérêts vitaux pouvant différer profondément de ce qu'elle signifie en Occident, seule la menace de représailles contre les ressorts du pouvoir serait de nature dissuasive.

l'escalade reste menaçante et la « dominance de l'escalade » décisive. Elle procède, sinon d'une stratégie préemptive, du moins d'une stratégie de représailles antiforces, contre-*C41L* ou contre-*leadership*, menée avec des moyens conventionnels de pointe et à l'abri d'une défense antimissile « de théâtre » propre à une stratégie de limitation des dommages.

Cette logique de la « victoire » serait plus adaptée au « second âge » de l'atome que celle de la « terreur ». Mais les alliés non [p. 154] nucléaires des États-Unis censément couverts par leur garantie doivent faire face à un nouveau risque, celle des proliférateurs équipés d'arsenaux de petite taille usant de la dissuasion ou de la menace « indirecte » ou « triangulaire ». Déstabilisant le « protectorat nucléaire » ou le « couplage » entre une Amérique invulnérable et des alliés vulnérables – donc ne partageant pas les mêmes risques -, ce type de dissuasion « du faible au fort » ou « du fou au fort » peut être exercé par des pays n'ayant pas la possibilité technologique de menacer le territoire des USA en raison des distances géographiques. Il consiste à tenter de neutraliser la menace militaire américaine par une contre-menace sur les alliés des USA, alliés par hypothèse, voisins du proliférateur, vulnérables à ses frappes et en quelque sorte pris en otages. C'est ce type de dissuasion que l'Irak a essayé d'exercer en lançant ses Scud contre Israël lors de la guerre du Golfe; que la Corée du Nord a exercé à l'égard du Japon lors de la crise de 1994 et qu'elle exercerait bien davantage si elle était armée de No-Dong à tête NBC; ou, enfin, que la Libye, l'Iran ou la Chine pourrait exercer en menaçant de rétorsion les pays d'Europe du Sud, la Turquie ou les pays d'Asie du Sud-Est.

C'est la dissuasion élargie qui se trouve directement mise en cause, puisque, au lieu de protéger, l'alliance avec les États-Unis attire la menace des pays hostiles à la politique américaine! Grâce à la supériorité conventionnelle et nucléaire des États-Unis, la dissuasion élargie pourrait toutefois être sauvegardée de deux façons: par l'usage d'une menace crédible de riposte conventionnelle ou nucléaire antiforces ou anticités, décapitante ou écrasante, en cas d'usage en premier d'armes NBC par le proliférateur; par le développement de systèmes de défense antimissiles ou de défense civile (contre-terrorisme) efficaces qui limiteraient sensiblement les dommages. Il n'en reste pas moins que, loin d'être un « sanctuaire », le territoire de l'allié se voit transformer en « théâtre ».

Politiquement, la crédibilité de la garantie américaine dépend du maintien d'un partenariat mutuellement bénéfique, les frictions ne devant pas mettre en cause la relation d'amitié. Or, cette dimension politique de l'alliance nippo-américaine est érodée par l'ampleur des divergences bilatérales, mais surtout [p. 155] parce que la politique des États-Unis en Asie-Pacifique n'est plus tant une politique « d'alliance » (avec le Japon) qu'une politique « d'équilibre » entre les puissances. Aligné derrière Washington, Tokyo pouvait compter sur l'appui des *USA* – dans les limites de leurs intérêts – ; partenaire en interdépendance avec eux, il le pourrait encore – toujours dans les mêmes limites – ; puissance rivale, malgré le renouvellement de l'alliance, il ne le peut plus – d'où le développement de la dissuasion virtuelle nationale et de la sécurité coopérative asiatique comme options de complément sinon de remplacement. Admettons que le Japon actuel a besoin de la garantie d'une puissance nucléaire

étrangère – ce qui est contesté dans l'archipel –, autrement dit du « parapluie » américain – puisqu'il est improbable que Tokyo se tourne vers Moscou ou Pékin pour une protection plus sûre à un coût moins élevé.

Une série de questions s'élèvent aussitôt. Comment répartir les responsabilités diplomatiques, militaires, technologiques, financières? Comment concilier défense conjointe et autonomie? La solution serait de remplacer la dissuasion élargie par une dissuasion concertée ou partagée, conformément à la logique « condominiale » de transformation du réseau américain en Asie-Pacifique en réseau nippo-américain. L'alliance de sécurité avec un EDAN permet à un ENDAN de bénéficier de la dissuasion nucléaire sans supporter les coûts d'un statut nucléaire; mais elle entraîne aussi des risques d'implication dans un conflit non voulu ou, au contraire, elle n'exempte pas des risques de « lâchage » du « protecteur ». Aussi les ENDAN alliés aux EDAN cherchent-ils à participer à l'adoption des stratégies concernant le nucléaire. En outre, un pays couvert par la dissuasion élargie et habilité à peser sur l'élaboration de la doctrine de l'alliance, est moins exposé à la tentation de développer son propre arsenal.

La clé de la non-prolifération et de la dissuasion élargie serait ainsi de passer à la dissuasion concertée ou partagée. Y aurait-il un marchandage implicite japonais en ce sens ? Le pouvoir nucléaire se partage-t-il ? Aucun EDAN n'est disposé à un tel partage, qui supposerait une totale communauté de valeurs et d'intérêts. Non seulement les États-Unis se méfient [p. 156] des alliances contraignantes – qui « égalisent » les rapports entre protecteurs et protégés – et entendent conserver le monopole de la décision nucléaire, mais le *MST* (contrairement à l'OTAN) ne définit pas une doctrine ou une planification communes, même si Washington compte de plus en plus sur le soutien actif de Tokyo en Asie-Pacifique, comme l'attestent les nouvelles directives de l'alliance de septembre 1997.

La crise nucléaire nord-coréenne

Il y a dix ans, les ambitions nucléaires de la Corée du Nord ont provoqué une crise internationale retentissante qui a illustré une nouvelle problématique de la dissuasion. Retraçons la généalogie, le déroulement et le dénouement de l'une des premières crises du « second âge » du nucléaire, avec le rôle que le Japon y a joué.

Alors que les inspections de l'AIEA auraient dû commencer aussitôt après l'adhésion de la Corée du Nord au TNP, en 1985, ce n'est qu'en janvier 1992 que Pyongyang signa les accords de garantie permettant à l'Agence de Vienne d'effectuer des contrôles sur les sites déclarés. Deux mois plus tôt, en décembre 1991, les deux États coréens avaient signé une Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule. Mais des sites pouvant servir au stockage du combustible retraité furent repérés par des satellites américains, conduisant l'AIEA à demander pour la première fois, en janvier 1993, une inspection spéciale des installations suspectes. Une série d'indices troublants étaient apparus : le déchargement clandestin du plutonium produit par un réacteur graphite-gaz, l'achèvement d'une deuxième usine de retraitement du plutonium, la construction de deux nouveaux réacteurs graphite-gaz plus puissants.

La crise éclata le 12 mars 1993, lorsque le gouvernement nord-coréen, refusant d'accéder à la requête de l'Agence, annonça sa décision de se retirer du TNP. À travers l'AIEA, le conflit opposa Pyongyang à Washington: les Américains, eux, se disaient convaincus que si la Corée du Nord poursuivait son programme atomique, elle pourrait être en mesure, dans les [p. 157] années à venir, de « fabriquer des armes nucléaires au rythme d'une douzaine par an » (selon le rapport de W. Perry). Au printemps 1994, il s'agissait pour eux d'éviter qu'une deuxième opération de retraitement du plutonium fût réalisée sans contrôle international dans le réacteur expérimental de Yongbyon, afin d'empêcher les Nord-Coréens de détourner une partie du combustible susceptible de fournir assez de matériau pour produire « quatre ou cinq bombes nucléaires ». La lutte contre la prolifération étant une priorité pour l'Administration Clinton, celle-ci tenta d'abord d'utiliser la pression économique et agita la menace d'une attaque préventive sur les bases nucléaires nord-coréennes. Mais la Corée du Sud et le Japon, en première ligne, s'opposèrent à ces sanctions, par crainte de pousser Pyongyang dans ses retranchements. La Chine aussi refusa des actions contre son voisin et allié.

L'inquiétude de Washington vis-à-vis du programme nord-coréen trouvait sa source dans les préoccupations liées à la prolifération globale. Non seulement les actions éventuelles des USA en Extrême-Orient pourraient être empêchées ou compliquées si la Corée du Nord possédait la bombe – en raison de son effet dissuasif sur une intervention militaire menée à partir des pays alliés -, mais, de plus, si cette dernière vendait sa technologie et/ou ses armes, cela pourrait avoir des effets comparables pour les USA en Asie du Sud-Est ou au Moyen-Orient. La Corée du Sud, elle, considéra la bombe à la lumière de ses intérêts régionaux. Nombre de Sud-Coréens estiment qu'une bombe nord-coréenne est d'abord coréenne, et qu'elle ne serait jamais utilisée contre d'autres Coréens, mais seulement pour défendre l'indépendance de la Corée et ses intérêts contre le Japon ou d'autres menaces potentielles. Ainsi, nombre de fonctionnaires et d'officiers souhaitent une Corée unie qui détiendrait l'arme atomique – au risque de précipiter une orientation semblable du Japon. Séoul y trouverait son compte : c'est la Corée du Nord qui paierait et supporterait le blocus international ; c'est la Corée du Sud qui en hériterait et en bénéficierait, la combinaison des armes nucléaires du Nord et de l'appareil industriel du Sud permettrait à une Corée réunifiée de devenir un acteur majeur sur la scène extrême-orientale.

[p. 158]

En conséquence, des différences marquées sont apparues entre Washington et Séoul ¹. Les efforts des États-Unis pour empêcher la prolifération des armes « égalisantes » de destruction massive – qui ont pour les puissances occidentales, dans le monde d'après la guerre froide, une fonction opposée à celle qu'elles avaient pendant la guerre froide – sont en butte à l'hostilité des puissances régionales. Ils risquent donc de connaître peu de succès, à moins qu'ils ne bénéficient de l'appui d'autres

L'Asie du Sud fournit une autre illustration de ce fossé entre les intérêts de sécurité US et ceux des puissances régionales : l'Inde et le Pakistan ont chacun trouvé la menace nucléaire de l'autre plus facile à accepter que les injonctions américaines de couvrir, réduire ou éliminer ces deux menaces.

puissances intéressées ¹. Ainsi, la dénucléarisation de la péninsule coréenne n'aurait sans doute pu se réaliser sans le soutien actif de la Chine et du Japon, où la décision nord-coréenne déclencha une réaction considérable qui contraste avec le peu d'émotion suscité par le premier essai nucléaire chinois en 1964.

La politique du Japon consista à coopérer avec les États-Unis et à impliquer la Chine afin qu'elle use de son influence sur son voisin pour l'empêcher de poursuivre son programme atomique. Ne comptant pas seulement sur les engagements de sécurité américains, Tokyo fit également plusieurs allusions significatives sur « l'actualisation » de son option nucléaire, au cas où la Corée du Nord viendrait à posséder l'arme atomique. Malgré ses réticences à intervenir, Pékin joua un rôle de « persuasion » en direction de Pyongyang, tout en paralysant l'action du CSNU, notamment les sanctions économiques : manière de prévenir l'effet d'entraînement que provoquerait la nucléarisation de la Corée du Nord tout en protégeant son allié des États-Unis. Le 11 juin 1993, un jour avant la date limite, le gouvernement nord-coréen décida de suspendre sa décision de retrait du TNP et poursuivit la négociation avec les Américains. Cependant, le même jour, les autorités japonaises signalaient que les Nord-Coréens venaient de procéder avec succès à un test de lancement de leur missile *No-Dong-*1 d'une portée de 1000 km, donc capable d'atteindre l'archipel.

Aussi, lors du sommet du G7 à Tokyo en juillet, le gouvernement nippon provoqua-t-il la stupeur en refusant de soutenir la prolongation indéfinie du TNP, le Japon ne pouvant accepter une infériorité permanente. Quelques jours plus tard, le ministre des Affaires étrangères, K. Muto, assura néanmoins que Tokyo signerait le traité. Il déclara cependant à la presse que si [p. 159] la Corée du Nord développait l'arme nucléaire, le Japon devrait compter sur le « parapluie » américain, tout en poursuivant les recherches conjointes sur la défense antimissile, mais aussi, dans le pire des cas, avoir la volonté et le pouvoir d'acquérir l'arme nucléaire. En février 1994, la NASDA opéra avec succès le lancement de la fusée H2. En juin, le Premier ministre Hada déclara devant la Diète : « Il est certain que le Japon a la capacité de posséder l'arme nucléaire, mais nous ne l'avons pas fabriquée. » Pour la première fois, un dirigeant japonais avouait publiquement le potentiel nucléaire du pays. Le 1er août, le journal nippon Mainichi Shimbun publia un rapport « secret » de 1969 du MoFA, selon lequel le Japon devrait être en mesure d'acquérir l'arme nucléaire en cas de besoin, en combinant non-fabrication de l'arme et capacité technique pour la produire. Enfin, même après l'approbation de la reconduction illimitée du TNP, le 12 mai 1995, les officiels japonais ont souligné la clause qui permet de se retirer du traité.

Il ne fait pas de doute que cette attitude japonaise a influé sur les Chinois. Le 20 octobre 1993, l'ambassadeur de Chine à Séoul déclara que la RPC jouerait un rôle actif pour aider à résoudre la question nucléaire dans la péninsule. Alors qu'elles continuaient officiellement de considérer cette question comme une affaire exclusive

Ainsi, les États-Unis ont été incapables d'arrêter le développement par l'Inde et le Pakistan d'armes atomiques. Parviendront-ils à stopper le processus en Iran ? Pourront-ils compter sur le soutien de la Russie ?

entre la Corée du Nord d'une part, la Corée du Sud, l'AIEA et les États-Unis d'autre part, les autorités de Pékin ont été amenées à peser sur les dirigeants de Pyongyang.

La principale motivation chinoise à s'occuper de la question atomique en Corée – à dénucléariser la péninsule – était l'inquiétude quant à l'éventuelle prolifération nucléaire d'un Japon ayant dépassé le seuil technologique de l'atome militaire sans chercher à développer des armes opérationnelles. Pour « récessive » qu'elle soit, cette dissuasion à la japonaise suffisait à justifier en retour l'attitude de la Corée du Nord, les dirigeants de Pyongyang ne se faisant pas faute de dénoncer le potentiel nucléaire de l'archipel pour refuser la dénucléarisation de la péninsule. Parallèlement à la succession de Kim Il-Sung par son fils Kim Jong-Il, le règlement de la crise s'est néanmoins effectué, à travers la série de conventions qui ont suivi l'Agreed Framework du 21 octobre 1994 entre les États-Unis et la Corée [p. 160] du Nord : création du Korean Energy Development Organization en mars 1995 par la Corée du Sud, les États-Unis et le Japon, principal contributeur financier pour la construction des centrales à eau légère et le paiement des livraisons de pétrole ou d'aliments à la Corée du Nord ; signature en juin des accords d'application de l'Agreed Framework; traité KEDO/Corée du Nord en décembre ; protocoles d'application relatifs au KEDO conclus tout au long de l'année 1996; levée des dernières sanctions japonaises envers la Corée du Nord en décembre 1999, malgré le tir balistique du Taepodong-1 au-dessus du Japon le 31 août 1998 ; négociations pour l'établissement de relations diplomatiques. Depuis la mi-1997, onze pays participent à l'Agreed Framework et vingt-et-un apportent une contribution financière au KEDO, qui constitue une sorte de régime régional de sécurité nucléaire. L'essentiel du dispositif est constitué par des NSA et PSA spécifiques en faveur des Corées, par la reconversion des installations de retraitement nordcoréennes, par la création d'un centre de recyclage du combustible nucléaire au Japon pour produire l'uranium enrichi et le plutonium à destination des Corées. Enfin, États-Unis, Japon et Corée du Sud ont décidé de concerter leur politique à l'égard de Pyongyang, à travers le Groupe tripartite de coordination et de contrôle créé en mai 1999.

« Révolution dans les affaires militaires », défense antimissile et dissuasion nucléaire

La menace nord-coréenne et, plus généralement, la politique de contreprolifération dans le « second âge » du nucléaire, ont accru et renouvelé l'intérêt pour les hautes technologies conventionnelles et les défenses antimissiles, autrement dit le pouvoir de procéder à des frappes « chirurgicales » tout en neutralisant les moyens de représailles adverses. L'évolution de la politique militaire des États-Unis bien sûr, mais aussi du Japon, confirme cet intérêt croissant.

Tout en continuant de compter sur la dissuasion nucléaire – élargie ou virtuelle –, la *JDA* s'est en effet orientée vers le déve-[p. 161] loppement d'une nouvelle généra-

Les Taepodong-2 en projet pourraient avoir une portée de 6000 à 10 000 km.

tion d'armes sophistiquées et de C31. Le niveau qualitatif de la recherche/développement impulsée par la STA et le TRDI est révélateur ¹. Fort de sa base industrielle-technologique, l'issue du dilemme stratégique du Japon – puissance atomique virtuelle ayant renoncé à l'atome militaire – et la solution à sa vulnérabilité militaire, ne seraient-elles pas de sauter l'étape de la dissuasion nucléaire pour acquérir les moyens d'une dissuasion conventionnelle-technologique couplée avec un système BMD? L'archipel ne va-t-il pas s'engager dans la « révolution dans les affaires militaires » induite par la révolution électronique dans les technologies de l'information et de la communication, qui permet le combat sans engagement grâce à la manœuvre et à la frappe précise à longue portée ?

Dans la perspective « post-atomique » de la RAM, surveillance du théâtre ², *Information Warfare* et armes guidées à long rayon d'action pourraient infliger des dommages stratégiques rédhibitoires à un adversaire – sur ses infrastructures économiques, administratives ou militaires – sans emploi du nucléaire, d'où l'apparition éventuelle d'un nouveau type de dissuasion, non nucléaire. Derrière les États-Unis, le Japon semble bien placé – le mieux placé en Asie – pour entamer et intégrer à terme cette mutation dans la gestion et la conduite de la guerre, puisqu'elle repose sur l'acquisition d'armements de pointe fondés sur les programmes de R/D « duale » des industries électronique et informatique, où les Japonais sont en tête. Mais il lui faudra pour cela surmonter bien des faiblesses, lacunes ou insuffisances organisationnelles, opérationnelles, techniques et logistiques dans le domaine de la stratégie et de la doctrine militaires (notamment les concepts d'*integrated logistics support and maintenance*, de *joint-force doctrine* et de *systems integration skills*), car la RAM ne procède pas – loin de là – de la seule performance des matériels ³.

D'autres questions dirimantes s'élèvent : le « conventionnel-technologique » est-il plus fort que le nucléaire ? Les systèmes *ABM* sont-ils fiables et faisables techniquement à des coûts abordables ?

Une dissuasion contre-*C41L* ou contre-*leadership* par des armes « classiques » de haute technologie – nouveau type d'ar-[p. 162] mes « stratégiques » – serait-elle plus efficace que la dissuasion anticités ou contre-valeurs par la menace de représailles nucléaires, dès lors que celle-ci n'est plus perçue comme utilisable du fait d'inhibitions politiques, juridiques, morales ? Toute dissuasion se fait à deux. À la supériorité conventionnelle japonaise ou américaine, la Chine, la Russie, voire la Corée, opposent la force nucléaire. La *high technology deterrent* est-elle crédible face à la menace atomique ? Le « conventionnel-technologique » ne peut dissuader le nucléaire qu'avec du nucléaire à l'arrière-plan, car la RAM émerge à l'intérieur du système nucléaire.

L'article de H. Nakammura, M. Dando, « Japan's Military Research and Development : A High Technology Deterrent », *Pacific Review*, vol. 6, n° 2, printemps 1993, p. 177-190, donne des listes éloquentes des systèmes d'armes en développement et des thèmes de recherche du *TRDI* (cf. les tableaux p. 180, 181).

Exemple du *JSTARS* de l'OTAN.

³ Cf. P. Dibb, « The Revolution in Military Affairs and Asian Security », Survival, vol. 39, n° 2, hiver 1997-1998, « Security in the Asia-Pacific », p. 93-116, les tableaux et figures p. 98, 108 à 110.

C'est pourquoi Tokyo continuera de privilégier, parallèlement à la dissuasion élargie *US*, l'option atomique virtuelle. Les armes atomiques demeurent en effet les armes suprêmes et des éléments hautement significatifs de la puissance militaire, des CMI et des politiques de défense, statut corroboré par la lutte pour le maintien de l'oligopole nucléaire, cela, même si les armes conventionnelles sont indispensables en cas de la prise en main d'un territoire ennemi.

À la fin de la guerre, froide, les *Anti-Strategic Ballistic Missiles* du type IDS avaient laissé envisager la possibilité révolutionnaire de sortir de la dissuasion nucléaire en supprimant la vulnérabilité stratégique. Mais, inaccessibles financièrement et techniquement, stratégiquement déstabilisants ¹, ils ont été abandonnés au profit de nouveaux programmes *Anti-Tactical Ballistic Missiles* ², mis en exergue lors de la crise nord-coréenne.

À travers le WESTPAC, projet issu d'une étude réalisée par MHI en liaison avec l'IDS, les officiels et entrepreneurs japonais, en collaboration avec les Américains, se sont impliqués dans l'élaboration d'un système de défense antimissile dont ils se disent convaincus de la faisabilité et de la fiabilité. Ce système est l'élément ouestpacifique d'une stratégie globale de redéfinition par les États-Unis de leur garantie militaire. Cette stratégie, en liaison avec leur politique de contre-prolifération voire de dénucléarisation, les incite à substituer le « parapluie informationnel » au « parapluie nucléaire », la « protection élargie » à la « dissuasion élargie » ³, via les programmes PAC de l'Army, AEGIS de la Navy ou THAAD de l'Air Force. [p. 163] De manière plus ambitieuse, la charte américano-russe de juin 1992, qui envisageait une « communauté de sécurité de Vancouver à Vladivostok », promettait ainsi une sanctuarisation du « Nord » face aux proliférateurs du « Sud », grâce à une Global Protection Against Limited Strikes. Mais la politique de refoulement de la Russie a enterré ce projet. Désormais, les États-Unis s'orientent vers un programme antimissile en deux volets : le National Missile Defense, destiné à défendre le territoire américain ; les Theater Missile Defenses, destinés à protéger les forces américaines de projection, notamment en Asie. Il est prévu de déployer ce type de programme au Japon, officiellement pour neutraliser les missiles nord-coréens, mais certainement aussi une partie des missiles chinois, conformément à la politique nippo-américaine d'endiguement de la Chine.

Le Japon n'entend cependant pas renoncer à sa recherche de l'autonomie dans le domaine des *BMD*. Ses moyens de défense antiaérienne sont d'ores et déjà très déve-

En admettant que les États-Unis et l'URSS aient pu parvenir à une invulnérabilité réciproque, donc à neutraliser la dissuasion nucléaire, il en aurait certainement résulté un accroissement des risques de conflits conventionnels ou nucléaires « de théâtre », ou bien la création d'une logique de condominium qui aurait laissé les tiers sans défense et relancé la course à la prolifération verticale ou horizontale.

Exemples du *GPALS* ou du *MEADS*, objet d'une coopération, menée sous l'égide de l'OTAN, entre les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie, qui doit parer à toute menace aérienne, qu'elle soit constituée d'avions, de missiles de croisière ou de missiles balistiques « tactiques ».

³ C'est-à-dire à substituer l'interception des missiles à la menace des représailles.

loppés, grâce aux missiles sol-air nippons TAN-SAM ¹ et aux missiles sol-air *Patriot* ² achetés aux États-Unis ou produits sous licence. De manière significative, les commandes de *Patriot* ont représenté les achats d'armements les plus élevés depuis 1945 et, après le programme du chasseur-bombardier FSX, le système *Patriot* a constitué le programme de défense le plus coûteux réalisé dans l'archipel. Il en a résulté une sensible amélioration des capacités militaires mais aussi industrielles du Japon en matière de missiles ou de missiles antimissiles à tête conventionnelle. La JAD peut maintenant se placer à un niveau supérieur en abordant résolument les programmes antimissiles balistiques PAC2 et PAC3. Les dirigeants nippons continuent pourtant de mettre l'accent sur le concept de la « dissuasion par punition », en s'opposant à l'idée de la bataille nucléaire. La défense *ABM* apparaît donc contradictoire, car elle s'identifie à une « dissuasion par empêchement » selon laquelle la bataille nucléaire devient acceptable. Mais elle constitue une option de sécurité supplémentaire à laquelle les Japonais ne sauraient renoncer face aux fusées nord-coréennes ou aux *IRBM* chinois.

L'un des problèmes des programmes de défense antimissiles était de concilier ATBM et stabilité de la dissuasion en évitant [p. 164] que les défenses « tactiques » ne se transforment subrepticement en défenses « stratégiques ». La distinction entre « stratégique » et « tactique » peut correspondre à celle entre missiles capables d'atteindre le territoire des grandes puissances et missiles du « champ de bataille ». Cette distinction n'est valide que pour les États-Unis, dont le territoire est protégé par l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique, tandis que les autres EDAN se trouvent à la portée de missiles « tactiques », considérés alors comme stratégiques. Ladite distinction peut correspondre, non plus à la différence des portées, mais à celle des charges. Ce distinguo entre armes anticités et armes antiforces est, lui, acceptable pour l'ensemble des EDAN, car un dispositif ATBM en ce sens, protégeant les forces d'une frappe désarmante, s'accorderait avec la dissuasion mutuelle. Mais les BMD en développement visent avant tout à contrer la menace des États « proliférants », c'est-à-dire des États du « Sud » disposant de missiles et d'armes NBC. C'est cette perspective qui fait l'objet d'un consensus entre les EDAN et leurs alliés, en reproduisant la logique antiproliférante de l'oligopole nucléaire. Mais la condition de ce consensus, c'est que les BMD restent limités, autrement dit qu'ils laissent passer les missiles « stratégiques » des puissances « du Club » sans laisser passer les missiles « tactiques » des puissances « du seuil ». Les États-Unis et la Russie ont ainsi procédé à une Déclaration commune, le 23 septembre 1996, sur la démarcation entre les défenses antimissiles « stratégiques » et « de théâtre », avant de passer un accord unilatéral de désarmement et d'intérêts communs en 2002. Mais les actuels projets américains, conformément à la politique antirusse et antichinoise d'unipolarité, excèdent les capacités balistiques des États du « Sud » hostiles – contre lesquels ils sont officiellement dirigés – et inquiètent la Russie comme la Chine. De son côté, le Japon, qui n'a pas à se soucier des problèmes des EDAN, développe un programme ATBM (anticoréen) qui pourrait fort bien devenir ASBM (antichinois).

Ils succèdent aux Hawk, Keiko-SAM, Nike-Ajax, Nike-Hercules et Nike-J.

Phased Array Tracking to Intercept of Target.

L'archipel combinerait alors dissuasion nucléaire virtuelle, supériorité conventionnelle-technologique et sanctuarisation !

[p. 165]

L'ALLIANCE INCERTAINE JAPON-ÉTATS-UNIS

Retour au sommaire

L'évolution des relations bilatérales entre Tokyo et Washington (40% du produit mondial à eux deux), devenues les plus importantes du monde économique et politique depuis la fin de la guerre froide ¹, affecte et affectera puissamment la dynamique de sécurité régionale et globale, ainsi que la politique étrangère et la politique de défense de l'archipel. Aussi l'ambiguïté de l'alliance formelle nippo-américaine requiertelle une attention toute particulière.

L'équilibrage des relations nippo-américaines durant la guerre froide

La modification du système international dans les années soixante-dix — la rupture de l'ordre économique et monétaire mondial dominé par les États-Unis, l'achèvement de la parité stratégique de l'URSS avec leur rival et la perspective d'une cohégémonie des deux Grands (*via* l'*arms control*), la reconnaissance formelle de la Chine comme acteur indépendant dans l'équilibre des puissances en Asie — amena le Japon à repenser ses intérêts nationaux et à réaffermir sa politique de sécurité, en raison d'une perception altérée de la puissance et de la garantie américaines (doctrine Nixon de 1969, rapprochement avec [p. 166] Pékin en 1972, chute de Saigon en 1975). Le Japon ne comptait plus seulement sur l'alliance bilatérale, mais aussi sur la division Chine/URSS et sur l'accroissement de sa propre puissance économique, technologique, militaire. Cette évolution était parallèle à la montée de l'Asie-Pacifique dans la décennie 1980 et au renouveau du thème « Asie *versus* Occident » (sous la forme « Pacifique *versus* Atlantique »). Les États-Unis étaient devenus dépendants des investis-

Mettre l'économie au centre de la politique internationale, comme on le fait souvent depuis 1991, conduit inéluctablement à mettre les relations nippo-américaines au centre de cette politique.

sements japonais dans l'industrie américaine et des fonds japonais pour couvrir le déficit budgétaire croissant et le coût de la présence militaire en Asie. Le Japon avait recouvré sa souveraineté sur sa couronne surinsulaire 1, achevé son admission dans les organisations internationales, obtenu un statut avec les États européens, et il était considéré comme le troisième pilier de la « communauté occidentale ». La réorientation de la politique de défense n'eut pas lieu, ni lors des « chocs Nixon » de 1971-1972, ni lors de la conclusion du traité de paix avec Pékin en 1978, ni lors de l'annonce par Nakasone d'une « politique globale » en 1983. Le renversement des rapports de force économique n'eut pas d'impact sur la continuité et la stabilité de l'alliance bilatérale, qui resta le second pilier de l'architecture de sécurité du Japon, le pivot de son système diplomatique et la voie de son insertion dans le cercle des grandes puissances – même s'il continuait (volontairement) d'y jouer un rôle militairement subordonné. Dès les années soixante-dix, le Japon aurait pourtant pu devenir une puissance nucléaire indépendante, condition d'une défense autonome : à la suite du désengagement américain et du rapprochement de Washington avec Pékin, qui menace Tokyo d'isolement, on parla d'accès au statut nucléaire, parallèlement au long débat sur la signature puis la ratification du TNP. Mais le gouvernement japonais en resta à cette position délibérément ambiguë et maintint le cap de la continuité, en mettant l'accent sur « l'alliance » nippo-américaine après 1981.

Cette « alliance » signifiait d'un côté coopération entre deux « membres de l'Occident ». Elle interdisait donc aux États-Unis de régler unilatéralement les contentieux bilatéraux en matière commerciale (Washington exigeant une diminution des exportations japonaises et une ouverture du marché nippon aux pro-[p. 167] duits américains), technologique (Washington entendant mettre fin aux transferts à sens unique et avoir accès aux technologies japonaises) ou de sécurité (Washington demandant un accroissement des dépenses militaires japonaises et l'achat d'armements américains). Elle permettait au Japon à la fois de satisfaire « volontairement » – mais partiellement - les demandes des États-Unis, comme s'il s'agissait d'une forme d'assistance « normale » entre « alliés », et de renforcer sa position diplomatico-militaire internationale (au sein du « monde occidental »). D'un autre côté, cette « alliance » signifiait défense commune contre un ennemi commun, l'URSS - l'ennemi « traditionnel » du Japon qui lui a enlevé les « Territoires du Nord ». Elle justifiait donc les relations militaires poussées avec Washington, ainsi que le statut et les missions des FAD. Face à la « menace soviétique », le Japon devait compter sur la protection conventionnelle et nucléaire des États-Unis, protection dont la crédibilité dépendait de l'intérêt des Américains à garantir la sécurité de leur allié et de leur moindre exposition à des dommages éventuels (en représailles).

Le maintien de cette double crédibilité politique et stratégique obligeait ainsi Tokyo à faire des concessions commerciales ou technologiques, Washington utilisant la protection militaire pour s'assurer une influence politique sur les relations économiques avec un partenaire japonais qui, de son côté, exploitait la dépendance financière de son « protecteur » pour rééquilibrer les rapports bilatéraux. Il obligeait également

Les archipels Izu, Tokara, Anami, Ogasawara, Okinawa, occupés par les Américains après 1945.

Tokyo à soutenir la stratégie américaine de supériorité militaire et de « sanctuarisation » du territoire (programme *IDS*), en accordant des transferts de technologies – toujours limités – susceptibles d'améliorer la compétitivité de l'industrie américaine, mais aussi de renverser le rapport de dépendance technologique. Limitant le problème du partage des gains à l'intérieur de la coalition ¹, l'existence de l'ennemi commun soviétique maintenait l'équilibre entre intérêts stratégiques similaires et contentieux économiques, entre demande (américaine) de bases et demande (japonaise) de protection, entre « alliance » et « guerre commerciale ».

Dès les années quatre-vingts pourtant, les tenants américains de la géoéconomie, auxquels appartiennent les « révisionnistes » antijaponais (ou *Japan bashers*), critiquaient la fixation de *l'esta-*[p. 168] *blishment* reaganien de la défense sur la compétition avec l'URSS ou la réduction de la pensée stratégique à ses dimensions militaires. Les vrais enjeux, disaient-ils et continuent-ils de dire, sont de nature commerciale et technologique, et les vrais concurrents sont les « alliés » japonais et allemand. Ils soulignent donc le déséquilibre des échanges bilatéraux – 65 milliards de dollars d'exportations des États-Unis vers le Japon, contre 125 milliards du Japon vers les États-Unis ² – et le fait avéré que l'industrie japonaise, aidée par l'Allemande, a partiellement détruit et racheté l'industrie américaine. Certains stratèges géoéconomiques, dénonçant le *free-riding* du Japon et de l'Allemagne ainsi que les coûts d'une hégémonie illusoire sur une compétitivité menacée, en sont venus à prôner le désengagement militaire des États-Unis pour qu'ils se concentrent sur la compétition civile. Mais cette option ne l'a pas emporté, ni sous Bush, ni sous Clinton, ni, *a fortiori*, sous George W. Bush.

Washington entend au contraire s'assurer l'ouverture des marchés et l'accès à la technologie (principalement du Japon), en utilisant la prépondérance et la garantie militaires ainsi que la domination du marché des armements et l'implication dans les CMI, comme autant de leviers dans les négociations sur le commerce international ou sur les transferts de technologies. La protection américaine interdit un développement de la puissance militaire des concurrents, qui ferait perdre aux États-Unis leur avantage comparatif en matière d'armements et militariserait les contentieux économiques. En cas d'intensification des conflits commerciaux, culturels ou technologiques, les rivaux japonais ou allemand ne doivent pas compter sur leur force militaire ³. Certaines personnalités américaines avaient escompté la réduction des dépenses de défense pour rééquilibrer le budget et libérer les ressources financières et humaines indispensables à la restauration de la compétitivité des États-Unis. Cette réduction ne s'est guère opérée! Les « intérêts de sécurité » à l'extérieur, c'est-à-dire « l'hégémonie par les armes », l'ont emporté sur d'autres considérations.

Jusqu'en 1991, l'équation : puissance économique japonaise + puissance militaire américaine = stabilité et sécurité en Asie-Pacifique, resta la version optimale du sys-

C'est-à-dire l'aspect « distributif » de toute coalition ou coopération.

Le déficit de la balance marchandise des *USA* est passé de 85 milliards en 1991 à 190 en 1996.

Supposant un coût économique, l'acquisition d'une telle force aurait cependant l'avantage, du point de vue américain, de diminuer la compétitivité des industries japonaise ou allemande.

tème mutuel masquant les frictions causées par le déséquilibre commercial et l'hostilité [p. 169] grandissante des opinions publiques. Jusqu'à la disparition de l'URSS et malgré la série d'accords de maîtrise des armements et de désarmement conclus entre les deux Grands, Tokyo demeura réticent à reconnaître la diminution de la « menace soviétique », car Moscou n'avait pas réduit sa puissance militaire en Extrême-Orient, région où il n'y avait pas eu l'équivalent de la chute du Mur de Berlin. Au contraire, la situation en Corée restait tendue, la guerre civile au Cambodge continuait, la répression en Chine après Tiananmen montrait que le parti communiste chinois était déterminé à se maintenir au pouvoir, y compris par la force, et que les réformes économiques ne seraient pas suivies de réformes politiques. Enfin, le réarmement nippon avait été justifié par ladite « menace soviétique » et la JDA était peu encline à renoncer à cet argumentaire. Mais l'effondrement de l'URSS annula la raison de l'alliance bilatérale – à moins de la retourner contre la Chine. Il renversa l'équilibre entre la dimension de sécurité et la dimension économique de la relation nippo-américaine, entre la coopération militaire et la compétition commerciale et technologique, d'où une « politisation » croissante du contentieux économique entre les deux pays. Ce contentieux était grandissant dans les années quatre-vingts, mais les « révisionnistes » américains continuaient de penser malgré tout que le Japon et les États-Unis resteraient des « alliés » avec des intérêts politico-militaires communs. Dans les années quatre-vingt-dix, l'effondrement de l'URSS a fait perdre le ciment idéologique et stratégique qui maintenait l'alliance. La compétition économique se muera-t-elle en confrontation politique ou en condominium?

La rivalité nippo-américaine et le maintien paradoxal de l'alliance bilatérale

L'objectif du *MST*, durant la guerre froide, était de fournir une position avancée aux États-Unis pour le *containment* des puissances communistes et de lier le Japon, avec son poids croissant, à cette stratégie. L'autre objectif était d'assurer que la compétition économique entre les deux pays, avec les conflits rémanents sur le *defense burden sharing*, le commerce ou les transferts de technologie, soit limitée et contrôlée dans l'intérêt [p. 170] de leur politique de sécurité commune, obérée par le contentieux sur Okinawa jusqu'en 1972 puis sur les bases américaines s'y trouvant. La coopération militaire et la collaboration des deux plus grandes économies du monde, puis la modernisation de la Chine, furent les éléments déterminants qui décidèrent l'équipe Gorbatchev à lancer la *perestroïka*, avec les conséquences que l'on sait. Mais après ce succès, la disparition de l'ennemi soviétique bouleversa l'architecture de la relation bilatérale, mettant en pleine lumière la rivalité économique, doublée d'une confrontation culturelle, entre les deux puissances. D'un point de vue géoéconomique, le Japon apparaît comme le principal défi au *leadership* des États-Unis.

S'il était confirmé que ce point de vue dominait la politique internationale et en particulier les politiques et conceptions japonaises et américaines, la rivalité pour le *leadership* économique et technologique entre les deux puissances du Pacifique – n'excluant pas un nouveau condominium au détriment de l'Europe – deviendrait la tendance structurante principale du système international post-guerre froide.

Conformément à cette vision de la sécurité qui accorde la priorité à l'économie et à la technologie, le véritable adversaire du Japon, celui avec lequel il faut s'entendre du fait de l'importance de son marché intérieur et de sa puissance militaire, ne peut être que l'Amérique. Tokyo doit par conséquent s'adapter à cette nouvelle donne politique depuis 1991 : le conflit avec les États-Unis – qui n'avait jamais été perdu de vue de part et d'autre, moins encore dans l'archipel, mais qui était masqué par l'antagonisme Est/Ouest. À cet égard, les « menaces militaires » russe, chinoise ou nord-coréenne, qui légitiment (à la place de la menace soviétique) la poursuite de la modernisation des FAD, ou les « conflits de basse intensité » et « opérations de paix », qui justifient la coopération avec Washington, paraissent secondaires au regard de la compétition géoéconomique nippo-américaine, les questions de défense ou les programmes d'armements eux-mêmes (exemple du FSX) relevant davantage de cette compétition que de préoccupations géostratégiques classiques.

Officiellement, il n'y a cependant pas d'alternative au MST comme second pilier de la politique de sécurité nationale. Pour prévenir un retrait militaire des États-Unis qu'il juge contraire à [p. 171] ses intérêts, le gouvernement japonais pourrait même user de la menace : fin du soutien financier, constitution d'un bloc économique régional, réarmement nucléaire. Il reste que l'option américaine, même si elle n'implique plus une subordination diplomatique et militaire, est érodée par les doutes grandissants sur la crédibilité de la garantie en faveur du Japon, qui en a d'ailleurs de moins en moins besoin ; par le choc des intérêts commerciaux et technologiques ; par les divergences sur les politiques à suivre à l'égard de la Corée, de la Russie ou de la Chine (le conflit entre le moralisme américain et le réalisme japonais après Tiananmen s'est transformé en opposition occidentale et asiatique); par la détérioration des rapports de sympathie et de respect entre les deux peuples, en raison de la perception mutuelle d'une menace japonaise ou américaine, de la volonté d'en finir d'un côté avec le déficit commercial et le free-riding, de l'autre avec le partenariat inégal imposé par l'ex-vainqueur et occupant. D'un certain point de vue, l'effondrement de l'URSS a libéré le Japon des contraintes imposées par l'alignement sur les États-Unis. Tokyo pourrait y voir l'opportunité – ou l'obligation – de conduire une politique de sécurité indépendante, dont il a les moyens.

En effet, le maintien de régimes officiellement communistes en Asie orientale n'implique pas que l'alliance de guerre froide doive nécessairement continuer. Même avant 1989-1991, la perception japonaise de ses voisins communistes était différente de celle des Euro-Américains sur le monde soviétique, les craintes idéologiques des Japonais étant beaucoup moins prononcées en raison de leur cohésion nationale, de l'absence de conflit de classes et de la reconnaissance de la parenté culturelle avec les peuples asiatiques. Les problèmes du Japon étaient différents, géoéconomiques ou « culturels », tournés vers les *USA*. Le paradoxe était que l'archipel se trouvait associé à l'Occident alors que, fondamentalement, le nationalisme nippon – mobilisé à des fins anticommunistes – met le Japon au premier rang des puissances antioccidentales. L'opinion conservatrice, favorable au *containment* mais hostile à l'*enlargement*, pourrait ainsi fort bien passer de l'anticommunisme à l'antiaméricanisme – Pour les mêmes raisons qui avaient poussé la gauche à voir dans les États-Unis des « libéra-

teurs ». Le départ [p. 172] de l'alliance pourrait prendre une forme « gaulliste » – autonomie militaire complétée par des liens de sécurité avec les *USA* – ou « non alignée » – neutralité armée. Ces deux formes, possibles à l'époque du conflit Est/Ouest, le sont-elles encore ? Le retrait de l'alliance n'irait pas sans risque, car il signifierait une relation d'hostilité explicite avec les États-Unis, donc l'isolement, la perte au moins partielle du marché nord-américain, l'insécurité des LCM.

À l'affrontement avec Washington, les dirigeants japonais préfèrent le « partenariat », c'est-à-dire le condominium. Opposés aux tenants d'une stratégie asiocentrique, les milieux favorables à la primauté de la relation bilatérale, qui l'ont emporté à ce jour, soutiennent que la connexion avec l'Amérique est la condition indispensable de la position internationale du Japon. C'est précisément parce que le contexte et la nature de l'alliance ont changé que ses partisans pensent qu'elle peut et doit être maintenue et approfondie : elle ne se borne plus au *containment* et ne risque plus d'entraîner l'archipel dans un conflit qui ne serait pas le sien, mais elle vise à assurer la paix et la stabilité mondiales par l'association des deux plus grandes puissances du globe.

Primo, l'alliance est le vecteur de l'intégration du Japon au système trilatéral « occidental », qui lui permet de jouer un rôle dans la gestion des affaires globales.

Secundo, bien que le commerce japonais avec l'Asie ait augmenté plus rapidement qu'avec l'Amérique (atteignant 40% du total), le vrai indicateur de la symbiose nippo-américaine, en dépit des frictions causées par le déséquilibre commercial structurel, est le niveau d'investissement japonais aux États-Unis (45% du total depuis 1986, soit 150 milliards de dollars, trois fois plus qu'en Asie); ce niveau d'investissement implique non seulement que la rivalité Japon/États-Unis n'est pas un jeu à somme nulle (interdépendance), mais encore que le partenariat l'emporte sur la compétition.

Tertio, l'alliance permet, outre l'accès au marché américain, d'éviter l'isolement politique face à un continent à l'instabilité accrue, de prévenir à la fois un rapprochement sino-américain – vieille crainte – et les soupçons des voisins asiatiques – la perception d'une restriction américaine de la puissance japonaise [p. 173] permet à Tokyo de poursuivre ses intérêts en évitant l'obstacle créé par la crainte du militarisme nippon –, de justifier le réarmement comme contribution au burden sharing. Durant la guerre froide, l'alliance avec les USA attirait l'hostilité des adversaires de Washington ou des neutres. Désormais, c'est l'indépendance militaire qui suscite le plus de méfiance. Seuls un règlement du contentieux avec la Russie, une intensification de la coopération avec la Chine ou l'émergence d'une « conscience asiatique », faisant accepter le départ des États-Unis, pourraient diminuer cette méfiance. Le Japon n'a pas besoin du « parapluie » américain, car il a la capacité de construire un arsenal nucléaire et il dispose des forces classiques les plus modernes d'Asie ; en portant ses dépenses militaires à (seulement) 2% du PNB ¹, sa supériorité militaire régionale serait to-

C'est-à-dire en relevant le plafond des dépenses, fixé à 1%. Rappelons que le budget de défense des principaux pays de l'OTAN oscille entre 2 et 3,5% (soit entre 35 et 40 milliards de dollars pour la

tale. Voilà précisément ce que veulent éviter la Russie, la RPC ou la Corée. C'est la raison pour laquelle elles acceptent *nolens volens* le *MST*¹, parce qu'un Japon indépendant serait un Japon prépondérant et parce que seule l'Amérique peut dissuader Tokyo de réarmer à plus grande échelle.

La principale hypothèque sur la préservation de l'alliance bilatérale ne vient donc pas du Japon, mais plutôt de l'incertitude quant à la capacité et à la volonté des États-Unis de maintenir leurs engagements. Certes, Washington entend développer les accords de sécurité, pour une raison centrale : la reconduction de la stratégie de prépondérance, qui permet de maintenir le levier militaire sur les relations avec le Japon, donc de rééquilibrer la dépendance financière à l'égard de Tokyo. Le développement militaire du Japon, associé à son poids économique, apparaît comme le principal défi pour les Américains, car un Japon « normalement armé » – nucléaire – serait un Japon cohégémonique (en dépit de sa vulnérabilité). De ce point de vue, qui l'a emporté à ce jour, les USA doivent continuer leur protection militaire et limiter les conflits commerciaux. Mais cette posture contrarie leurs intérêts géoéconomiques en les transformant en otages des préoccupations géostratégiques. Washington devrait-il défendre un concurrent qui n'est pas menacé? Le pays le plus endetté du monde devrait-il protéger le premier créancier du monde ? Les « révisionnistes » américains – très écoutés – dénoncent la politique reaganienne du benign neglect, à savoir le [p. 174] renforcement du rôle économique et militaire de « l'allié » japonais sans contrepartie réelle en matière commerciale ou technologique – c'est sous la pression US que le budget de la JDA s'est accru, que les FAD se sont vues confier la surveillance des sea lanes régionales, que le Japon s'est rendu indispensable à l'industrie de défense américaine dans certains domaines de pointe, que les keretsu ont investis massivement aux USA. Cette politique, disent-ils, aurait contribué à créer une menace économique plus grave que la menace militaire russe. Ils désignent donc le Japon comme le nouvel adversaire politique de l'Amérique. À travers son mode de compétition économique et son leadership en Asie, base d'un futur leadership mondial, le Japon lancerait un formidable défi aux États-Unis. La compétition avec le capitalisme nippon – « différent » tout comme le Japon est un pays « différent », non pas une « démocratie de marché » similaire aux États-Unis – n'est pas « ordinaire », affirment-ils, mais elle a une dimension politique et culturelle – méta-économique –, qui justifie un traitement spécial de l'archipel² et une conversion géoéconomique de la politique de sécurité. Face à cette nouvelle menace – non militaire mais qui pourrait le devenir du fait du potentiel industriel, financier et technologique japonais -, les États-Unis, concluent-ils, doivent user d'une « politique commerciale stratégique » pour « ou-

RFA, la GB et la France). À ce niveau, la JDA disposerait d'un montant de 90 à 150 milliards de dollars.

Il est significatif que ces pays n'aient émis que des objections de pure forme à la signature du traité en 1960.

Nombre d'auteurs américains ont tendance à organiser la diversité du monde économique autour du conflit théorique et pratique entre capitalisme anglo-saxon et capitalisme nippon. *Cf.* L. Thurow, *Head to Head. The Coming Economic Battle among Japan, Europe and America, W.* Morrow & N. Brealey, 1993; M. Porter, *The Competitive Advantage of Nations*, Macmillan, 1990.

vrir » et « changer » le Japon. De fait, la politique américaine vise à développer l'accès au marché et à la technologie de l'archipel ¹ en levant les obstacles institutionnels à la dérégulation et libéralisation du « capitalisme développemental d'État », accusé de saper l'ordre économique international libre-échangiste.

Le « techno-nationalisme » dans le contentieux nippo-américain

L'émergence du « techno-nationalisme » comme force motrice de la politique mondiale, mêlant considérations stratégiques et considérations économiques, se reflète particulièrement dans les relations bilatérales entre les États-Unis et le Japon. Le cas de conflit n° 1 de cette relation n° 1 du système international est devenu celui du « partage des technologies ». Antinomique des [p. 175] pratiques d'alliance ou de coopération, la notion de « peer competitor » est venue relayer, dans le lexique stratégique américain, celle d'« ennemi ». Le « compétiteur pair » n'est pas défini en termes politiques (intérêts contraires, actes ou intentions hostiles) mais par la capacité technologique : le seul fait de pouvoir rivaliser sur une partie ou a fortiori sur l'ensemble du spectre des technologies, donc de pouvoir contester à terme la suprématie militaire US, rend un pays étranger « menaçant ». Sont ainsi placés en ligne de mire les États – alliés formels ou adversaires potentiels - disposant d'une forte base industrielle et technologique. Mais la vraie hantise américaine, c'est que le Japon, leader dans les industries de base et de pointe, se mette en position d'égaler voire de dominer technologiquement l'Europe et l'Amérique. De son côté, le Japon se trouve face à la question suivante : l'alliance bilatérale est-elle compatible, et comment, avec le « technonationalisme », fondement de l'idéologie et de la politique de sécurité nationale de l'archipel? Depuis la fin des années quatre-vingts, alors que le reste du monde diminue progressivement les budgets de défense², la JDA a simplement ralenti la croissance des dépenses militaires tout en accélérant la R/D en réponse à ce qui a été perçu comme la plus grande menace sur la puissance économique, scientifique et militaire du Japon : les restrictions croissantes de l'accès à la technologie américaine et les pressions grandissantes de Washington sur le techno-sharing.

Après le *F-1*, le *F-4* et le *F-15*, le *FSX* a été un cas révélateur de la dimension conflictuelle de la coopération militaire nippo-américaine, plus précisément de l'introduction des questions de sécurité « techno-nationale » dans le contentieux économique bilatéral. Les *USA* sont de très loin le premier producteur, consommateur et exportateur mondial d'armements. L'axe central de leur politique d'hégémonie (militaire) porte sur le contrôle des armements et transferts d'armements, la non-prolifération nucléaire étant la partie la plus visible de cette stratégie de contrôle militaire. De leur point de vue, le développement par le Japon d'un avion de combat multirôles, d'abord en coopération avec les États-Unis puis, après intégration et « assimi-

Devenu le deuxième client des États-Unis.

² Même les États-Unis, du moins jusqu'à la première moitié des années quatre-vingt-dix.

lation », de manière complètement autonome, signifierait : la [p. 176] fin de la dépendance du Japon envers l'industrie aéronautique américaine, alors que le Pentagone a besoin de l'électronique japonaise ; l'arrivée à terme d'un concurrent sur le marché de l'aéronautique et l'aggravation du déficit commercial par la réduction des importations nippones d'avions américains, question militaire incorporée dans le contentieux commercial – civil – bilatéral. Washington attache d'autant plus d'importance à l'aéronautique qu'elle constitue une branche stratégique pour l'ensemble de l'industrie et de la R/D 1 et que l'USAAF est à bien des égards le moteur de la puissance technoindustrielle américaine. Alors que les États-Unis veulent vendre leurs matériels en gardant l'archipel, considéré comme un marché d'exportation d'armes, sous leur tutelle techno-militaire, le Japon, qui entend reconstruire sa propre industrie aéronautique, n'accepte plus de ne pas pouvoir choisir librement les armements majeurs équipant ses forces. Il recherche donc l'autosuffisance industrielle en s'efforçant de maîtriser les technologies nécessaires à la fabrication de tous les types d'armements, y compris les bombardiers. Au cœur du conflit sur le FSX se trouve l'enjeu du « technonationalisme », c'est-à-dire la question de savoir si, et jusqu'à quel point, en raison de la convergence croissante entre les applications civilo-militaires des technologies et de l'interaction du secteur de la défense avec l'infrastructure manufacturière, les transferts technologiques à des fins de coopération militaire influent sur la compétition et la compétitivité industrielles et commerciales des firmes. Japonais et Américains redoutent que les uns ou les autres n'utilisent les projets de collaboration bilatéraux pour acquérir un savoir-faire qui sera retourné dans l'arène économique. Le programme IDS avait également soulevé ce genre de craintes mutuelles, Tokyo comme Washington se préoccupant des retombées civiles du techno-sharing revendiqué de part et d'autre. Les rapports américains mettaient en garde contre la participation des Japonais, qui améliorerait leur know how, déjà très avancé, dans le domaine des satellites, fusées, missiles, lasers, communications, autant de secteurs clés où le Japon risquait de dépasser les États-Unis. Problème rémanent : comment « partager les technologies » sans avantager le concurrent ?

[p. 177]

L'intérêt américain à l'acquisition de technologies japonaises applicables à des fins militaires s'accrut de manière significative dans les années quatre-vingts : le renouveau de la confrontation avec l'URSS, la perception du déclin économique relatif des États-Unis et la recherche de nouveaux moyens de soutenir la supériorité militaire, expliquent les pressions croissantes de Washington en faveur des transferts de technologies en provenance de l'archipel. Inversement, ces transferts devaient permettre, pour Tokyo, de répondre aux menaces de sanctions commerciales des États-Unis et de garder l'accès au marché nord-américain – en augmentant encore les excédents commerciaux. Le *Systems and Technology Forum* eut ainsi pour objectif de mettre fin aux flux technologiques à sens unique de l'Amérique vers le Japon, d'un montant évalué à 10 milliards de dollars de 1950 à 1983. Mais il était affaibli par l'adhésion per-

Du fait des retombées des technologies aéronautiques sur l'ensemble des secteurs civils et militaires de pointe.

sistante du gouvernement nippon au principe de non-exportation des armes, incluant les savoir-faire militaires : ledit principe se révèle ainsi le revêtement « pacifiste » du « technonationalisme » japonais. L'intensification des pressions en 1981-1983 obligea - ou autorisa - finalement le gouvernement Nakasone à accepter les transferts de technologies à usage militaire, avec « l'Échange de Notes » du 8 novembre 1983. Les demandes américaines, à travers la JMTC et les procédures établies en décembre 1985/janvier 1986, ne cessèrent d'augmenter, mais elles furent le plus souvent déçues. Or, les craintes américaines de perdre la place de leader mondial de la recherche scientifique et technique au profit du Japon, se sont amplifiées depuis le milieu de la décennie quatre-vingts. L'archipel reste pourtant – quoique de moins en moins – un importateur net de technologies, dont 60% viennent des USA. Pourquoi alors cette appréhension américaine? Primo, le Japon épargne et investit davantage que les États-Unis. En résultent une diminution des importations de know how et une augmentation de la part japonaise dans les dépôts de brevets – de 9% en 1970 à 20 en 1985 et 30 en 1995, contre 65 à 55 et 45% pour les États-Unis, qui voient depuis vingt ans baisser leur nombre de diplômés en formations supérieures scientifiques et techniques. Secundo, la nouvelle révolution industrielle dépendrait davan-[p. 178] tage de la recherche appliquée commerciale financée par les entreprises, dans laquelle le Japon a un avantage comparatif par rapport à la recherche fondamentale américaine financée par l'État. Tertio, la structure institutionnelle de la R/D japonaise, qui s'appuie sur le haut niveau de qualification de la main d'œuvre et sur la « guidance administrative » du MITI, du MoE, de la STA ou du JKTC, donne à la politique d'indépendance et d'avance technologiques du Japon toute son efficacité.

Depuis la guerre du Golfe, le Pentagone a clairement mis l'accent sur la technologie militaire et sur le rôle central joué par les technologies « duales ». Cette insistance concorde avec l'objectif de la Maison Blanche de restaurer la compétitivité économique américaine : l'industrie de défense est perçue comme l'instrument qui doit permettre de recouvrer la supériorité technologique, avec ses implications militaires et commerciales. Malgré les inquiétudes relatives à la dépendance technologique envers Tokyo – laquelle s'ajouterait à la dépendance financière, quand l'archipel n'a plus vraiment besoin de la protection militaire – et la méfiance croissante entre les deux pays sur le techno-sharing, l'intérêt pour le savoir-faire nippon est grandissant. Cet intérêt met les États-Unis en position de demandeurs. Or, le Japon, dont la recherche de l'autonomie a toujours été particulièrement affirmée en ce domaine, n'entend pas partager ses ressources, mais conquérir le leadership technologique, y compris en recherche fondamentale (comme l'attestent les programmes Exploratory Research for Advanced Technologies de la STA ou International Superconductivity Technology Center du MITI). Le fameux rapport du DSB de juin 1984 concluait déjà que « les technologies japonaises sont égales aux nôtres dans beaucoup de domaines et dans certains autres, supérieures, sans qu'il y ait érosion. Il est probable que le Japon réalisera son objectif prioritaire d'achèvement de "l'innovation technologique de base" et aurait le potentiel pour devenir un concurrent majeur dans les produits et la technologie de la défense. De plus, il est clair que nous connaissons peu le travail technique et scientifique japonais, alors que les Japonais ont une connaissance étendue du *nôtre* ». Hier comme aujourd'hui, les préoccupations américaines – révélatrices du [p. 179] défi nippon – demeurent les suivantes : crainte que le développement scientifique et technique donne aux firmes japonaises un avantage compétitif sur les industries américaines *high-tech* et menace leurs parts de marché ; crainte que le savoirfaire nippon dans les matières « duales » ou militaires soit réexporté vers des pays tiers hostiles ; crainte de la dépendance croissante du Pentagone à l'égard des fournitures nippones de composants pour certains systèmes d'armes ou certaines technologies critiques ; crainte que la dépendance du Japon envers l'industrie de défense des États-Unis disparaisse, et que Tokyo use du levier technologique et financier pour accroître son autonomie et son poids au sein de l'alliance ; crainte enfin que le Japon devienne une grande puissance militaire, balistico-nucléaire et conventionnelle-technologique.

[p. 181]

SÉCURITÉ COOPÉRATIVE ET DÉSARMEMENT

Retour au sommaire

L'équilibre des puissances en Asie-Pacifique repose principalement sur des postures de sécurité nationale *stricto sensu* (Chine) ou des alliances bilatérales (Japon), et secondairement sur des organisations multilatérales du type sécurité coopérative. Pendant la guerre froide, il n'y a jamais eu d'« Helsinki asiatique », pourtant réclamé par l'URSS, ni d'équivalent de la CSCE, parce qu'il n'y avait pas en Asie de bipolarité, ni de zones d'influence reconnues, ni d'acceptation du *statu quo* politique ou territorial. À ces facteurs essentiels s'ajoutaient : l'impossibilité d'une politique des Droits de l'homme à l'encontre de l'Union soviétique, puisque s'y opposaient le partenaire chinois et les alliés asiatiques, le plus souvent des régimes militaires ; la préférence des États-Unis pour les accords bilatéraux et l'alignement du Japon derrière la position américaine ; l'isolement de l'URSS par rapport au triangle Chine-Japon-États-Unis. Depuis la fin de la guerre froide, c'est un système multidimensionnel – à la fois national (les forces des États), bilatéral (le réseau d'alliances américain), intra-asiatique (l'*ASEAN*), transpacifique (l'*ARF*, l'*ASEAN-PMC*) et global (l'ONU, l'AIEA) – qui assure la sécurité en Asie-Pacifique, par un système « asiatique ».

Comment établir un régime de sécurité régionale, des MDCS, des mécanismes d'arms control dans un environnement nucléaire [p. 182] multipolaire et instable, comme celui de l'Asie-Pacifique, dépourvu d'organisations multilatérales compétentes en matière atomique, où des puissances hétérogènes plus ou moins antagonistes pratiquent des stratégies nucléaires divergentes ? Malgré ces difficultés, Tokyo s'est mis à la tête de la sécurité coopérative et de la maîtrise des armements en Asie, en soutenant l'élargissement de l'ASEAN et la création de l'ARF \(^1\). Cette politique converge apparemment avec la politique américaine de non-prolifération voire de dénucléarisation, mais on verra que les motivations divergent. Le Japon vise d'une part les États « du

L'*ARF* est assisté par le *CSCAP*, ONG fondée en 1993 par les instituts d'études stratégiques d'Asie-Pacifique sur une initiative indonésienne.

seuil », proliférants ou potentiels, l'Inde, le Pakistan, mais surtout les Corées et Taïwan, en soutenant le régime international de non-prolifération et en promouvant des structures régionales destinées à renforcer ce régime. Le Japon vise d'autre part les puissances « du Club », principalement la Chine et la Russie, en prônant le désarmement nucléaire, conformément à l'article 6 du TNP, ou du moins des MDCS, la transparence et la réduction des arsenaux avec garanties de sécurité.

Cette politique coopérative se heurte aux réticences de la Chine et de la Russie, dues aux interférences de l'équilibre stratégique avec l'Amérique et entretenues par les suspicions sur les desseins japonais. Aussi l'*arms control* unilatéral ou bilatéral – l'autolimitation des capacités nippones, la coopération russo-américaine, les MDCS sinorusses –, semble-t-il plus efficace que les tentatives multilatérales, objet d'une lutte entre Tokyo, Pékin et Moscou.

La politique japonaise de sécurité coopérative en Asie

Pour Tokyo, l'alliance américaine n'est plus la panacée depuis les années soixantedix. Elle doit être « complétée » (voire « remplacée » pour certains) par un multilatéralisme mondial (ONU), trilatéral (G7) ou asio-pacifique (ARF, ASEAN-PMC), dans lequel le Japon serait en meilleure position que dans le rapport bilatéral (inégal militairement) avec les États-Unis. L'adoption d'une politique « multilatérale » doit en effet favoriser un pays non-exportateur d'armes, militairement [p. 183] transparent et doté de capacités virtuelles, et qui dispose seul, excepté la RPC, des moyens techniques de vérification des mesures d'arms control. En mettant son expertise à la disposition d'une ARF rénovée, le Japon aurait la faculté d'exercer une sorte de coleadership politico-militaire en Asie.

Pour l'heure, il commence à s'ériger en médiateur des conflits régionaux – ainsi au Cambodge – et en initiateur des approches « multilatérales » de la sécurité. Cette nouvelle politique se dédouble entre l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Nord-Est. En Asie du Sud-Est, les Japonais s'efforcent d'obtenir le règlement du conflit cambodgien. Ils proposent un régime de contrôle, de surveillance et de sûreté de l'espace maritime et aérien régional, visant la mer de Chine méridionale, le détroit de Taïwan et les détroits malayo-indonésiens. La stabilité de l'Indonésie apparaît comme un enjeu crucial, puisqu'il concerne la sécurité de la liaison maritime avec le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe. Cet enjeu explique la stratégie de mise en dépendance économique et financière d'un fournisseur d'hydrocarbures et de minerais, ainsi que la politique de soutien au FDPA, à l'ASEAN et à l'ARF.

Hautement militarisée, l'Asie du Nord-Est est un théâtre plus important puisqu'il inclut le Japon lui-même, la Russie, les Corées et la Chine. Celle-ci est dénoncée comme la principale source de menace et d'insécurité régionale. Aussi le Japon doit-il être en mesure de la « contraindre » multilatéralement en utilisant l'arme économique comme levier – c'est-à-dire en l'incitant à coopérer ou la menaçant de sanctions –, en promouvant *arms control*, MDCS et transparence – manière de neutraliser la force militaire chinoise sans que le potentiel militaro-industriel nippon ait à en souffrir –, en

acquérant une supériorité aéronavale dans le Pacifique Ouest, enfin en comptant sur l'alliance américaine et les organisations régionales. Autant d'options complétées par une stratégie d'investissement dans les provinces côtières, qui équivaut à une stratégie de croissance régionalisée et d'affaiblissement des pouvoirs centraux de Pékin.

Plus spécifiquement, Tokyo a proposé l'institution d'une zone dénucléarisée en Asie du Nord-Est sur le plan militaire et l'établissement d'un *Asiatom* intégré à l'*APEC* sur le plan civil. [p. 184] Ce dernier promouvrait la coopération, la transparence et la sûreté en matière d'énergie électro-nucléaire et d'activités nucléaires civiles, évitant les suspicions et constituant une sorte de MDCS institutionnalisée. Le traité de Bangkok ¹, récusé par la RPC et les *USA*, sert de modèle à l'idée japonaise d'une *Nuclear Free Zone* qui garantirait le statut non nucléaire du Japon, des Corées et de Taïwan – en leur interdisant la fabrication, la possession, l'introduction ou l'importation d'armes atomiques –, avec garanties de sécurité des États-Unis, de la Chine et de la Russie. Après la dénucléarisation de la péninsule coréenne, le Japon s'est retrouvé le seul ENDAN de la région dépourvu de *security assurances* spécifiques ; le but de la *NFZ* envisagée serait ainsi de lui éviter de rester en dehors du cadre créé par l'*Agreed Framework* d'octobre 1994.

La difficulté principale du projet concerne l'auto-exclusion des EDAN, puisque sont nécessaires à la fois leur accord de non-déploiement ou de non-introduction d'armes et leurs garanties de non-emploi ; la difficulté secondaire concerne l'auto-interdiction que s'adressent les ENDAN et la vérification de son respect. Sur le premier point, Russes, Américains et Chinois, en tant que membres permanents du CSNU, ont généralisé les *NSA* avec la résolution 984 du 11 avril 1995. Russes et Américains ont retiré et partiellement démantelé leurs ANT.

Chinois et Américains ont adopté une politique de *no first use*. Mais les Russes ont renoncé au *NFU* et ils n'écartent pas l'hypothèse d'utiliser l'arme atomique en premier contre un EDAN ou un ENDAN allié à une puissance nucléaire. Surtout, subsiste la menace « existentielle » et globale des armements balistico-nucléaires : comme disent les Chinois, il n'y a pas de forces nucléaires ni de zones dénucléarisées régionales, car le missile à longue portée à tête nucléaire est une arme globale qui ne saurait être éliminée que globalement. Sur le second point, l'engagement des ENDAN

S'inscrivant dans le prolongement de la Déclaration sur la zone de paix, de liberté et de neutralité de novembre 1971 et du Programme d'action adoptée par l'ASEAN en juillet 1993, le traité de Bangkok signé en décembre 1995 par les neuf membres de l'Association et par le Cambodge, va plus loin que les traités existants sur les zones exemptes d'armes nucléaires, qui interdisent la fabrication, l'acquisition, le contrôle, l'emploi et les essais de l'arme atomique. En effet, il proscrit également, outre le dépôt de tout déchet nucléaire, le stationnement ou le transit de tout engin atomique, chaque État partie au traité pouvant interdire le transit ou l'escale de tout bâtiment ou avion étranger suspect d'en transporter. Dans un protocole annexé, les EDAN sont invités à y adhérer, en s'engageant à ne pas employer ou menacer d'employer leur armement nucléaire contre un État de la zone partie au traité. Celui-ci n'est toutefois pas encore en vigueur, puisqu'il n'a pas été ratifié par un nombre suffisant d'États, dont l'Indonésie et les Philippines, et qu'aucun EDAN n'a jusqu'à présent accepté de signer le protocole, les USA et la RPC (pourtant favorable aux accords de Tlaltelol-co, Rarotonga ou Pelindaba) s'opposant même au traité.

à respecter la NFZ reproduirait, renforcerait et étendrait les obligations du TNP, l'accord de dénucléarisation de la Corée et la « doctrine Sato ». Mais il ne supprimerait pas l'asymétrie des moyens de vérification entre le Japon d'une part, les Corées et Taïwan d'autre part. Last but not least, si NSA et NFU ne sont pas incompatibles avec une dis-[p. 185] suasion élargie fondée sur la supériorité conventionnelle et l'emploi en dernier ressort de l'arme atomique (comme en Asie du Nord-Est), l'institution d'une zone dénucléarisée bouleverserait la structure de sécurité régionale : celle-ci ne serait plus constituée par le réseau d'alliances bilatérales des États-Unis, mais par l'organisation multilatérale dominée par le Japon, au cœur du dispositif, la NFZ s'identifiant alors au « cercle intérieur » de la défense nippone. La politique japonaise, mais aussi la dégradation de la crédibilité des alliances issues de la guerre froide et l'évolution de la Chine en matière de contrôle des armements, ont renforcé les perspectives multilatérales. En témoignent l'inclusion des questions de sécurité dans l'APEC, les réunions et rencontres entre experts, universitaires, diplomates ou militaires, l'instauration d'un « partenariat » Chine-ASEAN et Japon-ASEAN 1, le concept d'une organisation de sécurité en Asie du Nord-Est (NEASO) voire d'une « force asiatique de maintien de la paix », la multiplication des propositions d'arms control conventionnel et nucléaire.

À cet égard, l'agenda de l'*ARF* est particulièrement fourni en réalisations ou projets, très souvent à l'instigation de Tokyo: transparence des politiques de défense et des déploiements de forces, des acquisitions et des ventes d'armes; contrôle des transferts de technologies pour prévenir la prolifération, sous la forme d'un *Asian Export Control*²; MDCS étendues – afin d'éliminer les *misperceptions* mutuelles – entre les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde, le Japon ou les Corées; « déciblage » des systèmes d'armes, et séparation des ogives et des vecteurs avec éloignement des vecteurs des sites de stockage des ogives, qui seraient soumis à vérification.

Cependant les perspectives de la sécurité coopérative sont obérées par la dilution politique de l'*ARF* ³, l'instabilité et la fluidité des rapports entre ses membres, la perception divergente des menaces, les réticences des EDAN, la crainte d'un *leadership* du Japon – qui a par ailleurs fait de la question des Kouriles une affaire bilatérale –, la prévalence d'une culture stratégique « réaliste » en Asie ⁴.

À la demande agréée du Premier ministre Hashimoto en janvier 1997.

À la place du COCOM, qui associait le Japon aux pays de l'OTAN. Disparu en 1994, le COCOM a été remplacé le 12 juillet 1996 par l'Arrangement de Wassenaar relatif au contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage, adopté par trente-trois États, dont le Japon.

L'organisation « régionale » rassemble toutes les grandes puissances du monde, États-Unis, Japon, Chine, Russie, Inde et même Union européenne.

Les traits majeurs de cette culture stratégique sont les suivants : confiance dans l'approche bilatérale plutôt que multilatérale pour résoudre les conflits et organiser la sécurité ; principe de noningérence dans les affaires intérieures des États, par opposition aux principes universalistes comme
la protection internationale des Droits de l'homme ; approche souple, informelle et « privée » de
l'action, négociation et coopération politiques, par opposition à une approche institutionnelle, codifiée et « publique » ; approche pragmatique guidée par l'intérêt national, par opposition à une approche idéologique ou « moraliste » ; processus de délibération et de prise de décision par consen-

Tokyo n'est donc pas (encore) parvenu à établir une véritable structure de sécurité multilatérale régionale, en raison du refus [p. 186] persistant d'institutionnaliser les discussions et consultations sur les questions militaires. Continuant de contourner les problèmes de souveraineté afin d'éviter toute confrontation, l'*ARF* reste limitée à la diplomatie préventive et à l'adoption de mesures de confiance ou de règles de bonne conduite qui écartent l'usage de la force, sans comporter aucun mécanisme de résolution des conflits.

La politique internationale de non-prolifération des armes nucléaires

Quatre configurations nucléaires internationales sont possibles dans le futur : l'abolition virtuelle des armes atomiques, avec garantie collective de sécurité et inspection internationale étendue et intrusive; le maintien de la discrimination entre have et have nots, avec monopole des cinq EDAN, transparence des programmes et limitation des potentiels nucléaires du Japon, de l'Allemagne et de la Suède, désarmement de l'Inde, du Pakistan et d'Israël, confirmation de la dénucléarisation de l'Ukraine, du Kazakhstan et de la Bélarus, non-prolifération des Corées, de Taïwan, de l'Irak, de l'Iran, du Brésil, de l'Argentine ou de l'Afrique du Sud ; l'extension modérée du club des puissances nucléaires, avec intégration de nouveaux EDAN, tels l'Inde, le Pakistan, Israël, le Japon ou l'Allemagne, au sein d'un ordre nucléaire multipolaire reposant sur l'équilibre, la dissuasion et l'arms control; la prolifération non maîtrisée des missiles et des armes atomiques, avec des risques de chantage, de coercition ou d'emploi. Les puissances nucléaires de jure sont favorables au deuxième scénario, encore que certains officiels américains soient enclins à la dénucléarisation intégrale. Le Japon, lui, est officiellement favorable au premier scénario, tout en se tenant prêt au troisième.

La prolifération balistico-nucléaire s'est substituée à la confrontation nucléaire soviéto-américaine comme préoccupation première du contrôle des armements et transferts d'armements. La diffusion des technologies atomiques militaires, stigmatisée comme « prolifération », a été une préoccupation constante des États-Unis ¹, désireux de conserver leur mono-[p. 187] pole puis de constituer une logique de condominium

sus au sein de l'élite, par opposition au principe majoritaire; approche globale et multidimensionnelle de la sécurité, incluant les aspects économiques, sociaux et culturels et pas seulement militaires; étroite implication des militaires dans les structures et affaires politiques, sociales et économiques de l'État et de la société. À l'exception notable du Japon, de Singapour, de la Malaisie, de
l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, l'armée n'est pas un corps professionnel spécialisé soumis au
contrôle des civils en Asie, mais une puissance autonome participant à la direction des affaires générales du pays. On peut ainsi parler de « régime militaire » ou « à support militaire » en Birmanie,
Corée du Nord, Thaïlande, Chine, Taïwan, Corée du Sud et Philippines. Ce type de régime impose
une culture politique et stratégique nationaliste et conservatrice, peu encline aux arrangements de
sécurité multilatéraux ou à l'arms control.

Plan Baruch de 1946, *Atoms for Peace* de 1953, création de l'AIEA en 1957, TNP de 1968 prorogé indéfiniment en 1995, directives de Londres de 1975-1978, *non-prolifération act* de 1979, *INFCE* de 1977-1980, *MTCR* de 1987, TICEN de 1996, projet du *Cutt-Off Treaty*.

avec l'URSS. L'essentiel du dispositif de contrôle des armements nucléaires est apparu dans une période « bipolaire » où les Grands avaient le souci d'éviter tout « désordre » qui s'appuierait sur l'atome. C'est ainsi que la relation États-Unis/Japon comprenait deux dimensions à l'époque de la guerre froide : une dimension « Est/Ouest » – l'archipel participait au containment et bénéficiait de la dissuasion élargie américaine -, mais aussi une dimension « Nord/Sud » - la politique hégémonique et oligopoliste de non-prolifération des États-Unis empêchait Tokyo d'acquérir une défense autonome. Il n'est donc pas étonnant que la convergence nippo-américaine sur le désarmement, la non-prolifération voire l'élimination des armes nucléaires, dissimule une opposition politique. Soumis à un statut discriminatoire depuis 1945, entériné par la Charte des Nations unies puis par le TNP, Tokyo aspire à l'égalisation des rapports stratégiques. À l'inverse, Washington lutte contre cette égalisation. La stratégie antiproliférante et « post-nucléaire » menée par les deux pays, l'un doté d'armes atomiques, l'autre non doté d'armes atomiques, n'a donc pas du tout le même sens. La stratégie américaine vise à maintenir le Japon dans une situation d'infériorité et de dépendance militaires, et, globalement, à valoriser la suprématie conventionnelle des USA et à accompagner leur stratégie de domination des marchés d'armements. La stratégie japonaise, elle, escompte l'égalisation, par l'abolition (désarmement) ou la neutralisation (NFU et NSA) des armes dont le Japon ne dispose pas – bien qu'il veille à leur maîtrise technologique. Cette « égalisation » serait un tremplin vers la cohégémonie, puisque Tokyo cumulerait sécurité nucléaire, supériorité classique en Asie et programme de défense antimissile.

Malgré les inquiétudes engendrées par la dislocation de l'URSS, la prolifération ne semble pas avoir progressé ces dernières années. Les États industriels avancés d'Europe ou d'Asie ayant la capacité de fabriquer la bombe n'ont pas choisi de le faire. L'Ukraine, le Kazakhstan et la Bélarus ont accepté de retirer et de rapatrier leurs armes vers la Russie, processus qui s'est achevé en novembre 1996, et ils ont adhéré au TNP. Le Brésil et l'Argentine ont mis fin à leurs programmes et accepté les contrôles de l'AIEA. L'Afrique du Sud – premier exemple [p. 188] de dénucléarisation volontaire – a renoncé à ses bombes et les a démontées, même si elle conserve sa capacité de production. L'Algérie et la Libye ont rejoint le traité de non-prolifération. Les programmes irakien et nord-coréen ont été neutralisés et démantelés en partie, mais sont revenus à l'ordre du jour et ont entraîné la guerre et la crise de mars 2003 : ces deux pays se trouvent désormais parmi ceux incarnant « l'axe du mal » selon la nouvelle doctrine américaine de prévention contre les armes de destruction massive et la lutte contre le terrorisme. Seuls l'Inde, le Pakistan et Israël ont franchi le « seuil » du nucléaire, et, avec Cuba, ils sont les derniers États importants à n'avoir pas signé le TNP. Cependant, la diffusion de la technologie nucléaire – même si ce sont des facteurs politiques, pas techniques, qui déterminent la décision d'acquérir la bombe –, la désintégration des structures contraignantes de l'ordre « bipolaire » et l'affaiblissement des engagements de sécurité des Grands envers leurs alliés - même si les membres permanents du CSNU ont généralisé NSA et PSA avec la résolution 984 -, les failles du régime de non-prolifération tendent à favoriser la remise en question de l'oligopole, avec l'apparition de trois types d'États candidats à l'atome militaire.

Primo, les États révolutionnaires, privés de protecteur ou de fournisseur d'armes depuis l'effondrement de l'URSS, et plus ou moins en situation de conflit avec leur(s) voisin(s) : la Corée du Nord, l'Iran, l'Irak, voire Cuba, la Libye, la Syrie, l'Algérie.

Secundo, les États en développement qui se sentent menacés par des puissances nucléaires officielles ou officieuses et qui ne bénéficient pas, ou pas complètement, de la protection d'EDAN: l'Inde (en interaction avec la Chine), le Pakistan (en interaction avec l'Inde), Israël (en interaction avec les pays arabes et l'Iran), mais aussi, bien qu'ils aient renoncé à l'atome militaire, la Corée du Sud (en interaction avec la Corée du Nord et le Japon), Taïwan (en interaction avec la RPQ, l'Ukraine ou le Kazakhstan (en interaction avec la Russie).

Tertio, les États industriels avancés (Allemagne, Japon), qui ont les capacités techniques mais pas la volonté politique de se doter d'armes nucléaires, et qui ne sont pas considérés comme proliférants alors que leur accès à l'atome militaire aurait les plus importants effets sur la politique internationale, en achevant la [p. 189] multipolarisation du globe. Signalons que lors de la crise internationale de 2003, l'Allemagne, qui a reconquis son identité en réalisant son unité, s'est rapprochée de la France, puissance nucléaire importante, au niveau d'une défense intra-européenne, tout en soutenant les positions de cette dernière à l'ONU contre les *USA*, en compagnie de la Russie et de la Chine.

Parallèlement aux réductions unilatérales ou négociées des arsenaux, les réponses à la prolifération sont de trois ordres : prévention, coercition, protection.

La première comprend la dissuasion politique, représentée par les *PSA* et *NSA*; le déni, c'est-à-dire la prohibition juridique, la rupture de fournitures, le contrôle des transferts de technologies ¹; l'*arms control*, constitué par le TNP, le TICEN, les accords sur les zones dénucléarisées ², les MDCS et les régimes d'inspections ³, le projet sur l'interdiction de la production de matières fissiles à usage militaire.

La deuxième comprend les sanctions diplomatiques et économiques ; la dissuasion militaire, c'est-à-dire la menace de représailles ; le désarmement par la force, avec destruction des installations et démantèlement des armes (type d'opération envisagé par l'US Defense Counterproliferation Initiative de 1993).

La troisième comprend le contre-terrorisme ; la défense territoriale passive ; les systèmes *BMD*. Bref, la politique de contre-prolifération englobe des mesures de coopération et de contrôle des armements, des stratégies d'assistance (*PSA*) ou de désincitation (*NSA*) diplomatico-militaires, pour aboutir au concept de « défense du théâtre » (guerres de contre-prolifération et programmes *BMD*). Cette combinaison

Arrangement de Wassenaar, *MTCR* (qui associe les membres du G7, ainsi que la plupart des pays d'Europe, la Russie, Israël et l'Argentine), Groupe de Londres (qui associe vingt-huit pays, ceux appartenant à l'OTAN ou ayant appartenu à l'ex-PDV, plus les États neutres d'Europe et l'Australie).

² Traités de Tlaltelolco, de Rarotonga, de Pelindaba, de Bangkok, qui couvrent l'Amérique latine, le Pacifique Sud, l'Afrique, l'Asie du Sud-Est.

Notamment ceux de l'AIEA.

des *PSA*, *NSA* et *NFU*, pour concilier dissuasion élargie, non-prolifération et coopération avec les EDAN, implique que les États-Unis soient à la fois en position force nucléaire, de supériorité conventionnelle – l'arme atomique devenant une arme de dernier ressort, ce qui a toujours été le cas en Asie du Nord-Est, la contreprolifération doit reposer sur les forces classiques – et d'invulnérabilité – le contreterrorisme et les systèmes antimissiles doivent parer à toute menace majeure de la part du proliférant hostile.

Enfin, la politique de non-prolifération, agitant la menace d'une réaction en chaîne ou d'une « nucléarisation » générale (à partir de la Corée du Nord, par exemple), doit s'assurer la colla-[p. 190] boration de la Russie et de la Chine, c'est-à-dire des deux puissances qui pourraient la contrecarrer. Pékin est notamment accusé d'être à la tête d'un axe proliférateur « transasiatique » allant de l'Asie du Nord-Est à l'Afrique du Nord via le Pakistan et l'Iran, axe des transferts technologiques chinois vers le monde islamique. Mise à part la coercition militaire, la politique de non-prolifération japonaise s'appuie sur l'ensemble de la panoplie contre-prolifératrice : adhésion au régime international constitué par le TNP, l'AIEA, le TICEN, ainsi qu'au système mondial de refus de l'accès aux technologies ; proposition agréée de saisine du CSNU par l'AIEA et de mise en œuvre du chapitre VII de la Charte à l'encontre d'un État proliférant (assimilé à un « agresseur »); participation au « Groupe des 21 » qui milite pour le désarmement nucléaire et la création d'un comité spécial à l'ONU sur ce désarmement ; soutien aux traités sur les zones exemptes d'armes atomiques, notamment celui de Bangkok, ainsi qu'aux accords de limitation et de réduction des armements (ABMs, SALTs, FNIs, STARTs); utilisation du levier économique et technologique pour promouvoir une zone dénucléarisée en Asie du Nord-Est ainsi qu'une organisation de contrôle et de coopération nucléaires en Asie-Pacifique (l'Asiatom); garanties de sécurité aux voisins à travers les trois « principes non nucléaires » et la posture de « défense non offensive » ; options d'arms control avec la Chine et la Russie, et coopération avec l'Amérique pour la « défense du théâtre » et les programmes BMD...

Le Japon soutient activement le désarmement nucléaire, alors même que, couvert par la garantie *US*, il ne rejette pas la dissuasion, c'est-à-dire l'usage éventuel d'armes atomiques. Comment expliquer ce paradoxe ? *Primo*, la défense japonaise n'a jamais reposé sur l'emploi en premier des armes nucléaires. *Secundo*, l'élimination de ces armes lui permettrait de se passer du « parapluie » américain ou d'éviter d'aller au nucléaire militaire. *Tertio*, les mesures de désarmement et de maîtrise des armements qu'il propose diminuent les soupçons sur son programme plutonium, masquent ses capacités militaires virtuelles – sans leur nuire – et lui donnent un statut international éminent.

Poussant au désarmement atomique, la politique japonaise semble aboutir au même résultat escompté que celle des États-[p. 191] Unis en matière de non-prolifération voire de dénucléarisation. En réalité, non seulement ses motivations divergent, mais à l'encontre du *statu quo* recherché par Washington, elle débouche sur une nouvelle division géopolitique du monde et de l'ONU entre EDAN et ENDAN, à la tête desquels se place le Japon. Ainsi le Japon se fait-il le porte-parole des ENDAN – comme la Chine ou l'Inde se faisaient autrefois les porte-parole des pays du tiers-monde. Il

demande, en cette qualité, un siège permanent au CSNU ainsi qu'une restructuration des « groupes » à l'ONU, obsolescents Parce qu'ils mêlent EDAN et ENDAN : ainsi du groupe « occidental », qui inclut le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Canada, puissances développées du Pacifique favorables au désarmement nucléaire, à l'inverse, le groupe des « non alignés » exclut l'archipel, alors qu'il partage avec eux le statut discriminé d'ENDAN. Le Japon est ainsi une puissance nucléaire virtuelle ou nucléarisée par engagement, qui entend se mettre à l'avant-garde de la cause du désarmement nucléaire, à la place d'un MNA en déréliction, et se faire l'avocat des préoccupations égalitaires des ENDAN – des puissances du « Sud » – à l'encontre des intérêts oligopolistes des EDAN – des puissances du « Nord ». Il propose à cet effet une nouvelle division du monde, de l'ONU et du CSNU (s'il en devenait membre avec l'Allemagne) : la division EDAN/ENDAN, à la place d'une division « Est/Ouest » ou « Nord/Sud » qu'il n'a jamais réellement acceptée. Façon pour lui de concilier recherche de la puissance et recherche de la légitimité.

L'attitude de la Chine envers la sécurité coopérative et la maîtrise des armements

Les réticences de la Chine sur la sécurité coopérative s'expliquent pour les raisons suivantes. Elle adhère à une culture stratégique « réaliste » selon laquelle l'interdépendance, les alliances ou les organisations multilatérales compromettent la sécurité nationale en limitant la souveraineté et la liberté d'action. Elle se méfie des mesures d'arms control comme les MDCS et la transparence militaire qui, bien que susceptibles d'améliorer [p. 192] l'image de la Chine et de contrecarrer les *misperceptions* sur la menace chinoise, accroîtraient la vulnérabilité de son modeste arsenal nucléaire et pourraient révéler la vétusté de ses équipements – est-ce l'objectif secret du Japon ? –. Elle refuse toute multilatéralisation de ses contentieux territoriaux, insulaires ou maritimes, et préfère des négociations bilatérales d'État à État où elle se trouve en position de force. Elle craint à la fois une participation de Taïwan à une organisation régionale - qui marquerait le début d'un processus de reconnaissance internationale - ou une hégémonie du Japon. Elle redoute que les États-Unis utilisent l'organisation pour promouvoir dans la région leur diplomatie des Droits de l'homme (du temps de Clinton), voire celle aujourd'hui, des « dominos démocratiques » de l'Administration Bush. Elle a donc imposé les conditions suivantes à sa participation à l'ASEAN Regional Forum – qui en font une institution vide – : les questions concernant la Chine – c'est-à-dire les questions de sécurité les plus importantes d'Asie orientale, Hong-Kong (hier), Taïwan, Spratleys – ne relèvent pas de la compétence du Forum; les MDCS comme l'échange d'informations militaires, l'inspection ou l'enregistrement des transferts d'armes sont également exclues. L'organisation multilatérale régionale étant perçue – à juste titre – comme une coalition antichinoise associant le Japon, les États-Unis, l'ASEAN, la Russie et l'Inde, il s'agit de la neutraliser en se rapprochant de Moscou et de Delhi, en faisant pression sur l'ASEAN et en exploitant la rivalité nippoaméricaine.

Les réticences de la Chine sur la maîtrise des armements sont de même nature que celles sur la sécurité coopérative, mais elles procèdent plus précisément de sa stratégie et de sa doctrine nucléaires. Malgré la primauté accordée à la guerre classique et à la guerre populaire dans la politique déclaratoire de Pékin, sous Mao, ou la persistance du discours officiel en faveur de l'abolition des armes atomiques, le programme balistico-nucléaire a été prioritaire et a absorbé la majeure partie de la R/D militaire chinoise depuis les années soixante. Les Chinois adhèrent à une ambitieuse stratégie de « dissuasion limitée », par opposition à la « dissuasion minimale » (francobritannique) – selon laquelle les armes nucléaires doivent dissuader toute attaque nucléaire ou [p. 193] conventionnelle grâce à une capacité de représailles anticités en seconde frappe – et à la « dissuasion maximale » (américano-russe) – selon laquelle les armes nucléaires doivent dissuader toute attaque nucléaire ou conventionnelle, mais, aussi permettre une victoire stratégique grâce à une capacité de première frappe désarmante. Ils récusent le premier type de dissuasion, car elle met les États y souscrivant en situation de vulnérabilité (par rapport à une première frappe désarmante ou à une protection antimissile) et d'infériorité quantitative et qualitative : ainsi, en les condamnant au suicide, elle n'a finalement qu'une faible valeur dissuasive. Les Chinois ne croient donc pas à la dissuasion « du faible au fort » ni à la doctrine de la MAD. Ils récusent également le second type de dissuasion, menée par des puissances « hégémonistes », car elle contredit l'engagement de Pékin au NFU et elle requiert des moyens que la Chine n'a pas.

En revanche, les Chinois ont une doctrine d'« escalade contrôlée », qui vise à dissuader une guerre conventionnelle, nucléaire de théâtre et nucléaire stratégique, par la maîtrise de chaque échelon de l'emploi de la force et la capacité d'infliger à l'adversaire des dommages tels qu'ils lui rendent toute victoire impossible. Pour eux, la guerre même nucléaire est la continuation de la politique, et la dissuasion implique que la guerre soit faisable, contrôlable et possible, la crédibilité de cette dissuasion dépendant de la capacité à mener et à gagner le conflit nucléaire. La *MAD*, c'est-à-dire le suicide mutuel, n'est pas une posture dissuasive efficace, car elle aboutit à neutraliser l'arsenal atomique, donc à revaloriser la guerre conventionnelle ou populaire. Il n'y a donc pas de dissuasion « mutuelle » qui tienne.

La Chine ne doit pas être « dissuadée », c'est-à-dire intimidée, ou du moins perçue comme telle, si elle veut que sa propre capacité dissuasive reste crédible. D'où la thèse chinoise traditionnelle du « tigre de papier », à destination des États-Unis et de l'URSS, l'argumentation selon laquelle la Chine ne serait ni vaincue ni détruite par l'emploi des armes atomiques, la posture stratégique « irrationnelle » consistant à accepter la guerre nucléaire et à s'y tenir prêt, ou encore la posture politique irrédentiste « agressive ». La stratégie d'« escalade contrôlée » requiert des capacités contreforces, contre-C31, [p. 194] contre-valeurs et contre-cités, donc une panoplie de moyens d'observation antimissiles (pour mettre à l'abri d'une frappe désarmante des forces réduites), nucléaires tactiques (pour pouvoir livrer une guerre limitée à la périphérie du territoire), nucléaires stratégiques... dont la Chine ne dispose pas. Il y a ainsi un large fossé entre les ambitions et les capacités de la RPC : étant donné la vulnérabilité et la taille modeste de son arsenal, la fragilité du C31, l'absence de défense

ABM, Pékin n'est peut-être même pas en mesure d'assurer une « dissuasion minimale » face à Washington ou à Moscou, d'autant moins qu'Américains et Russes développent des programmes BMD. Enfin, en s'engageant au NFU, les Chinois ont fait de leurs armes nucléaires des armes de « contre-attaque nucléaire », stratégie largement hypothéquée par l'infériorité quantitative et qualitative de leurs forces par rapport à celles des États-Unis ou de la Russie. Aussi continuent-ils de mettre en avant la puissance de la « guerre populaire », c'est-à-dire l'impossibilité de conquérir la Chine, et de considérer les armes nucléaires comme des auxiliaires des armes classiques, dans l'optique de la « bataille » contre l'ennemi sur le terrain. Parallèlement, ils relèvent le seuil nucléaire et réduisent la fonction dissuasive atomique à la prévention ou à la riposte vis-à-vis d'une attaque menée avec des armes atomiques.

Le manque de transparence de l'arsenal chinois, la politique du secret, la répugnance à toute forme d'arms control, s'expliquent par la divergence des approches sur le nucléaire entre Chinois et Russo-Américains, l'infériorité de Pékin et la crainte de livret des informations qui permettraient à un adversaire de lancer une frappe désarmante. L'approche chinoise en matière de contrôle des armements ou de désarmement a longtemps été celle d'un free-rider, évitant tout engagement contraignant et profitant en creux des accords conclus entre les deux Grands. La Chine a néanmoins accru sa participation aux instruments d'arms control, parallèlement à la normalisation des relations diplomatiques avec une série d'États et à l'intégration croissante dans les institutions internationales. Elle a émis ses propres propositions, principalement en appelant à un engagement des EDAN au no first use et au non-emploi vis-àvis des [p. 195] ENDAN. Cette participation n'a pas ralenti la poursuite de la modernisation de l'arsenal, ni empêché la RPC de bénéficier de l'effet de ciseau dû à la réduction des forces américaines et russes, même si le rééquilibrage est très loin d'être réalisé.

Cependant l'adhésion à l'AIEA en 1988 puis au TNP en 1992 – après deux décennies de condamnation – peut-être interprétée comme étant le signe d'un certain ralliement à l'idée de « sécurité coopérative », même si Pékin continue de se tenir à l'écart du NSG et du MTCR. La raison principale qui a poussé la Chine à devenir membre du club des puissances discriminantes, c'est la perception du caractère menaçant de la prolifération nucléaire : si la Corée du Nord acquérait l'arme atomique, Taïwan et le Japon seraient tentés de suivre. Or, le souci n° 1 de Pékin concerne un Japon qui s'armerait nucléairement à l'abri d'un BMD, d'où le soutien au MST et au TNP, c'est-àdire la collusion antijaponaise avec les États-Unis. Quant au TICEN, la Chine l'a signé en 1996 car elle a (apparemment) donné la préférence à la non-prolifération plutôt qu'à la modernisation. Elle a cependant pris soin de poser comme condition le droit des EDAN de réaliser des explosions nucléaires pacifiques. La RPC donne la priorité aux NSA et au NFU, perçus comme les contributions les plus décisives à la stabilité stratégique et à la prévention de la prolifération : le non-emploi chinois, autant que la dissuasion américaine, dissuaderait le Japon d'aller au nucléaire. En outre, la Chine, menacée à trois reprises par les États-Unis dans les années cinquante ¹, a

Lors des crises de Corée, Dien Bien Phu, Quemoy et Matsu.

davantage besoin d'un traité *NFU*: elle est plus vulnérable et plus isolée face aux autres EDAN; elle n'est liée par aucun accord de sécurité qui impliquerait une dissuasion élargie avec emploi éventuel en premier. Elle réclame donc un tel traité au niveau bilatéral (avec les *USA*) ou multilatéral (entre les Cinq), à l'instar de l'accord de *detargetting* qu'elle a conclu avec Moscou. Mais le problème d'un traité *NFU* est qu'il n'est pas vérifiable : il supposerait une révision du ciblage ou une séparation des ogives et des vecteurs qui nécessiteraient une procédure d'inspection très intrusive, donc inacceptable.

Cernée par des voisins nucléaires ou potentiellement nucléaires préoccupants (Russie, Inde, Pakistan, Corées, Japon), la Chine pose deux conditions principales à sa participation à des [p. 196] négociations de réduction des armements. L'une porte sur la baisse des arsenaux américain et russe à environ mille têtes chacun. Mais les États-Unis et la Russie entendent disposer d'une panoplie suffisamment large et flexible pour maintenir leur supériorité dans un système nucléaire multipolaire ¹ ainsi que la crédibilité de leurs engagements de sécurité (autre clé de la non-prolifération). L'autre porte sur le non-développement et le non-déploiement de systèmes de défense antimissiles aux États-Unis ou au Japon, accusés de menacer l'équilibre stratégique en Asie du Nord-Est parce qu'ils troubleraient l'efficacité de la dissuasion chinoise. Tout en poursuivant ses exportations de technologies nucléaires et balistiques, la Chine menace de s'engager dans une course aux armements, ou du moins d'accroître son arsenal et sa capacité de survie et de pénétration, en cas de développement des programmes BMD ou TMD (eux-mêmes stimulés par la prolifération des missiles et armes de destruction massive). En a-t-elle les moyens ? Près de 80% des missiles « stratégiques » chinois tombent dans la catégorie des missiles « tactiques » vulnérables aux systèmes BMD ou TMD américains ou japonais en projet. Ces programmes ne constitueraient-ils pas aussi pour Washington ou Tokyo une menace de « guerre économique » contre Pékin, un moyen de contraindre la Chine à un effort militaire qui freinerait sa croissance économique, ou un moyen de forcer son intégration à un système de sécurité coopérative et de maîtrise des armements ?

Les réticences de la Russie sur la maîtrise des armements en Asie du Nord-Est

Les réticences de la Russie sur la maîtrise des armements stratégiques, jointes au refus de rétrocéder les Kouriles, s'expliquent largement par les craintes devant le potentiel militaire nippon et par l'exigence du maintien du relatif équilibre nucléaire avec les États-Unis, équilibre qui est le dernier atout de Moscou comme grande puissance. La sécurité régionale dans le Pacifique Nord-Ouest reste ainsi conditionnée par une bipolarité inertiale, les considérations stratégiques russes étant dominées par la [p. 197] protection du « sanctuaire » des SNLE de la mer d'Okhotsk. En résultent l'impossibilité d'admettre l'instauration d'une zone dénucléarisée dans la région et l'extrême difficulté à établir des MDCS ou à développer l'*arms control* conventionnel.

Selon le concept de la « dissuasion suffisante » plutôt que « stricte ».

Si les négociations sur la limitation puis la réduction des forces classiques en Europe ont réussi, c'est parce que les armements conventionnels et nucléaires y étaient stratégiquement distincts. En Asie du Nord-Est, où Tokyo s'efforce d'obtenir une diminution des forces et des MDCS étendues, le complexe militaire russe défend une capacité de représailles, c'est-à-dire la garantie du statut de grande puissance de Moscou, voire de son intégrité territoriale et de son indépendance politique. Or, l'importance des SNLE a été accrue par le traité *START*2, enfin ratifié en avril 2000. Or, celui-ci avantage la puissance maritime américaine et désavantage la puissance continentale russe, déséquilibre aggravé par le projet de défense antimissile *US* et par l'élargissement de l'OTAN. Cette importance des SNLE renforce logiquement celle des « bastions maritimes » constitués par la Péninsule de Kola, Arkhangelsk, Mourmansk, la mer de Barents et le Spitzberg d'une part, par la province maritime, Pétropavlovsk, Vladivostok, la mer d'Okhotsk et les Kouriles d'autre part, bastions où se trouvent localisées les six bases principales de sous-marins nucléaires en Russie (quatre sur l'Atlantique, deux sur le Pacifique).

La « stratégie du bastion maritime », c'est-à-dire la protection des SSBN par des moyens conventionnels, est perçue par le Japon comme une menace sur Hokkaïdo, tandis que les submersibles russes sont considérés comme une autre menace par les États-Unis. Inversement, les autorités militaires russes s'inquiètent de la vulnérabilité de leurs SSBN, du fait des réductions prévues par START2 et des capacités ASM nippo-américaines, du fait aussi de l'irrédentisme japonais sur les Kouriles, avec les risques de rupture des LCM entre le continent russe et le Kamtchatka que cet irrédentisme fait courir. Enfin, Moscou est préoccupé par les moyens « classiques » de pointe dont pourraient disposer les FAD: Advanced Conventional Munitions, PGM ou « armes intelligentes », qui permettraient de passer d'une dissuasion nucléaire à une dissuasion conventionnelle. L'affaiblissement des Russes [p. 198] en Extrême-Orient, espace sous-peuplé et sous-développé que le Japon voudrait attirer dans son orbite économique, les incite à réintroduire des ANT pour rééquilibrer la supériorité technologique nippo-américaine, ou du moins à ne pas réduire le niveau des forces (sinon des effectifs), l'aire n'étant d'ailleurs pas couverte par le traité FCE et l'OSCE. Il les a aussi incités à réaffirmer une doctrine d'emploi en premier du nucléaire en réponse à une attaque conventionnelle stratégique, posture qui contraste avec les doctrines américaine et chinoise de NFU et avec les « principes non nucléaires » japonais.

Le renversement des rapports de forces est particulièrement lisible dans cette opposition des doctrines militaires, les uns ayant besoin du « pouvoir égalisateur de l'atome », les autres pas.

[p. 199-202]

ACRONYMES

Retour au sommaire

ABM Anti-Ballistic Missile

ABWR Advanced Boiling Water Reactor

ACDA Arms Control and Disarmament Agency

ADM armes de destruction massive

AEGIS Airborne Early Warning/Ground Integration Segment

AFDI Annuaire Français de Droit International

AGR Avanced Gas Reactor

AIEA Agence internationale de l'Énergie atomique

ALENA Association de Libre-Échange Nord-américaine

ALP Armée de Libération populaire

ANT arme nucléaire tactique

ANZUS Australia-New Zealand-United States

APEC Asia Pacific Economic Cooperation

ARF Association of South-East Asia Nations Regional Forum

ASBM Anti-Strategic Ballistic Missile

ASEAN Association of South-East Asia Nations

ASEAN-PMC Association of South-East Asia Nations-Post Ministerial

Conference

ASM anti-sous-marin

ATBM Anti-Tactical Ballistic Missile

ATR Advanced Type Reactor

AWACS Airborne Warning and Command System

BAD Banque asiatique de développement

BERD Banque européenne de reconstruction et de développement

BMD Ballistic Missile Defense

BPND Basic Policy for National Defense

BWR Boiling Water Reactor

C31 control, command, communications, intelligence

C41L control, command, communications, computer, intelligence,

logistics

CANDU Canadian Deuterium-Uranium Reactor
CCNA Conseil de Coopération Nord-Atlantique

CECA Communauté européenne du Charbon et de l'Acier

CEE Communauté économique européenne

CEEA Communauté européenne de l'Énergie atomique

CEI Communauté des États indépendants

CIA Central Intelligence Agency
CIJ Cour internationale de Justice
CMI complexe militaro-industriel

COCOM Coordinating Committee for Multilateral Controls

CSCAP Council for Security Cooperation in the Asia Pacific

CSCE Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe

CSNU Conseil de Sécurité des Nations unies

CWC Chemical Weapons Convention

DNO défense non offensive

DoD Department of Defense

DSB Defense Science Board

EAEC East Asia Economic Caucus
EDAN État doté d'armes nucléaires

ENDAN État non doté d'armes nucléaires

FAD Forces d'autodéfense
FBR Fast Breeder Reactor

FCE Forces conventionnelles en Europe

FDPA Five Power Defense Arrangement

FMI Fonds monétaire international

FNI Forces nucléaires intermédiaires

G7 Groupe des sept pays les plus industrialisés

GATT General Agreement on Trade and Tariffs

GB Grande-Bretagne

GPALS Global Protection Against Limited Strikes

HEU Highly Enriched Uranium

HWLWR Heavy Water Light Water Reactor
 ICBM Inter-Continental Ballistic Missile
 IDS Initiative de Défense stratégique

INFCE Instrumental Nuclear Fuel Cycle Evaluation

IRBM Intermediate Range Ballistic Missile

ISAS Institute of Space and Aeronautical Science

JAEC Japan Atomic Energy Commission

JAIF Japan Atomic Industrial Forum

JDA Japan Defense Agency

JKTC Japan Key Technology Center

JMTC Joint Military Technology Commission

JSTARS Joint Surveillance Target Attack Radar System

KEDO Korean Energy Development Organization

LCM lignes de communications maritimes

LIC Low Intensity Conflict

MAD Mutual Assured Destruction

MASINDO Malaysia-Singapore-Indonesia Defense Agreement

MEADS Medium Extended Air Defense System

MDCS mesures de confiance et de sécurité

MHI Mitsubishi Heavy Industries

MIRV Multiple Independently Targetable Re-entry Vehicle

MIT Massachusetts's Institute of Technology

MITI Ministry of International Trade and Industry

MNA mouvement des non alignés

MoE Ministry of Education
MoF Ministry of Finance

MoFA Ministry of Foreign Affairs

MOX plutonium-and-uranium mixed oxide

MST Mutual Security Treaty

MTCR Missile Technology Control Regime

NASA National Space Agency

NASDA National Space Development Agency

NBC nucléaire, biologique, chimique

NDPO National Defense Program Outline

NEASO North-East Asian Security Organisation

NFU No First Use

NFZ Nuclear Free Zone

NIF National Ignition Facility
NMD National Missile Defense

NPI Nouveaux Pays industrialisés

NSA Negative Security Assurances

NSAC National Space Activities Council

NSC National Security Council

NSDC National Space Development Center

OCDE Organisation pour la Coopération et le Développement économique

ODA Overseas Development Assistance

OMC Organisation mondiale du Commerce

ONG organisation non gouvernementale

ONU Organisation des Nations unies

OSCE Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

OTAN Organisation du traité de l'Atlantique Nord OTASE Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est

PDV Pacte de Varsovie

PGM Precision Guided Munition

PHWR Pressurized Heavy Water Reactor

PKO Peacekeeping Operation

PIB produit intérieur brut

PLD parti libéral-démocrate

PNB produit national brut

PPA parité de pouvoir d'achat

PPP Partenariat Pour la Paix

PSA Positive Security Assurances

PWR Pressurized Water Reactor

RAC Républiques d'Asie centrale

RAM révolution dans les affaires militaires

R/D recherche/développement

RDN Revue de Défense nationale

RETF Recycling Equipment Test Facility

RFA République fédérale d'Allemagne'

RFDC Revue française de Droit constitutionnel

RPC République populaire de Chine

SAC Space Activities Commission

SALT Strategic Arms Limitation Talks

SLBM Sea-Launched Ballistic Missile

SNA sous-marin nucléaire d'attaque

SNLE sous-marin nucléaire lanceur d'engins

SSBN nuclear fuelled ballistic missile submarine

STA Science and Technology Agency

START Strategic Arms Reduction Treaty

tep tonne équivalent pétrole

THAAD Theater High Altitude Area Defense

TIC technologies de l'information et de la communication

TICEN Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

TMD Theater Missile Defense

TNP Traité de non-prolifération

TRDI Technical and Research Development Institute

UEO Union de l'Europe occidentale

URSS Union des républiques socialistes soviétiques

USA United States of America

USAAF United States of America Air Force

WESTPAC Western Pacific Missile Defense Architecture

ZEE Zone économique exclusive

[p. 203]

BIBLIOGRAPHIE

Retour au sommaire

- ABRAMOWITZ M., "Pacific Century: Myth or Reality?", *Contemporary Southeast Asia*, vol. 15, n° 3, décembre 1993, p. 257-268.
- Adelphi Paper n° 276, Asia's International Role in the Post-Cold War Era; n° 295: Towards a New Balance of Power in Asia; n° 299: A US Strategic for the Asia-Pacific.
- AKAHA T., "Japan's security agenda in the Post-Cold War era", *Pacific Review*, vol. 8, n° 1, 1995, p. 45-76.
- ALTMAN R. C., "Why Pressure Tokyo?", *Foreign Affairs*, vol. 73, n° 3, printemps 1994, p. 2-6.
- ARASE D., "A Militarized Japan?", Journal of Strategic Studies, 1995, p. 84-103.
- Asia Project Policy Report, Redressing the Balance. American Engagement with Asia, New York, CFR Press, 1994.
- AUBER M., « L'Agence internationale de l'énergie atomique et la non-prolifération nucléaire », *Défense nationale*, décembre 1996, p. 29-37.
- AUER J. E., "The Imperative US-Japanese Bond", *Orbis*, vol. 39, n° 1, hiver 1995, p. 37-53.
- Autrement, septembre 1995 : Hiroshima 50 ans. Japon-Amérique : mémoires au nucléaire.
- BELLOW R. D. (dir.), *Asia in the 21st Century. Evolving Strategic Priorities*, INSS, NDU Press, 1994.
- BETTS R. K., "Wealth, Power and Instability. East Asia and the United States after the Cold War", *International Security*, vol. 18, n° 4, hiver 1993-1994, p. 34-77.
- BLANC-NÖEL, N., *La Baltique. Une nouvelle région en Europe*, Paris, L'Harmattan, col. « Pouvoirs comparés », 2002.
- BROWN E., "The Debate over Japan's Strategic Future. Bilateralism versus Regionalism », *Asian Survey*, vol. 33, n° 6, juin 1993, p. 543-553.
- BUZAN B., « Japan's Defense Problematique », *Pacific Review*, vol. 8, n° 1, 1995, p. 25-43.

- [p. 204]
- CHALIAND Gérard, JAN Michel, Atlas du nucléaire, Paris, Payot, 1993.
- CHINA INSTITUTE FOR INTERNATIONAL STRATEGIC STUDIES, *International Strategic Studies*, n° 31, mars 1994, p. 7-32.
- CHINWORTH M. W., *Inside Japan's Defense. Technology, Economics & Strategy,* Londres, Washington et New York, Brassey's, 1993.
- COHEN A., PILAT J. F., "Assessing Virtual Nuclear Arsenals", *Survival*, vol. 40, n° 1, printemps 1998, p. 129-144.
- COULMY D., Le Japon et sa défense, Paris, FEDN, 1991.
- DAGUZAN J. F., « La dissuasion et le maître de sabre », *Stratégique*, n° 49, 1/1991, p. 185-201.
- DATT S., "Japan: On the Nuclear Option Threshold", *Strategic Analysis*, vol. 16, n° 3, juin 1993, p. 283-295.
- DAUVERGNE P., "Nuclear Power Development in Japan. "Outside Forces" and the Politics of Reciprocal Consent", *Asian Survey*, vol. 33, n° 6, juin 1993, p. 576-591.
- DEAN J., "The Final Stage of Nuclear Arms Control", *Washington Quarterly*, vol. 17, n° 4, automne 1994, p. 31-52.
- Désarmement, vol. XIII, n° 2 1990, vol. XV, n° 3 1992, vol. XVI, n° 2 1993, vol. XVIII, n° 1, 1995, Nations Unies, New York.
- DIAMOND L., "Promoting Democracy", Foreign Policy, n° 91, été 1993, p. 25-46.
- DOMANGE J. M., Le Réarmement du Japon, Paris, FEDN, 1985.
- DRIFTE R., *Arms Production in Japan: the Military Application of Civilian Technology*, Boulder et Londres, Westview Press, 1986; "The Role of Arms Control in Northeast Asia", *Defense Analysis*, vol. 12, n° 1, 1996, p. 87-100.
- DUFOURCQ N., « Japon : le réarmement virtuel », *Politique internationale*, n° 31, printemps 1986, p. 283-295.
- DUPONT A., « Is There an "Asian Way" ? », *Survival*, vol. 39, n° 2, été 1996, p. 13-33.
- Dussouy, G., *Quelle Géopolitique au XXI*^{ème} siècle ? Paris, Bruxelles, Éditions Complexe, col. Théorie politique, 2001.
- DUVAL M., « Quel avenir pour le traité de non-prolifération des armes nucléaires ? », *Défense nationale*, février 1994, p. 83-100; « La dénucléarisation de l'Afrique du Sud : épiphénomène ou modèle ? », avril 1994, p. 111-121; « Enquête sur une énigme : l'arme nucléaire chinoise », octobre 1994, p. 93-109; « Perspectives d'avenir de la dissuasion française », décembre 1996, p. 7-28; [p. 205] « Larme nucléaire dans le monde : "état des lieux" », janvier 1998, p. 59-77; « À la recherche d'un secret : l'arme nucléaire israélienne », avril 1998, p. 91-102.
- EIKENBERRY K. W., "Does China Threaten Asia-Pacific Regional Stability", *US Army War College*, vol. 25, n° 1, 1995, p. 92-102.

- ELEGANT R., "Educate Japan. Don't Attack Her", *Orbis*, vol. 36, n° 4, automne 1992, p. 511-516.
- ENDICOTT J. E., *Japan's Nuclear Option. Political, Technical and Strategic Factors*, New York, Londres et Washington, Preager Publishers, 1975.
- ESMEIN J., « Deux configurations stratégiques au Japon : parts de marché, créneau », *Défense nationale*, novembre 1986, p. 113-130 ; *Les Bases de la puissance du Japon*, Paris, FEDN, 1988.
- FAUST J. R., "East Asia's Emerging Security System", *Journal of East Asian Affairs*, vol. 7, n° 1, hiver-printemps 1994, p. 56-99.
- FOUQUOIRE-BRILLET E., « Le Japon et la guerre du Golfe », *Stratégique*, n° 51/52, 3-4/1991, p. 225-235.
- FRIEDBERG A. L., "Ripe for Rivalry. Prospects for Peace in a Multipolar Asia", *International Security*, vol. 18, n° 3, hiver 1993-1994, p. 5-53.
- FUNABASHI Y., "The Asianization of Asia", *Foreign Affairs*, vol. 72, n° 5, automne 1993, p. 75-85.
- GARRET B., GLASER B., "Multilateral Security in the Asia-Pacific Region and its Impact on Chinese Interests: Views from Beijing", *Contemporary Southeast Asia*, vol. 16, n° 1, juin 1994, p. 14-34.
- GARRITY P. S., MAARANEN S. A., Nuclear Weapons in the Changing World. Perspectives from Europe, Asia and North America, Los Alamos, CNSS, 1995.
- GARTEN J. E., A Cold Peace. America, Japan, Germany, and the Struggle for Supremacy, Times Book, 1992.
- GENESTE M., "IDS, an V", Défense nationale, novembre 1988, p. 85-94.
- GONG G. W., LENG C. J., "US-Chinese-Japanese Relations in a Period of Structural Adjustment", *Journal of East Asian Affairs*, vol. 9, n° 1, hiver-printemps 1995, p. 132-156.
- [p. 206]
- GRAY C. S., « Deterrence and Regional Conflict : Hopes, Fallacies and "Fixes" », *Comparative Strategy*, vol. 17, n° 1, 1998, p. 45-62.
- GRAY P., *Briefing Book on Non-Proliferation of Nuclear Weapons*, Washington DC, Council for a Livable World Education Fund, décembre 1993.
- GREEN M. J., SELF B. L., "Japan's Changing China Policy: From Commercial Liberalism to Reluctant Realism", *Survival*, vol. 38, n° 2, été 1996, p. 35-58.
- GRINTER L. E., "Asian Nuclear Weapons Proliferation and US Policy", *Journal of East Asian Affairs*, vol. 9, n° 1, hiver-printemps 1995, p. 86-113.
- GUILLAIN R., « La politique étrangère du Japon », *Défense nationale*, octobre 1979, p. 35-44.
- HALLIDAY J., MC CORMACK G., Le Nouvel Impérialisme japonais, Paris, Seuil, 1973.
- HALLORAN R., "The Rising East", Foreign Policy, n° 102, printemps 1996, p. 3-21.

- HANAMI A. K., "Japan and the military balance of power in Northeast Asia", *Journal of East Asian Affairs*, vol. 7, n° 2, été 1994, p. 363-395.
- HARKAVY R. E., "Triangular or Indirect Deterrence/Compellence : Something New in Deterrence Theory", *Comparative Strategy*, vol. 17, n° 1, 1998, p. 63-81.
- HARRIES O., «The Collapse of "The West" », *Foreign Affairs*, vol. 72, n° 4, automne 1993, p. 41-53.
- HARRISON S. S. (dir.), *Japan's Nuclear Future : The Plutonium Debate and East Asian Security*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace, 1996.
- HARRISON S. S., « L'alliance américano-japonaise cimentée », *Monde diplomatique*, novembre 1997, p. 8.
- Hérodote, n° 52, 1/1989, Australasie, n° 78/79; 4/1995, Japon et géopolitique; n° 88, 1/1998, Indonésie. L'Orient de l'Islam; n° 96, 1/2000, Géopolitique en Chine; n° 97, 2/2000, Asie du Nord-Est.
- HERVOUET G. (dir.), Asie-Pacifique. Les nouveaux espaces de coopération et de conflits, FEDN-Presses de l'Université Laval, 4/1991.
- HOFFMANN N., « La politique spatiale du Japon : la recherche d'une indépendance ? », *Défense nationale*, décembre 1996, p. 89-102.
- HOOK G. D., *Militarization and Demilitarization in Contemporary Japan*, Londres et New York, Routledge, 1994.

[p. 207]

- HSIA CHANG M., "Chinese Irredentist Nationalism: The Magician's Last Trick", *Comparative Strategy*, vol. 17, n° 1, 1998, p. 83-100.
- HUDGINS E., "Japan's Prosperity is Not a Danger", *Orbis*, vol. 36, n° 4, automne 1992, p. 505-510.
- HUNTINGTON S., "The Clash of Civilisations", *Foreign Affairs*, vol. 72, n° 3, été 1993, p. 22-49; *Le Choc des civilisations*, Paris, O. Jacob, 1997.
- IKEGAMI-ANDERSON M., *The Military-Industrial Complex. The Cases of Sweden and Japan*, Londres, Darmouth Publishing Company, 1992.
- IKENBERRY G. J., "The Myth of Post-Cold War Chaos", *Foreign Affairs*, vol. 75, n° 3, printemps 1996, p. 79-91.
- IKUTARO S., « L'option nucléaire : le Japon sera-t-il un État ? », *Cahiers du Japon*, n° 6, automne 1980, p. 34-45.
- IMAI R., "Post-Cold War Nuclear Non-Proliferation and Japan", *Japan Review of International Affairs*, vol. 8, n° 4, automne 1994, p. 314-331.
- INOGUCHI, *Japan's Foreign Policy in an Era of Global Change*, Londres, Pinter Publisher, 1992.
- International Defense Review, "Asia's New Dawn? Special Report on Defense in the Pacific Rim", 11/1993, p. 869-872, 875-880, 883-886.
- JACKSON K. D., "How to Rebuild America's Stature in Asia", *Orbis*, vol. 39, n° 1, hiver 1995, p. 11-17.

- JOHNSTON A. I., "Thinking about Strategic Culture", *International Security*, vol. 19, n° 4, printemps 1995, p. 32-64, « China's New "Old Thinking". The Concept of Limited Deterrence », "Chinese Perspectives on Nuclear Arms Control", *ibidem*, vol. 20, n° 3, hiver 1995-1996, p. 5-42, 43-72.
- JOXE A., Le Cycle de la dissuasion 1945-1990. Essai de stratégie critique, Paris, FEDN/La Découverte, 1990.
- JOXE A. (dir.), Eurostratégies américaines. Le débat stratégique américain 1994-95. Révolution dans les affaires militaires? Le débat stratégique américain 1995-96. Nouvelle pratique des alliances, Cahiers d'Études stratégiques nos 12, 18, 20, GSD-EHESS, CIRPES, 1987, 1996, 1997.
- KAHN H., L'Ascension japonaise, Paris, Robert Laffont, 1970.
- KANEKO K., "Japan Needs No Umbrella", *The Bulletin of the Atomic Scientists*, mars-avril 1996, p. 46-51.

[p. 208]

- KAUSIBAN B., "Asia's Different Standard", *Foreign Policy*, n° 91, été 1993, p. 24-41.
- KEDDELL J. P., The Politics of Defense in Japan. Managing Internal and External Pressures, 1993.
- Kim S. S., "China's Pacific Policy: reconciling the irreconcilable", *International Journal*, vol. L, n° 3, été 1995, p. 461-487.
- Kim T., « A New Nuclear Policy for Japan : The Korea that can say "No" », *The Korean Journal of International Studies*, vol. 25, n° 2, printemps 1994, p. 195-219.
- KITAMURA M., « Japan's Plutonium Program : A Proliferation Threat ? », *The Non-Proliferation Review*, hiver 1996, p. 1-16.
- KRAUTHAMMER Ch., « The Unipolar Moment », *Foreign Affairs*, vol. 70, n° 1, hiver 1990-1991, p. 23-33.
- KRISTOF N. D., « The Rise of China », *Foreign Affairs*, vol. 72, n° 5, automne 1993, p. 59-73.
- KRUGMAN P, « The Myth of Asia's Miracle », Foreign Affairs, vol. 73, n° 6, automne 1994, p. 62-78.
- KURISU H., « L'évolution des rapports de forces militaires et la situation du Japon en Extrême-Orient », *Stratégique*, n° 39, 3/1988, p. 5-20.
- KUROSAWA M., « Au-delà de la conférence du TNP : une perspective japonaise », *Politique étrangère*, 4/1995, p. 671-680.
- LAFEBER W., *The Clash. A History of U.S.-Japan Relations*, New York et Londres, W. W. Norton et Company, 1997.
- LAVELLE P., La Pensée politique du Japon contemporain, Paris, PUF, QSJ, 1990.
- LAYNE Ch., « The Unipolar Illusion », *International Security*, vol. 17, n° 1, printemps 1993, p. 5-51; « Kant or Cant. The Myth of the Democratic Peace », *ibid.*, vol. 19, n° 2, été 1994, p. 5-49.

- LAYNE Ch., SCHWARTZ B., « America Hegemony without Enemy », *Foreign Policy*, n° 91, été 1993, p. 5-23.
- LEAVER R.., RICHARDSON J.-L. (dir.), *The Post-Cold War Order: Diagnoses and Prognoses*, Canberra, DIRRPC, ANU, 1993.
- LEFEBVRE M., « Les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'épreuve des crises récentes du régime de non-prolifération nucléaire », *Annuaire français de Droit international*, XLII, 1996, p. 137-163.

[p. 209]

- LEVIN N. D., LORELL M., ALEXANDER A., *The Wary Warriors. Future Directions in Japanese Security Policy*, Santa Monica, Rand Corporation, 1993.
- LIPING X., "Maintaining Stability in the Presence of Nuclear Proliferation in the Asia-Pacific Region", *Comparative Strategy*, vol. 14, 1995, p. 277-286.
- Livres Blancs Defense of Japan.
- LOROT P., « Le Japon et l'Union soviétique », *Hérodote*, n° 47, 4/1987, p. 94-104.
- MACK A. (dir.), *Nuclear Policies in Northeast Asia*, New York et Genève, UNIDIR, 1995; *The United States, Japan and the Future of Nuclear Weapons*, Carnegie, Endowment Book, 1995.
- MAEDA T., The Hidden Army. The Untold Story of Japan's Military Forces, Chicago, Ed. Q, 1995.
- MAHBUBANI K., "The Pacific Impulse", *Survival*, vol. 37, n° 1, printemps 1995, p. 105-120.
- MAKHIJANI A., YIH K., "What to Do at Doomsday's End", Washington Post, 29 mars 1992.
- MANDELBAUM M., *The Strategic Quadrangle*, New York, CFR Press, 1994, "Lessons of the Next Nuclear War", *Foreign Affairs*, vol. 74, n° 2, printemps 1995, p. 22-37.
- MANNING R. A, *Back to the Future : Toward a Post-Nuclear Ethic. The New Logic of Non-Proliferation*, Washington DC, The Progressive Foundation, 1994; "Rethinking Japan's Plutonium Policy: Key to Global Non-Proliferation and Northeast Asia Security", *Journal of East Asian Affairs*, vol. 9, n° 1, hiver-printemps 1995, p. 114-131.
- MANNING R. A., STERN P., "The Myth of the Pacific Community", *Foreign Affairs*, n° 6, automne 1994, p. 79-93.
- MANSBACH R. W., "The New Order in North-East Asia: A Theoretical Overview", *Asian Perspective*, vol. 17, n° 1, printemps 1993, p. 5-24; "The World Turned Upside Down", *Journal of East Asian Affairs*, vol. 7, n° 2, été 1993.
- MARGERIDE J. B., « Le Japon, nouvelle puissance militaire ? », *Défense nationale*, mars 1978, p. 85-98.

[p. 210]

MATTHEWS R., Matsuyama ATSUYAMA K. (dir.), *Japan's Military Renaissance?* New York, St. Martin's Press, 1993.

- MAULL H. W., « L'Allemagne et le Japon : deux pays à suivre », *Politique étrangè- re*, 2/1995, p. 477-496.
- MAZAAR M. J., "Virtual Nuclear Arsenals", *Survival*, vol. 37, n° 3, automne 1995, p. 7-26; *Nuclear Weapons in a Transformed World: The Challenge of Virtual Nuclear Arsenals*, New York, St Martin's Press, 1997.
- MC. KILLOP P., "Asia's Nuclear", Newsweek, 13 juin 1994, p. 21-25.
- MENDL W., *Japan's Asia Policy. Regional Security and Global Interests*, Londres et New York, Routledge, 1995.
- MENON R., "Japan-Russia Relations and Northeast Asia Security", *Survival*, vol. 38, n° 2, été 1996, p. 59-78.
- Military Balance 1994-95, 1997-98, IISS, Londres, Brassey's, 1994.
- MINNL LEE Ch., « Multipolarité et prolifération en Extrême-Orient : implications pour la sécurité régionale et coréenne », *Politique étrangère*, 4/1995, p. 659-670.
- MOCHZUKI M. M., Japan. Domestic Change and Foreign Policy, 1995.
- MILANDER R. C., WILSON P. A., *The Nuclear Asymptote : On Containing Nuclear Proliferation*, Santa Monica, RAND, 1993; "On Dealing with the Prospect of Nuclear Chaos", *Washington Quarterly*, 17, 3/1994, p. 18-39.
- MOORE B., Les Origines sociales de la dictature et de la démocratie, Paris, F. Maspéro, 1969, « La révolution "par le haut" et le fascisme », p. 347-361.
- MORI K., "China's Pivotal Role in the Asia-Pacific Community", *Japan Review of International Affairs*, vol. 39, n° 3, été 1995, p. 228-234.
- MORISHIMA M., Capitalisme et confucianisme. Technologie occidentale et éthique japonaise, Paris, Flammarion, 1987.
- NAKAMURA H., Dando M., "Japan's Military Research and Development : A High Technology Deterrent", *Pacific Review*, vol. 6, n° 2, printemps 1993, p. 177-190.
- NEUMANN S., « Le contrôle des transferts d'armes : utopie ou réalité ? », *Cultures et Conflits*, n° 4, hiver 1991-1992, p. 93-111.
- NISHIMURA S., "Security Issues and Defense of Japan", Korean Institute for Defense Analysis, vol. 6, n° 1, été 1994, p. 123-135.
- NYE J., "The Case for Deep Engagement", *Foreign Affairs*, vol. 74, n° 4, été 1995, p. 90-102.
- [p. 211]
- OGURA K., "Japan's Asia Policy, Past and Future", *Japan Review of International Affairs*, hiver 1996, p. 3-15.
- OLSEN E., "Target Japan as America's Economic Foe", *Orbis*, vol. 36, n° 4, automne 1992, p. 491-503.
- Ouvrage collectif, La Politique asiatique de la Chine, Paris, FEDN, 1986.
- PAC H., Le Droit de la défense nucléaire, Paris, PUF, QSJ, 1989; Droit et politiques nucléaires, Paris, PUF, 1994; Les Politiques nucléaires, Paris, PUF, QSJ, 1995.

- PAYNE K. B., *Deterrence in the Second Nuclear Age*, Lexington, University Press of Kentucky, 1997; « The Case Against Nuclear Abolition and for Nuclear Deterrence », *Comparative Strategy*, vol. 17, n° 1, 1998, p. 3-43.
- PENANROS R. (dir.), Reconversion des industries d'armement. Crise, adaptation sectorielle et développement régional, Paris, La Documentation française, 1995.
- PENSEREAU M., « Le Japon et sa défense », *Défense nationale*, octobre 1994, p. 111-128.
- QUESTER G., "Some Conceptual Problems in Nuclear Proliferation" *American Political Science Review*, n° 66/2, 1972, p. 490-497.
- RADVANYI J., « Et si la Russie, à son tour, éclatait ? », *Hérodote*, n° 64, 1/1992, p. 63-73.
- RAISSON V., « Les Spratleys au cœur des tensions en Asie. Fantasmes de conflit en mer de Chine méridionale », *Monde diplomatique*, mars 1996, p. 30-31.
- Relations internationales et stratégiques n° 8, hiver 1992, Le Japon.
- RENWICK N., *Japan's Alliance Politics and Defence Production*, Oxford, MacMillan, 1995.
- Research Institute for Peace and Security of Tokyo, *Asian Security 1997-98*, Londres et Washington, Brassey's, 1997.
- Roy S. D., « Assessing the Asia-Pacific "Power Vacuum" », *Survival*, vol. 37, n° 3, automne 1995, p. 45-60.
- ROZMAN G., « A Regional Approach to Northeast Asia », *Orbis*, vol. 39, n° 1, hiver 1995, p. 65-80.
- SABY D., Guerre et économie. Essai de conceptualisation et de formalisation des rapports entre l'activité guerrière et l'activité économique. Exemple du Japon (thèse), 1984, Université de Paris-Dauphine, Département des Sciences économiques.
- [p. 212]
- SAMUELS R. J., « Rich Nation, Strong Army », National Security and the Technological Transformation of Japan, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994.
- SATO T., « International views on the need for missiles defense. The Japanese views of the need for *TMD* », brochure.
- Sciences Humaines n° 57, janvier 1996, « Où va le commerce mondial ? », p. 4-33.
- SEGAL G., "What Can We Do about Nuclear Forces in Northeast Asia?", *The Korean Journal of Defense Analysis*, vol. 7, n° 2, hiver 1994, p. 35-51; « "Asianism" and Asian Security », *The National Interest*, hiver 1995-1996, p. 58-65; « East Asia and the "constrainment" of China », *International Security*, vol. 20, n° 4, printemps 1996, p. 107-135.
- SEGAL G., BUZAN B., "Rethinking East Asian Security", *Survival*, vol. 36, n° 2, été 1994, p. 3-21.

- SEIZELET E., « Les forces d'autodéfense japonaises, embryon d'une nouvelle armée impériale ? », *Défense nationale*, décembre 1987, p. 121-137.
- SERVOISE R., Japon, Paris, Plon, 1995.
- SHAMBAUGH D., "Growing Strong: China's Challenge to Asian Security", *Survival*, p. 43-59.
- SHIH C. Y., "Defining Japan: the nationalist assumption in China's foreign policy", *International Journal*, vol. L, n° 3, été 1995, p. 539-563.
- SHIMIN Ch., « Les points de vue chinois sur la nature de la guerre nucléaire », *Relations internationales et stratégiques*, n° 27, automne 1997, p. 80-93; « La dissuasion nucléaire et les rapports sino-japonais », *Études internationales*, vol. 28, n° 4, décembre 1997, p. 685-707.
- SIPRI Yearbooks 1994, 1995, 1996, 1997, Armaments, Disarmament and International Security, Oxford.
- SOLA R., « Périmètre de sécurité et politique de défense du Japon », *Défense natio-nale*, mars 1989, p. 107-126.
- SPECTOR L. S., « Neo-Non-Proliferation », *Survival*, vol. 37, n° 1, printemps 1995, p. 66-81.
- STEVENS B., « Ambitions japonaises. Nouvel asiatisme et dépassement de la modernité », *Esprit*, juillet 1995, p. 5-29.
- Strategic Survey 1995-96, "Is There a Revolution in Military Affairs?", Oxford, University Press, 1996, p. 29-40.

[p. 213]

- Survival, vol. 39, n° 4, hiver 1997-1998, Security in the Asia-Pacific.
- TAKAHASHI T., « "Philosophie de l'histoire mondiale". Logique du nationalisme philosophique japonais », in Le Passage des frontières. Autour du travail de Jacques Derrida (recueil.), Paris, Galilée, 1994, p. 105-110.
- TAN ENC, BOOK G., « Les nouveaux risques nucléaires et balistiques », *Stratégique*, n' 55, 3/1992, p. 265-285.
- TAYLOR M. L., "Dominance through Technology. Is Japan creating a Yen Bloc in Southeast Asia?", *Foreign Affairs*, n° 6, automne 1995, p. 14-20.
- TERTRAIS B., L'Arme nucléaire après la guerre froide. L'Alliance Atlantique, l'Europe et l'avenir de la dissuasion, Paris, CREST/Economica, 1994.
- TODD E., L'Illusion économique. Essai sur la stagnation des sociétés développées, Paris, Gallimard, 1998.
- Tow W.T., "Contending Security Approaches in the Asia-Pacific Region", *Security Studies*, vol. 3, n° 1, automne 1993, p. 75-116; "Reshaping Asian-Pacific Security", *Journal of East Asian Affairs*, vol. 7, n° 1, hiver-printemps 1994, p. 90-134.
- VALLADAO G. A., Les Mutations de l'ordre mondial. Géopolitique des grandes puissances 1980-1994, Paris, La Découverte, 1995.
- VIGARIE A., Économie maritime et géostratégie des océans, Caen, Paradigme, 1990.

- VILBOUX N., « La crise en Corée du Nord et le problème nucléaire dans les relations de sécurité nippo-américaines », Rapport rédigé dans le cadre de la FED, août 1996.
- WALTZ K., « The Emerging Structure of International Politics », *International Secu- rity*, vol. 18, automne 1993, p. 44-79.
- WALTZ K., SAGAN S. D., *The Spread of Nuclear Weapons : A Debate*, New York, W. W. Norton, 1995.
- WANANDI J., « Le futur environnement stratégique de l'Indonésie », *Géopolitique*, n° 50, p. 32-37.
- White Paper of the Science and Technology Agency, *Japan. Science & Technology Outlook*, Tokyo, Fuji Corporation, 1993, p. 53-63, 210-215.
- WILKENING D., WATMAN K., *Nuclear Deterrence in a Regional Context*, Santa Monica, RAND, 1995.
- WOLFEREN K., L'Énigme de la puissance japonaise, Paris, Robert Laffont, col. Pluriel, 1990.

[p. 214]

- WORTZEL L. M., "China Pursues Traditional Great Power Status", *Orbis*, vol. 38, n° 2, printemps 1994, p. 220-238.
- YAMAMOTO H., « Révision de la Constitution, pacifisme et droits fondamentaux au Japon », *Revue française de Droit constitutionnel*, n° 24, 1995, p. 823-838.
- YASUMOTO D. T., The New Multilateralism in Japan's Foreign Policy, 1995.

[p. 233]

CENTRE D'ÉTUDES DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE ET DE DÉFENSE

Université Jean MOULIN de Lyon

Retour au sommaire

[p. 235]

Fondé par le regretté recteur Hugues TAŸ, le CLESID mêle universitaires et professionnels de la défense.

Il comprend les membres suivants :

- Pascal CHAIGNEAU, professeur de science politique à l'Université Jean MOU-LIN;
- Gérard HOFFMANN, contrôleur général des armées, professeur associé ;
- Jean-Paul JOUBERT, professeur de science politique à l'Université Jean MOU-LIN, directeur du centre;
- Gilles DE LA MEYNARDIÈRE, conseiller d'État, professeur associé;
- Général ROBERT DE CHERGÉ (FRS Rhône-Alpes);
- David CUMIN, maître de conférence de droit public à l'Université Jean MOU-LIN :
- Frédéric RAMEL, maître de conférences de science politique à l'Université Jean MOULIN;
- Guillaume GODINEAU, ATER de science politique à l'Université Jean MOU-LIN;
- Guillaume DURIN, ATER de science politique à l'Université Jean MOULIN;
- Thomas MESZAROS, allocataire-moniteur de science politique à l'Université Jean MOULIN ;
- Corentin BRUSLEIN, allocataire DGA;
- Arslane KLIOUA, allocataire de science politique à l'Université Jean MOULIN.

À partir d'un fond d'ouvrages et de documents spécialisés, le CLESID aborde les principaux thèmes de recherches portant sur le nucléaire, la polémologie, la théorie de la sécurité internationale, la philosophie des relations internationales, le droit des conflits armés.

Adresse postale : CLESID Université Jean MOULIN-Lyon III 15 quai Claude Bernard 69 007 Lyon Tél. 04 78 78 77 79

email: clesid@univ-lyon3.fr